J. CHAILLEY-BERT

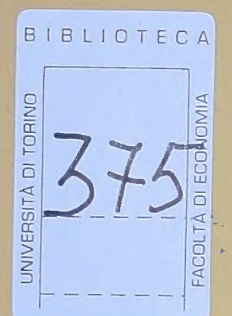
Java et ses habitants

La Société indigène. — La Société européenne.
La Concurrence économique :
Européens et Orientaux; la Question chinoise.
La Concurrence politique: Hollandais et Javanais.
L'Éducation des Indigènes.

QUATRIÈME ÉDITION REVUE ET MISE A JOUR (1914)



Librairie Armand Colin
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS



G Proto
10.IV.'17

Java

et ses habitants

J. CHAILLEY-BERT

Java et ses habitants

La Société indigène. — La Société européenne. — La Concurrence économique : Européens et Orientaux; la Question chinoise. — La Concurrence politique : Hollandais et Javanais. — L'Éducation des indigènes.

4me ÉDITION REVUE ET MISE A JOUR (1914)



Librairie Armand Colin
103, Boulevard Saint-Michel, PARIS
1914

A LA MÉMOIRE

DE MONSIEUR J.-D. FRANSEN VAN DE PUTTE

LE MINISTRE RÉFORMATEUR DES COLONIES HOLLANDAISES

Ce Livre est dédié respectueusement

par son élève, son admirateur et son ami,

JOSEPH CHAILLEY-BERT.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. — Dans les Possessions Extérieures.

II. — A Java.

§ 1. — AGRICULTURE.

CHAPITRE I

La Société indigène.

CHAPITRE II

La Société européenne.

CHAPITRE III

La concurrence économique : Européens et Orientaux; la Question chinoise.

SECTION II

LES FAIBLESSES DU SYSTÈME; LES RÉFORMES NÉCESSAIRES

CHAPITRE V

L'éducation des Indigènes.

SECTION I

L'ÉLABORATION DU SYSTÈME : LES MAÎTRES; LES ÉLÈVES; LES PROGRAMMES

CHAPITRE VI

Résumé et conclusions.

INTRODUCTION

A LA QUATRIÈME ÉDITION

L'ŒUVRE ET L'ORIENTATION DES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES : POLITIQUE ÉCONOMIQUE; POLITIQUE INDIGÈNE

Ce livre a été publié en 1900 et écrit en 1899, sur des documents recueillis en 1897. Dans ses grandes lignes, il demeure exact. Mais, au cours des quinze années, les événements ont modifié et les conceptions administratives et les intentions politiques des Hollandais, et même la pensée des Indigènes. Quelques réformes ont déjà été introduites ; d'autres, plus grosses de conséquences, sont à l'étude. Le temps n'est pas venu encore d'écrire, sur la politique et l'administration hollandaises dans l'Insulinde, un livre entièrement neuf : ce livre serait l'exposé d'intentions plutôt que de réalisations ; mais il est venu d'esquisser, outre

certains changements dans les faits, des changements profonds dans les esprits, qui ne peuvent manquer d'en amener bientôt de décisifs dans les institutions.

I. — Dans les Possessions Extérieures.

Pour la première fois, peut-être, depuis l'établissement de la domination hollandaise, on peut aujourd'hui (1914) parler d'une politique et d'une administration qui embrassent l'ensemble de l'Insulinde. Depuis près d'un siècle, les Hollandais ne concentraient guère leur attention que sur le seul Java. Cela s'explique. L'Insulinde, d'une superficie qui égale celle de l'Inde Anglaise, est morcelée en milliers d'îles, habitées par les races les plus variées, dont l'administration délicate, pour ne pas dire difficile, ne rapportait jusqu'ici, sauf exceptions, rien et, à l'ordinaire, coûtait. La Métropole n'a pas un budget qui lui permette d'y exercer son action partout à la fois. Java — qui, pendant une longue période, contribua à alimenter ce budget — ne se souciait pas de faire, hors de son territoire, les frais d'une politique de pénétration et de domination. A cause de quoi, le Gouvernement Général avait rarement consenti et la Métropole l'avait plus rarement engagé à jeter les yeux et à porter ses efforts sur les Pos-

sessions Extérieures. Mais, aujourd'hui, pour des raisons bien connues de tous ceux qui ont suivi les événements en Extrême-Orient, Java et la Métropole sont d'accord pour ne plus négliger le reste de l'Insulinde, pour l'explorer, le connaître, l'occuper, l'administrer, le gouverner. Et c'est tout un nouvel aspect de la Politique hollandaise.

Au lendemain de la paix de 1815, la Hollande n'avait, sur la plus grande partie de son Insulinde, que des droits moraux. Et une expérience cruelle venait de lui enseigner qu'aux yeux de certains ces droits comptent peu. Des Célèbes elle occupait Makassar et quelques petites îles ; de Bornéo, trois points : Bandjermasin, Pontianak et Sambas; de Sumatra, une partie modique de la côte ouest. Sans cesse, pour maintenir même ces droits restreints, il lui fallait se résoudre à des interventions armées : en 1817, dans certaines des Moluques (Saparœa); en 1819, à Palembang; en 1821, sur la côte ouest de Sumatra; en 1823, à Ceram; en 1824, sur les Célèbes du Sud; en 1825, sur la côte sud de Bornéo; toutes interventions qui ne mettaient fin à rien et appauvrissaient le Trésor de Java. Seuls étaient, par l'impôt, de quelque profit pour l'État : Banka, avec l'étain, Banda, Menado et Gorontalo, avec les épices, Ambona, avec la girofle, Atjeh et les *Lampongsche districten*, dans le sud de Sumatra, avec le poivre.

En 1833, un gouverneur général, Van den Bosch, célèbre par le système de travail forcé qui porte son nom, conseilla et fit prévaloir une politique d'abstention absolue dans les Possessions Extérieures. La Hollande en admit le principe et le maintint jusque vers 1850. Toutefois, les nécessités de chaque jour y faisaient fréquemment brèche. Pour l'honneur du drapeau ou la sécurité de la domination, il fallait, en dépit du principe, envoyer de temps à autre des expéditions (du genre des *punitive expéditions* anglaises aux Indes) chargées de réprimer les excès des princes ou des peuples ; et quand ces expéditions avaient réussi, il se trouvait des voix (celle notamment du gouverneur général Rochussen, 1846-1850) pour conseiller, au lieu du retrait des troupes, leur maintien et l'occupation permanente. Durant toute une période (1833-1873), on ne s'y résolut pas. L'intérêt immédiat le déconseillait. Cependant, la dignité nationale et le souci de l'humanité ou de la morale continuaient à imposer de fréquentes interventions çà et là : aux Célèbes, à Bornéo, à Sumatra, à Bali (par trois fois : 1848, 1849, 1868). On débarquait, on guerroyait, on se rembarquait. Et tout était à recommencer. Le résultat de cette attitude fut, vers 1875, que la plus grande partie des Moluques, presque toute la Nouvelle-Guinée, les petites îles de la Sœnda, tout le centre de Bornéo, les trois quarts de

Sumatra et des Célèbes, etc., échappaient encore à l'influence de la Hollande.

A cette date (1875-1880) les rapports financiers de Java et de la Métropole furent entièrement modifiés [1]. Et l'on eût pu envisager une politique en Insulinde plus active, plus étendue, avec des mesures d'un caractère définitif, n'était que l'opinion publique en Hollande répugnait encore à toute action permanente hors de Java, et que Java lui-même voyait, à ce moment, son propre budget mis en déficit par la réduction des impôts indigènes et l'ouverture des hostilités à Atjeh (Atchin). On ne prévoyait pas alors que ces hostilités dureraient plus d'un quart de siècle. Atjeh était, depuis cinquante ans une épine enfoncée profondément dans la chair hollandaise par une politique jalouse. L'Angleterre y avait, moyennant de beaux territoires et après maint atermoiement, autorisé, par traité du 17 mars 1824, l'entrée et l'action de la Hollande, sous la double condition que le prince d'Atjeh restât indépendant et toutefois fût mis hors d'état de troubler dans le détroit la navigation et le commerce. C'étaient des conditions irréalisables : la Hollande l'apprit à ses dépens. Elle dut, plus tard, entrer dans de nouvelles négociations avec l'Angleterre (traité du 20 janvier 1872) et acheter le droit de protéger

1. V. plus loin, p. LVI, note sur les Finances de l'Insulinde.

elle-même en cette région les intérêts du trafic international. Munie de cette autorisation, elle commença, dès 1873, la guerre dite d'Atjeh. Elle y employait, dès 1875, 4600 hommes; en 1876, 9500; en 1878, 10500; en 1884, elle y avait déjà englouti 180 millions de florins et s'imposait chaque année l'envoi d'une relève de 4000 hommes et une dépense de 7 millions de florins. Les choses durèrent ainsi, avec des fortunes diverses, jusqu'en 1898, époque à laquelle le général J.-B. Van Heutsz conseilla et fit prévaloir une méthode énergique et, en cinq ou six ans, soumit le pays entier (1898-1904). Magnifique succès, soulagement et joie pour le patriotisme de la Hollande, qui, survenant après l'heureuse expédition de Lombok (1894), libéra sa politique et l'orienta vers plus d'activité et d'énergie dans le reste de l'Insulinde. Dès 1900, ce furent des expéditions à Djambi, à Korintji, dans le centre de Sumatra, puis dans Sumatra tout entier; la domination assise à Bali, à Soembawa, et aux Moluques; la soumission des Célèbes; un établissement dans le centre de Bornéo; la pénétration à travers la Nouvelle-Guinée; etc.

A partir de 1905, ce furent des explorations fréquentes, régulières, méthodiques, en vue d'étendre la domination, d'asseoir le gouvernement et de régulariser l'action de la Hollande sur toutes les parties de l'Insulinde.

La Hollande, à cette époque, venait de prendre l'alarme. Peu encline aux aventures, elle est fort sensible aux avertissements de la politique internationale. Elle venait de noter le retentissement profond à travers tout l'Extrême-Orient de la grande leçon de la guerre russo-japonaise. Elle entrevit sur ses territoires inoccupés ou ses propres indigènes s'insurgeant, ou les étrangers menaçant sa domination. C'est alors que le gouverneur général Van Heutsz, le même qui, comme général, avait soumis Atjeh, organisa, sans bruit et avec diligence, ces missions et explorations, en partie dirigées par le capitaine Colijn, depuis ministre de la Défense Nationale, qui, toutes conçues dans un même esprit et réalisées sur un même plan, allaient permettre par toute l'Insulinde des comparaisons fécondes et des décisions appropriées. Elles commencèrent dans le deuxième semestre de 1905 : successivement ou en même temps, elles visitèrent Sumatra, Timor, la Nouvelle-Guinée alors absolument inconnue, etc. Le premier résultat en fut considérable : outre une publication[1] d'un intérêt national et universel, la création tardive et indispensable, à Batavia, d'un Bureau Permanent pour les affaires des Possessions Extérieures, et toute la politique qu'il allait inspirer.

1. *Neerlands Indie, Land en Volk, Geschiedenis en Bestuur; Bedrijf en Samenleving; uitgegeven onder leiding von H. Colijn;* 2 vol., petit in-4°.

Ce Bureau Permanent est un organisme qu'on s'étonne de n'avoir pas vu créer plus tôt. Jusqu'alors les Possessions Extérieures n'avaient pas d'interprète, on peut même dire, de défenseur attitré auprès du gouverneur général. Java, Sumatra, à la rigueur, et encore celle des îles où surgissait quelque incident, retenaient seules son attention. Le reste de l'Insulinde demeurait caché dans une pénombre d'où personne n'avait qualité pour le tirer. Désormais, ce serait là l'objet propre du Bureau Permanent. Il aurait de la besogne.

Il était temps qu'on s'occupât de ces Possessions. Leur tour était venu d'entrer en scène. Java ne pouvait pas davantage supporter à lui seul le poids de toute la politique au dedans et au dehors; il attendait assistance des Possessions Extérieures. Leur gouvernement était rudimentaire, leurs impôts mal assis et insuffisants; leurs terres inexploitées et même inexplorées. Ce sont les terres surtout que l'on visait et dont on attendait des recettes importantes. Non pas en y introduisant le régime du Travail forcé, qui n'a jamais été en vigueur qu'à Java, Sumatra et Menado et qui y décline, en attendant qu'il soit, à très brève échéance, supprimé radicalement; mais en y acclimatant des cultures nouvelles, entreprises et par l'administration et par les particuliers.

Quant au gouvernement, il n'y existait guère

que de nom. Il importait d'y mettre sur un pied satisfaisant la Justice, les Finances, l'Administration proprement dite et surtout le Protectorat. Les Possessions Extérieures sont faites de deux sortes de territoires : ceux où la Hollande gouverne directement; ceux où elle a laissé interposés entre elle et les populations les Princes et les chefs. A ceux-ci, elle entendait imposer une sorte de charte, réglant les rapports entre eux et elle, entre eux et leurs sujets. *Volens nolens*, le Prince devait signer une Déclaration sommaire (*Korte Verklaring*), par laquelle il reconnaît avoir reçu le gouvernement de son territoire des mains du Gouverneur Général, et promet obéissance aux Représentants du Gouvernement. L'obéissance, cela implique le respect des lois et de certaines parties de la morale, notamment de ce que nous appelons l'humanité, et aussi une certaine distinction entre les biens du particulier et ceux du prince, entre ses finances et celles de l'État. Le budget de l'Insulinde se compose de deux parties : l'une, le budget Colonial, objet d'un vote des États Généraux; l'autre, le budget des Gouvernements Indigènes, administré par le Gouvernement général. Désormais ce second budget serait soumis au Contrôle du Bureau Permanent des Possessions Extérieures, à Batavia, qui, par ses agents sur place, inviterait le prince à tenir séparé le Trésor public de sa Bourse privée.

Tel est l'esprit de cette courte Déclaration. Ne sont reconnus par le Gouvernement Hollandais que les princes qui l'ont signée. A l'heure présente, ils sont plus de 300.

Ces réformes, sommairement décrites semblent modestes. Elles sont de la plus haute portée et auront des conséquences lointaines. Dès à présent, elles retentissent et sur le budget et sur la paix de l'Inde.

Elles ont pu s'exécuter sans bruit et presque sans délai.

Que n'en peut-on dire autant de celles qui concernent Java. Mais celles-ci intéressent 30 millions d'indigènes et sont jalousement surveillées par l'opinion publique et en Orient et en Europe.

II. — A Java.

Java est la parure et l'orgueil de l'Empire, et la préoccupation suprême de la Hollande. Il a 30 millions d'habitants et un budget de 300 millions de francs. Depuis cent ans, c'est lui qui porte presque tout le fardeau de la politique. Il a contribué à payer l'outillage de la Métropole et à administrer le reste de l'Insulinde. Ses ressources, habilement accrues et ménagées, ont gonflé le Trésor Public, enrichi des milliers de colons et développé à un chiffre incroyable la population

indigène. Aujourd'hui cette population ne cesse de s'accroître (moins rapidement peut-être qu'on n'avait pensé[1] voici vingt ans) et c'est un problème que de la nourrir ou de la maintenir dans l'aisance. D'autre part, cette population (ou la partie qui la mène), excitée par les récents événements d'Asie, animée par des agitateurs et solli-

1. **Population** (statistiques de 1905).

JAVA ET MADŒRA	
Européens	64 917
Chinois	295 193
Arabes	19 148
Autres Orientaux	2 842
Indigènes	29 715 908
Total	30 098 008

POSSESSIONS EXTÉRIEURES	
Européens	15 993
Chinois	268 256
Arabes	10 440
Autres Orientaux	20 128
Indigènes	7 304 552
Total	7 619 369
Total général, environ	37 700 000

Ces chiffres sont les derniers qui aient été publiés. En 1900, le total général était de 36 millions.

M. Anton, professeur à Iéna, qui a visité l'Insulinde et a publié, il y a quelques années, deux fortes brochures d'un vif intérêt, estime que les deux tiers de la population blanche de Java accusent des traces de croisement, lesquelles commenceraient même à se manifester jusque dans la métropole. A son avis, il est possible qu'à cause de cela l'Inde néerlandaise devienne, avec le temps, une colonie de demi-sang. A propos de la population européenne dans l'Insulinde, le même auteur croit que sur le total (en 1900) de 75 000, 25 000 hommes et 26 000 femmes seraient nés dans le pays.

citée par des penseurs soit Européens soit formés à l'école de l'Europe, d'ailleurs policée déjà et naturellement fine, aspire à des destinées autres et, à ce qu'elle pense, meilleures. Jouer un rôle nouveau dans les entreprises du pays et dans son administration, se hausser à ce double rôle par un savoir plus solide et un caractère plus ferme : telle est son ambition qui impose des devoirs à elle-même et à ses maîtres européens.

Ces multiples devoirs et le souci de s'en acquitter, on en rencontre, au cours de ces quinze dernières années, à chaque pas la trace.

Pour tirer du pays toujours plus de produits, afin d'en nourrir une population qui croît en nombre et aussi en besoins, on n'a cessé de travailler à mettre chaque année plus de terre à la disposition des indigènes, à susciter les progrès de la science agricole et à en répandre parmi le peuple les enseignements théoriques et pratiques.

Pour préparer ces indigènes, ambitieux de s'aventurer sur le domaine économique, aux problèmes de l'industrie et du commerce, on les a mis ou l'on a tâché de les mettre à même de s'émanciper de leurs redoutables concurrents, pour ne pas dire leurs maîtres, les Chinois. Et, après quelques premières mesures directes de protection, (voir, plus loin, p. LXIII) on a constaté que les seuls procédés efficaces d'émancipation sont, d'une part, l'instruction et, d'autre part, l'association.

Pour pouvoir, enfin, leur confier un rôle dans l'administration de leur pays, il a semblé indispensable de réaliser une double réforme :

Réduire non pas l'importance, mais le nombre des fonctionnaires européens, désormais chargés d'imprimer seulement la direction à la machine gouvernementale, et, puisqu'ils auront ainsi une tâche plus haute, choisis avec plus de scrupule et ornés de plus de talents.

Ensuite préparer les habitants du pays, de toutes classes sans doute, mais principalement les nobles, les lettrés et les métis à une collaboration d'année en année plus active et plus étroite, au moyen de l'instruction plus répandue et plus ample.

Telle a été la conception et, sur plus d'un point, l'œuvre du gouvernement hollandais dans la Métropole et dans l'Insulinde, et pour lesquelles il a rencontré l'acquiescement et la bonne volonté, parfois enthousiaste, de l'élément indigène.

1° L'Agriculture.

L'attention du gouvernement s'est portée notamment sur trois points :

1. Création d'un département de l'Agriculture, pour aider aux progrès de la science agricole, théorique et pratique.

2. Organisation de la diffusion de ces progrès, une fois vérifiés.

3. Mise de plus de terres cultivables à la disposition des Indigènes.

1. La première réforme du Gouvernement de l'Inde a été la création du Ministère de l'Agriculture. Il existait déjà ce grand Établissement, Muséum de l'agriculture tropicale, le Jardin de Buitenzorg. Ce jardin (j'en traite plus loin, avec quelque détail) subsiste intégralement, et devient un des rouages du nouveau Département. Créé par un décret du 28 juillet 1904, modifié et élargi par deux autres décrets du 7 février 1910 et du 31 juillet 1911, le département de l'Agriculture a pour but de découvrir et de propager les vérités et les méthodes qui utilisent, conservent, protègent et développent les ressources et les entreprises agricoles du pays et contribuent ainsi à le nourrir, l'enrichir ou l'honorer devant le monde. Il dispose, pour cette vaste tâche, d'un budget qui, de 7 500 000 florins, en 1905 (7 millions dépensés dans l'Inde et 500 000 dans la Métropole), a été de 8 200 000 en 1911, de 8 650 000 en 1912, et, en 1913, de 10 820 000 (10 millions à dépenser dans l'Inde et 820 000 dans la métropole).

Le Chef de ce département, aujourd'hui M. H. J. Lovink, ancien directeur au Ministère de l'Agriculture des Pays-Bas, et auteur de travaux considérables qui le désignaient pour son poste actuel, a un traitement de 24 000 florins, environ 50 000 francs. Les Anglais de l'Inde trouveront que c'est peu;

les Français, que c'est beaucoup. C'est juste ce qui convient : le talent et le savoir sont des denrées qui devraient se payer ce qu'elles valent sur le marché administratif.

Les attributions du ministère sont nombreuses[1]. Je n'en retiendrai ici que ce qui peut intéresser les études coloniales des autres pays.

a) D'abord la Direction des entreprises agricoles du gouvernement; entreprises

de *gutta-percha* (les Hollandais disent *getah pertja*); il y en a deux, à Java, dans le Préanger,

1. Le décret de 1904, modifié par ceux de 1910 et 1911, fixait ainsi ses services :

1° L'agriculture proprement dite; la science agricole mise au service de la population indigène; l'enseignement agricole et maraîcher; les entreprises agricoles du gouvernement; des bureaux de consultations agricoles ouverts au public;

2° L'élevage (bétail et chevaux);

3° Le service vétérinaire civil;

4° La pêche et la pisciculture;

4° (décret de 1910). Les rochers à salanganes, qui fournissent les nids d'oiseaux comestibles; les grottes à chauves-souris; les œufs de tortue;

5° Les cultures de café du gouvernement;

6° Le Service forestier;

7° Le Service de la destruction des insectes nuisibles;

8° Le Jardin botanique de Buitenzorg;

9° Les recherches dans les sciences naturelles, intéressant, directement ou indirectement, l'agriculture, la pêche, l'élevage;

10° La réunion de documents sur les matières végétales, la composition des végétaux, leurs produits, en tant qu'ils ont une importance industrielle, commerciale, médicale; formation de collection de ces mêmes matières;

11° Les travaux sur le terrain des sciences naturelles en général;

12° Le progrès des recherches sur le terrain des sciences naturelles en général; les facilités données aux personnes compé-

et une à Sumatra, dans la province d'Atjeh. Chacune a à sa tête un administrateur responsable envers le gouvernement;

de *café*; jadis très étendues et longtemps très profitables, elles ont été peu à peu considérablement diminuées. Un projet de loi soumis à la seconde chambre des États Généraux le 7 octobre 1912 propose de les supprimer entièrement dans un délai de trois ans : il n'a pas encore été discuté. Au surplus, même voté, il se pourrait qu'une question incidente (dans certaines régions

tentes de se livrer à ce genre de recherches; les relations avec les sociétés et institutions savantes;

13° Encouragements aux voyages scientifiques dans l'archipel Indien;

13*a* (*décret* de 1911). L'industrie, à l'exception de tout ce qui se rapporte à la création de fabriques (manufactures, mines);

13*b* (décret de 1911). Les affaires commerciales, en tant qu'elles ne ressortissent pas au ministère des Finances;

14° Les publications intéressant les travaux du département de l'Agriculture.

Le décret de 1911 a changé et étendu la dénomination du département de l'Agriculture, qui s'appelle maintenant : Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce.

Dans ce département, la division spéciale de l'Industrie et du Commerce, a le rôle suivant :

1° Publier un périodique : *Courts avis pour l'Industrie et le Commerce;*

2° Exercer son action sur les organismes et objets ci-après :

1° Chambres de Commerce et d'Industrie : (il y en a 3 pour Java et 2 pour les Possessions Extérieures);

2° Consuls;

3° Brevets (Loi appliquée à l'Inde, du 1er juillet 1912);

4° Expositions;

5° Service de vérification des Poids et Mesures (si utile dans toutes les colonies).

où existait le travail forcé, on a concédé aux indigènes le droit de récolter les fruits des plantations du gouvernement) en retardât un peu l'exécution intégrale;

de *caoutchouc*;

de *quinquina*.

Ces diverses entreprises du gouvernement disposent d'un budget de 2 millions de florins (le florin vaut 2 fr. 07). Dans toutes le travail est libre et rétribué.

b) Le service forestier. Le Gouvernement — et je recommande son opinion au nôtre — y attache une importance extrême. Les forêts sont de deux sortes : les unes, qui n'ont jamais été exploitées que par l'État, les autres dont, peu à peu, il retire l'exploitation aux particuliers. Java et Madura sont, au regard du Service forestier, divisés en 30 circonscriptions distinctes, et aménagés par l'Inspecteur général, 5 Inspecteurs, de nombreux forestiers européens et force agents indigènes. Ce personnel ne coûte pas moins de 1 560 000 florins. Le budget des dépenses (reboisement 106 700 fl., plantations 383 000, voyages et tournées 384 000, etc., etc.) s'élève au total à 3 768 800 florins. Les forêts rapportent à l'État (1913) : celles qu'exploitent les particuliers, 2 millions; celles que l'État exploite lui-même, 4 800 000 florins.

c) Le Service vétérinaire civil, entièrement réor-

ganisé depuis 1909 (l'école de Buitenzorg donne d'excellents résultats), comporte deux branches : élevage du bétail et des chevaux, haras, cours de maréchalerie, etc., et surveillance du bétail abattu. Son budget se monte à 1 010 000 fl., dont 31 000 pour les travaux de laboratoire, 20 000 pour l'Ecole de Buitenzorg, et 38 000 pour les cours faits aux indigènes : fonctionnaires (*mantri*) du service vétérinaire et contrôleurs du bétail abattu.

d) Le *jardin botanique de Buitenzorg* mérite de plus amples explications. Il fut fondé, en 1817, par Reinwardt, directeur de l'Athénée d'Amsterdam.

Il est situé dans une région qui présente les conditions les plus favorables. Pour un jardin des pays tropicaux, pour la culture de plantes dont la vie n'est jamais suspendue, et qui ignorent ce sommeil des plantes d'Europe pendant la saison froide, deux éléments sont indispensables : la chaleur et l'eau. De la chaleur, question de soleil, et, sous des latitudes comme celle de Java, le soleil ne chôme guère ; de l'eau, question de pluie. Mais non pas de pluie par intervalles : Batavia, par exemple, où l'on reste, à de certaines années, durant la saison sèche, deux mois sans pluie, ne conviendrait guère ; ce qu'il faut, ce sont des pluies régulières et continues. Or, à Buitenzorg, il pleut presque tous les jours. Pendant le fort de la saison sèche, on a bien constaté parfois des périodes de trois semaines sans eau, et le jardin

souffre; mais, à l'ordinaire, il pleut presque tous les jours. Vers les cinq heures du soir, l'orage en formation éclate, avec un fracas assourdissant, qu'accroît encore la répercussion à travers les montagnes, et avec une chute d'eau si abondante que le pluviomètre de Buitenzorg enregistre 4680 millimètres de pluie par an. Dans le même temps, la moyenne de la Hollande n'est que de 660 millimètres.

Un pareil Jardin, on le comprend, est une serre. La nature spontanément en fournit les éléments : la chaleur et l'humidité qui flotte par les airs. Aussi ne trouve-t-on pas à Buitenzorg de nos serres européennes, mais seulement des sortes de hangars où l'on met les plantes au frais, à l'abri du soleil; au sec, à l'abri de l'eau; à couvert, à l'abri de la violence de la pluie.

Après bien des agrandissements et des remaniements successifs, l'Institut botanique de Buitenzorg se compose aujourd'hui : 1° du Jardin botanique proprement dit, qui comprend 58 hectares; 2° du jardin agricole, ou jardin d'essais de Tjikeumeuh, 72 hectares, situé à Buitenzorg même; 3° du jardin de Tjibodas, en montagne, lequel a remplacé tous les jardins de montagne situés plus haut; 4° d'une forêt vierge, à Tjibodas, propriété de l'Institut de Buitenzorg, d'une étendue de 283 hectares; 5° de diverses annexes plus récentes. A cela se joignent : laboratoires, musée,

herbiers et bibliothèque, avec un haut personnel dirigeant et enseignant; c'est cet ensemble qui forme l'Institut botanique.

Par un hasard providentiel, les hommes de qui a dépendu Buitenzorg, non pas seulement le savant Reinwardt, qui en fut le fondateur, ou encore l'avant-dernier directeur, M. Treub, qui fut un professionnel de haute valeur, mais même des hommes que leur origine et leurs débuts avaient mis très loin de la science, comme ce fameux Teijsmann, qui avait été amené par le gouverneur général Van der Bosch, en qualité de simple jardinier, tous, en dépit des difficultés d'argent et des jalousies de l'administration, voulurent donner et, sauf de courtes éclipses, surent maintenir à Buitenzorg le caractère d'un établissement scientifique. Leur thèse était qu'en aucun lieu du monde les questions de botanique et de physiologie végétale ne peuvent être étudiées avec autant de facilité et de profit que sous les tropiques, et que, d'autre part, une région qui ne possède pas d'Université, centre de recherches scientifiques, se devait à elle-même non seulement de donner au jardin botanique une organisation qui en fît un bon instrument de travail, mais encore d'y adjoindre un outillage complémentaire (laboratoires, musée, bibliothèque) qui permît, sur place, de contrôler les observations, de vérifier les hypothèses et de retirer pour la colonie la gloire de

cette science comme les bénéfices pratiques de ces observations.

Et par bénéfices pratiques, ils entendaient ces applications que, par exemple, la chimie agricole sait tirer des études de pure théorie ; et ils prétendaient que plus haut Buitenzorg s'élèverait dans les recherches scientifiques, plus la colonie gagnerait en richesse. Et l'événement leur a donné raison.

Pour être utile à la science, un jardin botanique, tel que celui de Buitenzorg, doit remplir certaines conditions, peu nombreuses, mais nécessaires.

Tout d'abord, il ne peut pas, il ne doit pas, comme, par exemple, un de nos jardins d'Europe, de Kew, de Paris ou de Berlin, rassembler des échantillons de la flore de toutes les parties du monde, qu'on y fera vivre ou plutôt végéter dans des conditions artificielles. Non ! le jardin tropical est, avant tout, un jardin local, qui doit tendre uniquement à ceci : rassembler les seuls échantillons de la flore tropicale et intertropicale, pour que, placés dans leurs conditions naturelles d'habitat, ils fournissent à l'étudiant et au savant précisément ce qu'il est venu chercher de si loin, la facilité de voir la nature sur le fait et sur le vif, et non pas dans les conditions anormales de nos serres ou défectueuses de nos herbiers. Or, le Jardin de Buitenzorg remplit cette première condition : pas de serres, pas de salles froides;

tout au plus des abris ouverts, comme ceux que j'ai décrits. Aucune précaution prise pour faire vivre les plantes hors de leur habitat naturel : tout ce qui ne se plaît pas meurt. Il en résulte des garanties inestimables pour le savant : il a sous les yeux des plantes qui vivent d'une vie normale et sont même ordinairement à l'état de nature, et il n'a pas à suspecter la sincérité des caractères qu'il étudie.

Pour dire les choses comme elles sont, il faut confesser que, voulût-on, à Buitenzorg, faire autrement, on ne le pourrait guère. La collection des plantes vivantes est considérable : de 9 à 10 000 espèces distinctes, chacune représentée par deux échantillons. Si, dans le nombre, il s'en trouvait une proportion, tant soit peu considérable, qui exigeassent des soins spéciaux, il faudrait doubler le budget et tripler le personnel.

Mais alors, avec une collection aussi démesurée, on risque de se heurter à un autre inconvénient : le désordre, la difficulté de classer ce monde vivant d'une façon pratique et scientifique.

Le classement est à souhait. Il n'a jamais sacrifié l'utile, le scientifique au pittoresque ou au joli ; son mérite consiste dans une très belle collection de plantes tropicales, rangées dans l'ordre le plus parfait, selon le procédé le plus commode pour les recherches. Ce classement, l'honneur en revient à un Français, M. Diard, qui était, il y a

déjà de longues années, trois quarts de siècle, membre d'une Commission scientifique chargée de la haute surveillance de Buitenzorg. M. Diard eut l'idée d'un classement systématique, déjà très utile à une époque où les collections renfermaient 3 000 plantes, indispensable aujourd'hui qu'elles en renferment trois fois davantage. Le plan en est très simple. Chaque famille est groupée sur un même terrain, avec ses divers membres. Vous voulez étudier les pandanus, les légumineuses, les lianes, les arbustes, les herbacées, les plantes grimpantes : chacune est ici, en un point déterminé, groupant ensemble toutes les espèces. Chaque portion de terrain consacrée à une famille est portée sur le plan, numérotée, cataloguée. Dans la même famille, chaque plante a son numéro; de plus, pour la facilité de l'étude, une étiquette verte, en bois, large, solide, qui ne peut ni se briser ni s'égarer, est enfoncée en terre au pied de chaque plante; elle porte le nom de l'espèce, de la famille et le numéro d'ordre. Ce numéro est répété sur le second échantillon (chaque espèce, dans le jardin, est représentée par deux échantillons) avec une lettre différentielle. Si, par hasard — cela arrive pour de gros arbres qu'on ne saurait déplacer, — une plante ne se trouve pas à l'endroit où elle devrait être, parmi les autres espèces de la même famille, alors l'étiquette, au lieu d'être verte, est rouge, afin que

l'étudiant soit immédiatement prémuni contre une confusion possible. Parfois encore, on voit des arbres qui, très évidemment, n'appartiennent pas à la famille du terrain où ils se trouvent; ces arbres sont des tuteurs, des arbres quelconques, sans intérêt du point de vue de la classification, qui servent d'appui à une liane, à une plante grimpante, ou d'abri à des plantes délicates qu'il faut, durant leur jeunesse, protéger contre le soleil. Tel le café, qu'on abrite sous le Dadop (*Erythrina lithosperma*).

Cette disposition méthodique, si simple à imaginer, mais que seul Buitenzorg a su appliquer, coûta beaucoup de peines et d'argent, car le Jardin était déjà grand le jour où l'on entreprit de remanier la disposition des plantes, et il ne fallut pas moins de sept années, 1837 à 1844, pour tout transplanter suivant le plan adopté.

Au jardin proprement dit sont joints de nombreux et importants laboratoires, supérieurement outillés. Ce côté scientifique de Buitenzorg s'est largement développé. Pendant longtemps, il n'y eut que deux, puis trois laboratoires. En 1890, il n'y en avait que quatre : un laboratoire de pharmacologie, deux de botanique, un de chimie agricole; aujourd'hui, on en compte huit : chimie agricole, pharmacologie, zoologie agricole, phytopathologie et physiologie, laboratoire botanique réservé aux savants étrangers pour leurs travaux

personnels, laboratoire pour l'étude du café, laboratoire de Tjibodas pour l'étude de la forêt vierge.

Le laboratoire de Tjibodas est d'ordre presque purement scientifique. On y étudie une végétation folle. Partout à Java les arbres sont envahis par les parasites et les épiphytes; il est bien rare que le vrai feuillage d'un arbre se révèle avant 20 ou 25 mètres de hauteur. Au-dessous, il est caché par les feuillages parasites. Mais à Tjibodas, cet envahissement atteint des proportions inconnues. Sur un seul arbre, on a compté 220 parasites ou épiphytes. C'est cette exubérance de la forêt vierge qui fait l'intérêt spécial du laboratoire de Tjibodas, et qui lui donne son caractère scientifique.

Les autres laboratoires sont le lien entre la science et l'agriculture : ce ne sont pas seulement les savants qui en profitent, ce sont aussi les planteurs. Voici, par exemple, le laboratoire de chimie agricole : on y étudie la nature des terres, les engrais à y introduire, la fermentation des produits, la bactériologie, les plantes envoyées par les particuliers pour être examinées.

Le laboratoire spécial pour le tabac est, plus encore, d'intérêt pratique et particulier. En fait, il y a comme deux laboratoires pour le tabac : l'un pour le tabac de Java, l'autre pour le tabac de Deli (Sumatra). Cette division s'impose. Le tabac de Java se cultive, le plus souvent, sur des terres indigènes, sur des terres de paysans, lesquels

ordinairement (il y a d'autres combinaisons) s'engagent à vendre leur récolte à l'Européen. Il en résulte que, sur ce tabac, dont il n'a pas à diriger la culture, l'action de l'Européen ne commence qu'à partir du moment où il est récolté et mis en magasin; et ce que le laboratoire a à étudier pour lui, ce sont les phénomènes de fermentations, etc. Au contraire, le tabac de Deli se cultive sur des terres appartenant (sous réserve des droits de l'État) à l'Européen, au planteur; dès lors, à ce planteur le laboratoire peut rendre service même pendant la période de la culture.

Aux laboratoires, et comme complément d'outillage scientifique, sont joints un herbier et une bibliothèque.

L'herbier comprend deux parties : un herbier général de la flore tropicale et certaines collections réservées à la flore forestière. Aussi, parmi les fonctionnaires de l'Institut de Buitenzorg figure-t-il un garde forestier chargé de rassembler les éléments de cette collection spéciale. L'herbier naturellement, comme le reste de l'Institut, est dirigé par des savants européens; mais la manipulation et la garde sont confiées à des Javanais. Ils sont loin d'être ignorants. Ce sont eux qui rangent et qui étiquètent, et même, quand arrive un envoi, qui font le triage préliminaire; ils savent parfaitement déterminer les familles, souvent les genres et parfois même les espèces. En

outre, ils sont précieux par le respect de la consigne une fois donnée et par le souci minutieux de ce qui leur a été confié. Les plantes séchées dont se compose un herbier sont, sous un climat comme celui de Java, menacées par des ennemis de toutes sortes, notamment les insectes et les moisissures. On les défend contre les insectes en les enfermant dans des cartons — comme nos cartons de banque, — non pas en papier, mais en fer-blanc (il y en a plus de 1 200, contenant chacun 100 spécimens); contre l'humidité, en plaçant ces cartons sur des claies à jour; contre les moisissures en y introduisant force sublimé, naphtaline, sulfure de carbone.

La bibliothèque renferme environ 6 000 volumes, exclusivement d'ordre scientifique, et même — si l'on excepte les comptes rendus des Académies des Sciences — exclusivement d'ordre botanique. On y trouve, au complet, les collections de toutes les grandes revues botaniques et les ouvrages les plus récents dans toutes les langues.

Enfin, après les laboratoires, l'herbier, la bibliothèque, citons — instruments scientifiques de premier ordre — les publications de l'Institut de Buitenzorg. On les compte par centaines. Je ne parlerai que de son catalogue.

C'est à propos de ce catalogue qu'on voit bien la constance et la ténacité des Hollandais. Ils y ont travaillé sans relâche depuis près de quatre-

vingts ans. Jamais ils ne se sont rebutés par lassitude devant cette tâche qui allait toujours s'élargissant; jamais ils ne se sont arrêtés par vanité, voyant combien leur activité était en retard sur la nature. Dès qu'ils ont eu des résultats à publier, ils les ont publiés, si modestes fussent-ils. Le Jardin fut fondé en 1817 ; dès 1823, on commence un catalogue. Sous la haute direction de Reinwardt, Blume, premier directeur du Jardin, assisté de l'Anglais James Hooper, élève du Jardin de Kew et premier *hortulanus* de Buitenzorg, déterminent 912 espèces de plantes cultivées au Jardin et publient une première liste. Ce n'est qu'un premier pas. De mars 1825 à août 1826, Blume publie 17 livraisons de ses *Contributions à la Flore de l'Inde néerlandaise*, soit 1 170 pages de texte consacrées, en dehors des Orchidées, à 1 160 espèces déterminées. En 1826, nouveau catalogue mentionnant 1 200 espèces; en 1844, juste au moment où s'exécutait le classement méthodique des plantes, dont j'ai parlé plus haut, troisième catalogue, avec 3000 espèces; en 1864, quatrième catalogue, avec 8 000 espèces en culture permanente. Et ainsi, d'époque en époque.

Il nous reste à dire quelques mots de l'organisme distinct, plus particulièrement chargé des recherches et travaux pratiques de culture : du Jardin de Tjikeumeuh, ou Jardin d'agriculture, ou plus exactement Jardin d'essais fondé en 1876.

Il mesure 72 hectares; il a un directeur (placé, bien entendu, sous les ordres du Directeur de l'Institut botanique), un jardinier en chef, une centaine d'ouvriers, et avec cela, un outillage scientifique : laboratoire de chimie et de physiologie. Ainsi organisé et outillé, voici comment le Jardin d'essais complète le Jardin botanique.

Le Jardin botanique enregistre et emmagasine tout. Jamais une plante, qui une fois y est entrée, ne peut disparaître sans qu'on le sache et sans qu'on ait gardé trace de son passage. Parmi ces plantes entrées au Jardin botanique, la direction fréquemment en choisit quelqu'une qui lui paraît devoir, du point de vue industriel ou agricole, présenter un intérêt particulier. Elle en passe alors au Jardin d'essais des graines ou des boutures, fournies par les deux échantillons réglementaires. Et sur ces graines et boutures, le Jardin d'essais va opérer et opérer en grand. Ou encore, il arrive parfois que de ces plantes entrées au Jardin botanique, la direction n'a, pendant des années, soupçonné en rien l'utilisation pratique. Elle les a enregistrées et entretenues parmi les milliers d'autres qu'elle possède, sans y faire la moindre attention. Puis, un beau jour, quelque part en Europe, un savant, un jardinier, signale leur valeur médicinale ou agricole. Aussitôt, dès qu'elle a entendu cet appel, la direction de Buitenzorg se reporte à ses deux échantillons; elle

en tire graines ou boutures, elle les confie au Jardin d'essais, et, le jour où, de la Haye, on l'invite à rechercher à son tour l'utilité possible de l'espèce signalée, elle peut répondre que les recherches sont, dès longtemps, commencées, et que déjà elles ont donné tels résultats. C'est ce qui advint notamment lors de la révélation des propriétés de la cocaïne, alcaloïde tiré de la coca; le Jardin botanique avait deux pieds d'*Erythroxylon*, dont le Jardin d'essais avait, au premier indice, déjà tiré et répandu à profusion les graines et les boutures. De même, plus tard, pour la fameuse kola rouge, de notre compatriote Heckel : 20000 graines avaient déjà été distribuées dans Java quand le Ministère des Colonies de la Haye invita le Jardin botanique à entreprendre des essais sur cette plante intéressante. De même encore tout récemment d'une espèce spéciale de café originaire de l'Afrique occidentale française.

Le Jardin d'essais se conduit d'après un principe absolument différent du principe du Jardin botanique. Le Jardin botanique accepte, recherche tout; le Jardin d'essais, entre toutes les plantes, ne choisit que celles qui, du point de vue industriel ou agricole, présentent une utilité pratique. Mais alors il ne se contente plus d'en cultiver deux pieds; il en met en culture des quantités importantes, de façon à pouvoir faire des essais sérieux et ensuite en distribuer de nombreux

échantillons. D'ailleurs, comme au Jardin botanique, il groupe chaque famille sur un terrain distinct.

Tel est, dans ses grands traits, ce célèbre Institut de Buitenzorg.

Sur le terrain scientifique et pratique, les services rendus par ses divers départements à l'agriculture tropicale (de toutes les nations) sont inépuisables. C'est l'opinion du monde savant entier : Divers pays envoient périodiquement des missions aux célèbres laboratoires de Buitenzorg : Pays-Bas, Allemagne, Russie, Autriche, Suisse. On n'y voit guère, jusqu'ici, ni Français, ni Anglais, ni Américains.

e) Les Sciences naturelles appliquées constituent un service très important. Il comporte : un laboratoire chimico-agronomique, auquel est annexé un champ d'expérience ; une division spéciale des maladies des plantes ; une division spéciale de l'amélioration des plantes ; une division microbiologique ; certaines fondations aux frais des particuliers : notamment une station expérimentale pour la culture du thé, dont le chef, rétribué par les planteurs, est en même temps conseiller du Gouvernement pour cette culture ; une commission consultative pour la culture du sucre, qui, en pratique, se confond avec le Comité du *Syndicat général des fabricants de sucre.*

La Science, les recherches scientifiques, les

collections, les laboratoires, les publications sont — j'appelle sur ce point l'attention des amis des colonies — richement dotées.

La Bibliothèque, les ateliers de gravure et les publications ont un budget spécial de................	40 700 fl.
Les subventions aux Sociétés scientifiques, aux explorations, et les voyages consacrés aux recherches scientifiques..................................	33 000 fl.
L'amélioration des cultures (Personnel et jardins d'essai)..	35 500 fl.
L'étude des maladies des plantes et la lutte contre ces maladies	24 000 fl.
Les recherches paléontologiques...................	9 600 fl.
Les études du sol : géologie et microbiologie......	28 000 fl.
Les divers laboratoires[1] : ensemble...............	122 000 fl.

Qu'on envisage l'œuvre collective de ces services scientifiques associés, on ne pourra qu'admirer l'intelligente libéralité et l'ampleur des vues du gouvernement général de l'Inde. Quelle leçon pour d'autres pays, plus riches et moins avisés!

2. La seconde réforme, sur le domaine de l'Agriculture, a consisté à mettre les découvertes et les enseignements de la science au service de l'agriculture européenne et indigène : européenne, surtout par les laboratoires ouverts et les publications répandues[1]; indigène, par l'École, les champs d'expérience, les conférences, etc.

1. Voici les titres des divers Laboratoires.

Laboratoire botanique..................	9 980 fl.
— de zoologie................	10 955 fl.
Station pour les Etudes de la faune maritime	14 779 fl.
Laboratoire pharmacologique...........	11 200 fl.

a) L'Ecole.

Il existe, à Java, plusieurs écoles d'agriculture, et il s'en crée de temps à autre de nouvelles :

Laboratoire de Chimie agricole.........	14 200 fl.
— du Service vétérinaire.....	30 465 fl.
Herbier et Musée de Botanique systématique..............................	30 500 fl.

Voici les titres de quelques-unes des publications.

a) Périodique, depuis 1908 : *Données succinctes pour les Cultures, leur traitement, leurs maladies*, publiées en hollandais, javanais, malais, soendanais.

b) *Feuille vétérinaire pour les Indes*, revue publiée par la *Société pour l'Encouragement de la Science vétérinaire dans les Indes*, fondée en 1886 à *Batavia;*

Voici quelques-unes des sociétés d'études agricoles.

a) *Syndical agricole des Indes Néerlandaises*, à Soerabaja, 1899, pour toutes les cultures, sauf le sucre.

b) *Association des Fonctionnaires du Service Forestier aux Indes*, pour l'encouragement des études forestières aux Indes. Publie, tous les deux mois, une revue intitulée *Tectona.*

c) *Association pour l'encouragement de l'agriculture et de l'élevage*, à Salatiga.

Voici quelques-unes des Stations d'expériences.

a) Java central, à Ambarawa, avec laboratoire à Salitaga. Cette association donne son avis au Gouvernement en matière de nomination de *personnel technique.*

b) Malang, cultures en régions montagneuses sauf le thé Mêmes conseils au gouvernement.

c) Besoeki, à Djember, culture du tabac et du caoutchouc. Mêmes relations avec le gouvernement.

d) Klaten, tabac des *Vorstenlanden* (terres des Princes).

Enfin il faut mentionner, en ce qui concerne les Explorations scientifiques une association spéciale : *Comité Indien pour les Explorations Scientifiques*, qui est subventionnée par le Gouvernement. Cette association encourage les voyages d'études, notamment, depuis les dernières années, en Nouvelle-Guinée.

Elle agit généralement d'accord avec la *Société pour l'exploration* (Sciences naturelles) *des Colonies Néerlandaises*, créée en 1890 par le prof. Treub, laquelle a son siège à Amsterdam.

Deux à Buitenzorg, dont une s'occupe d'agriculture théorique et pratique; créée, en 1903, pour le Service civil et indigène, et récemment réorganisée, elle est ouverte non plus seulement aux fonctionnaires mais à tout indigène qui a passé un examen, et joue le rôle d'École professionnelle supérieure; l'autre école s'occupe purement de culture pratique.

Outre ces deux écoles de Buitenzorg, une à Kopo, près de Bandœng, dans les Preanger; une à Wonosobo, dans la résidence de Kedœ, une troisième à Poerworedjo, dans la même résidence; une autre encore dans la résidence de Cheribon (et l'on en prévoit une cinquième à Sœrakarta; le prince en a pris l'initiative). Ces écoles (sauf l'École supérieure de Buitenzorg) sont destinées à compléter les connaissances agricoles des cultivateurs indigènes. Elles ne sont accessibles qu'aux indigènes qui ont suivi les cours d'une école primaire. On y donne un enseignement surtout pratique : principes de l'agriculture démontrés dans les champs d'expérience qui dépendent de chaque école; principes des sciences naturelles; enfin — ce à quoi l'on attache beaucoup d'importance — étude du fonctionnement des organisations de crédit, récemment fondées. Cet enseignement, naturellement, se donne dans la langue du pays.

La population le goûte et le recherche; elle est

avide d'entrer dans ces écoles. Toujours elle y présente plus de candidats qu'il n'y a de places; à cause de quoi, il a fallu chercher un procédé d'élimination au moyen d'un examen.

Cet enseignement agricole est doté, non compris le budget de l'École supérieure de Buitenzorg, de 108 000 florins.

A cet enseignement régulier de l'agriculture est joint un double service : expériences et conférences à travers le pays; et contrôle des résultats obtenus par les indigènes dans leurs propres champs.

Dans la Résidence des Préanger, où la culture du thé, devenue importante, constitue une entreprise surtout d'Européens, mais aussi d'indigènes, un des professeurs d'agriculture a pour mission spéciale de surveiller les champs de thé des indigènes.

Dans d'autres résidences, on s'occupe spécialement de la sélection du riz et de l'emploi des meilleures semences. Il y a pour cela des champs de sélection (*Zaadtuinen*) à Buitenzorg et à Sidohardjo (résidence de Sœrabaja), où l'on fait état des résultats obtenus à Buitenzorg. Ces champs, placés sous la direction de professeurs d'agriculture (l'un d'eux, à Sidohardjo, est un indigène, originaire de Minahassa, qui a fait ses études à Buitenzorg), sont destinés à procurer aux indigènes les meilleures semences.

Les achats de semences de riz et d'instruments

aratoires destinés à être répartis parmi la population sont dotés, au budget de 1913, d'un crédit de 109 000 florins.

Ce service (contrôle des résultats de l'agriculture de la population indigène) a à sa tête deux inspecteurs : l'un, qui a le contrôle de l'agriculture indigène, l'autre qui dirige l'enseignement agricole des indigènes. L'inspecteur de l'agriculture indigène est chef des stations d'expériences pour la culture du riz et pour les cultures intercalaires (*polowidjo*), qu'on fait, dans les rizières, après la récolte du riz : tabac, maïs, tapioca, coton, etc. Cet inspecteur a trois assistants. Tous les mois, il publie des *Rapports* sur l'état des récoltes, notamment des cultures alimentaires. L'inspecteur de l'enseignement agricole indigène seconde l'inspecteur de l'agriculture indigène. Il organise dans les résidences des consultations confiées à des professeurs agricoles ou à des conseillers agricoles (ces derniers, ordinairement des fonctionnaires européens), auxquels est adjoint un personnel indigène.

Les stations d'essais pour le riz et pour les cultures intercalaires (*polowidjo*) sont dotées, au budget de 1913, d'un crédit de 43 756 florins ; la diffusion des connaissances agricoles parmi les indigènes, d'un crédit de 115 565 florins.

3. La troisième réforme en faveur de l'agriculture fut de racheter quelques-uns des grands domaines.

Ces grands domaines constituaient un état dans l'État et restaient en partie inutiles aux mains de leurs propriétaires. Le but du gouvernement était de racheter les plus importants d'entre eux, et, pour les autres, de les mettre à la disposition du cultivateur indigène, notamment sous forme d'emphytéose[1].

Jusqu'en 1904, un douzième de la superficie de Java appartenait à quelques particuliers, les uns Européens, les autres Chinois ou Arabes. Sur ces domaines, les habitants étaient, comme jadis les vassaux d'Europe, obligés de travailler pour le propriétaire, de construire les ponts, d'ouvrir les chemins, de cultiver les champs et de lui abandonner un cinquième de la récolte. Ces grands domaines se rencontraient surtout dans les résidences de Batavia et de Chéribon. Ils représentaient une valeur vénale (évaluation de 1906) de 50 millions de florins. Il fut alors question, dans les

1. *Nature de la propriété foncière* à Java-Madœra, en 1902.

		BOUWS
Nombre de *Dessas* n'ayant que de la propriété *individuelle*	6 711	1 820 722
Nombre de *Dessas* ayant uniquement de la propriété *communale*	7 885	808 425
Dessas mixtes	12 395	2 042 727
Total	26 991	4 671 874
Nombre de *Dessas* ne possédant pas de terres labourables	486	

Un bouw égale 7 096 mètres carrés, soit un peu plus de deux tiers d'hectare.

États Généraux, de les soumettre à l'expropriation et d'en libérer les habitants. On en racheta effectivement à l'amiable un premier, à bon compte ; puis l'opposition s'en mêla et fit ajourner la réforme. L'idée fut reprise plus tard, vers 1910. Un projet d'ensemble d'expropriation fut voté, qui règle les conditions de rachat de ces domaines et, en attendant, les droits de leurs propriétaires sur les populations qui les habitent. Cette loi décide que les domaines, une fois rachetés, seront morcelés et, dans celles de leurs parties qui ne sont ni occupées ni cultivées, ou bien donnés à *Erfpacht* (voyez p. 163-166), ou bien laissés aux indigènes qui les occupent moyennant un impôt déterminé, ou enfin confiés à des associations coopératives, avec l'aide et sous le contrôle des fonctionnaires. Cette loi s'en rapporte au gouvernement pour procéder au rachat suivant les circonstances. Jusqu'ici, on n'a exproprié que des Européens : demain, les finances de l'Insulinde étant en meilleure condition et assises sur des bases plus larges et plus solides [1], ce pourront être des Chinois ou

1. Les finances de l'Insulinde furent longtemps dans une condition médiocre. Les causes en sont diverses et ont varié avec les époques.

Il y eut un temps où Java était soumis à un régime de production intense et aurait pu avoir un budget non seulement en équilibre, mais toujours en excédant. Mais à cette époque, il supportait, presque à lui seul, tout le poids de la politique et de l'administration en Insulinde, tandis que, d'autre part, il devait, le budget annuel liquidé, si les recettes avaient dépassé

des Arabes. Tel domaine, voisin de Batavia et couvert de constructions, donnera sans doute lieu à de curieux problèmes d'accession ou d'emphytéose.

les dépenses, remettre à la métropole tout l'excédent disponible. Ce régime ne pouvait qu'appauvrir Java et l'appauvrit effectivement. Les règles élémentaires de l'économie politique eussent permis de le prévoir.

Ce régime prit fin vers 1877. A partir de cette année, l'Insulinde fut libre de garder pour elle les excédents de ses budgets. Mais, précisément alors, les recettes diminuèrent, parce qu'une politique, d'ailleurs très sage, décida de réduire les impôts indigènes; et qu'en même temps les dépenses se maintinrent élevées, (expéditions militaires en Insulinde et notamment à Sumatra, Atjeh).

Pour ces raisons, pendant des années encore, et jusque vers 1898, le budget fut rarement en équilibre, parfois même en déficit. Pour le ramener à une condition meilleure, il fallut d'abord la fin de la guerre d'Atjeh, et, plus tard, au cours des dix dernières années, les mesures financières et économiques que voici :

1° Tirer meilleur parti des ressources naturelles et de Java et des Possessions extérieures;

2° Élargir certaines entreprises gouvernementales;

3° Remanier la législation fiscale.

Les résultats de cette politique furent rapides. Les contributions directes passèrent de 32 millions de florins, en 1900, à 44 1/2 millions, en 1911. Elles produisaient dans les six années de 1900 à 1905, 194,7 millions; elles en produisirent durant les six années suivantes, 245,5; soit près de 51 millions de florins de plus ou 8,5 millions par an.

L'ensemble des divers impôts avait fourni, dans les six années de 1900 à 1905, 677 millions de florins; il en fournit, durant les six années suivantes 831,6; soit 154,5 de plus, ou 25,7 de plus en moyenne chaque année.

Le Budget, lui, subit les variations les plus heureuses, dont le tableau ci-après rend compte.

Ces chiffres, extraits du Rapport Colonial présenté annuellement aux États généraux, embrassent les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires; par exemple, les frais de construc-

2° Concurrence économique.

§ 1. — *Le problème Chinois.*

Placer, par l'enseignement agricole, l'agriculture et ses progrès à la portée des indigènes, ce devait être le premier souci du gouvernement des Indes. Dans un pays comme Java, l'agriculture est et sera longtemps, sinon toujours, la source la plus abondante de richesses. Mais ce n'était pas assez; et cette mesure, pour sage qu'elle est, fût demeurée inefficace, si l'on ne s'était hâté de mettre les Javanais en mesure d'en profiter.

Depuis des siècles, en effet, le peuple, exploité par la noblesse et distancé, pour ne pas dire plus, dans la lutte économique, par les Européens et les Chinois, n'a pas encore su travailler pour lui-même. Il n'a été longtemps qu'une machine à produire. Sauf une élite, il n'a jamais été associé à une œuvre qui réclame ingéniosité et initiative. Le Gouvernement avait besoin de contractants pour ses fermes et ses impôts : il faisait appel aux Chinois; de fonctionnaires pour sa Secrétairerie et ses Résidences : aux Européens. Tout ce qui est

tion du chemin de fer y sont inclus. Jusqu'ici le gouvernement n'a pas encore autorisé la colonie à emprunter.

Les sources de revenu qui ont le plus largement contribué à l'accroissement récent des recettes sont : les droits d'entrée, les chemins de fer, les revenus des forêts, les impôts sur le revenu et l'énorme hausse des prix de l'étain de Banka, propriété de l'État.

	Éléments du budget pour les Indes néerlandaises orientales. (En florins.)						Compte rendu annuel. (Recettes et dépenses réelles, en florins.)	
	Revenus			Dépenses				
	dans la Métropole.	aux Colonies.	Total.	dans la Métropole.	aux Colonies.	Total.	Recettes.	Dépenses.
1901	29 068 541	121 669 500	150 738 011	30 660 341	120 970 919	151 631 260	149 379 896 13	149 903 204 40
1902	27 066 344	125 120 070	152 186 411	33 321 312	126 407 551	159 728 866	146 616 334 78	160 675 006 89
1903	28 375 345	125 738 625	151 113 940	34 589 360	132 585 430	167 174 790	151 364 469 72	167 111 104 06
1904	29 604 921	125 380 775	151 985 696	33 287 395	133 964 989	167 252 381	152 617 232 91	166 537 090 29
1905	23 567 031	123 196 775	116 763 806	33 248 627	132 814 490	166 063 117	155 646 063 22	166 222 777 39
1906	19 300 063	132 712 713	152 012 776	29 898 179	131 687 319	161 585 498	169 330 755 54	167 542 619 80
1907	28 417 455	138 956 303	167 373 758	29 857 342	138 915 923	168 773 265	185 803 862 08	173 576 040 04
1908	25 426 043	149 716 353	175 142 396	30 484 645	151 261 367	181 746 012	190 050 215 17	191 321 216 65
1909	22 134 601	159 405 516	181 540 117	33 555 176	160 383 416	193 938 592	197 488 179 37	200 843 298 03
1910	21 241 908	172 161 431	196 403 312	41 587 531	173 679 813	215 267 374	221 516 220 52	231 427 270 73
1911	24 121 740	190 485 019	214 609 759	36 753 167	201 163 593	237 916 760		
1912	28 686 500	205 276 845	233 963 345	41 479 392	223 397 831	264 877 223		
1913	50 518 550	223 089 658	273 608 208	73 054 147	240 042 497	313 096 644		

service de direction était fermé au Javanais, on ne lui demandait que le secours de ses bras et de ses reins : le noble, pour ses terres; l'Européen, pour ses plantations et ses usines.

De cet état d'infériorité se tirer seul, ce lui serait impossible; avec l'aide du gouvernement et des lois, encore difficile. Heureusement pour lui, précisément cette période des quinze dernières années a vu les événements et, chez l'élite, qui, à la longue, influencera la masse, une certaine évolution du caractère travailler en sa faveur et rendre possible une entreprise de relèvement économique et social. Heureusement encore, le gouvernement y était favorable, par des motifs à la fois d'humanité et d'intérêt. Une politique nouvelle s'ébauchait, fondée sur une association d'intérêts entre Européens et Javanais, qui allait s'efforcer d'assurer aux Javanais dans les affaires et l'administration, leur due place, en réduisant d'autant celle des Européens et des Chinois.

Le problème chinois doit être présenté autrement que je ne l'ai fait dans la première édition de ce livre (V. p. 97-143). Mon exposé premier, encore assez exact dans les faits, l'est beaucoup moins dans les déductions. Certes les Chinois ont été pour les Javanais, sur le terrain économique, de terribles concurrents; grâce aux contrats de fermes et d'impôts, dont ils étaient invaria-

blement titulaires, grâce au commerce de l'argent et du crédit tout entier, durant des siècles, entre leurs mains, ils ont même pu être des oppresseurs redoutables. Mais prétendre les dénoncer comme un fléau et, à cause de cela, les expulser de l'Insulinde, c'était injuste et périlleux. On ne dispose pas facilement d'un élément si considérable.

Il y a aux Indes deux sortes de Chinois : les uns, appelés *Peranakans*, sont nés aux Indes; dans le langage courant on les désigne, de façon impropre et qui prête parfois à confusion, du nom d'Indo-Chinois; les autres, nouveaux venus, les immigrés, s'appellent *Singkehs*. Ces deux classes de Chinois ont ordinairement des vues et des intérêts opposés : les *Peranakans* sont gens ayant pignon sur rue, commerçants, industriels, etc.; les *Singkehs* sont ordinairement des coolies aux champs ou à la ville. Elles ne sont pas pour cela fréquemment et toujours adversaires. Elles s'unissent notamment dès qu'elles ont lieu de croire que la nationalité chinoise, dans son ensemble, est visée ou menacée par une mesure quelconque de l'autorité néerlandaise. On l'a bien vu, en 1912, à Soerabaja, lors de la grève des boutiques : les commerçants Chinois, tous *Peranakans*, ont décidé la fermeture générale de leurs magasins, parce qu'ils estimaient que la police néerlandaise s'était montrée trop dure envers les *Singkehs*.

Les *Peranakans* sont — à la demande du gouvernement — constitués en associations (dans notre Indochine, on dit : congrégations) et représentés auprès des autorités hollandaises par leurs chefs (que désignent ces autorités) : majors, capitaines, lieutenants, tous ou la plupart *Peranakans* et, de plus, Chinois vieux style (Hokkians). Les *Singkehs*, Chinois immigrés, sont inclus dans ces associations; toutefois on peut dire qu'ils n'ont pas de représentants auprès des autorités. On pourrait concevoir qu'ils en eussent dans les chefs mêmes des *Peranakans*, mais ceux-ci ni ne les connaissent ni ne les comprennent; ou encore dans ceux des fonctionnaires européens pour les affaires Chinoises qui parlent leur langue et sont au fait de leurs coutumes et leurs usages[1]; mais ces Européens n'ont pas légalement qualité pour intervenir et ne le font que si les Chinois les y invitent. Il a bien été proposé de les transformer en *Protecteurs des Chinois*, comme sont certains de leurs collègues anglais, à Hong-Kong et à Singapour,

1. Ce sont des fonctionnaires d'un ordre spécial : les *Ambtenaaren voor de Chineesche Zaken*. Ils sont, en matières chinoises, les conseillers des autorités administratives et judiciaires, soit que leur avis soit demandé, soit qu'ils le donnent spontanément. Ils font fonction d'interprètes pour toutes les traductions officielles, écrites ou verbales; ils s'emploient encore, quand ils en sont requis, à faciliter l'application régulière des règlements concernant les ouvriers chinois qui travaillent dans les entreprises agricoles ou minières (ordonnance coloniale du 21 mai 1896). Mais, avec toutes ces occasions d'intervention, ils n'ont aucun pouvoir direct.

avec mission de tenir les registres de l'immigration et de l'État Civil, de recevoir et d'instruire les pétitions, etc. Jusqu'ici cette proposition n'a pas eu de suite.

Peranakans et *Singkehs*, ne se ressemblent, on le voit, ni par l'origine, ni par la situation, ni par l'attitude. L'opinion toutefois, ou du moins une fraction importante de l'opinion européenne, n'a pas laissé, durant longtemps, de les confondre et même de les englober dans une condamnation générale, et l'administration elle-même n'a pas pris, et peut-être ne prend pas encore soin d'établir entre eux une distinction suffisante, au moins par des régimes différents auxquels elle les soumettrait. Jusqu'à ces derniers temps, tous les Chinois, en principe, et sauf des exceptions très limitées, étaient relégués dans des quartiers spéciaux, et astreints à un système de passeports qui gênait la liberté de leurs mouvements et les soumettait à l'arbitraire des fonctionnaires hauts et moyens et à l'exaction des subalternes. Quoique attachés à certains services publics, dans lesquels nul — à ce qu'on croyait — ne pouvait les remplacer (ferme des marchés, des abattoirs, des Monts-de-Piété, etc.), ils étaient (je n'apprécie pas, je relate) exclus de toute fonction officielle, même inférieure, et du Petit Examen des Fonctionnaires. Légalement égaux des indigènes, ils leur étaient inférieurs aux yeux de l'Administration : leurs écoles

(chinoises) n'étaient pas subventionnées; les écoles hollandaises ne leur étaient ouvertes, toutes conditions égales, que moyennant une rétribution plus élevée, et pourvu qu'il y eût de la place (en pratique, il n'y en avait ordinairement pas); enfin les écoles indigènes seules s'ouvraient à eux et encore quand les enfants indigènes y étaient déjà tous admis.

Cette situation légale des Chinois avait déterminé en eux, à l'égard des Européens, une attitude sinon d'hostilité du moins de réserve et de fierté hérissée. Jamais, à Java, ils n'ont accepté chez les Européens de ces fonctions domestiques qui moralement subordonnent; ils n'ont consenti à occuper et ils n'occupent, d'ailleurs avec zèle et intelligence, que ces fonctions, qui confèrent une sorte d'égalité : commis, comptable, intendant, etc. Entre les Européens et eux peut exister de l'estime, mais peu de cordialité, et même à l'ordinaire, plutôt de l'antipathie. Et il fallut, tout à la fin du XIX[e] siècle, l'avènement de cette politique inspirée par la morale et basée sur la reconnaissance des mérites respectifs de chaque race, *Ethische politiek*, pour amener, de la part des Européens, une détente envers l'élément chinois.

Si les Européens ne l'aiment pas, les indigènes le détestent. Non par aucun motif ethnique; par des motifs de pur intérêt (identiquement ceux qui, dans l'Inde Britannique, expliquent la même attitude envers les races diverses qui y remplissent les

mêmes rôles); le Chinois — en tant que fermier — est souvent collecteur d'impôts, et, comme tel, dur et corrupteur; le Chinois prête de l'argent à une clientèle sans solvabilité, de qui il exige des taux exorbitants; le Chinois, même originaire de Java, ne se mêle pas à la population; marié à une Javanaise, il n'en fait pas légalement sa femme principale; né d'une Javanaise, il reste obstinément Chinois. Pour ces motifs, il est détesté des Indigènes et, je le répète, peu aimé des Européens. Et c'est pourquoi, à une certaine époque, une opinion qui se proposait, avant tout, d'émanciper et de relever le Javanais, menait l'assaut contre les Chinois, et indistinctement contre tous. J'ai le regret d'avoir (1re édition) exposé, sans les combattre, ses raisons. Les Chinois sont trop nombreux; les Chinois tiennent trop de place; ils appauvrissent l'indigène, le tiennent en tutelle, l'oppriment, empêchent son éducation économique. Les Chinois, d'autre part, sont en minorité dans l'Insulinde; leur patrie se désintéresse d'eux; possible donc, de disposer de leur sort, à notre gré, en ne tenant compte que de notre intérêt.

Ces raisonnements, autrefois courants, personne, aujourd'hui, n'ose plus les reprendre. Ils pécheraient par trop d'inhumanité et d'aveuglement. Les Chinois sont indispensables à l'Insulinde. Ils sont (1905) 295 000 à Java et 268 000 dans les Possessions Extérieures, au total environ

560 000. Ce sont eux qui fournissent la main-d'œuvre tout entière aux mines d'étain de Banka et de Biliton, et, en majorité, aux cultures de tabac de Sumatra Oriental. Ce sont eux qui, en matière de commerce avec l'Orient, sont les intermédiaires les plus incontestablement utiles. En 1911, ils ont importé dans l'Inde Hollandaise des marchandises d'une valeur de 11 millions de florins, et en ont exporté, via Hong-Kong, pour 37 millions, via Singapour, pour un chiffre difficile à déterminer, qu'on évalue toutefois à une quinzaine de millions de florins. Que les Chinois mettent en interdit l'Insulinde, son commerce et son industrie (sucre, pétrole, etc.), et l'on peut mesurer le dommage qu'ils seraient en état de lui infliger. Ces motifs, si forts, même à l'époque où l'opinion était le plus montée contre les Chinois, s'imposèrent et détournèrent toujours d'aborder une solution radicale du problème.

Aux environs de 1900, moitié pour obéir aux préjugés anti-chinois, moitié pour préparer des carrières nouvelles aux Javanais, on se décida bien à diverses réformes, réalisées peu à peu; mais ce n'étaient que des mesures d'attente et même que des demi-mesures : on supprima les fermes des marchés et des abattoirs; on abolit presque partout ce qui restait de la ferme de l'opium; on fit passer les monts-de-piété sous la direction d'agents du gouvernement, les uns

Européens, les autres Javanais; enfin on créa des Établissements de crédit sous l'autorité du gouvernement[1].

Ces mesures eurent un double effet. Elles encouragèrent l'élite javanaise à entrer dans les voies nouvelles où déjà la poussaient et une propagande ardente et l'éveil d'un sentiment national d'indépendance et d'activité. En revanche, elles appauvrirent les Chinois, les abaissèrent et les irritèrent, et bientôt influencèrent leur conduite envers le Gouvernement de l'Inde. L'occasion allait bientôt s'en offrir.

L'année 1905 a bouleversé tous les esprits en Extrême-Orient. La victoire japonaise surexcita l'orgueil asiatique. Les Chinois de l'Insulinde, tout comme ceux de la Chine, résolurent de montrer aux Européens ce qu'ils étaient et ce qu'ils pou-

1. La ferme de l'opium est supprimée partout sauf à Atjeh, où elle durera encore deux ans; ailleurs elle a été remplacée par la Régie. Cette régie est aux mains de quelques Européens; tous les autres fonctionnaires, assistants et contremaîtres, sont Javanais. La Régie entraîne des dépenses plus élevées que la ferme; mais tout de même laisse un produit net plus élevé.

La ferme des bestiaux est supprimée à Java. Le service de l'abatage est aux mains soit de particuliers, soit de l'État. (Il existe des abattoirs d'État ou municipaux). Mais cette ferme existe encore dans les Possessions Extérieures. Elle rapporte (1911) 2 261 000 florins.

Il en est de même de la ferme des jeux, de celle des bacs et de la vente de l'alcool.

Les Monts-de-Piété, déjà supprimés à Java, vont l'être dans les Possessions Extérieures. Il y a et il y aura les Monts-de-Piété d'État, avec des employés européens et javanais.

vaient. Pour la première fois, la Chine s'occupa de ce qui se passait au delà de ses frontières, et prit contact avec ceux de ses nationaux qui vivaient en colonies sur le sol et sous le drapeau de nations étrangères. Elle envoya des missionnaires les visiter. Le premier des Chinois qui, du dehors vinrent à Java, pour collaborer à l'œuvre d'émancipation, n'avait cependant aucune mission officielle : c'était un médecin de Singapour, le Dr Lein Boer Keng. Après lui, cette fois en mission officielle, le conseiller de la légation de Chine, à la Haye, Tshien Sun. Les premiers missionnaires, quels qu'ils fussent, travaillaient à rassembler les Chinois du pays et à fonder avec eux une *Union Scolaire Chinoise*, qui fournirait aux Chinois le moyen de s'élever par l'École et par la Presse. Après les Missionnaires, vinrent des Inspecteurs scolaires chinois. Leur but était d'abord d'améliorer l'enseignement chinois et l'on verra comment ils y réussirent; ensuite de tirer des écoles chinoises de Java les meilleurs élèves pour les faire instruire en Chine aux frais de la nation. Après les Inspecteurs, enfin, vinrent les Divisions ou les Escadres chinoises, procédé d'intimidation à l'égard du gouvernement hollandais, occasion d'exaltation des Chinois de Java. Trois escadres chinoises vinrent successivement (1908-1911) rendre visite à Java, chacune d'elles amenant un Commissaire chinois.

Les Chinois de Java, en face de ces manifestations si nouvelles, n'avaient pas tous les mêmes sentiments ni la même attitude. Les riches, industriels, commerçants, propriétaires, s'étaient toujours contentés de la protection du Gouvernement hollandais; ils redoutaient ces missionnaires; ils redoutaient plus encore ces Consuls chinois, dont on annonçait la création prochaine et qui sans doute leur arracheraient des subsides en faveur de la flotte. Les pauvres, au contraire, les coolies tirés de Macao, toujours prêts à se dresser contre les autorités, réclamaient des consuls, interprètes de leurs griefs, défenseurs de leurs droits.

Aujourd'hui, les Chinois de l'Insulinde ne redoutent plus qu'on dispose d'eux sans leur aveu; ils ont pris conscience d'eux-mêmes; ils se connaissent, se liguent, émettent des prétentions : ils entendent désormais n'être plus traités comme les indigènes ou pis; et n'être plus inférieurs, sinon aux Européens, du moins aux Japonais (voir p. 101-103) sur le terrain des Impôts, de la Justice, de l'Instruction, et de la liberté de leurs mouvements. Plus de système de passeports; plus d'assujettissement à la Juridiction criminelle des Indigènes, au *Politie-Rol*, etc. Individuellement, ils s'élèveront par la culture; collectivement, ils domineront par la force de leurs ligues et de leurs Associations. Ces associations, par ordre

chronologique, c'est l'*Union Scolaire Chinoise* qui fonde et entretient, par ses propres moyens, des écoles, d'abord, à Batavia et ensuite par tout Java ; c'est l'*Union Commerciale* (*Siang-Hwee*), qui se met en relations à la fois avec Pékin et avec le Ministre de Chine à la Haye.

Cette collaboration de la Chine continentale avec les Chinois de l'Insulinde, surtout l'action des organisations et des ligues, ne tardèrent pas à déterminer des résultats, qui allaient modifier tout le problème chinois à Java et ne plus laisser aux Javanais d'autres ressources, s'ils voulaient, sur le terrain économique, se passer des Chinois, que de s'égaler à eux par le goût de l'étude et l'esprit d'organisation.

Leurs premiers succès, les Chinois les obtinrent à l'École. Elle était, au début, imitée des écoles primaires de Chine réorgarnisées. On y donnait l'enseignement national chinois, et dans la langue mandarine ou, comme on dit maintenant, dans la langue de l'Empire. En gens pratiques, les Chinois voulaient y ajouter l'enseignement d'une langue européenne, et, d'abord, du hollandais. Mais les maîtres de hollandais sont rares. On n'en trouve guère qu'en Hollande et on n'obtient leur collaboration qu'à beaux deniers comptants. Pour se procurer les ressources nécessaires à les payer, l'*Union Scolaire Chinoise* songea à une loterie : le Gouvernement en refusa l'auto-

risation. Alors les Chinois substituèrent, dans leur enseignement, au hollandais l'anglais, pour lequel ils trouvèrent tant qu'ils en voulurent, dans les colonies voisines, des maîtres à bon marché. Ces écoles furent un succès marqué.

Elles stimulèrent le Gouvernement, qui, ayant longtemps tout refusé, en vint bientôt à tout offrir et fonda, en faveur des Chinois, des écoles hollando-chinoises, qui ont devancé et inspiré les écoles hollando-javanaises. Ce furent des écoles conçues sur le modèle des écoles primaires européennes, avec le règlement scolaire européen et pourvues d'instituteurs tirés de l'enseignement public européen. On n'y enseigne pas le chinois, mais le hollandais, et par la méthode directe. Ces écoles aussi sont très appréciées.

Ce n'est pas tout : les écoles ouvertes soit aux Européens, soit aux Indigènes, le furent aussi aux Chinois ; il n'y fut plus question de la réserve blessante : « s'il y a de la place », ni de l'excédent de rétribution exigé des élèves chinois.

La population chinoise se partage entre ces diverses écoles. Les plus pauvres vont aux écoles purement chinoises; la classe moyenne — avec empressement — aux écoles hollando-chinoises ; les plus riches, aux écoles purement européennes. Enfin, beaucoup fréquentent les écoles indigènes, soit publiques, soit privées. En 1910, 60 Chinois, dont une fille, suivaient les cours des trois Ecoles

Moyennes supérieures; 53 apprenaient des métiers dans l'enseignement professionnel; 300 garçons et 200 filles fréquentaient les écoles privées; 2 700 garçons et 760 filles, les écoles publiques (y compris les 17 écoles Hollando-Chinoises), où se donne l'enseignement primaire européen; enfin 5 144 élèves, dont beaucoup de jeunes filles, fréquentaient les écoles chinoises par eux fondées et entretenues dans toute l'Inde.

Ces succès, sur le terrain scolaire, étaient accompagnés de beaucoup d'autres.

Plus n'était question, comme en 1897-1900, de restreindre l'immigration chinoise. La Chine, désormais attentive, s'en fût émue. D'ailleurs les dangers qu'on redoutait alors s'étaient dissipés à l'étude attentive des faits. Une enquête officielle de la *Mindere Welvaart Commissie* démontra, au contraire, que la présence des Chinois — qui l'eût prévu? — n'avait que des avantages. Un Règlement de 1911 [1] applicable, d'ailleurs, à tous les étrangers et qui édicte, pour Java et Madœra, des dispositions plus sévères que celles des Possessions Extérieures, a fixé les conditions de l'immigration. Un permis de débarquement s'obtient contre le versement de 25 florins; il doit être, à bref délai, échangé contre une carte d'admission délivrée par la Commission d'Immigration. Cette

1. C'est un décret royal, dont l'exécution a été assurée par une ordonnance coloniale de 1912.

carte est parfois ou accordée sous condition ou définitivement refusée aux individus déclarés ou reconnus indigents, malades, fous, criminels, dangereux, et aux prostituées.

Une fois entrés sur le sol de Java ou de Madœra, les immigrants chinois ne sont plus soumis aux restrictions de jadis. Plus de liberté leur est, depuis 1910, laissée pour le choix de leur résidence. Non pas que tous aient le droit d'habiter hors du quartier (*chineesche Kamp*) à eux assigné; mais la permission en est accordée libéralement.

Les passeports aussi — toujours pour Java et Madœra — ont fait l'objet de deux réglementations plus respectueuses de la liberté. L'une, du 22 septembre 1904, a créé des passeports, valables pour un an, qui donnent droit à la fréquentation régulière des localités desservies par chemin de fer ou tramway. L'autre, du 17 novembre 1910, a supprimé la nécessité du passeport pour tout chef-lieu ou marché situé au voisinage d'une voie ferrée ou d'une route; pour les autres localités, elle maintient le passeport, mais en exempte de nombreuses catégories de Chinois. Et cette réglementation paraît maintenant trop sévère encore : des voix nombreuses s'élèvent pour demander l'abolition totale des passeports, au moins pour les Chinois qui sont nés aux Indes.

Progrès aussi — du moins à brève échéance — sur le terrain de la Justice.

En matière de contravention, le Chinois ne sera bientôt plus justiciable du *Politie-Rol*, tribunal administratif, dans lequel le Résident, assistant-résident, contrôleur, maire, risque d'être à la fois juge et partie; il relèvera désormais des Juges-Jurisconsultes (*landrechters*[1]). Il peut, si sa santé l'exige, — mais cette disposition de l'ordonnance du 31 janvier 1911 s'applique à tout délinquant, indigène aussi bien que chinois, et ne constitue donc qu'une amélioration de traitement, non un privilège — il peut être condamné, non plus au travail sur les routes, mais à de la prison.

Au criminel, le Chinois relève du *Landraad*, (littéralement, conseil, tribunal du pays) tribunal indigène ordinaire, qui offre une double garantie. Le Président en est un Néerlandais et, à Java et Madœra, toujours (ou presque toujours) un magistrat de carrière ; les membres sont des indigènes de rang, fonctionnaires en activité ou en retraite;

1. Ces *Landrechters* n'existent pas encore. Lors de la discussion du budget colonial de 1913, les États Généraux ont bien consenti des crédits pour la nomination de trois de ces « juges de pays », magistrats de carrière, qui devaient être nommés à Batavia, Samarang et Sœrabaja. Mais ils ne sont pas encore nommés à l'heure actuelle. Le décret qui modifiera l'organisation judiciaire et rendra possible la nomination de trois *Landrechters* n'a pas encore paru (janvier 1914). Plus tard, chaque province (résidence) devra avoir son *Landrechter*.

Le Landrechter aura juridiction sur toutes les classes de la population, et compétence — sauf dispositions contraires, — en matière de tous délits entraînant une condamnation à trois mois de prison et à une amende de 500 florins au maximum.

et, quand l'inculpé est un Chinois, un ou deux chefs chinois ou, à leur défaut, un ou deux Chinois de condition siègent, à côté des membres indigènes, avec voix consultative pour tout ce qui concerne les lois religieuses et les institutions et coutumes chinoises. Devant ce tribunal la procédure est coûteuse, mais entourée de garanties.

En matière civile et commerciale, les Chinois sont de tous points et depuis longtemps (1855) assimilés aux Européens. Toutefois, les affaires qui intéressent le statut personnel (dont les successions) sont jugées d'après la coutume. Cela laisse place, d'ailleurs, à beaucoup d'incertitudes : nombre de Chinois réclament une loi.

Enfin, de par une ordonnance du 24 février 1908, les chefs des Orientaux (Chinois, Arabes) nommés par le gouvernement, possèdent, en matière de juridiction, certains privilèges.

Faut-il aller plus loin et déclarer, qu'en toute matière civile et par toute l'Insulinde, les Chinois seront, à l'imitation des Japonais (sauf pour ce qui est du statut personnel), traités comme des Européens? Cela peut se soutenir en théorie; en pratique, les Japonais sont quelques centaines et les Chinois, à Java seulement, près de 300 000, en face de 70 000 Européens. Qu'on traite les Chinois comme des Européens et la tenue de l'État Civil et l'administration de la Justice (qu'il faudrait confier à des Juges, Procureurs et Con-

seillers, nécessairement tirés d'Europe) coûterait 4 ou 5 fois plus cher pour eux que pour les représentants du peuple dominateur. Cela donne à réfléchir.

Après tant de concessions, les Chinois sont-ils satisfaits? On n'ose le croire. La suppression des fermes les a irrités. Leur admission au petit examen des fonctionnaires leur paraît une mince compensation. Toute une fraction de la population chinoise révèle un état d'esprit voisin de l'indignation. Ils ont fondé, outre les Associations déjà citées, les *Soe-Po-Sia*, sociétés de lecture en apparence, en fait clubs politiques, où se rencontrent de simples coolies et des intellectuels fort avancés. Ces clubs s'intéressent à la politique et en Chine et dans l'Inde Néerlandaise. Ils soutenaient le mouvement révolutionnaire en Chine et lui fournissaient même des subsides. Dans l'Inde néerlandaise, ils poussent à une politique de classes; par hostilité non contre la Hollande, mais contre leurs compatriotes plus riches. A Sœrabaja, deux chefs chinois hostiles au mouvement révolutionnaire ont été conspués par les coolies; une maison a été détruite.

C'est ce même parti avancé qui a insisté pour avoir des Consuls chinois. On leur en a déjà accordé un, installé depuis juillet 1912; il est consul général de Chine à Batavia pour la région occidentale de Java (y compris Samarang), la

partie néerlandaise de Bornéo et l'île de Biliton avec ses dépendances. En outre, le même titulaire fait fonction de Consul général pour Sœrabaja et Padang (Sumatra). Après cela, faut-il en accorder d'autres dans le reste de l'Insulinde? Sera-ce considéré comme une concession honorable ou comme une faiblesse, née de la crainte?

Sur ce point et sur d'autres, l'opinion publique est fort divisée, et aux Indes et en Hollande. Les débats aux États Généraux ont montré un désir général de substituer plus de libéralisme à une réglementation trop étroite, mais, en même temps, d'adapter les règlements nouveaux aux circonstances. La solution de la question chinoise est affaire d'opportunité. La vie intérieure de la Chine, la politique des autres puissances à son égard, l'attitude des Chinois en Insulinde, leurs prétentions même, tout cela devra être pris en considération et le sera. La Hollande est disposée à tout ce qui conciliera son intérêt et la justice, et favorisera l'émancipation des Javanais.

§ 2. — *Le Réveil Javanais.*

Émancipation économique ou politique, jamais le peuple Javanais délicat, soumis, et vivant sous des chefs depuis quatre-vingts ans habitués aux Chinois et ralliés à la cause hollandaise, n'eût, de lui-même, envisagé pareille évolution. Mais, pas

plus que les autres peuples d'Extrême-Orient, il ne pouvait ne pas ressentir le contre-coup du triomphe japonais. Il n'est pas un de ces peuples qui n'ait, à cette époque, envisagé la possibilité, les uns, de se défaire, les autres, plus modestes, de se hausser au niveau des Européens. Chinois, Indiens, Indo-Chinois, Javanais, tous conçurent des ambitions, dont nous n'avons vu apparaître encore que les premières conséquences.

A Java, ces ambitions ne se heurtaient pas à la seule supériorité des Européens. A côté des Européens ou même avant eux, le Javanais, sur son chemin, rencontrait le Chinois. Et c'est en vain qu'on lui vantait la facilité de se passer de lui. Une longue expérience lui faisait soupçonner la vanité de ces fanfaronnades : un fait précis lui en fournit la preuve, ce jour de 1912 où, à Sœrabaja, une simple grève des boutiquiers chinois fit monter si vite et si haut le prix des denrées, notamment du riz, que le gouvernement fut sollicité de prendre des mesures pour le faire baisser. Ce jour-là, les Javanais constatèrent une fois de plus que, pour s'émanciper des Chinois et se passer d'eux, sur le seul terrain économique, il fallait s'organiser, modifier son genre de vie et son idéal, et d'abord s'instruire.

Les Javanais sont remarquablement doués. Tout étranger qui les a approchés s'en est aperçu. Une jeune Javanaise d'un vrai mérite, Mme Kar-

tini[1], qui n'a jamais été aveugle sur les défauts de sa race, a dit d'eux : « Nous sommes souvent

1. Raden Adjeng Kartini, d'une excellente noblesse, fille du Régent de Djapara et femme du Régent de Rambang, a conquis la notoriété pour avoir pris en main la cause de l'instruction de la population indigène. Elle avait fréquenté l'École européenne, mais, pour des motifs de convenance envers la société à laquelle elle appartenait, l'avait quittée à douze ans. Rentrée dans sa famille, elle avait travaillé par ses propres moyens. Son père approuvait en principe ses idées, mais redoutait ce qu'en penserait l'Opinion. Son mari aussi était, sur beaucoup de points, d'accord avec elle. Elle mourut très jeune, à vingt-cinq ans, de suites de couches. Durant sa vie de jeune fille et de jeune femme, elle avait eu le temps d'exprimer ses idées dans des lettres nombreuses et dans des conférences, qui attestent du savoir, de l'enthousiasme, de l'éloquence. Ces lettres, recueillies et publiées par un Hollandais de distinction M. Abendanon, n'ont pas eu moins de trois éditions en deux ans. Elles ont été et vont être traduites dans plusieurs langues. Elles méritent de l'être.

On peut ramener sa prédication à ceci : enseignement et nécessité d'instruire le peuple; mariage et lutte contre la polygamie; droit des femmes. Par les courts extraits que voici, on jugera à la fois de sa sagesse hardie et de sa générosité.

« J'ai vu moi-même comment un Européen, qui, cependant, n'était pas bête, au contraire, donnait des coups de canne, à un enfant, à une femme, à une jeune fille, parce que ces malheureux ne s'écartaient pas assez vite devant ce grand seigneur durant une fête populaire.

« Je serrais les dents pour ne pas crier. Chaque coup retentissait en moi, non pas seulement pour l'horreur de la peine corporelle, mais pour l'humiliation qu'elle implique : humiliation de celui qui est frappé, et humiliation de celui qui frappe. De tels châtiments exaspèrent mais ne corrigent pas, voilà notre conviction. »

(*Lettre* du 18 août 1902.)

« Dans une Société où l'idée est invétérée qu'un *Raden Mas* ou une *Raden Adjeng*, est absolument un être d'un ordre supérieur, qui a droit, de la part du peuple, à une adoration presque divine, nous avons, en notre qualité d'enfants de fonctionnaires,

étonnés, nous, enfants du pays, de l'esprit de nos compatriotes. Nommez au hasard quelque chose, ou bien montrez un objet quelconque : un Java-

assisté souvent à des scènes qui nous faisaient frémir d'indignation. En pareil cas, nous demeurons immobiles, incapables de parler ou de rire; l'indignation ou la compassion nous ferme la bouche. Une de nos connaissances l'a vu et nous a dit : « Nous « sommes bien obligés d'agir ainsi; comment serait-il possible « autrement de maintenir l'ordre et le repos, quand nous sommes « un contre mille. Ils nous auraient depuis longtemps déjà « expulsés du pays et jetés à la mer, s'ils n'avaient cette terreur « de nous. » (*Lettre* du 18 août 1902.)

« Quel bien le peuple retire-t-il de sa noblesse vénérée, qui sert au gouvernement à régner sur lui? Jusqu'à présent aucun ou presque aucun; et plutôt du mal, quand la noblesse — ce qui n'est pas encore rare — abuse de son pouvoir.

« Il y a là quelque chose à changer. La noblesse doit mériter l'adoration du peuple, en être digne; et alors le peuple en retirera un grand profit. »

(*Extrait* d'une note publiée à la suite de ses lettres et datée de janvier 1903.)

« S'il est impossible absolument de faire d'un coup l'éducation d'un peuple de 27 millions d'habitants, il est, par contre, assez facile de s'occuper provisoirement de l'éducation et du développement des classes supérieures, de façon qu'elles puissent être utiles à ceux qui sont au-dessous d'elles. »

(*Note* de janvier 1903.)

« Le gouvernement doit pousser la noblesse dans cette voie (se faire aimer du peuple), et il n'y a pas pour cela de moyen plus puissant qu'une éducation solide, qui ne visera pas seulement la culture de l'esprit, mais la formation du caractère. »

(*Note* de janvier 1903.)

« Des opinions anciennes, transmises par la tradition, ne peuvent pas être mises de côté, sans plus, pour faire place aux idées nouvelles. Les anciennes, auxquelles tout le pays rend hommage, sont encore puissantes. Toutefois l'élément jeune l'emportera. De la mort surgira une vie nouvelle. Il est impossible d'étouffer cette vie nouvelle. Même si l'on y réussit aujour-

nais spirituel — on en trouve surtout dans le peuple — saura immédiatement faire là-dessus un jeu de mots qui surprend par son esprit et sa vivacité[1]. » Mais leurs qualités d'esprit, les Javanais les ont tournées surtout vers le service de l'État. Rien n'est moins fait pour développer l'initiative et l'énergie. Tout naturellement, il advint que le jour où, les cadres de l'Administration remplis jusqu'au bord, les Javanais cherchèrent à s'employer dans le commerce et l'industrie, ils se heurtèrent aux plus souples, aux plus tenaces, aux plus âpres des concurrents : les Chinois, et n'eurent dès lors qu'une idée : demander la protection du gouvernement. Protection et paternalisme, il n'y a pas que les peuples enfants pour y recourir. C'est sous cette poussée d'opinion que

d'hui, elle renaîtra demain, plus riche encore en force et en vigueur. »

(*Lettres inédites. Traduction* de M. et Mme Abendanon.)

« Formation du caractère, voilà un point qu'il importe de mettre au premier plan de tout enseignement destiné au Javanais. »

(*Note* de janvier 1903.)

« ... Je voudrais que, dans l'éducation, on se préoccupât de la formation du caractère et principalement du développement de la volonté. Celle-ci doit faciliter sans cesse l'éducation de l'enfant.

(*Lettre* du 18 avril 1902.)

« Est-ce que cette tranche de vie, notre histoire, ne pourrait pas devenir l'histoire de deux peuples, le peuple hollandais et le peuple javanais? Serait-il possible qu'un jour Java et les Pays-Bas fussent unis par une estime et une amitié réciproques. »

(*Lettre* du 18 août 1902.)

1. Lettre du 18 août 1902.

l'on songea un temps, pour secourir les Javanais, à se défaire des Chinois. Mais bientôt on revint à des idées plus pratiques et plus justes. Si l'on entend traiter les Javanais en plantes de serre, ce n'est pas durant un jour seulement qu'il faudrait les y mettre à l'abri. Tout ce qu'on peut tenter en leur faveur de raisonnable c'est de ramener l'égalité entre eux et leurs rivaux par la suppression de certains privilèges de fait ou de droit. Mais, pour le reste, puisque la concurrence est une condition même de la vie, à eux de se mettre en mesure de l'affronter, par l'acquisition du savoir et la formation du caractère.

Cette opinion fit son chemin, non seulement dans la noblesse javanaise et les classes supérieures, mais encore dans certaines parties de la population. Il devint de bon ton d'entrer dans le commerce; il se créa des ligues; il se développa un esprit de solidarité. Dans les *Dessas* (villages) il se forma[1] des associations, *Dessa Loemboeng* qui, en temps de disette, fourniraient des semences et même des vivres aux associés. Ailleurs, ce furent des *Toko's*, sociétés dont le but est de s'aider mutuellement et de s'assurer des avantages, dont jusqu'ici les Chinois étaient seuls à jouir. Le Gouvernement à son tour, créa et mul-

1. Surtout sous l'influence des missionnaires et des fonctionnaires hollandais, en particulier de M. Mesman, quand il était résident de Chéribon.

tiplia des Banques et des Etablissements destinés à procurer aux cultivateurs et industriels javanais le bénéfice du crédit. Des commerçants fondèrent eux-mêmes une *Union Commerciale musulmane* (*Sarikat Dagang Islam*) qui compte déjà, à ce qu'on assure, 100 000 membres. Et, notamment, dans le Sœrakarta, l'un des pays de Princes, 30 000. On en a critiqué le titre, qui associe à un but commercial la propagande religieuse[1]. On s'est aussi demandé si, derrière le commerce et la religion, il n'y avait pas des préoccupations d'ordre politique. La Résidence ou plutôt le prince (*Sœsœhœnan*) de Sœrakarta en eut peur (1912), la considéra un temps comme société secrète et la surveilla; plus tard, elle en autorisa la propagande. Dans ce même pays de Sœrakarta le mouvement est, dit-on, allé si loin que les filles mêmes y ont été englobées et que tels Javanais ont permis qu'on enseignât aux leurs la comptabilité.

Sous l'influence de ces associations, déjà on

1. De l'avis de certaines personnes, il y aurait eu, en effet, un certain rapport entre la fondation du Sarikat Dagang Islam et la politique religieuse du gouvernement, tant à cette époque (1912) on en ressentait l'effet jusque dans les questions scolaires et même économiques. On a affirmé, par exemple, que, par scrupule religieux, l'administration s'opposait à ce que tel marché indigène, qui avait lieu tous les cinq jours, s'ouvrît le dimanche.

Mais, en même temps, il ne paraît pas douteux que parmi ceux, surtout des classes moyennes et inférieures, qui sont entrés dans le Sarikat Dagang Islam, beaucoup ont été entraînés par la formule du serment et peut-être davantage encore par leur désir *animiste* de pénétrer dans les sciences occultes.

trouve dans les boutiques des Javanais des marchandises jadis réservées aux seules boutiques chinoises. Et ce n'est là qu'un début. Il n'existe encore, par exemple, que très peu d'entrepreneurs javanais : quelques-uns à Sœrakarta; ailleurs, ce sont tous Chinois ou Européens. Mais déjà la main-d'œuvre est javanaise; Javanais aussi dessinateurs et ouvriers. Dans les ateliers des chemins de fer, ce ne sont que Javanais. Javanais les coolies; javanais, le *Skilled labour*; Javanais, la plupart des contremaîtres; dans les fabriques de sucre, le *mandoer*, l'homme, au salaire de 2 à 3 florins par jour, qui fait tout marcher, est maintenant régulièrement un Javanais, à l'exception de la section où se préparent les sirops, travail pour lequel on préfère souvent les Chinois.

Les indigènes prétendent même et déjà s'élèvent à de plus hauts emplois. A Samarang, un Inspecteur des Écoles est Javanais; un autre Javanais, de sang noble, est Inspecteur du Crédit Agricole; j'ai cité plus haut un indigène de Minahassa professeur d'agriculture à Sidoharjo; au ministère des Travaux Publics, un architecte, au traitement de 4 à 500 florins par mois, est un indigène, qui s'obstine à ne fréquenter que la Société indigène et à habiter, dans le *Kampong*, une maison construite par lui.

Toutefois, ce ne sont là, il faut le reconnaître, que de minces résultats auprès de ceux qu'ont

obtenus les Indiens Britanniques; et encore sont-ce des cas exceptionnels. Ce qu'ambitionne le parti javanais, c'est que l'exception devienne la règle. Comment? par l'étude. De là, un grand mouvement en faveur de l'École et de l'Instruction. C'est par l'École qu'on espère arriver non pas à se défaire des Chinois, il n'en est plus question, mais à se faire à côté d'eux une place sur le terrain économique. Il est vraisemblable que les Javanais y réussiront : ce sera l'œuvre du temps.

Reste à se faire une place sur le terrain administratif et politique à côté des Européens.

3° Concurrence politique

§ 1. — *La concurrence aux Européens; les revendications des Métis; le Parti Indien.*

Il est fort probable que les purs Javanais, s'ils eussent été laissés à eux-mêmes, se seraient peu embarrassés de faire, sur le terrain politique, concurrence aux Européens. Le peuple est, depuis des siècles, conduit par la noblesse; la noblesse, après avoir, un temps, lutté pour l'indépendance, s'est un jour avouée vaincue; elle a renoncé aux hautes dignités et aux places héréditaires et se contente de l'investiture et des traitements, réduits d'ailleurs, que le gouvernement accorde à ceux d'entre elle qu'il juge les plus dignes, ou estime

les plus considérables; et, encore qu'elle ressente parfois quelque humiliation de sa situation subordonnée, elle continuerait à s'y résigner, heureuse de ce qu'on lui a laissé d'honneurs et de pouvoirs, si diverses circonstances n'avaient, dans les limites de Java et au delà, excité les esprits et suscité des ambitions imprévues. Les graves événements d'Asie, durant les premières années du XX[e] siècle, et l'humiliation temporaire d'une grande puissance européenne ont inspiré aux peuples d'Extrême-Orient cette opinion que la race blanche ne doit plus être considérée comme absolument et à jamais supérieure aux autres races et que chaque peuple possède des talents, à lui propres, qui lui permettent de prétendre un jour s'affranchir de tutelle et se gouverner. Cette opinion a fini par pénétrer jusque dans Java et par s'imposer à sa population paisible et dénuée d'ambition.

L'agitation contre les Chinois d'abord, puis la grande activité déployée par ces Chinois pour maintenir leurs positions ont développé à leur tour une agitation parmi les Javanais. Le relèvement par l'école et le savoir sont devenus un programme politique. Les étudiants sont naturellement demeurés candidats aux fonctions; les plus intelligents se sont transformés en philosophes politiques; les plus remuants, en agitateurs. Les gens en place et les nobles se sont vus obligés de suivre le mouvement; quelques-uns

même l'avaient devancé. Enfin, à ces divers éléments il s'en est joint un autre, plus actif de par son origine et plus déterminé de par sa position sociale : c'est l'élément métis.

Tous les peuples adonnés à la colonisation ont, dans leurs possessions, affaire à cet élément. Nés d'Européens et d'Indigènes, ordinairement d'un blanc et d'une femme de couleur, les métis, trop souvent négligés par leur père et soumis à l'influence dominante de la mère, ou, à mettre les choses au mieux, ballottés d'une civilisation à l'autre, constituent assez souvent, dans le milieu où ils vivent, un groupe de mécontents et d'ambitieux. Moins nombreux que les indigènes de race pure, il agit sur eux comme le levain sur la pâte. C'est lui qui soulève les remarques et les comparaisons désobligeantes, qui enfle les prétentions, formule les griefs et s'efforce à constituer les individus à l'état de parti. Les nobles les méprisent comme issus de femmes de race inférieure; les classes moyennes, très nationalistes, les tiennent, pour la plupart, en suspicion, comme à demi conquis aux idées du dehors; mais le Gouvernement et même les particuliers ont recours à eux, précisément parce qu'à moitié Européens ils sont plus au fait de nos idées et de nos méthodes. On les a instruits, on les a admis dans les bureaux; aujourd'hui, on ne peut plus s'en passer. Ils le savent, et loin de s'en montrer satisfaits, ils se tiennent à

part et se dressent en critiques et en adversaires; aux Javanais, ils font honte de leur humilité et de leur soumission; aux Européens, ils présentent des réclamations chaque jour plus étendues et plus précises. Ils sont spontanément du parti des mécontents et de la suite des agitateurs. Dès à présent ils leur fournissent des soldats et des chefs.

Leurs griefs sont-ils légitimes? Leur action peut-elle être dangereuse? On le nie. Et toutéfois le Gouvernement, qui semble ne pas admettre qu'il existe une question des métis et qui s'est refusé dans ses recensements à en dresser la statistique[1], s'inquiète de voir grossir leur nombre, et s'efforce de le limiter. Les métis sont issus ou de soldats ou de planteurs ou de fonctionnaires, surtout de l'intérieur du pays. Les planteurs céli-

1. Il y en a un nombre que certains évaluent à 50 000, mais que personne ne connaît de façon précise. Pour l'Administration, les métis sont des Hollandais, s'ils sont légitimés, ou indigènes. Et une statistique des métis, qui les distinguerait comme tels, serait éminemment impopulaire et parmi les Hollandais et parmi les Indigènes.

A propos de ces métis, j'ai employé (p. 93) l'expression *Hollandais du Staats Blad*; c'est un terme inexact, que la langue juridique ne connaît pas. Elle use du terme : *Européens du Staats Blad*, pour viser non pas les métis, mais les indigènes ou orientaux étrangers, peu nombreux, qui en vertu de l'article 109, dernier alinéa, du Règlement gouvernemental, peuvent être, par un décret spécial, assimilés aux Européens. Ces décrets spéciaux sont publiés au *Staats Blad* (*Bulletin des Lois*, du pays); d'où le terme, un peu dérisoire, d'*Européens du Staats Blad*. Il ne peut en rien s'appliquer aux métis, qui, de droit, sont, suivant les cas, ou Hollandais ou Indigènes.

bataires deviennent plus rares qu'autrefois ; ils épousent des Européennes, dont l'influence morale se fait sentir au loin. L'Armée s'efforce de faciliter le mariage des sous-officiers européens avec des femmes européennes. Et pour ce qui est des fonctionnaires et officiers de l'intérieur, le gouverneur général Van Heutsz leur a, voici sept ou huit ans, envoyé une circulaire qui, tenue alors secrète, fit du bruit dans ce milieu spécial et que le ministre des colonies, lors de la discussion du budget de 1913, évoqua devant la seconde Chambre, dans le passage suivant : « De l'avis du Gouverneur Général, il n'est pas admissible que les personnes occupant un rang où il importe qu'on donne l'exemple, et où l'on se doit de faire l'éducation des personnes plus jeunes et de les guider, mènent une telle vie. En conséquence, S. E. exprime le vœu que les officiers, ayant rang de capitaine ou l'ayant dépassé, et les fonctionnaires civils assimilés à ces grades, qui entretiennent chez eux une concubine, soient, à l'expiration de leur temps de service, mis en demeure de prendre leur retraite et exclus de tout avancement. » Après une pareille circulaire, le concubinat ne semble plus pouvoir être toléré, encore moins reconnu par les Règlements. La sanction de cette prescription, si elle est sévèrement appliquée, contribuera, sans doute, à diminuer le nombre des concubines et des métis.

Ce sont là des mesures d'avenir. Dans le présent que peut-on en faveur des métis?

S'ils sont pauvres, on les recueille : il existe aux Indes plusieurs orphelinats, catholiques ou protestants, où ils sont admis et élevés : à Batavia, Samarang, Sœrabaja, Padang, Buitenzorg; tandis que Djokjatarta et Sœrakarta possèdent des asiles, ouverts aux métis comme aux autres.

Les autres, s'ils ne sont pas légitimés, suivent la condition de leur mère, et vivent au *Kampong*; s'ils sont légitimés, soit lors de leur naissance[1], soit plus tard, sont Européens et traités comme tels.

A l'école, ils sont considérés comme Européens; dans la vie, admis comme les Européens, après les mêmes examens, aux mêmes fonctions, dans la Colonie ou en Hollande. A la suite de ces études et de ces examens, beaucoup d'entre eux ont occupé des situations honorables, quelques-uns les postes les plus éminents, dans l'armée ou l'administration. En faveur de ceux qui se sont orientés vers d'autres voies ou à qui la vie n'a pas souri, on a pris toute une série de mesures. Notamment, le gouverneur général Rooseboom a prescrit une enquête sur les Européens pauvres (ce sont surtout des métis) et sur l'assistance à leur

1. Les légitimations, pouvant se faire à toute époque, donnent lieu à des fraudes. Aussi a-t-on voté une loi spéciale dans le but d'y mettre obstacle.

prêter, et un arrêté, en date du 31 mars 1903, a autorisé des concessions de terre et des subventions en argent pour encourager parmi eux la petite culture et notamment la culture maraîchère. Ces concessions sont, au maximum, d'une étendue de 10 bouw (1 bouw = 7 096 m²), et d'une durée de vingt-cinq ans ; elles peuvent toutefois être prolongées. Il en a été fait un grand usage dans tout Java, en faveur soit d'individus soit d'associations. Il n'est pas sûr qu'elles aient donné les heureux résultats qu'on s'en promettait : plus d'un concessionnaire s'est contenté d'installer sur ses terres des travailleurs indigènes et de vivre de leur travail. Mais elles ont montré dans quel esprit la Hollande traite les métis.

Ces déclarations d'égalité, pas plus que ces mesures d'assistance et de bienveillance, n'ont toutefois satisfait les métis. Il y a le texte des lois, disent-ils, et il y a l'application qu'en font les hommes. Sans doute, la loi nous proclame égaux aux Européens. La vie nous apprend que nous sommes à peine supérieurs aux indigènes. En toutes choses : droit de vote aux élections municipales, enseignement, impôts, justice, police, état civil, ce n'est pas aux Européens que nous sommes assimilés, c'est aux Orientaux étrangers.

Et ils ajoutent : L'enseignement primaire, celui qui fournit le minimum indispensable de culture, on nous le concède, mais l'enseignement secon-

daire ou supérieur, qui qualifie pour les hauts emplois, pratiquement nous n'y pouvons atteindre. Et, en fait, dans le choix que fait pour remplir une place soit le Gouvernement, soit un particulier, c'est toujours à un Européen que va la préférence.

Pour ce qui est des particuliers, le grief est fondé, surtout s'il s'agit de ceux qui sont en relations d'affaires avec les colonies anglaises et participent de leurs préjugés. Pour ce qui est du Gouvernement, la pratique de ces dernières années a, de certains points de vue, donné un aliment à leurs plaintes. Mais pourquoi? Par haine ou mépris des métis? Ce ne semble pas être le motif. Depuis le commencement du xxe siècle, on a créé ou développé nombre de services nouveaux : département de l'agriculture, monts-de-piété, exploitations industrielles d'État, comptabilité commerciale des services publics, service télégraphique, services municipaux, pour lesquels il a fallu faire venir d'Europe des techniciens. Mais ce qui prouve que l'on n'avait pas de parti pris contre les métis, c'est qu'on a, en même temps qu'eux, écarté comme incompétents les Européens pur sang de l'Inde.

A quoi les métis répondent : cette comparaison avec les Européens de l'Inde est illusoire. Eux, en fait, dès que l'âge sonne, vont en Europe faire leurs études dans les lycées et les universités et,

par là, s'égalent vite aux Européens de Hollande; nous, sauf de rares exceptions, nous sommes à jamais enchaînés à l'Inde. Et, de ce fait, combien notre situation a empiré depuis cinquante ans.

Ç'avait été une des plus anciennes prétentions des indigènes et des métis de pouvoir acquérir, aux Indes mêmes, les titres qui qualifient pour être fonctionnaires. Cette prétention, ils la formulaient déjà publiquement dans une assemblée tenue à Batavia, le 22 mai 1848, sous la présidence de M. le baron van Hoevell. Elle ne parut pas alors excessive, puisque le Gouvernement y souscrivit en principe. Dix-neuf ans plus tard — le terme paraît long, mais de tels délais sont familiers à la Hollande — en 1867, on fondait la section B (indigène) du gymnase Guillaume III, à Batavia, qui allait permettre aux *Indos* (c'est le terme dont on désigne souvent les métis) de se préparer sur place au grand examen des fonctionnaires. Et ce ne fut pas là une vaine espérance : nombre d'*Indos*, préparés par cette section, réussirent effectivement à ce grand examen. Les choses durèrent ainsi pendant une quarantaine d'années. Mais, en 1907, sous prétexte à la fois de progrès et de réformes libérales, on créa le titre de candidat fonctionnaire, qui devait pouvoir s'obtenir et en Europe et aux Indes. Une commission de sélection (*schifting Commissie*) serait chargée de choisir les candidats, en tenant compte et de leur

savoir et de divers autres éléments. En fait, il y eut ou deux sections de commission ou deux méthodes d'une même commission : l'une pour l'Europe, l'autre pour les Indes ; et les *Indos* prétendent que celle des Indes s'est toujours, dans ses choix, montrée plus sévère que celle d'Europe. Et les résultats ont été les suivants : la proportion des Européens aux *Indos*, qui jusqu'alors avait été de 2 à 1, s'est modifiée au détriment des Indos. Ce n'est pas tout. La réforme ne se borna pas là : Désormais les candidats fonctionnaires choisis dans l'Inde eurent le droit d'aller faire leurs études en Hollande[1]. Par là, la section B du Gymnase Guillaume III, dans laquelle les candidats fonctionnaires recevaient la préparation nécessaire, est devenue pratiquement inutile, et le gouvernement en a fait l'économie.

Dès lors, il ne restera plus — et c'est là un des plus vifs griefs des métis et des indigènes — aucun moyen de conserver aux Indes le bénéfice de l'enseignement supérieur qui, seul, qualifie pour les hautes fonctions.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement a

1. Le gouvernement fait quelque chose pour faciliter aux métis leur voyage en Europe, et leur séjour, et leur entrée dans la société. Il réserve aux métis, élèves des Écoles de l'enseignement moyen, qui ont subi aux Indes un examen comparatif, outre un passage gratuit en Hollande, quelques places à l'École des Cadets, à l'École Militaire de Breda, dans le service militaire colonial, et enfin des places de candidats fonctionnaires dans le service administratif.

beau déclarer officiellement qu'il n'existe pas de question des métis : les métis soutiennent le contraire et ont trouvé des porte-parole pour le démontrer. Le plus connu et le plus habile est présentement M. Ernest Douwes Dekker. C'est un métis, né d'un père hollandais de sang pur et d'une mère de sang mêlé et qui a des liens étroits de parenté avec le célèbre *Multatuli*. Avant lui, la cause des métis n'avait été que médiocrement défendue, même par l'*Indische Bond, la Ligue Indienne,* de Batavia, et l'*Insulinde*, de Samarang. Nature énergique, il s'était à vingt-cinq ans engagé durant la guerre des Boers; et il avait été fait prisonnier des Anglais, et interné à Ceylan jusqu'à la fin des hostilités, pour avoir refusé le serment de ne plus servir. Il en revint à Java profondément blessé dans ses sentiments de justice et ses sentiments d'égalité. Sans ressources, il fut d'abord journaliste à ses moments perdus, et en même temps employé sur une plantation européenne. Là, il crut voir que les indigènes étaient maltraités, donna sa démission et publia les motifs de son indignation dans un livre : *Het Boek Van Siman den Javaan*, qui visait à imiter mais — à ce qu'on m'affirme — n'égale pas, même de loin, le *Max Havelaar*, de *Multatuli*. Cette publication toutefois mit son auteur en évidence. Il entra à la rédaction d'un journal de Batavia et y attaqua l'administration hollandaise. Bientôt

après il se rendit en Europe, séjourna surtout dans l'Allemagne, qui lui inspira une vive admiration, écrivit dans les gazettes allemandes sur et contre l'administration des Indes et, en 1911, rentra aux Indes. Il fonda alors *Het Tydschrift*, revue trimestrielle, où il attira comme collaborateurs une élite de lettrés indigènes et étrangers. Bientôt cette revue prit l'allure d'un journal de combat, organe des revendications des métis. Le 15 mai 1912, elle publiait un article qui fit du bruit : *Indie voor ons, l'Inde pour nous*, programme du Parti Indien. Depuis lors M. Dekker a créé et publié le journal *De Expres*, de Bandoeng, dont il est le rédacteur en chef et où il soutient sa campagne.

C'est un orateur impétueux et un écrivain vif et habile. Métis, et interprète des métis, il se mêle aux indigènes et tâche de les entraîner à sa suite. « L'indépendance des Indes », telle est sa devise; telle doit être l'ambition des métis et de tous ceux dont les Indes sont la patrie; non pas des Européens qui, à l'ordinaire, ont une patrie européenne, mais des Indigènes, des Indos, des Chinois, et même de ceux des Européens qui préfèrent l'Inde à l'Europe. Il fait appel aux indigènes instruits et travaille à organiser l'enseignement des Indigènes. L'enseignement indigène une fois organisé, les indigènes fourniront aux services publics tous les collaborateurs nécessaires. L'Indépendance est le but; l'Enseignement est le moyen.

Le Parti Indien, qui comprend quelque 6 ou 7000 membres, diffère notablement du Parti Indien de l'Inde Britannique : il comprend une grande quantité de métis, l'indigène pur sang y est une minorité. Et même on a remarqué que tel indigène, notable et instruit, qui a adhéré à ce *parti indien*, a fait d'expresses réserves contre le langage violent de M. Dekker et ses expressions de haine envers les Pays-Bas[1].

Quel avenir est réservé à ce parti? Le Gouvernement n'a pas voulu le reconnaître. On avait demandé pour lui la personnalité civile : il la lui a refusée. Ce refus a-t-il une base juridique? Est-il politiquement habile? Je n'ose me prononcer. Je me borne aux deux remarques que voici.

Un parti, de 6 à 7000 membres, même à supposer qu'il s'accroisse, ne sera jamais en état de soulever une population, un peu apathique, de 30 millions. Le Gouvernement ne devrait donc ni le redouter, ni le persécuter; surtout il ne saurait l'ignorer. Voilà la première remarque. Et voici la seconde. L'instrument efficace contre toutes les dominations c'est, non pas la violence, que la violence dépasse et réprime, mais l'instruction, la participation aux connaissances et aux mé-

1. Toutefois, ce sont des Indigènes pur sang que MM. Tjipto et Sœwardi, que le Gouverneur général Idenburg crut devoir astreindre à résidence pour un langage non moins violent que celui de M. Douwes Dekker.

thodes du vainqueur, qui ouvrent les esprits, éveillent les ambitions, enfantent les espoirs, suggèrent les entreprises et, peu à peu, munissent tout un peuple du savoir qui lui permet, le temps venu, de prendre, à côté de ses maîtres, une place grandissante et, un jour, peut-être de les évincer. Il reste seulement au vainqueur d'hier d'avoir su, à temps, former les émancipés d'aujourd'hui à son image. L'histoire démontre l'exactitude de ces remarques; les peuples épris d'indépendance doivent s'en pénétrer.

§ 2. — *L'adhésion des Hollandais; un projet de réforme de l'administration européenne et indigène.*

Cette opinion et cette vision d'avenir, les Hollandais ne les dédaignent pas plus qu'ils ne s'en effraient. Ils ne croient certes pas que ce soit demain que leur domination doive prendre fin. Et ils ne répugnent ni à partager avec les Indigènes et les Métis le fardeau du Gouvernement, ni à les faire — ce qui en est la condition préalable — progresser sur le chemin du savoir. Les dernières années ont vu, sur ce terrain, se former et se consolider une doctrine, qui est maintenant celle des hommes de Gouvernement, autant que celle des esprits avancés. Entre eux, la différence se ramène à ceci : les hommes de Gouvernement

pensent qu'ils travaillent pour un avenir lointain; les esprits avancés, pour demain.

Mais déjà le Gouvernement n'en est plus aux théories et aux décisions : il a passé des paroles aux actes. Il a fait et surtout tend à faire aux Indigènes une place, chaque jour un peu plus libérale, dans le gouvernement de leur pays.

Son premier essai — depuis qu'a paru la première édition de ce livre — se plaça sur le terrain municipal et provincial. Au début du XXe siècle, en Hollande, comme dans beaucoup d'autres pays, toute une opinion recommandait la décentralisation. Le gouvernement de l'Inde Néerlandaise, dans ces vues, commença par créer des Conseils municipaux et des Conseils provinciaux.

Les Conseils municipaux, qui existent déjà dans une douzaine de villes : Batavia, Sœrabaja, Bandoeng, Blitar, Samarang, Buitenzorg, Pekalougan, Kediri, Cheribon, etc., font songer à la fois à nos Conseils élus de France et à nos Commissions municipales. Ils comprennent de 11 à 25 (Batavia) membres, élus ou désignés par le Gouvernement. Ces derniers sont tous ou des Indiens ou des Orientaux étrangers. Les élus sont tous des Européens. Le Collège électoral comprend les Européens du sexe masculin âgés de vingt-trois ans, payant ou l'impôt personnel ou l'impôt sur le revenu. Les Européens qui ne sont pas sujets néerlandais doivent, en outre, être fixés

aux Indes depuis au moins cinq ans. Les choix des électeurs et ceux du Gouvernement se portent de préférence sur certains fonctionnaires ou certains membres des carrières libérales. Par exemple, le Conseil municipal de Samarang comprend : l'assistant résident, président de droit; un Européen secrétaire rétribué; un jurisconsulte, fonctionnaire du Gouvernement, un consul, un ingénieur, 4 Javanais, dont 3 fonctionnaires, un Chinois, un Arabe, etc.

Les Conseils provinciaux sont placés aux chefs-lieux des Résidences : Batavia, Bandoeng, Cheribon, etc.[1]. Leurs membres sont en nombre variable : 17 dans la Résidence de Besoeki, 39 dans celle de Samarang; 30 à Batavia, 30 dans les Préanger, à savoir : un Résident, Président de droit; 6 Assistants-Résidents, 6 Chefs indigènes : les 5 Régents et 1 *Patih* (vice-régent); 1 Inspecteur sanitaire, 1 Médecin européen, 2 Chinois, dont le Chef des Chinois de Bandoeng; 1 Ingénieur européen, plusieurs particuliers européens, etc. Le Secrétaire du Conseil est le Secrétaire de la Résidence.

1. Java comprend 15 Résidences, 2 Principautés où des Princes gouvernent avec l'aide et sous le contrôle de Résidents européens, et à peu près 80 Régences, réparties entre les Résidences et les Principautés. Exactement, les 15 Résidences de Java comprennent 73 divisions (*afdeelingen*), dont 65 ont à leur tête un régent et 8, un *Patih* (vice-Régent). Les deux principautés comprennent : Djokjakarta, 7 Régents et Sœrakarta, 2.

Les membres de ces Conseils provinciaux sont jusqu'ici désignés par le Gouvernement parmi les Européens, les Indigènes, les Chinois, les Arabes, à raison ou de leurs fonctions, ou de leurs mérites propres. La loi laissé au Gouvernement de la colonie le droit d'introduire, quand il le jugera bon, parmi ces Conseils, des Membres élus.

Cette première réforme, agréable peut-être à la colonie européenne, n'est sans doute pas pour satisfaire pleinement les Indigènes[1]. Et le Gouvernement, s'il veut atteindre cet objet, a bien fait d'en préparer une autre, sur un autre terrain que celui de la décentralisation[2] mais qui importe au moins autant à l'opinion indigène.

L'initiative de cette dernière réforme appartient au Gouvernement des Indes, qui l'a soumise au Gouvernement hollandais, lequel en a fait l'objet d'un projet de loi, sur la *Réorganisation du Service administratif des Indes et l'amélioration de la*

1. Dans la discussion aux États Généraux (novembre-décembre 1912) du *Projet de Réorganisation* dont il va être question plus loin, quelques membres émirent le vœu que la population indigène de Java fût dotée d'une représentation chargée de faire connaître non seulement ses besoins matériels mais aussi ses aspirations politiques. Et si le gouvernement ne croyait pouvoir accorder cette représentation à l'ensemble de la population, que du moins il l'accordât à l'élite de cette population. Le ministre répondit qu'il préparait une réforme en ce sens ; qu'il allait doter Java d'une Assemblée de gouvernement ayant un caractère représentatif et qu'il verrait à y faire une place aux Indigènes.

2. Sur ce terrain de la décentralisation on rencontre le projet du ministre Fock, brièvement exposé dans la note 2, page CII.

situation des fonctionnaires indigènes[1]. Ce projet expose que la tâche d'administrer l'Empire devient excessive; que le Gouvernement Général plie sous les attributions et les responsabilités et qu'il désespère de les alléger; qu'on pourrait cependant y parvenir en transférant une partie des attributions du pouvoir central à des administrations secondaires; par exemple en créant plusieurs Provinces (réunions de résidences) placées sous l'autorité d'administrateurs de l'ordre le plus élevé, comparables, dans leur province, plutôt au Gouverneur général lui-même qu'à tout fonctionnaire subalterne. A côté de ces hauts fonctionnaires, on instituerait des Conseils de gouvernement, qui soulageraient le Gouverneur général du souci de solutionner nombre d'affaires[2].

1. Message royal du 14 août 1911.

2. Par exemple, ces Conseils établiraient le budget annuel de la Province, s'occuperaient de l'émission et de la garantie des emprunts provinciaux, discuteraient les sujets à eux soumis, rédigeraient les règlements pour le gouvernement de la Province, etc.

Ce serait là certainement une réforme désirable. La discussion du budget gagnerait à être faite par un Conseil permanent et compétent. L'avis en a été émis plus d'une fois. Au cours de la discussion de ce projet dans la 2e Chambre des États Généraux, un député, M. le Dr Bos, fit allusion au droit de ces gouvernements locaux de fixer eux-mêmes leur budget, au lieu d'en laisser le soin uniquement aux États Généraux.

Il y a quelques années, le ministre des Colonies, M. Fock, avait songé à accroître le nombre des membres du Conseil des Indes par l'adjonction aux membres officiels de membres privés.

Le ministre des Colonies du dernier Cabinet (1912) aurait préféré, au lieu d'augmenter le nombre des membres de ce Conseil,

Dans ces nouvelles provinces[1], une répartition des affaires modifierait profondément la tâche respective des fonctionnaires européens et indigènes. Les Européens n'auraient plus qu'à émettre les idées directrices suivant lesquelles seraient conduites les affaires; les Indigènes en assureraient l'expédition, conformément à ces idées. Et cette double réforme viendrait à point pour s'adapter aux nouvelles conditions sociales et de la Hollande et de Java. Dans l'un et l'autre pays, en effet, de grands changements se sont manifestés.

On ne trouve plus en Hollande, pour être fonctionnaires aux Indes, autant de candidats de mérite qu'il en faudrait. Comme les jeunes Anglais, les jeunes Hollandais d'aujourd'hui préfèrent une vie plus modeste avec 3 ou 4 000 florins par an, en Europe, à 8 ou 10 000, aux Indes. De cette préférence, on donne beaucoup de raisons : un certain

créer un Conseil de budget, qui eût transmis ses avis au Conseil des Indes.

1. Me sera-t-il permis, sans être taxé de vanité, de faire observer que dans la première édition de ce livre j'avais recommandé : 1° (p. 325), la création de Conseils provinciaux; 2° (p. 327), la création de 3 provinces dans Java; 3° (p. 327), une modification profonde dans les études et le mode de recrutement des fonctionnaires européens; 4° (p. 326-327), l'extension du rôle et de l'indépendance des fonctionnaires indigènes.

Un ministre des Colonies, M. Cremer, et les Commissions des États Généraux chargées d'étudier le projet de loi déposé par lui, en 1900; plus tard, le ministre des Colonies, en 1911, dans le projet de réforme dont il est question au texte, et les Commissions des États Généraux ont, sans les adopter toutes, tenu compte de ces suggestions.

dédain, dans la société d'Europe, pour ce qui vient des Indes; l'opinion très répandue que la vie aux Indes (un climat trop mou et une société trop mêlée) débilite les corps et déprime les caractères : les Hollandais qui ont séjourné trop longtemps aux Indes ne sont plus les égaux de ceux d'Europe; et, tandis que nulle jeune fille n'objecte à quitter la Hollande pour les États-Unis ou la Russie, voire l'Amérique du Sud, on en voit souvent refuser d'épouser un fonctionnaire de Java, comme on voit des pères de famille faire aux épouseurs de la renonciation à la carrière des Indes une condition à leur consentement au mariage.

Pour ces diverses raisons, le recrutement en Europe de bons fonctionnaires pour l'Inde est devenu de plus en plus difficile. La difficulté va s'accroître aujourd'hui par la réorganisation projetée. Le rôle nouveau de haute direction qu'elle prévoit pour les fonctionnaires européens va exiger d'eux les talents les plus vastes et les plus solides, des vues plus élevées et un art plus délié du commandement, plus de qualités naturelles d'esprit et de savoir acquis et attesté. Et du même coup il va falloir modifier et le plan de leurs études et les conditions d'admission au service des Indes. Partant, on ne saurait plus espérer les attacher à ce service qu'en relevant leurs traitements, aujourd'hui déjà trop modiques. Ce

ne serait, d'ailleurs, pas une charge nouvelle pour l'État; leur nombre serait notablement réduit, et moins de parties prenantes se partageraient les mêmes crédits.

Quant aux Javanais et, en particulier, aux Régents, le temps est venu de leur assurer une participation plus directe aux affaires de leur pays. On en voit, et dans l'administration et ailleurs, beaucoup plus qu'autrefois, sortis des Écoles avec un savoir théorique étendu et des capacités pratiques; et il n'est plus possible de les restreindre, comme on fait aujourd'hui, à un rôle subordonné. Il faut les utiliser, les tirer de lisières, faire appel à leur profonde connaissance du pays, gens et choses, s'en fier à leurs qualités d'initiative et de décision, et leur laisser le soin de trancher les questions d'espèce selon les vues générales du Gouvernement. Ils seraient appelés à remplacer dans la hiérarchie des fonctionnaires européens : un certain nombre d'assistants résidents et les contrôleurs. Toutefois, comme, au moins au début, ils seraient, on peut le prévoir, lents à expédier les affaires, on mettrait près de chacun d'eux, sous le nom de régents-adjoints, un ou deux fonctionnaires indigènes de carrière, pris parmi ceux qui ont fait preuve de savoir et de sens pratique.

Mais ces fonctionnaires indigènes, eux non plus, on ne peut espérer les attacher au service de l'État,

sans améliorer leur traitement. De toutes parts, le commerce et l'industrie les disputent à l'État; non pas sans doute les Régents, mais les fonctionnaires moindres, les employés de bureau, les *mantri* de la police, les *mantri* attachés aux Régences, les *wedonos*, les sous-chefs et chefs de districts et même les *patihs* (vice-régents), là où la réorganisation les aura maintenus.

J'omets une foule de détails sur les procédés et les délais d'application de la réforme, à Java et dans les Possessions Extérieures; sur la formation des fonctionnaires spéciaux hollandais destinés à ces dernières; sur le coût de la Réforme (1 300 000 florins au total); et j'arrive à la Discussion du projet aux États Généraux[1]. Non pas qu'il semble que ce projet doive aboutir. Si tout le monde est d'accord qu'une réforme est indispensable, personne ne l'est sur la réforme qui convient; mais les thèses émises et dans les deux Chambres et, d'abord, dans la Commission chargée d'étudier le nouveau mode de recrutement

1. Il y eut sur ce projet d'abord (7 juin) un rapport provisoire, fait par une commission composée des présidents de chacun des cinq bureaux entre lesquels se partage la seconde Chambre. Ce rapport, malgré certaines approbations de principe, était plutôt défavorable au projet; on jugeait que la réforme avait plus de surface que de profondeur. Dans le détail, beaucoup de critiques. A ce rapport le ministre répondit (12 sept.) par un message explicatif. La discussion publique s'ouvrit dans la seconde Chambre le 27 novembre 1912. La première Chambre publia un rapport (18 déc. 1912) et commença et poursuivit la discussion les 28-30 décembre.

des fonctionnaires, sont d'un intérêt qui dépasse les limites de la Hollande : toutes les nations peuvent trouver profit à les étudier.

Bien que l'idée première d'une réforme ait, cette fois, pris naissance aux Indes, les fonctionnaires des Indes mêmes paraissent y être tout à fait hostiles. Leurs objections se ramènent à deux principales.

Ils n'admettent pas qu'on diminue leur nombre; parce que ce nombre leur paraît indispensable pour qu'ils continuent à jouer leur rôle actuel, et que ce rôle leur semble être de la dignité même de la Hollande. Sans doute les assistants-résidents et les résidents eux-mêmes ont beaucoup trop diminué l'autorité et l'initiative des régents [1]; mais leurs empiétements mêmes avaient une raison. Le fonctionnaire hollandais a assumé la tâche magnifique de défendre le peuple javanais contre les excès des puissants (voir au texte, p. 209 et sq.). Supprimez les contrôleurs, par exemple; l'Européen ne sera plus en contact direct avec le « petit homme », le Javanais d'humble condition; il ne sera plus instruit des abus dont il souffre et c'en

1. Un article 67 du règlement du gouvernement prévoyait que l'administration directe de la population indigène dût être laissée à ses propres chefs. Mais cet article y mettait deux réserves :

1° Que cette administration se fasse sous la haute surveillance des autorités européennes;

2° Et pour autant que les circonstances le permettent.

C'est cette double réserve qui a préparé l'excessive intervention des fonctionnaires européens.

sera fait à Java de l'œuvre réparatrice et noble de la Hollande.

Telle est la première objection. Et voici la seconde.

Incontestablement les indigènes ont réalisé de grands progrès. Ils sont plus instruits et d'esprit plus ouvert. Les Régents, notamment, favorisent les Écoles; ils font donner de l'instruction à leurs enfants. Mais ce n'est pas de leurs enfants qu'il s'agit ici, c'est d'eux-mêmes, c'est des Régents en place. Que valent-ils? On en cite qui ont quelque mérite. Mais ce sont toujours les mêmes. C'est une toute petite minorité, régent de Demak, régent de Djapara et trois ou quatre autres : régents de Sœmedang, Kœto-Ardjo, Karang-Anjar, Serang, qui ont des lumières et le goût d'apprendre. Les autres sont au-dessous du médiocre. Beaucoup ne savent même pas le hollandais. Quand les contrôleurs auront été supprimés, il n'y aura plus d'administration.

Voilà pour leur valeur administrative. Et leur valeur morale? Et leurs opinions si différentes des nôtres sur quelques-uns des sujets les plus délicats? Et leur probité? Ce sont gens qui ne songeront qu'à eux et aux leurs. La réforme faite, maîtres de tout, tous plus ou moins pauvres, ils seront faciles à tenter et à acheter. Pour un poste à pourvoir invariablement ils proposeront leur fils ou quelque parent. Ce projet de réforme est

imprudent et au moins prématuré. Ce n'est pas aujourd'hui, c'est dans vingt ans qu'il eût fallu le proposer, quand on y aurait, au préalable, préparé les agents, par une réforme profonde de leur éducation. Commencez par leur imposer la connaissance parfaite du hollandais, base de toute acquisition scientifique. Continuez par la réforme des Écoles de chefs (*Opleiding school*) : elles ne donnent actuellement ni le nombre, ni la qualité. Formez-y des intelligences et des caractères. Et poursuivez par une refonte de l'administration indigène. Les fonctionnaires tirés du peuple, qui s'imposent des sacrifices pour étudier, payez-les plus libéralement à la fois pour les dédommager et les retenir à votre service. Et quant aux jeunes nobles, faites-les, au sortir des écoles, débuter, non par des fonctions si humbles qu'elles les dégoûtent et les disposent à entrer dans d'autres carrières (en même temps qu'elles les diminuent aux yeux de leurs peuples) mais tout de suite par des grades assez élevés, par des situations assez proches de l'administration européenne, pour que désormais la société indigène n'ait plus de prise sur eux et ne puisse plus les disputer à votre civilisation. La fréquentation facile des fonctionnaires de haut rang, européens et indigènes, leur permettra de garder intacts le savoir, le courage moral, la droiture qu'ils auront retirés du commerce de la civilisation occidentale. Alors, mais alors seulement, l'administration par

les indigènes pourra vous inspirer confiance; le contrôle étroit du fonctionnaire européen ne sera plus indispensable : le régent pourra être, sous la haute surveillance du résident, chargé du gouvernement direct de ses peuples. Alors seulement sera venu le temps de la réforme qu'on propose aujourd'hui.

La discussion se prolongea durant deux jours dans chaque chambre. Il y eut une majorité pour voter sans discussion le relèvement des traitements indigènes. Il y en eut une autre pour admettre que le service administratif des Indes doit être réorganisé; quoique, dit un député. M. le Dr Bos, sur la manière de le réorganiser les difficultés n'apparaîtront que le jour où l'on proposera des plans concrets pour la réalisation des réformes. Finalement, on vota un crédit de 12 500 florins pour permettre d'envoyer un fonctionnaire étudier sur place une réorganisation du service administratif : le ministre crut devoir choisir pour cette mission le fonctionnaire même à qui il avait demandé l'exposé soumis aux chambres. Après que ce fonctionnaire aurait, sur place, pris contact avec l'administration active, européenne et indigène, et éclairé ses vues théoriques à la lumière de la pratique, il ferait, à son retour, un rapport plus autorisé.

Voilà où en est ce grand projet de réforme. Il paraît, disons-le nettement, y avoir les plus grandes

chances, le ministre qui l'avait déposé n'étant plus aux affaires, pour qu'il ne soit pas adopté; mais quoi qu'il arrive, il en restera deux choses d'une réelle importance pour les hommes d'étude et d'état : d'abord une utile discussion générale; ensuite les mesures proposées en Europe et prises aux Indes pour favoriser un meilleur recrutement des fonctionnaires européens et indigènes.

C'est ce qu'il nous reste maintenant à exposer.

§ 3. — *Le recrutement des fonctionnaires européens et indigènes; le rapport de la commission Snouck-Hurgronje.*

a) *Fonctionnaires de l'administration européenne.* — Le recrutement des fonctionnaires de l'administration européenne (d'ailleurs, européens ou non) destinés aux Indes Néerlandaises, a fait depuis une quinzaine d'années, l'objet de beaucoup d'études, de discussions et même de votes dans les États généraux (1900-1906-1911). Mais les projets les mieux étudiés n'ont pas pu, dans leur ensemble, arriver à recevoir l'agrément des deux chambres[1].

1. *Note sommaire* sur l'historique du recrutement des fonctionnaires depuis 1900, date de la publication de la 1re édition de cet ouvrage :

Le système d'examen destiné à assurer le recrutement des fonctionnaires de l'Insulinde (voir au texte, p. 174-181 et 325-328), n'avait donné que des résultats peu satisfaisants. La commission spéciale chargée de l'étude de cette question, en rendit compte,

Tout le monde cependant était d'accord de

le 20 mai 1899, dans un rapport qui fut suivi bientôt du dépôt d'un projet de loi, appelé, du nom de son auteur, alors ministre des Colonies, projet Cremer.

A la fin de 1900, l'Institut Indien de Delft (voir dans le texte, p. 176) fut supprimé par le Conseil Communal. Cette suppression rendait plus urgente encore une nouvelle réglementation.

Mais le projet Cremer ne fut pas voté. Le ministre van Asch van Wyck le remplaça par un autre. Mais ce ministre, à son tour, fut empêché par la maladie de faire aboutir son projet et l'on dut édicter (avril 1902) une *Réglementation Provisoire* qui remit en vigueur, avec quelques modifications, le Grand examen des fonctionnaires.

Dans cette Réglementation, due au ministre Idenburg, basée sur les dispositions de 1883, on retrouve quelques-unes des idées maîtresses du projet Cremer, notamment celle-ci. L'administration désigne, en vue de l'examen, des *candidats fonctionnaires*, mais seulement en Hollande. Pour les candidats provenant de l'Insulinde, les règles anciennes subsistent. D'autre part, le Réglement estime que deux années d'études sont trop courtes, en particulier pour la plupart des fonctionnaires qui entrent dans l'Administration de l'Intérieur. (Voir, sur le sens de ces mots « de l'Intérieur », et sur toute la question du Recrutement des fonctionnaires, la substantielle brochure de M. Alfred-Emile Hückel, *Les Examens des Administrateurs coloniaux, les Pensions des fonctionnaires civils aux Indes Néerlandaises*, in-8°, 1913, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï-Haïphong.)

Après l'échec des divers projets précédents, et pour mettre un terme au provisoire, le ministre M. Fock déposa un nouveau projet qui fut adopté par la 2e Chambre à la fin de l'année 1906.

En voici les grandes lignes :

1. Généralités. — Le texte distingue entre le service dans les bureaux (*administratieven dienst*) et l'administration proprement dite, *Intérieur* (*bestuurdienst*). En principe, on exigerait beaucoup plus des fonctionnaires de l'Administration proprement dite, au point de vue de l'éducation et du développement intellectuel. Mais une réforme de ce genre ne peut être accomplie qu'à deux conditions : pour pouvoir exiger plus des candidats, il faudrait les attirer par plus d'avantages attachés à leurs fonctions; ce qui, pour ne pas écraser le budget, devrait être compensé par une réduction du nombre des fonctionnaires. Et si ces fonctionnaires sont moins nombreux, il conviendrait de

l'intérêt capital que présenterait pour la Métropole leur enlever une partie de leur besogne que l'on reporterait sur des fonctionnaires indigènes.

2. Durée des Études. — La durée des études sera fixée à trois ans.

3. Une sorte d'apprentissage pratique sera imposé à l'aspirant fonctionnaire. En dehors des connaissances et de la culture générale, on lui demande de faire preuve de ces qualités dont on ne peut se rendre compte que lorsqu'il a déjà commencé à servir. Ce projet stipule donc que le candidat fonctionnaire, après ses études terminées, ne sera pas admis immédiatement dans les cadres de l'administration, mais devra (contrairement à ce qui était dit au texte, p. 225) faire d'abord un apprentissage, pendant lequel on pourra juger s'il possède ou non les aptitudes et qualités voulues. Pour cela, il sera placé auprès d'un contrôleur de l'administration de l'Intérieur qui, au bout de l'année, fera un rapport sur les aptitudes dont le candidat fonctionnaire aura fait preuve.

4. Enseignement supérieur pour les fonctionnaires. — La nécessité d'assurer le développement économique et intellectuel de l'Inde Néerlandaise exige qu'au moins dans les postes supérieurs, les fonctionnaires aient reçu une éducation plus large. On en est arrivé à cette conception de faciliter à des fonctionnaires déjà en fonction et qu'on destine à des postes plus élevés, la possibilité de recevoir en Europe une éducation plus complète. Dans ce but, le ministre propose la création, à la Haye, d'une Académie administrative néerlando-indienne, dont les cours dureront deux ans. On choisira chaque année une douzaine de fonctionnaires, dont la personnalité et les services passés permettent de prévoir qu'ils seraient capables d'occuper convenablement les fonctions plus élevées. Aucun examen d'entrée ne leur sera imposé; on s'en tiendra au jugement de leurs chefs hiérarchiques.

La désignation de la Haye comme siège de cette Académie se justifie par l'utilité de mettre ces fonctionnaires en contact avec les centres indiens, et à proximité des diverses collections de publications coloniales.

On évitera le plus possible tout ce qui pourrait donner aux études un caractère trop scholastique ; les cours réguliers seront limités à un petit nombre de branches : les différents systèmes d'administration coloniale; les branches du droit privé et du droit pénal codifié de l'Inde néerlandaise; l'économie politique

et l'Inde la solution d'un si gros problème. Le

et la statistique. En outre, l'Académie devra donner aux fonctionnaires l'occasion de parler et de pratiquer les langues française, allemande et surtout anglaise.

Des conférences libres auront lieu à l'Académie; elles seront faites par des spécialistes; le ministre attend beaucoup de l'organisation de ces conférences.

5. Maintien de la Section B au Gymnase de Batavia. — Cette section est celle qui prépare au Grand Examen les candidats, d'origine hollandaise, résidant en Insulinde. Le ministre précédent avait décidé de la supprimer et le présent gouverneur général s'est également prononcé pour la suppression. Malgré cela, M. Fock, auteur du projet, estime qu'il convient de la maintenir, pour les raisons que voici. En premier lieu, la situation dans l'Inde s'est beaucoup modifiée, surtout en ce qui concerne l'éducation et l'enseignement, qui ont été considérablement améliorés. En second lieu, la section B du Gymnase Guillaume III existe depuis près de quarante ans et il ne faut pas oublier que, pour beaucoup d'Européens résidant dans l'Inde, c'est le seul moyen de donner à leurs fils la possibilité d'entrer dans l'administration.

6. Conditions de nomination. — La nomination aux différentes fonctions dépendra de deux examens : le premier, appelé examen préparatoire, sera passé après la première année d'études, et le second, après la troisième année. Chacun de ces examens porterait sur les branches suivantes :

Examen préparatoire : principes de la langue malaise; histoire de l'Inde néerlandaise; géographie de l'archipel indien; les grandes lignes du droit actuellement en vigueur.

Examen final : le javanais ou le malais; ethnographie de l'archipel indien; l'Islam dans ses rapports avec l'Inde néerlandaise; le droit pénal néerlando-indien; la procédure pénale néerlando-indienne; l'étude des langues.

En ce qui concerne l'étude des langues, le ministre ne juge ni nécessaire ni désirable que les candidats apprennent autre chose que le malais et le javanais, pour la principale raison que ces langues sont trop nombreuses et trop diverses.

Le projet insiste sur la nécessité de l'étude du droit pénal codifié et de la procédure pénale de l'Inde néerlandaise; ce sont là des connaissances indispensables à tous les fonctionnaires, quel que soit leur rang, car ils sont sans cesse appelés à remplir le rôle d'officiers de justice.

Ministre des Colonies disait, en 1912, que, pour

7. La question financière. — Les frais annuels de l'Académie administrative dont il a été parlé plus haut se monteraient seulement à 20 000 florins soit environ 42 000 fr.

Voilà quel était le projet du ministre des Colonies de 1906, M. Fock. C'était un projet fort bien étudié et qui, sur plus d'un point, devançait le projet de réforme de 1911, exposé plus haut. Plusieurs de ses dispositions, fort importantes, sont entrées dans la pratique. Plusieurs ont été ajournées. On peut le regretter.

Il nous reste à indiquer l'état de choses actuel.

1. Et d'abord, le fonctionnement de cette *Académie d'administration Indo-néerlandaise*, prévue par le projet de M. Fock. Ouverte, le 10 septembre 1907. Elle assure aux fonctionnaires en exercice un enseignement supérieur. Y sont admis les fonctionnaires de toute catégorie de l'administration des Indes. Chaque année, le Gouverneur général désigne 12 fonctionnaires en activité, pour suivre les cours de l'Académie; ils reçoivent une subvention de 1 000 florins par an, et les deux années d'études leur comptent comme une année de service aux Indes. Outre ces fonctionnaires en activité, l'École admet aussi des auditeurs libres, fonctionnaires en congé en Hollande, militaires de l'armée des Indes, ingénieurs, etc., qui, spontanément, suivent les cours. Ils ne reçoivent pas de gratification, mais le temps passé à l'École leur compte aussi pour moitié. La population scolaire totale est d'environ 40.

Les matières qu'on y enseigne varient quelque peu d'une année à l'autre. Sans doute il y a un programme commun qui reparaît chaque année, mais il s'y joint des enseignements spéciaux, fruit des études spéciales de tel professeur, à qui les curateurs font appel pour enrichir l'enseignement de l'Académie. Ç'ont été, par exemple :

M. Oppenheim, du Conseil d'État (1908), qui fit 7 conférences sur le *Droit communal néerlandais*, constamment rapproché de la législation sur la décentralisation aux Indes;

M. Snouck-Hurgronje (en 1911), fit sur *l'Islam* les quatre conférences que voici : l'Islam; comment il est distribué dans l'archipel Indien; caractéristiques du système de l'Islam; le gouvernement colonial néerlandais et l'Islam; les Pays-Bas et leurs sujets musulmans.

Le professeur Van Vollenhoven (1911-1912) fit 14 conférences sur le *Droit coutumier dans les Indes*.

procurer aux colonies de bons fonctionnaires, il

A titre d'exemple, je citerai encore les conférences suivantes :

5 sur la *médecine légale;*

2 sur les *Banques populaires de crédit agricole*, système Raffeisen;

Sur *l'enseignement agricole* aux Pays-Bas;

En outre, les élèves ont fait des *excursions :*

à Rotterdam, pour examiner l'Institut dactylo-scopique de la police (système Bertillon);

à Utrecht, pour visiter la Banque Centrale Raffeisen;

diverses autres pour visiter la Société pour le défrichement des bruyères (quatre jours), etc., etc.

Mais l'énumération de ces conférences ne donne pas une idée suffisante de l'Enseignement. Il faudrait reproduire ici le sommaire des différents cours : droit privé et droit pénal indo-néerlandais partiellement codifiés; — systèmes d'administration coloniale de la Hollande et des divers pays; — économie politique et statistique, etc.; montrer comment les professeurs promènent leurs élèves à travers toute la Science juridique, toute l'administration, toute l'économie politique : enseignement juridique surtout théorique, mais abondant en vues pratiques; leçons sur l'administration coloniale permettant successivement l'exposé détaillé des systèmes anglais, français, allemand, américain, dans ce qu'ils ont de plus profond ou de plus ingénieux; etc. Cet enseignement se qualifie d'un mot : la conscience. Enfin, il vaut de signaler le soin et le succès avec lesquels sont enseignées les langues française, allemande, anglaise.

Le recrutement des fonctionnaires, aujourd'hui, en 1913 (administration proprement dite, *Bestuurdienst*) est, en très grande partie, assuré par l'*École bourgeoise supérieure* et, en petit nombre, par les gymnases ou Écoles de Marine. En sortant de ces Écoles, les candidats passent un examen, où ils ont à faire preuve de culture générale. (*Voir* dans les publications de l'*Institut Colonial International*, année 1911, *Recrutement des fonctionnaires*, III, la traduction du *Règlement.*) Cet examen passé, ils sont astreints à des études d'une durée de trois années et admis à subir, non pas un concours (on s'est défié de ce que les Hollandais appellent la « chasse aux points »), mais des examens spéciaux; après quoi, ils peuvent être nommés fonctionnaires.

Ce système, pour des raisons exposées au texte, ne donne pas autant de candidats *méritants* qu'il en faudrait. A cause de quoi,

irait, s'il était nécessaire, jusqu'à modifier dans la Métropole, le cadre même des études. Et effectivement il institua, avec les pouvoirs les plus vastes, pour l'aider de ses discussions et de ses conclusions, une Commission composée de professeurs des Universités publiques et libres, de fonctionnaires des Indes (peut-être pas assez nombreux) et de fonctionnaires du Ministère des Colonies, et présidée par le célèbre professeur Snouck-Hurgronje (voir au texte p. 175), probablement l'homme de nos jours le plus qualifié par le savoir et l'expérience pour prononcer sur ce que doit être et sur ce que doit savoir un futur fonctionnaire des Indes.

Cette Commission se plaça bien sur le terrain où le ministre l'avait conviée; toutefois, elle ne se crut pas le droit d'aller aussi loin qu'il l'y invitait et de modifier le cadre même des études. Ses conclusions se ramenèrent à ceci : voilà ce que devront être les connaissances et les mérites de ces fonctionnaires; à vous, ministre, de voir si les études actuelles sont aptes à le leur procurer. Nommée le 18 septembre 1912, avec mission de donner son avis sur toutes questions pouvant éclairer le Ministre, elle remit son rapport le 2 décembre de la même année.

on en admet qui ne le méritent guère. De là, nécessité, admise généralement, d'une réforme dans le mode de recrutement. Un plan de réforme a été demandé à une Commission spéciale, dont le rapport est analysé plus haut.

Les fonctionnaires dont on envisageait le mode de recrutement étaient uniquement les fonctionnaires européens et, parmi eux, ceux qui seraient chargés de donner les directions générales à l'Administration européenne[1].

Ces fonctionnaires, quel que soit leur grade, doivent avoir tous passé par le même cycle d'études. On ne pourrait nommer même à un grade inférieur un candidat qui n'aurait pas fait les études requises : plus tard, l'avancement l'amènerait aux grades supérieurs, où, faute de culture générale, il serait au-dessous de ses collègues et du niveau requis de tous.

En principe, nul ne peut faire partie de ce corps de fonctionnaires s'il n'est Néerlandais[2].

Quelles études ce Néerlandais devra-t-il faire pour se préparer à entrer dans ce corps spécial

1. Ces fonctionnaires : gouverneurs, conseillers administratifs provinciaux, résidents, assistants-résidents, sont destinés et à Java et aux Possessions Extérieures. Mais, dans ces Possessions Extérieures, on compte employer, en outre, un corps de fonctionnaires, appelés *Civiele Gesaghebbers* (et leurs adjoints), lesquels, formés à Batavia, dans une école spéciale, rempliraient dans ces Possessions la tâche qui, à Java et Madœra, serait confiée aux Régents et à leurs adjoints. Leur éducation ne serait pas aussi rigoureusement scientifique que celle des premiers.

2. Est Néerlandais : 1° l'enfant légitime ou légitimé ou reconnu, pourvu qu'au moins un de ses parents soit Néerlandais au moment de la naissance, légitimation ou reconnaissance; 2° jusqu'à preuve d'une autre nationalité, l'enfant né ou exposé ou abandonné sur le sol de la Hollande; 3° celui qui a été naturalisé directement ou indirectement. Ne sont donc Néerlandais ni les Étrangers, ni les Indigènes, ni les autres Orientaux, non naturalisés.

de fonctionnaires? Ici la Commission aborde et tranche une question du plus haut intérêt. Sans doute, elle ne définit pas ces études. Elle affirme seulement que celles qui se font actuellement pèchent par leur caractère superficiel. A ce défaut fondamental, on ne saurait remédier en leur donnant un caractère plus technique. Les fonctionnaires à qui l'on se propose de confier ce rôle : « imprimer à l'administration européenne des directions générales » ne sont pas, n'ont pas besoin d'être des techniciens. Leur tâche ressemblera assez à celle d'un maire de grande ville. Elle exige de ceux qui en sont chargés un haut développement intellectuel, capable à la fois de susciter en eux assez d'initiative et de leur fournir assez de lumières pour soupçonner l'existence et la solution probable (au moins dans ses grandes lignes) des problèmes de toute nature qu'ils rencontreront sur leur chemin.

Ce haut développement, l'enseignement donné à l'École Bourgeoise, d'où ils sortent à présent, (sorte de *Real Schule*, comparable, non pas de tous points, à notre enseignement moderne) à mi-chemin entre l'enseignement de l'Ecole primaire et celui qui se donne à l'université, est hors d'état de le leur assurer. On ne peut pas l'attendre même des connaissances multiples et variées à l'excès que distribue l'École Bourgeoise supérieure. Sans doute l'enseignement qui se donne dans les lycées

(gymnases) n'est pas parfait; mais du moins il pousse aux études gréco-latines. Or il n'y a qu'elles pour enseigner à travailler seul, sans direction donnée d'avance, à aborder seul les problèmes, et, ainsi, pour développer l'*initiative*. Il n'y a qu'elles pour mettre de bonne heure l'esprit en contact avec une foule de questions contemporaines, et, ainsi, pour lui fournir tout ce que la vie exige de *lumières*. Il n'y a qu'elles, — l'enseignement supérieur de l'Université passant par-dessus, — pour assurer aux fonctionnaires les indispensables qualités d'esprit que requiert un rôle de Direction. Désormais donc, les candidats aux hautes fonctions administratives dans l'Inde devront avoir passé non plus par l'École Bourgeoise, mais par les lycées ou gymnases, avant d'entrer à l'Université.

Toutefois, ceux qui auraient fréquenté une *Ecole Bourgeoise Supérieure*, y auraient fait les études prescrites d'une durée de cinq ans, et en sortiraient avec le diplôme, ceux-là seraient admis à passer un examen supplémentaire, dit Examen d'État (*Staats Examen*) et pourraient ainsi obtenir accès à l'Université [1].

1. Pour comprendre cette disposition, il faut savoir qu'à l'étranger, l'Université n'est pas l'endroit où se donne seulement l'enseignement supérieur. Les études y sont l'achèvement et non pas seulement le couronnement des études secondaires : la Philosophie et les Belles-Lettres (quelque chose comme notre Rhétorique) font partie du cycle de l'Université. Mais on ne peut entrer à l'Université qu'après avoir passé par l'Enseignement secondaire (Latin et Grec).

D'une question capitale voilà une solution bien digne d'être méditée.

Autre question, dont la solution vaut aussi qu'on s'y arrête. Pour former ces fonctionnaires d'un ordre supérieur, devra-t-on instituer un établissement spécial? une sorte d'École coloniale? Point. Ce n'est pas dans une École fréquentée par un public restreint et où se donne un enseignement, qu'on le veuille on non, forcément technique, que l'on forme des fonctionnaires supérieurs. Si on veut des fonctionnaires supérieurs, il faut exiger d'eux qu'ils aient passé par l'Université et les prendre à la sortie de cette Université.

Troisième question, dont l'intérêt et l'importance ne le cède en rien aux deux premières. Ce service de Direction de l'administration européenne, pourra-t-on le recruter dans l'Inde même? Réponse : Pas d'équivoque ; l'Inde fournit des Indigènes et des Européens. Indigènes naturalisés, donc Néerlandais, et Européens, nés ou résidant aux Indes, pourront se présenter aux examens qui conduisent à l'entrée de ce service, mais, tous, à la condition formelle qu'ils aient fait leurs études en Europe. Car ce n'est pas le sang dont on est issu, ce n'est même pas le cycle d'études par lequel on a passé, c'est le milieu dans lequel on a vécu qui forme les « vrais enfants de la civilisation occidentale ». Même des Européens de sang pur,

où qu'ils soient nés, s'ils ont étudié et vécu aux Indes durant les années qui précèdent l'examen, ne possèdent, sauf exceptions, sur lesquelles on ne peut compter, les qualités requises d'esprit et surtout de caractère.

Donc les études devront se faire en Hollande. D'ailleurs si, pour les suivre, les habitants de l'Inde, Néerlandais de naissance ou Indigènes naturalisés, sont arrêtés par une question d'argent, ils pourront, comme tout autre candidat, obtenir de l'Etat des subsides en vue des études (voir *Infra*).

Ces études se feront à l'Université, dans les Facultés soit de droit soit de philosophie. Il serait sans intérêt d'entrer dans le détail de ces études : de voir comment chaque Faculté adaptera son enseignement aux besoins de ces futurs fonctionnaires, et ce que sont les examens et titres spéciaux (Examen de candidature — *Candidaats Examen*, Examen Doctoral — *Doctoral Examen*, et titre de *Docteur*) qui peuvent les conduire au seuil de leurs examens de futurs fonctionnaires. La Faculté de philosophie et lettres (qui ressemble fort à notre faculté des lettres [1]) enseigne notamment les langues et les littératures des Indes orientales. La faculté de droit a deux cycles d'enseignement : l'un, le droit proprement dit (*rechtswetenschap*), l'autre, le droit politique et administratif (*staatswe-*

1. Elle s'appelle, en hollandais, *literarische faculteit*, et, en latin : *facultas philosophiæ theoreticæ* et *litterarum humaniorum*.

tenschap) : l'un et l'autre de ces deux cycles peut, moyennant quelques modifications, fournir aux candidats les connaissances indispensables à leur service.

Qu'ils aient passé par l'une ou l'autre faculté, les candidats devront subir des examens de deux sortes : examens généraux et examen spécial ou Indologique ; les examens généraux, qui attestent la culture générale, d'abord ; et seulement ensuite, l'examen Indologique (celui-ci subi devant les Facultés réunies de droit et de philosophie et lettres). Ayant satisfait à ces deux catégories d'examens, ils posséderont, outre leur culture générale, les connaissances suivantes : les lois religieuses (droit musulman), institutions et coutumes des peuples de l'archipel indien ; les principes fondamentaux du droit civil, commercial et pénal des Indes néerlandaises ; le droit politique et administratif des colonies néerlandaises ; les principes de l'économie politique et statistique ; l'ethnologie comparée des Indes (archipel) ; l'histoire des Indes néerlandaises ; enfin les langues : malais obligatoire et javanais (ou une autre langue de l'archipel, à choisir d'accord avec les Facultés). En ce qui concerne les langues, la commission entend que le fonctionnaire soit en état de faire vite usage du malais *littéraire*[1], et qu'à l'aide de

1. Ou, plus exactement, du malais tel qu'il est parlé par les indigènes d'une certaine culture.

ce malais et des particularités de la seconde langue étudiée par lui, il devienne rapidement maître de la langue de n'importe quelle population chez qui il sera appelé à servir.

Outre les cours sur ces matières fondamentales, la Commission est d'avis qu'il est très important que les candidats, pendant leurs études, suivent des cours spéciaux ou plutôt des conférences sur l'Irrigation, les Systèmes de crédit, l'Administration municipale, la Politique Indigène et ses subdivisions. Ces matières lui semblent tout ce qu'il y a de plus important; mais elle ne juge pas opportun d'en faire l'objet d'examens. Des cours réguliers sur ces diverses questions ne seront donc pas institués par l'Université pour les étudiants, qui cependant ne manqueront pas d'occasions de s'en instruire.

L'examen Indologique (deux épreuves, l'une écrite et l'autre orale) comporte une préparation (un an à un an et demi) longue et coûteuse : pour y déterminer les candidats, le gouvernement leur offre naturellement, après l'examen subi, des places; mais, avant l'examen, et en cours d'études, une subvention pécuniaire. L'obtention de cette subvention — imitée de la pratique de l'Angleterre — ne dépend pas de la situation financière ou sociale du candidat. Elle est accordée par la Commission d'Enquête, dont il va être parlé plus loin, chargée d'étudier la demande de

tout candidat désireux de prendre part aux examens. Il y a deux subventions, l'une, dite subvention d'études, de 2 500 florins, payable en un ou plusieurs termes ; l'autre, dite d'équipement, de 1 500 florins. Elles ne sont pas concédées à titre définitif et sont sujettes à remboursement, si le candidat interrompt ses études ou n'entre pas au service de l'État, ou le quitte avant un certain terme.

Outre ces conditions d'études et d'examens, la Commission propose, en outre, que le candidat soit tenu d'en réunir d'autres, d'ordre physique et moral. Une enquête spéciale sur son passé, sa valeur morale, ses aptitudes physiques (examen du corps et équitation) et son âge (quoiqu'il n'y ait pas de limite d'âge fixée) est confiée à une commission spéciale, devant laquelle comparaît tout candidat aux fonctions du service administratif. Et c'est sur les observations de cette commission que le Ministre statue.

Après toutes ces recommandations destinées à assurer un bon recrutement, la Commission, présidée par M. Snouck-Hurgronje, en adresse d'autres encore sur le traitement et l'avancement de ces fonctionnaires.

Elle émet le vœu que le traitement des fonctionnaires de ce service soit notablement relevé et qu'on soit sévère sur l'avancement. Présentement, dans les grades inférieurs, jusqu'à celui d'assis-

tant-résident, cet avancement se donne, à moins d'incapacité constatée ou d'inconduite notoire, à l'ancienneté. La commission souhaite que (passé ce grade d'assistant-résident) l'avancement ne soit donné qu'aux plus méritants, afin que le niveau du service tout entier soit maintenu très haut.

Tel est, dans ses grandes lignes, le plan de réformes suggéré par la Commission. A ceux qui ont étudié l'Inde Britannique, il rappelle les fameuses propositions de Macaulay.

On ne peut affirmer qu'il soit jamais appliqué dans son entier. Mais il est infiniment probable qu'il servira, quoi qu'il arrive, de modèle ou de guide à tout projet de réorganisation du corps des fonctionnaires de l'administration européenne de l'Inde.

b) *Fonctionnaires de l'Administration Indigène.* — Au surplus, la Commission n'estime pas qu'avec la réforme du recrutement des fonctionnaires européens l'œuvre de réorganisation administrative de Java serait achevée. Elle affirme même que toute réforme conduira à des déceptions, si aux fonctionnaires européens sélectionnés on ne joint pas des fonctionnaires indigènes assez instruits, pour que les Européens, une fois les directions générales données, n'aient plus à s'occuper des solutions d'espèce. C'est ce que j'ai exposé plus haut sous le § 2.

Comment arriver à former ces fonctionnaires

indigènes et à leur inculquer le savoir, l'initiative et l'esprit de décision indispensables? Tout simplement en revenant aux principes mêmes qui sont à la base de l'art d'administrer les populations indigènes. En contrôlant les chefs du pays, au lieu de les écarter et d'administrer à leur place. C'est ce que les Hollandais (et presque tous les peuples européens) ont trop oublié ou négligé. Et cela s'explique. La plupart des hommes trouvent plus simple de faire la besogne eux-mêmes que de donner à autrui l'ordre, l'explication, au besoin l'exemple, et ensuite de vérifier l'exécution, jusqu'à ce que l'élève, une fois la direction reçue, sache enfin appliquer le principe à l'espèce.

Et ce n'a pas été la seule erreur des Hollandais. Se substituer, eux, Hollandais, au Régent et décider sans lui et à sa place, c'était grave; ils ont fait pis. Ils ont passé par-dessus le Régent; la décision prise par eux, ils en ont confié l'exécution à des Indigènes autres que le Régent, et, ordinairement à des agents mêmes du Régent : par exemple aux Wedonos. De là, blessure profonde pour l'orgueil du Régent, qui se réfugiait désormais dans l'inaction, pour échapper à de nouvelles marques de ce qu'il pensait être du mépris.

Or, pour qui connaît Hollandais et Indigènes la conduite du Résident, en l'occurrence, s'explique par tout autre chose que du mépris. J'y vois deux motifs. De la défiance, d'abord. A quoi bon

demander à un Régent un concours dont l'indolence et, ordinairement, l'ignorance pratique des gens de sa classe, le rendent incapable? Et, second motif, de la timidité. Cela peut surprendre. Les Régents, certes, ne sont pas tous nobles de naissance; la plupart descendent d'ancêtres titrés, et héritent des fonctions de leurs pères; d'autres ont débuté par être d'humbles fonctionnaires, parfois simples *mantris*, et s'élèvent, degré par degré, jusqu'à la Régence. Devenus Régents (*Toemenggœng*, c'est leur initial grade, duquel ils peuvent s'élever à ceux de *Adipati* et *Pangeran*), ils sont anoblis (*Raden*), et leur titre est transmissible à leurs enfants). Mais, je l'ai dit (voir au texte p. 7 à 12), un noble Javanais, quelle que soit son origine, est souvent un grand seigneur, et je ne serai pas démenti en affirmant que ce noble raffiné impose au démocrate qu'est souvent le fonctionnaire hollandais. A cause de quoi, sans songer à mal, ce fonctionnaire a préféré s'adresser directement au *Wedono*, qui se sent honoré.

Cette procédure, naturelle et déplorable, a eu les effets les plus fâcheux : elle a déshabitué le Régent d'examiner les affaires et de prendre des décisions; elle a — s'il se peut — diminué son prestige sur ses peuples; surtout elle a autorisé les *Intellectuels* à demander que les chefs désormais ne sortent plus de la noblesse et que le mérite seul dicte les choix du gouvernement; enfin elle a

privé l'Européen du conseil habituel des régents, qui connaissent à merveille l'esprit indigène, et elle l'a incliné à croire — ce qui était parfois pure présomption — que lui, Européen, avait pénétré jusqu'au fond de l'âme javanaise et pouvait, sans le secours de personne, connaître ce qu'elle désire et ce qu'elle craint.

Tout cela est à corriger. Le premier pas sur la route du repentir est de faire confiance aux chefs indigènes. La confiance en eux leur rendra aussitôt l'autorité sur leurs peuples. Car cette autorité n'a pas été sérieusement entamée. Les Javanais attendent seulement que leurs Chefs se redressent. Et ils en seront heureux [1].

On objecte que les Régents, devenus chefs effec-

1. Des fonctionnaires, tout ce qu'il y a de plus au courant de la pensée et des institutions javanaises, m'ont conté les anecdotes que voici : Elles prouvent de quelle utilité serait la collaboration habituelle et intime des Régents.

Dans la Résidence de Sœrabaja, il existe, sur la frontière sud, nombre d'écoles musulmanes. Toute école musulmane risque d'être le centre d'un mouvement, voire d'une agitation. A une époque, on crut y voir affluer des inconnus. Ces visites inquiétaient le Résident hollandais. Il institue un contrôle, surveille la circulation sur les routes, et fait ses recommandations à l'assistant-résident de la région intéressée. L'enquête n'aboutit pas. Finalement, à une de ces séances régulières où se rencontrent les fonctionnaires d'une même région (voir au texte, p. 184-193), l'assistant-résident, quelque peu pressé et impatienté, s'écrie : « Toute cette agitation n'est que dans notre esprit; s'il y en avait, mon Régent me l'eût signalée. » L'assistant faisait erreur : incontestablement, un mouvement existait. Mais cette marque éclatante de confiance envers son Régent fait du bruit; une heure après, le Régent accourt chez lui, le remercie, l'assure

tifs de l'administration, pratiqueront la concussion, sans laquelle, avec tant de charges qu'ils ont, ils ne pourraient vivre, et pousseront leurs familles et fermeront les yeux sur leurs abus. Cela est possible. Mais l'improbité se guérit comme l'ignorance. Le XVIIe et le XVIIIe siècle furent-ils chez nous, en matière d'argent, des époques de grande délicatesse? Au surplus, les Régents ont aujourd'hui moins qu'autrefois de causes de dépenses. Ils ont simplifié leur genre de vie : moins de luxe, moins de gaspillage, moins de parents à entretenir, moins de secrétaires, d'écrivains, etc. Les traite-

de sa fidélité, se met en campagne, surveille en personne les gens et les lieux et finalement force les agitateurs, découverts, à quitter le pays.

Autre exemple. Dans une autre région de la même Résidence de Sœrabaja, on voit, à un moment, se multiplier les vols de bétail. L'assistant-résident, impuissant, se dépite. Le Régent, homme de cinquante-cinq à soixante ans, lui dit : « Me laissez-vous agir à mon gré? » On lui donne carte blanche. Aussitôt les vols deviennent plus rares. Six mois après, ils cessent entièrement. — « Comment avez-vous fait? — J'ai dit aux chefs de *Dessas* : Que cela finisse! sinon, j'enquête en personne. Et de fait je vais dans une dessa, je m'y installe deux jours; puis, dans une autre, et j'y reste quatre jours; puis dans une troisième, et, cette fois, je reste une semaine. A rester là, je ne découvre pas les voleurs; mais j'observe la vie locale: je visite les maisons et les plantations; je saisis les erreurs sur le fait; je critique la manière de faire; je vis tout près des chefs locaux : je constate les abus et les fraudes. Au bout de quelques jours, chacun soupire après mon départ. Mais on sait que je ne partirai que les voleurs découverts. Tout le monde s'en mêle, villageois et leurs chefs; les voleurs sont traqués et s'enfuient. Ailleurs, instruit de cela, on veut éviter ma visite; on prend les devants : les voleurs sont pris et livrés, avant même que j'arrive. »

ments du gouvernement, une fois relevés, peuvent leur suffire.

Si l'on admet que les obstacles d'ordre moral peuvent être à la longue écartés — comme ils l'ont été dans toute société où l'on a fait de la probité et de la droiture et du souci des intérêts du pays les qualités indispensables des serviteurs de l'Etat — il ne reste plus qu'à former à leur rôle les Régents et autres fonctionnaires indigènes, d'abord par l'école — j'en parlerai plus loin — et par le contrôle — au sens propre du mot — qu'exerceront les hauts fonctionnaires européens.

Le fonctionnaire hollandais a cent occasions de dresser ses collaborateurs indigènes. Dans le privé, il leur donne un conseil, il leur cite un exemple, il les renvoie au Code et à la Loi. Dans l'assemblée mensuelle (voir p. 184-193) qui se tient à la Résidence (*Kœmpœlan*), il propose à l'admiration ou au blâme ceux qui ont bien ou mal solutionné les affaires. Surtout, il doit leur montrer une sympathie et, à l'occasion, une indulgence, qui les encouragent à oser se former une opinion et à oser la dire et la défendre. Il doit déclarer hautement que son estime et sa faveur iront non à qui se dérobe ou s'incline, mais à qui aborde les problèmes et discute les solutions. Le Régent, à cet égard, n'est pas très différent de ce qu'il était il y a cent ans. Il faut absolument le déshabituer

de se demander, quand il est interrogé, ce que pense son chef et quelle est la réponse ou l'opinion qu'il attend.

Enfin, il semble indispensable qu'au moins quelques-uns des Régents, sachant à fond le hollandais, façonnés dans les Écoles européennes à nos idées et à nos méthodes, habitués par les Résidents à se faire une opinion et à l'énoncer et à la soutenir, soient encouragés ou invités à aller en Europe et à regarder de plus près cette civilisation occidentale, règle de leur conduite publique. Or, c'est ce que le gouvernement de l'Inde n'a encore ni compris ni admis. On cite le cas du Régent de Demak qui avait sollicité, lors du couronnement de la Reine, la faveur d'aller en Europe, et à qui l'on objecta que le budget n'avait pour cela pas de crédits. Et, lui, n'avait pas de fortune.

Erreur inquiétante. L'argent que cela eût coûté n'est rien auprès du profit moral qu'en eussent retiré le visiteur étranger et l'État. L'Indigène, même déjà instruit, ne saura ce que nous valons et ce qu'il vaut lui-même et le peu qu'est encore son savoir, que quand il aura vu l'Europe et sa puissance et sa société. Sans doute la visite en Europe, a (moins pour un homme mûr que pour un jeune homme) ses inconvénients comme ses avantages : c'est l'arbre de la science du bien et du mal. Mais l'interdire, autant vaudrait fermer les écoles.

§ 4 — *L'enseignement des Indigènes.*

L'Enseignement des Indigènes apparaît aujourd'hui dans Java, tel que l'ont fait ces quinze dernières années, comme une œuvre nationale. Ce n'est point une conception du seul Gouvernement hollandais, guidé par des motifs à la fois d'humanité et d'intérêt; c'est le désir, sinon de toute la nation javanaise, du moins des principaux d'entre elle : nobles, fonctionnaires, agriculteurs, artisans même. Les Régents s'en préoccupent; les fonctionnaires, *wedonos* et autres, donnent l'exemple; les Princes encouragent ou guident les tentatives. Des Associations se forment de toutes parts. A Java, c'est le *Boudi Outomo* (noble projet), qui encourage la culture générale, et dont l'un des Présidents fut, au début, un des principaux Régents, et est aujourd'hui un *Pangeran*, des Princes de Djokjakarta. A la Haye, c'est une Association de jeunes étudiants indigènes qui, se souvenant de leurs aînés, venus en Hollande, seuls, sans plan de vie, sans appui, sans tuteur, s'entr'aident et se soutiennent, organisent des conférences, reçoivent les Javanais de marque, tandis que, dans la colonie, ils suscitent et encouragent les étudiants de demain. Dans les Possessions Extérieures, aux Célèbes, à Sumatra, c'est un désir, très répandu parmi les Indigènes, d'apprendre le hollandais et de prendre, grâce à

lui, part au mouvement des esprits dans le monde. A Java, enfin, c'est, sous l'action du Gouvernement, une organisation, méthodique et qui progresse régulièrement, de l'Enseignement à ses divers degrés.

1. — Tout d'abord l'Enseignement primaire, dans ce qu'il a de plus rudimentaire, se donne dans les *Écoles de Dessas*. La *dessa*, c'est le village d'Europe. Dans toutes, on enseigne la lecture et l'écriture, en langue du pays, et les quatre règles. Dans quelques-unes, plus favorisées, on y joint l'écriture en caractères romains, un peu de malais, et quelques notions d'agriculture. Le personnel, indigène, est trop souvent inégal à sa tâche.

Il y a ordinairement, pour deux ou trois *dessas*, une école située au centre de leur commun territoire. Au total (1912), 3 000 écoles de *Dessa*. L'enseignement s'y donne moyennant une rétribution de 5 à 10 *cents* par mois (environ 10 à 20 centimes); mais là où la population a contribué, pour de fortes sommes, à la construction de l'école, il est gratuit. Le bâtiment est simple, les enfants sont assis sur des bancs. Au nombre, en moyenne, de 100, ils forment, pour la commodité de l'enseignement, deux groupes : les plus jeunes, de six à neuf ans, vont à l'École de sept à dix heures du matin; les aînés, de neuf à douze ans, de dix à une heure.

2. — Au-dessus de l'école de *Dessa* est l'École

primaire, dite *École de Seconde Classe*. La qualité en est satisfaisante. Ces écoles sont situées ou dans les villes, qui en ont chacune plusieurs : Djokjakarta, par exemple, en a quatre, et, si elle en avait six ou huit, elles seraient aussitôt pleines, ou au milieu d'une agglomération de *Dessas*. Au paysan, qui a un peu d'ambition pour ses enfants, elles offrent un moyen de s'instruire et peut-être de s'élever, très supérieur à ce qu'offre l'École de *Dessa*. On y enseigne la lecture et l'écriture dans la langue de la région, et le calcul ; c'est le même programme qu'à l'École de *Dessa*, mais avec un personnel enseignant plus capable, tiré, au moins pour les titulaires, des Écoles Normales. Avec l'autorisation de l'Inspecteur, qui se décide selon les talents du maître et les aptitudes des élèves, ce programme, restreint, peut s'élargir : on y ajoute le malais, la géographie, le calcul jusqu'aux fractions incluses. Le programme élargi est celui de la majorité des Écoles de seconde classe. Chaque école peut recevoir de 100 à 200 élèves, âgés de six à douze ans. Le nombre de ces écoles est actuellement de 700. Le Ministre des Colonies en avait prévu 1 000 ; ce nombre ne sera atteint que dans quelques années. La rétribution scolaire varie de 60 à 75 *cents* par mois et par enfant, avec des réductions si plusieurs enfants de la même famille fréquentent l'école. L'enseignement, du point de vue religieux, est rigoureusement neutre.

3. — Enfin, toujours dans le cycle de l'Enseignement primaire, les *Écoles de Première Classe*. Elles s'adressent à une population plus restreinte et, socialement, plus élevée : les petits nobles et les gens aisés. La langue dont on s'y sert pour enseigner était, au début de 1906, le javanais et le malais, et, après trois années d'études, à l'entrée en quatrième classe, le hollandais. Mais ce système donna de médiocres résultats. Quand le maître, à partir de la quatrième, commençait son enseignement en hollandais, on constatait que les élèves ne comprenaient pas. Aussi a-t-on (1912) modifié la règle : on enseigne le hollandais et on enseigne en hollandais dès la première classe. Les enfants de six ans entraînés ainsi, dès le début, par la méthode directe, l'apprendront facilement. Puis quand ils y seront rompus, on leur donnera, au bout de trois années d'études, l'enseignement théorique du javanais, ordinairement leur langue nationale. Cette réforme, au sujet de la langue véhicule de l'enseignement, a été le fruit de l'émulation entre Javanais et Chinois, au lendemain de la création (voir pp. LXXI-LXXII) des écoles Hollando-Chinoises. Ces écoles de première classe sont au nombre de 80 et l'on prévoit qu'elles seront 100. Elles reçoivent également des enfants de six à treize ans. Elles enseignent la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, l'histoire, le dessin et un peu de chant.

Le Gouvernement les a créées dans les villes chefs-lieux de Résidence ou de Division de Résidence et ne souhaite pas les multiplier à l'excès. Ce sont ses fonctionnaires qui délivrent l'autorisation de les fréquenter, et seulement à ceux qui peuvent payer. L'enseignement coûte, d'ailleurs, bon marché aux fils de fonctionnaires et plus cher à ceux de commerçants. La rétribution est déterminée, pour les fonctionnaires, par un tant pour cent du traitement du père. Il est au minimum de 1 florin par mois, au maximum de 6, avec une réduction, suivant le nombre des enfants de la même famille admis à fréquenter l'école.

4. — Outre ces Écoles primaires publiques[1], il y a des *Écoles privées*, tenues ordinairement par des missionnaires (voir toutefois II, § 2, sur les Écoles Chinoises). Ces écoles peuvent êtres et sont souvent subventionnées par le Gouvernement.

1. Si l'on veut, d'ailleurs avec des statistiques tout à fait incomplètes, mesurer le progrès de l'Enseignement primaire à Java, voici quelques chiffres plus ou moins sûrs : dans les Écoles du gouvernement, il y aurait eu

En 1892, 35 500 élèves,

En 1905, 71 000,

Et il y en avait, en 1912, 378 000, savoir :

Écoles de Dessas, 300 000,

Écoles de Seconde classe, 70 000,

Écoles de Première, 8 000.

Les Écoles privées, subventionnées ou non, en auraient eu :

En 1892, 14 000,

En 1905, 44 000,

En 1912, avec 478 écoles, 30 000 (Java), et (Possessions Extérieures), avec 1 862 écoles, 97 000.

5. — Outre l'enseignement primaire qui vient d'être décrit, il en est un autre, également accessible aux indigènes et qui complète le cycle de l'enseignement : ce sont les écoles bourgeoises moyennes, au nombre de trois : à Batavia [1], Samarang et Sœrabaja, en principe spécialement destinées aux Européens, mais auxquelles les Indigènes peuvent être admis, s'ils savent assez le hollandais pour pouvoir en suivre les cours avec fruit.

6. — Pour former les maîtres des Écoles de la Seconde Classe, le Gouvernement a institué des *Écoles normales*. Il y en a 4 à Java : celles de Bandœng, Djokjakarta, Oengaran, Probolingo. Les rapports officiels les déclarent excellentes. Leur population scolaire varie, de l'une à l'autre, de 70 à 120 élèves ; on prévoit que bientôt chacune pourrait recevoir environ 120 élèves. L'enseignement y est gratuit. Chaque élève a sa chambre et travaille seul, hors de la surveillance des professeurs. La langue véhicule de l'enseignement est le hollandais. Mais on y enseigne aussi les langues indigènes. Depuis peu, on a ajouté au programme l'enseignement agricole.

Outre les Écoles normales du Gouvernement, les diverses confessions religieuses en ont créé

1. L'École bourgeoise moyenne à Batavia était dénommée Collège Guillaume III, section A. La section B était destinée à l'éducation des fonctionnaires administratifs. Elle vient d'être supprimée.

pour leurs propres écoles : 7, à Java, avec 440 élèves et, dans les Possessions Extérieures, 8, avec 2 ou 300 élèves.

7. Pour les besoins de son administration indigène (voir ci-dessus, p. CXXVI, et au texte, p. 269) le Gouvernement a aussi créé des *Écoles de fonctionnaires*. Trois d'abord à Bandœng, Probolingo, Magelang, et trois nouvelles : à Serang (province de Bantam), Madiœng (centre de Java), et Blitar, près de Sœrabaja.

Ces Écoles, comme les Écoles normales, comportent 2 divisions : l'une préparatoire, la seconde professionnelle. La division préparatoire renferme trois classes, où l'on revoit et approfondit les matières de l'enseignement primaire : hollandais, histoire, littérature, langues javanaise et malaise, arithmétique. La division professionnelle comporte l'enseignement du droit administratif, les Codes dont font usage les Jurisconsultes, et les langues : hollandais, javanais et malais.

Actuellement, les trois écoles plus anciennes peuvent recevoir chacune 140 élèves; les trois plus récentes n'ont de logement encore que pour 50 chacune. Mais quand elles seront achevées, le nombre pourra y être porté d'abord à 100. Chaque élève y a sa chambre, dont il fait lui-même le ménage, et paie une rétribution variable : 10 florins (par mois, chiffre maximum, très rare et pour les seuls parents ayant un revenu mensuel supé-

rieur à 800 florins); et, au-dessous, des catégories décroissantes jusqu'à un minimum de 2 fl. 50 pour le premier enfant. Pour le deuxième enfant et les suivants, la rétribution tombe beaucoup plus bas. Enfin, les écoliers les mieux doués, dont les parents ont un revenu mensuel inférieur à 150 florins, ont droit à l'instruction gratuite.

8. — Pendant longtemps il a manqué aux Indigènes un enseignement qui leur permît de tirer plus de profit de leur travail manuel. L'administration ne faisait rien sur le terrain de l'*enseignement professionnel*, pour la masse de la population indigène; les particuliers faisaient peu. En 1893, le missionnaire Kruijt avait créé à Modjowarno, avec une subvention du gouvernement, une école professionnelle, où seraient admis les indigènes chrétiens et non chrétiens; ils y apprenaient surtout les métiers de charpentier, de forgeron et de sculpteur sur bois. Cette école eut beaucoup de succès. Le nombre des candidats y dépassa toujours le nombre des places disponibles. Les élèves qui en sortent n'ont pas de peine à se créer une situation. Des écoles semblables, mais moins importantes, existent à Kediri, Swarœ, Kœwœ, Semampir, etc.

C'est seulement en 1906, sous le ministère de M. Fock, qu'on a officiellement introduit l'*Enseignement professionnel* à Java, avec trois écoles

(*Ambacht school*) à Batavia, Sœrabaja et Samarang. On y enseigne à travailler le fer et le bois. L'enseignement pratique se double d'un enseignement théorique : calcul et dessin.

Il s'est produit à Java ce qui s'est produit dans d'autres pays, notamment en France. Les écoles professionnelles, d'abord destinées aux classes les plus humbles, sont, en effet, fréquentées par les enfants des classes moyennes, qui y sont attirés non par le désir d'un métier à apprendre, mais par les études de calcul et de dessin, lesquelles les qualifient pour entrer aux ateliers des chemins de fer. A cause de ce changement de destination, il va falloir créer de nouvelles écoles, destinées, celles-là, à former des artisans.

Il faut citer, en outre, *l'enseignement agricole* (décrit plus haut p. L et sq.), et une sorte d'enseignement technique, destiné à former des mécaniciens, géomètres, architectes, qui se donne aux cours du soir des Écoles Moyennes à Samarang et à Sœrabaja et à la Section B de l'École Reine-Wilhelmine, à Batavia. La connaissance du hollandais qu'on exige à l'entrée de ces écoles est aujourd'hui plus répandu parmi les Indigènes et leur en facilitera l'accès.

9. — *L'Enseignement professionnel supérieur* rencontre dans ses deux branches : droit et médecine, des destinées fort inégales.

L'Ecole de droit, située à Batavia, compte

peu d'élèves (une cinquantaine, tout au plus). Cette défaveur, qui contraste si singulièrement avec l'extrême faveur dont jouit la carrière juridique parmi les Indigènes de l'Inde britannique, s'explique par plusieurs causes. La carrière en Insulinde est mal réglée ; elle est moins juridique qu'administrative, et, en tant qu'administrative, n'a pas de débouchés réguliers, encombrée qu'elle est par les fils des Régents nobles. D'autre part, l'École n'est ouverte qu'aux Javanais, alors que les Possessions Extérieures y fourniraient, si on le leur permettait, de nombreux candidats.

L'Ecole de médecine, au contraire, est très prospère. C'est à proprement parler, le foyer des intellectuels. Elle comprend 200 élèves, et déjà est insuffisante : on va en créer une autre, à l'extrémité de l'Ile, à Sœrabaja. Et ce n'est là qu'un premier pas vers une culture médicale plus haute. Maint indigène ne se contente plus du titre de Médecin indigène (*Inlandsch Arts*) que délivre l'École, et va étudier en Hollande pour y conquérir le diplôme métropolitain de médecin sans épithète (*Arts*). On en compte, dès à présent, une quinzaine, venus de Java, Menado, Ambon, instruits à l'européenne. Un Comité hollandais, formé d'hommes considérables, le professeur Snouck-Hurgronje, le député van Deventer, M. Abendanon, ancien Directeur du département de l'Instruction Publique aux Indes, etc., les pro-

tègent et les patronnent. Déjà quelques-uns sont entrés comme médecins dans l'armée, d'autres, dans les plantations européennes. L'opinion ne semble pas leur être favorable. Quelques-uns se sont mariés avec des Hollandaises et déjà sentent l'inconvénient de leur situation : les Indigènes les considèrent comme des transfuges, les Européens ne les traitent pas sur le pied de l'égalité. Enfin certains médecins hollandais leur font une guerre déclarée. Grave erreur politique, qui peut contribuer à donner de la consistance et de la force au Parti Indien.

10. — Un dernier aspect du problème de l'enseignement est *l'accès des filles à l'école*. C'est quelque chose de relativement nouveau. En 1892, un millier de filles, en 1905, un peu plus de 5 000, fréquentaient les écoles, surtout les Écoles privées. Ce très petit nombre s'explique par les mœurs de la société javanaise L'espèce de clôture imposée aux jeunes filles indigènes dès qu'elles atteignent onze ou douze ans, et la longue indifférence de leur famille et d'elles-mêmes à toute espèce de culture expliquent suffisamment l'ignorance dans laquelle longtemps elles furent tenues. Et il ne semble pas que ce soit à elles-mêmes ni à la société indigène que soit dû le changement d'aujourd'hui. C'est plutôt à la société européenne, aux idées qu'elle a suggérées et à la propagande de quelques filles nobles souvent en contact avec

les jeunes Européennes. Parmi elles, il en est une, que j'ai déjà citée (p. LXXIX et sq.), Mme Kartini. Dans ses lettres et ses publications, elle prône fort l'éducation, pour tout le monde, même pour les filles. Mais pour la leur assurer, ce n'est pas aux pouvoirs indigènes qu'elle fait appel; c'est à la Hollande. « Que la Hollande, écrit-elle, ouvre aux fils et aux filles de Java l'occasion d'acquérir des connaissances, qui les mettront à même d'apporter au pays et au peuple un grand développement d'esprit et de prospérité. Pour la Hollande, quel honneur et quelle gloire! » Très pratiquement, elle limite d'abord l'enseignement à un petit nombre. « Pour commencer, instruire les jeunes filles de la noblesse; c'est de là que la civilisation du peuple doit sortir; faites d'elles des mères sages et sensées; elles seront en état de propager efficacement la civilisation dans le peuple. Cette civilisation et cette culture qu'elles-mêmes auront reçues, elles les transmettront à leurs enfants : à leurs filles qui, à leur tour, seront mères, à leurs fils qui seront, avec d'autres, appelés à travailler au bonheur du peuple. » (*Note* de janvier 1903.)

Déjà, sous cette influence, diverses écoles ont été ouvertes aux jeunes filles : une à Djokjakarta, école calviniste, pour les filles nobles; une autre, à Mendoet, catholique, destinée à jouer le rôle d'École normale où se formeraient les maîtresses des écoles catholiques. Ces écoles ne donnent pas

satisfaction aux indigènes : ils redoutent que leurs filles n'y entendent parler contre leur religion. Et cependant si vif est le goût de s'instruire que les pères consentent tout de même à y envoyer leurs enfants, et que le gouvernement ne leur refuse pas de subvention.

En dehors de ces quelques écoles réservées aux filles, il en est quelques autres, écoles mixtes, ouvertes à la fois aux filles et aux garçons. Elles ont, du côté des filles, un succès relatif. Sauf les fonctionnaires, qui redoutent de déplaire au gouvernement, les pères de famille n'acceptent pas la coéducation. Pour 20 garçons, il y a 1 fille.

Enfin, on peut citer encore certaines écoles privées spéciales aux filles, que les parents goûtent fort, parce qu'elles offrent des garanties précieuses de discrétion : celle de Bandœng, par exemple, fondée par des femmes indigènes de haute naissance, il y a sept à huit ans, qui comprend 230 jeunes enfants. On leur y enseigne à lire et écrire en javanais et en malais, à calculer, dessiner et faire la cuisine. Le gouvernement est assez favorable à ces écoles privées.

L'enseignement des filles se heurte à beaucoup d'obstacles. Et, d'abord, au difficile recrutement des maîtresses. Même indigènes, elles sont rares. Ensuite, à la délicate question de l'internat; car c'est à l'internat qu'aboutit fatalement l'organisa-

tion de l'enseignement des filles. Beaucoup d'entre elles viennent de loin et ne peuvent chaque soir rentrer dans leur famille. Celles qui prennent de l'âge (au-dessus de douze à treize ans) sont obligées de demeurer cachées aux regards des hommes. Il n'y a pour elles de possible que des sortes de couvents, des internats très stricts.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'imposant problème de l'Éducation des Indigènes. Il est loin d'avoir encore reçu les solutions nécessaires. Ni le nombre des Écoles, ni celui des élèves n'est proportionné au chiffre de la population. Toutefois, il est assuré que ce problème est l'objet aujourd'hui de la préoccupation du gouvernement et d'une partie de l'opinion publique indigène. L'opinion européenne de la colonie, en majorité, l'ignore. Elle ne le combat ni ne le redoute : elle s'en désintéresse. La presse locale est divisée : d'excellents journaux y sont favorables.

Le Gouvernement, lui, en connaît toute l'importance. Il ne se dissimule pas combien plus délicat devient le maniement de peuples plus éclairés. Mais il sait à merveille qu'il lui est impossible de refuser à ses peuples l'accès à la civilisation. Les nourrir, les enrichir, les instruire, c'est, de nos jours, toute la politique indigène. Sans doute, elle est hérissée de difficultés et grosse de périls. Mais toute domination qui, au XX[e] siècle, croirait

pouvoir conjurer le péril en refusant ou même simplement en différant d'instruire les indigènes, outre qu'elle serait presque seule entre les peuples à travailler contre la civilisation, serait sûre d'attirer sur elle-même un orage, sous lequel, tôt ou tard, elle succomberait sans honneur.

Janvier 1914.

JAVA

ET SES HABITANTS

CHAPITRE I

La société indigène.

Ce point sur la carte du monde, l'exiguë Hollande, monarchie à mœurs républicaines, tient sous son sceptre, à plus de 3 000 lieues, par delà l'Équateur, au voisinage du Tropique, entre l'océan Indien et le grand Océan, un empire gigantesque. Elle y a pris pied voilà trois cents ans : depuis trois cents ans, à travers des fortunes diverses et contre tant de convoitises, elle s'y est maintenue. Elle sait qu'en Europe l'heure est passée des faibles et des petits et comment s'est éclipsée la souveraineté rayonnante de Venise, de Florence, du Portugal. Elle a prétendu forcer le

destin et devenir grande, et demeurer puissante, et elle y a réussi : 2 millions de kilomètres carrés s'offrent à ses entreprises et 33 millions d'hommes attendent sa loi[1].

A dire vrai, elle n'occupe pas tout son domaine; elle ne le connaît même pas tout entier : il y a vingt années, elle fêtait le docteur Nieuwenhuis, révélateur d'un Bornéo ignoré. Elle ne prétend pas encore régner partout; il lui suffit d'avoir partout affirmé son droit (V. toutefois *Introduction*, p. xxv). Son action a été plus profonde là où la résistance était moindre. Elle a dû temporiser devant les Malais corsaires et partisans; elle a aisément plié le Javanais disciplinable. A Java, elle se sent chez elle; ailleurs, elle en est encore à meubler la maison, ou à la bâtir, ou seulement à la dessiner.

C'est pourquoi dans ces études, ébauche d'un travail plus ample, je n'ai voulu aborder que Java, non pas la plus riche des îles de l'Insulinde, mais jusqu'ici la mieux exploitée et la plus gouvernée.

1.

	Milles carrés géographiques.	Population fin 1900.
Java et Madœra........	2.388,4	28.747.028
Possessions Extérieures.	32.397,5	6.600.000
Total approxim......	34.786,0	35.000.000 hab.

L'annuaire du gouvernement ne donne pas le *total* de la population des Possessions Extérieures, et le chiffre de 6 600 000 est purement approximatif.

V. *Introduction*, p. xxix, les chiffres rectifiés depuis le recensement de 1905. Il n'y aura le nouveau recensement qu'en 1915.

I

Sommaire. — Java n'est pas un tout; pas de nation javanaise; trois groupes : Sœndanais, Javanais, Madœrais; caractère respectif des trois groupes; sens large donné au mot javanais. — Les divers types javanais; traits communs; la noblesse et le respect rendu à la noblesse; les formes de langage, les attitudes; la politesse, ses exagérations voisines de l'hypocrisie - la manie des places; l'école de médecine de Batavia, les *Dokters Djawe*; l'école d'agriculture de Buitenzorg.

Java n'est pas un tout; ses habitants ne forment point une nation; ils sont coupés en trois peuples. Affaire, d'ailleurs, non pas de race ni même peut-être de politique, mais de long isolement et de différenciation lente. Les Javanais tiennent le centre de l'île; les Sœndanais, l'occident; les Madœrais, l'extrémité orientale. Madœrais, Javanais, Sœndanais, tous sont agriculteurs; le Sœndanais est plus religieux; le Javanais, plus soumis; le Madœrais, plus indépendant. Tous trois sont attachés à la glèbe, je veux dire à la rizière; ils vivent pour elle et ils en vivent; mais en poussant le lourd attelage de buffles, le Sœndanais parfois rèvera des pures légendes de jadis et des

glorieuses équipées pour le triomphe de l'Islam, le Javanais d'un *payœng* (pasasol) doré, insigne de fonctions enviées, et le Madœrais de sa fortune à faire ou de son honneur à venger.

Allez au tribunal criminel : le Javanais y vient répondre de vols et le Madœrais de violences. Pour le Javanais, le *kriss* n'est plus qu'un ornement qui complète le costume; pour le Madœrais, c'est une arme qui appuie son dire et sert ses passions. Un reproche même mérité, une raillerie du voisin, une œillade furtive de sa femme, et voici la lame qui jaillit du fourreau. Ils sont trois en mer qui pêchent au filet : « Dis donc, toi, là-bas, Hassan, tu ne te foules guère, es-tu manchot? — Je te le montrerai ce soir. » Et le soir, en effet, rentrés au port, poisson compté, filets tendus, les voici qui s'alignent derrière une haie et s'entre-tuent. Dans une rue de Sœrakarta, en plein Java, un Madœrais trébuche et tombe. Un Javanais dit à son voisin : « Regarde cette brute ». La brute se relève, tire son sabre et, sans un mot, jette à ses pieds celui qui l'injurie. Que l'État ou — comme ils disent encore — la Compagnie ouvre ses chantiers et fasse appel aux travailleurs, le Madœrais, qui n'a que son champ et son buffle, s'écarte avec dédain : « Je ne suis pas un coolie ». Mais si l'on a besoin de corvées, de lui-même il accourt. « Le gouvernement nous a donné de bonnes terres, nous sommes ses sujets, nous lui

devons notre travail » ; et, en échange de rien, il fait la besogne de deux mercenaires. Ainsi trempé, le Madœrais gagne du terrain; il conquiert la plaine fertile et refoule le Javanais devant lui et sur les côtés. Mais, en revanche, le Sœndanais déjà se javanise et le Javanais, d'âme lymphatique, peut être, sans trop d'erreur, accepté comme le type moyen de ces 29 millions d'hommes que les Hollandais ont à gouverner.

Ce coolie en loques, le bambou du porteur sur l'épaule, qui, durant des heures, soufflant et suant, marche, trottine et court ou plutôt roule sous sa charge et semble ne ramener si vite à terre le pied levé que pour rattraper l'équilibre; ce laboureur, le buste à l'ombre sous son chapeau conique, petite veste et culotte troussée, poussant la charrue dans la boue de la rizière ou retournant le chaume de sa *patjœl* (binette) long emmanchée, et, par mouvements larges et aisés, disposant, en maître terrassier, le sol pour la plantation de cannes; ces paysans flâneurs, assis sur leurs mollets, dressés sur leurs orteils, le genou au coude, le menton dans la main, et qui, dans le tumulte des mots sans suite ou le silence des nouvelles échangées, se reposent un instant, parmi l'âcre fumée des cigarettes, d'un travail accompli sans joie; ce cavalier, le chef couvert de cette bizarre casquette de piqueur d'où émerge le chignon, le genou trop

haut, le pied pointant, le pouce pinçant l'étrier, qui, toute une journée, amble et galope, impatient du but, sans une caresse pour son cheval, sans un regard pour les champs d'émeraude ou les montagnes de sombre lapis; ce joli garçon, au teint clair, si propre, si décent, si « bien ficelé », ce *magang* (écrivain) d'attitude réservée qu'avec son menton imberbe, sa robe jusqu'à la cheville et son correct *stangan kapala* (sorte de turban), on prendrait plutôt pour une fille; ce *wedono* (préfet), déférent et attentif; ce régent poli, souriant, la mine parfois d'un grand seigneur et toujours d'un homme bien né; ce prince, ici hautain, vaniteux, impertinent et sot, là imposant, accueillant et ouvert à tout; voilà certes bien des variétés de Javanais, qu'on ne saurait ramener à un seul type. Et toutefois, chez tous, certains traits dominent et se dégagent et composent une physionomie : quels que soient son rang et sa condition, le Javanais, ou par ses souvenirs, ou par ses espérances, est un aristocrate, un homme du monde et un fonctionnaire. L'avenir peut apporter quelques changements à cette définition; à l'heure présente, elle est, sauf quelques réserves que je préciserai plus tard, rigoureusement exacte.

La naissance, cet accident, les Javanais en ont fait une vertu. Ils lui ont reconnu tous les droits,

ils la tiennent quitte de beaucoup de devoirs. Ils lui remettent volontiers le pouvoir, ils la rehaussent d'honneurs et de richesses; ils l'entourent de respects et de sympathies. Un fils de la noblesse a démérité : à peine osent-ils l'en tenir responsable; et si, chose rare, un enfant du peuple s'élève à force de services, ils ne savent pas pour lui de plus haute récompense que ces fonctions qui confèrent la noblesse. La noblesse comporte des échelons : du haut en bas de la société, chacun sait la valeur des rangs et la mesure de l'hommage dû. Les titres sont essentiels : les changer est une faute et les omettre une offense. La langue même assouplit ses formes et se nuance à l'infini. Elle a plusieurs idiomes : pour la cour et la noblesse, pour les égaux entre eux, pour le supérieur et l'inférieur, etc. J'appelle le domestique : « Fais seller le cheval. » Il revient : « J'ai fait seller le cheval. » Aucun des termes de l'ordre ne se retrouve dans la réponse : chacun de nous s'est servi envers l'autre de la langue qu'il fallait. Cela est si compliqué et si gros de conséquences que l'Européen le plus souvent hésite et recule. Les Hollandais, surtout les fonctionnaires, se jouent à l'aise parmi les langues indigènes; mais quand ils s'adressent aux chefs, ils parlent, il leur est conseillé de parler non pas le javanais, mais un malais simplifié et dégradé, sorte de *lingua franca*, qui se comprend d'un bout à l'autre de l'Insulinde.

Et ce n'est pas tout. Il y a les attitudes de respect et les gestes de politesse. Sur la route, l'inférieur doit descendre de cheval et tourner la tête. Dans la maison, assis à la turque ou accroupi sur les talons, le haut du corps mobile comme autour d'une charnière, il lui faut, durant l'entretien, accentuer certains mots; le buste alors s'incline et les paumes jointes s'élèvent à hauteur des yeux : c'est ce qu'on appelle les *sumba*. Même son oui renferme une prière : « *Nœ'n inggih*, je demande la permission de dire oui ».

Ce cérémonial s'étend fort loin et descend très bas. Mon *boy*, simple coolie dégrossi, rend certains devoirs et témoigne quelque déférence au *boy* de mon compagnon de route, lequel est un *magang* et sera plus tard écrivain de carrière. Il l'appelle *mas*, qualification vague, comme est aujourd'hui l'*esquire* anglais, mais qui implique nettement une supériorité. Pensez-vous que nos valets d'autrefois (voire nos domestiques d'aujourd'hui) connussent de ces scrupules? Quand Dorante, des *Fausses Confidences*, entre par stratagème, lui, gentilhomme, en condition chez Araminte, Lubin, qu'on attache à son service, s'efforce aussitôt de le ravaler jusqu'à lui. « Je serai, dit-il, le valet qui sert et vous le valet qui serez servi. »

La noblesse javanaise ne possède pas, on le croira sans peine, tous les mérites dont le peuple

la pare. Elle pèche souvent par vanité, par indolence, ignorance, sottise, mais presque jamais par faute d'éducation. Peu à peu — je le dirai plus tard — elle a vu entamer ses privilèges; les Hollandais parfois ont abaissé ceux d'entre les nobles indigènes qui tenaient mal leur rang et compromettaient leurs fonctions; de simples plébéiens, mieux trempés et plus instruits, se sont élevés aux positions d'initiative, sinon d'apparat : une aristocratie de mérite a, comme dans la France de l'Ancien Régime, surgi à côté de la noblesse de naissance; nobles et aristocrates ont ce trait commun : le savoir-vivre, l'urbanité, je dirais volontiers la grâce.

Leur politesse, il est malaisé à qui ne les a pas vus de s'en faire une idée. Notre démocratie en est à mille lieues; le XVIIIe siècle a eu trop d'esprit et d'impertinence : seul le XVIIe siècle, un peu compassé, de Louis XIV et de Mme de Maintenon a connu quelque chose à la fois d'aussi strict et d'aussi achevé. Ce n'est pas un costume qui se retire, un masque qui tombe, un vernis qui s'écaille; cela est intérieur et essentiel, cela a pénétré l'individu, envahi l'être entier. Aussi ennui, impatience, mortification, inquiétude, passion même, le chef javanais n'en laissera rien percer devant son hôte : il attendra d'être seul pour revenir à ses peines ou à ses joies.

Si sévère pour lui-même, on imagine qu'il n'est

pas sur ce chapitre indulgent pour autrui, — précisons : pour l'Européen. De nos talents, il ne peut guère mesurer la portée ni, de notre savoir, la profondeur : c'est à l'éducation, c'est à ce seul critérium qu'il nous juge. Avec le résident hollandais, cette puissance, il sera dès le premier jour déférent jusqu'à être obséquieux, empressé jusqu'à paraître cordial; mais il réservera son opinion; l'homme du monde pèsera l'homme d'action. « Celui-ci, digne dans son maintien et discret dans ses manières, doit avoir de la naissance; celui-là, le verbe haut et le geste violent, ne peut être qu'un bourgeois » (on dit de même, dans nos provinces, un *manant*). Et ce jugement passera de bouche en bouche. L'intéressé l'ignorera peut-être; mais ceux mêmes de sa nation surprendront parfois sur les visages jaunes un sourire : ce sera la vengeance du vaincu.

Cette perfection d'éducation traîne après elle un mal inévitable : une certaine complaisance, voisine de la lâcheté, qui, peut-être à tort, nous fait l'effet d'hypocrisie. Raillerie de l'Européen, hauteur, dédain, rudesse, grossièreté, les Javanais, avec leur sens de la politesse et de ses nuances, ne peuvent manquer de les ressentir; mais de s'en formaliser, c'est autre chose. Un Français du XVIIIe siècle disait : « Ne se fâche pas avec moi qui veut ». Les Javanais prétendent se

mettre et rester bien avec qui il leur plaît. Ils excellent à prendre les goûts et l'humeur de leurs maîtres. Peut-on qualifier cette souplesse hypocrisie? L'hypocrisie est une violence faite par intérêt à son propre sentiment; les Javanais semblent ne se faire aucune violence pour plier leur sentiment au vôtre. L'éducation et le désir de plaire les y inclinent presque naturellement. Et ils sont servis dans leurs desseins par un flair et une psychologie qui mettent à nu l'âme de ceux que la vie leur donne pour compagnons de route.

Voici, par exemple, un régent. On vient de nommer dans sa régence un nouveau résident, ou mieux, un assistant-résident, avec lequel il sera plus vite de plain-pied. Aussitôt voici qu'auprès de leurs connaissances il fait une enquête sur le nouvel arrivant. Il s'informe de ses habitudes et de ses goûts et, plus encore (car il sait que c'est par là qu'on tient les hommes), de ses plaisirs et de ses vices. Celui-ci est grand chasseur, celui-là mangeur délicat : il note ses préférences, il enregistre ses faiblesses; et, le jour où il aura l'honneur d'être en sa présence, quand, les questions de service et les formules de dévouement épuisées, la conversation prendra un tour plus intime : « Je ne sais, dira-t-il négligemment, quelles sont vos occupations favorites; quant à moi, il n'est rien que je mette au-dessus d'une partie de chasse » (ou d'une table bien servie).

Et, dès les jours suivants, il le mènera dans un canton giboyeux, dont tout le gibier lui passera à bonne portée, ou l'invitera en bonne compagnie à un festin de gourmets.

D'un de ces comédiens supérieurs on me contait, à Java, le trait suivant. L'assistant-résident quittait la régence pour une autre : c'était un bonhomme, ayant la prétention d'être adoré de son personnel indigène. Le jour de son départ, on lui fait jusqu'à la gare la conduite accoutumée : déploiement d'égards réciproques, échange de paroles affectueuses. Le régent, lui, était si affecté qu'il ne faisait que soupirer et pleurer. Le train parti, ses yeux sèchent par miracle; et, comme on le plaisantait sur son attitude désolée de tout à l'heure : « Que voulez-vous, dit-il; il aime les larmes ». Les larmes, pour lui, n'étaient qu'un raffinement de politesse.

Après cette sorte de lâcheté morale, leur pire faiblesse est leur folie bureaucratique. Le plus fier, avec trois siècles de noblesse derrière lui, le plus opulent avec 500 *bouws* de terre autour de sa demeure, le plus affairé avec famille à conduire et fortune à gérer, nul n'est satisfait s'il n'a sa part du gouvernement du pays ou plutôt son rang dans la hiérarchie officielle. Car, c'est à l'ordinaire la vanité qui le pousse, non pas le souci du bien public, non pas même l'ambition. Il tient au

pouvoir moins qu'à l'apparence du pouvoir; il ne prétend que rester ou monter en la place qu'occupait son père, et ne pas déchoir devant ses égaux. Et tout un peuple pense comme lui.

Or, dans cette société javanaise, on ne peut s'élever ou se maintenir que par l'administration ou la religion. Ce régent de souche antique a trois fils à établir. L'un de bonne heure entrera dans les bureaux pour succéder plus tard à son père, l'autre fréquentera l'école et la mosquée et s'en ira peut-être à la Mecque chercher le turban du pèlerin, pour s'asseoir ensuite au collège des prêtres et au tribunal ecclésiastique; le dernier, après ce choix de ses aînés, ne peut que se marier au siège de la famille et administrer ses biens. Or, si ce troisième n'est pas un de ces tempéraments de conquête qui font éclater les cadres de la société pour s'y épandre à l'aise et forcent l'estime des hommes par-dessus les conventions et les préjugés, fatalement lui et ceux qui sortiront de lui déchoiront de leur rang et même de leur noblesse : ils iront se perdre dans les masses profondes du peuple d'où les mérites d'un ancêtre les avaient tirés pour un temps. Car cette société, qui vit de la terre, méprise l'agriculture. Elle méprise, d'ailleurs, le commerce; elle méprise l'industrie (V. toutefois *Introduction*, p. LXXXII); elle ignore ce que c'est que la science; elle n'a pour ainsi dire pas de littérature; sa religion, jadis acceptée par force,

pratiquée toujours avec indifférence, n'est que dehors et que superstitions; seules les fonctions publiques commandent son respect.

Ne leur parlez pas d'argent! Oh! ils n'en font pas fi; qui mieux qu'eux excelle à le gaspiller? Du plus haut au plus bas, ils sont dans les dettes jusqu'au cou, et cela retentit sur toute la politique intérieure. Mais quoi! de l'argent qu'on gagne? qu'on gagne par le commerce? — Bon pour le Chinois! Par l'usure? — Bon pour l'Arabe! Par l'industrie? — Bon pour l'Européen! Par l'épargne? — Sauf quelques Madœrais, qui songe à cela[1]? Non! l'argent qui honore, l'argent qui réjouit, c'est l'argent reçu de l'État, l'argent levé sur le contribuable. Tel est le *credo*; on travaille à le changer, mais l'évolution est lente.

Vers l'année 1851, le gouvernement (je dirai plus loin la bienveillance de sa politique, méconnue par l'Europe, dont les informations retardent de trente ans), le gouvernement imagina de former des médecins indigènes. L'école ouverte, pour la

1. Pour être complètement exact, disons que, sur certains points, notamment à Kœdœs (province de Japara) et à Pasar-Gedeh (Djokjokarta), il existe de riches marchands javanais, dont la fortune, due à l'épargne, incite les Javanais à épargner. Il convient encore de citer la caisse d'épargne de Modjowarno (Sœrabaia), et la caisse d'épargne du gouvernement, qui attire pas mal d'indigènes. D'une façon générale, l'épargne est la fille de la sécurité; comment jusqu'ici l'indigène eût-il songé à épargner dans un pays et dans un temps où tout, même sa femme et ses enfants, était, au moins théoriquement, à son chef? Toutefois, sur ce point aussi les mœurs changent (V. *Introduction*, p. LXXXII-LXXXIV).

remplir on s'adressa aux résidents, qui, par l'intermédiaire des chefs indigènes, firent de la propagande parmi les pères de famille. Les pères de famille aiment les écoles, toutes les écoles; non qu'ils s'inquiètent de ce qu'on y enseigne; mais ils savent qu'on y forme des lecteurs et des écrivains, qui peut-être un jour liront et écriront dans les bureaux du gouvernement, pour l'honneur et le profit de leur famille. Donc, volontiers ils envoyèrent leurs fils à l'École de médecine. L'École accueillit et dégrossit ces jeunes gens; elle leur enseigna (je prends le programme de 1875) le hollandais, la physique, la chimie, la botanique, l'anatomie, la thérapeutique, même la chirurgie; puis, au bout de sept ou huit années (au début c'était seulement deux ou trois ans), elle les avertit qu'ils en savaient assez et qu'ils pourraient retourner chez eux. Retourner chez eux? Les pères de famille accoururent. « Qu'allez-vous faire de mon fils? — Notre rôle est fini; le voici médecin : il ira se fixer au village avec un petit traitement, et soigner les malades. — Bon! Mais à quel *payœng*[1] aura-t-il droit? — Un payœng! Que voulez-vous dire? — Oui, pour marquer son rang et indiquer sa fonction. — Bon! il aura le rang de *mantri* vaccinateur. » Les pères furent déconcertés. Avoir donné huit années de sa vie pour recevoir en

1. Le *payœng* est un parasol, insigne des fonctions, qui varie avec ces fonctions en couleur et en richesse.

échange un mince salaire et une situation des plus humbles! Autant quitter le service de l'État et s'engager dans celui des compagnies à qui la loi impose d'avoir un médecin pour leurs ouvriers. Au moins, si l'on n'avait pas l'honneur, on aurait le profit. Beaucoup firent ainsi. Et ceux qui ne le firent pas le regrettèrent bientôt. C'est que les *mantri*, auxquels on les assimilait, n'ont pas que le titre nu; ils ont l'avancement. Ils pouvaient devenir *assistant-wedono* (sous-préfet), puis *wedono* (préfet) de deuxième et de première classe, quelquefois même davantage. Le *Dokter Djawa*, lui, était condamné à rester *mantri* toute sa vie. De là, une grande irritation. Irritation si vive qu'un jour il fallut transiger : on lui concéda le rang d'*assistant-wedono* de première classe. Et, pour un temps, l'émotion fut calmée.

Mais bientôt les plaintes recommencèrent. Les *assistant-wedono* avancent : ils deviennent *wedono*, puis *patih* (vice-régent). Le *Dokter Djawa* n'avance pas. Et il pose au gouvernement ce dilemme : ou des titres ou de l'argent. A diverses reprises, l'administration a tenté d'augmenter sa solde. Peut-être y parviendra-t-elle cette année : la paix est à ce prix (V. *Introduction*, p. CV, CVI et cf. p. CXLII).

Pour les médecins, passe encore; on peut manier la lancette et porter du galon comme un pur fonctionnaire. Mais les agriculteurs? Toujours à bonne intention, le gouvernement avait créé, à

Buitenzorg, une École d'agriculture. Il se proposait d'y instruire dans les choses agricoles les fils de chefs, futurs chefs eux-mêmes qui, à leur tour, répandraient parmi leurs administrés les méthodes apprises. Le cours ne durait que deux ans, la pension ne coûtait pas cher; les élèves vinrent d'abord sans se faire prier. Les deux années s'écoulèrent : les pères se présentent et derechef surgit la question : « Où cela va-t-il mener mon fils ? — A rien que sa naissance ne lui assurât déjà; nous lui avons enseigné l'agriculture, les méthodes convenables et les époques propices; c'est à lui maintenant d'en tirer parti; il enseignera autour de lui à cultiver les champs et à leur faire produire double récolte. » — C'était beaucoup, mais c'était peu pour eux. Quand ils furent bien édifiés sur l'avenir offert aux élèves de l'École d'agriculture, les chefs, l'un après l'autre, cessèrent d'y envoyer leurs fils. Un jour elle vint à brûler : le gouvernement ne la fit pas reconstruire (Tout cela est en voie de changement, et assez profond. V. *Introduction*, p. L et sq.) : elle ne servait à rien puisqu'elle ne servait pas la carrière.

Java a été et, à un moindre degré, reste encore la terre bénie du fonctionnarisme.

II

Sommaire. — L'énergie physique; l'économie : la nature libérale; le gaspillage; les « avances ». — L'énergie morale : le chant du tigre à Sumatra. — L'ambition. — L'amour. — Le sens du beau : la nature, le paysage. — La religion : l'Islam à Java; absence de fanatisme. — La morale. — Les superstitions : le *Naga*.

Il ne faudrait pas que cette esquisse du caractère javanais le fît juger sévèrement. A tout prendre, ce que nous avons peint jusqu'ici, ce n'est pas la société entière, ce n'en est qu'une classe, il est vrai que c'est la classe dirigeante; encore n'en avons-nous, actes et paroles, montré que la surface; le fond vaut mieux. Sans doute on ne trouvera guère dans ce peuple des natures généreuses, comme ces chefs algériens qui, aux temps héroïques, forçaient l'admiration et gagnaient le cœur de nos officiers; mais on pourrait, prince ou laboureur, en compter plus d'un à qui son caractère a valu l'estime et la sympathie des Européens. Et quant aux autres, voici qui les excuse. Je dirai plus tard, avec quelques détails, que, dans les vingt dernières années, les Hollan-

dais ont cru devoir modifier leur système de gouvernement et le fonder désormais sur la bonté et sur la bienveillance; ce qui les y a décidés, c'est que ce peuple est un peuple enfant.

Et que pourrait-il être? Quelles circonstances, quelle éducation en auraient fait un peuple viril et fier? Tout a concouru à rabaisser ses pensées et assoupir ses énergies : la terre et les hommes, j'allais dire le Ciel.

Pourquoi travaillerait-il? Il a si peu de besoins : chaque jour un peu de riz avec les condiments nécessaires, chaque année un vêtement ou deux; quelque menue monnaie pour ses vices : l'opium et le jeu; la forêt lui fournit sa maison; la loi lui garantit un lopin de terre; les planteurs européens se disputent son travail; le climat est doux, la nature amicale; l'effort d'un jour assure la vie d'une semaine : il se repose le reste du temps, la conscience en paix. Ne comptez pas sur lui toute la journée; il vous échappera vers le midi; ne pensez pas l'astreindre au labeur quotidien, avec son buffle et sa charrette : s'il vient aujourd'hui, demain il fera défaut; la charrette sera rompue, le buffle boiteux, et lui fatigué. Vous entendez bien qu'il soufflait un vent de flânerie et de vagabondage. Votre *boy* lui-même, qui loge chez vous, ne peut se tenir de faire la cuisine buissonnière. J'en sais un qui, deux fois le mois, demandait congé pour aller enterrer sa mère.

A la vérité, d'autres peinent tandis qu'il repose; d'autres croissent tandis qu'il végète. Les Chinois accaparent le trafic de détail; l'Arabe, les affaires d'argent, et l'Européen, l'industrie agricole. Il en souffre peut-être, mais l'engourdissement le sauve de l'indignation, et péril jaune ou envahissement sémite, si quelqu'un s'en inquiète, ce n'est pas lui : c'est le Hollandais, son protecteur responsable. A quoi bon s'indigner et s'inquiéter? A quoi bon travailler, épargner? Volontiers, il dirait comme l'âne de Phèdre : *Clitellas dum portem meas.* Depuis tant de siècles, ses chefs l'ont rasé de si près, qu'il trouve absurde de laisser rien à tondre. Littéralement, l'argent lui fond entre les mains. Il ignore ce que c'est que l'économie; il n'attache aucun sens au mot prévoyance et par « avances » il entend : argent qu'on reçoit avant de l'avoir gagné. « Madame pourrait-elle m'avancer quinze florins? elle me les retiendra sur mes mois. » Le premier mois, il réclame son gage entier; le second, il lui serait difficile d'abandonner plus de deux florins; le troisième, il consent qu'on en garde cinq; le quatrième, il prie en grâce qu'on retienne le reste. Qu'est-ce à dire? Serait-il assagi? Faut-il le croire converti à l'épargne? Rassurez-vous; deux heures après cet héroïsme, il se glisse d'un air candide : « Puisque je ne dois plus rien, pourrais-je demander vingt florins? »

Et tous sont sur ce modèle — du régent au

coolie. Si le gouvernement n'y avait mis obstacle, le sol de Java serait tout aux mains des étrangers. Ils le savent bien et rient ou pleurent de leur faiblesse; mais si vous pouviez voir au fond de leur cœur, vous y liriez quelque chose comme ceci : « Ne travaille pas au delà de tes besoins. N'amasse pas plus que tu ne peux consommer. Et — réflexion déjà plus rare — jouis de ton bien sans attendre d'être dépouillé. » Défiance bien injuste de l'intégrité et de la parcimonie des Hollandais d'aujourd'hui. Mais comment espérer que vingt années de justice arrachent des cœurs le souvenir de siècles d'oppression?

L'énergie morale est à la hauteur de l'énergie physique. Cet homme qui ne tient pas très fort à la vie, ne veut du moins rien faire qui risque de l'abréger. Quelqu'un a dit plaisamment : « Il y a le courage civil et le courage militaire : le courage civil, c'est quand il n'y a pas de danger ». Le Javanais a le courage civil. Il est très peu belliqueux [1]. Mais comment le serait-il après tant d'invasions : malaise, musulmane, portugaise, hollandaise? Les vaillants et les téméraires ont dû à

1. On objectera que ce sont les Javanais qui fournissent les plus forts contingents de l'armée indigène : en 1897, 2 804 Javanais, proprement dits, contre 1 072 Amboinais, Menadonais, etc., 351 Sœndanais, 79 Madœrais. Je réponds qu'on enrôle les Javanais non pas comme plus courageux, mais comme plus dociles et plus disciplinables. Si l'on tenait au courage plus qu'à la docilité, on enrôlerait des Atchinois ou des Madœrais.

la longue succomber; ce sont les prudents et les pacifiques qui ont perpétué la race; la domination hollandaise ne serait pas tendre aux gens de désordre; la résignation, qui était une nécessité, est devenue une politique; et, le soir, en berçant leurs fils, les mères, victimes gémissantes des guerres, doivent leur murmurer les chansons endormeuses du courage et dire la terre féconde, la charrue nourricière, la moisson jaunissante et la vierge promise au laboureur.

Le monde, toutefois, est plein de dangers : à peine quitte des hommes, on se heurte aux bêtes : caïman du fleuve, tigre de la forêt. Si quelque tigre est dans le voisinage, l'Européen s'écrie : beau coup de fusil; le Javanais grogne : hôte incommode. L'Européen ira le relancer; le Javanais ne l'attaquera pas sans de bonnes raisons et fera plutôt un détour; et, s'il lui faut pénétrer sur son domaine, que de précautions et quelle diplomatie! Un ami m'a conté cette scène dont il fut l'oculaire témoin.

On traversait une forêt. C'était à la nuit tombante, à cette heure où les ombres s'allongent, où les proportions se faussent et où l'homme, ami de la clarté, cesse de brider l'imagination et cède à la peur. On allume les torches; soudain des paons s'envolent : le tigre est là. C'est la croyance populaire. Et voici que tout ce convoi, serré sur la piste étroite, se prend à chanter. Un chant de guerre? une provocation? Non, un chant de paix;

pas encore des supplications, mais déjà des flatteries. Celui qu'on flatte, c'est le tigre. On ne le nomme pas, certes; rien qu'à dire son nom, un frisson vous secoue; mais lui comprend, lui sait. Quand il entend : « Tœan Nan Gedang, le Seigneur qui est grand », pensez-vous qu'il s'y trompe? Donc le *procantor* se lance dans son improvisation et le convoi se déroule. « Le bois est dur et dur le fer qui coupe le bois; mais plus dur que le bois et le fer le Grand Seigneur à la griffe puissante qui déchire le bois et rompt le fer de la lance. Haïlah! Haïlah! qui est plus fort que le Tœan Nan Gedang? — Le buffle est grand, le buffle est fort. L'ennemi craint ses cornes, ses cornes dures et aiguës et ses sabots pointus qui broient l'assaillant retombé. Mais plus fort que le buffle... Haïlah! Haïlah! — L'homme est fort; il tourne le bois, il forge le fer, il plie le buffle au joug et le force au travail. Mais plus fort que l'homme et plus fin est le Grand Seigneur. Le Grand Seigneur est l'ami de l'homme et ne lui veut pas de mal. Haïlah! Haïlah! Le puissant et le bon, c'est le Tœan Nan Gedang[1]. » Le Tœan Nan Gedang chasse-t-il donc au loin ou bien s'est-il laissé toucher? Toujours est-il que la forêt s'épuise et que voici la plaine libre. Aussitôt le ton change. On éteint les torches; on crache à terre, on fait

1. Ce chant est un chant malais de Sumatra. N'importe : devant le tigre, le Malais vaut le Javanais.

claquer la langue au palais. « Ah! puanteur! ah! bâtard, fils de bâtard! trembler à cause de toi, honte de ta mère, et chanter quand tu n'es pas là! » Enfin, toute la gamme des injures atroces. Mais à qui ces injures? A celui que naguère encensaient tant de louanges? Ce n'est pas le Javanais qui vous le dira; même tiré de danger, il demeure prudent : s'il allait demain *le* trouver sur sa route! Et, quand vous insistez, il répond effrontément : « Nous crachions pour cracher, nous chantions pour chanter ».

En effet, que voulez-vous qu'on fasse le long du chemin? Pensez-vous que les idées grouillent dans un cerveau javanais? Que penser? que dire?

Les hommes ont deux marottes et deux sujets d'entretien inépuisables : l'amour et l'ambition. Son ambition à lui est silencieuse comme l'égoïsme. Elle ne sait pas, ainsi que la nôtre, se mentir à elle-même et feindre de poursuivre, par delà son intérêt, l'intérêt public. Combien d'entre eux se sont jamais préoccupés du bien du pays? Donc pas d'aspirations communes, pas d'idéal entrevu et discuté. Tout au plus dans la *dessa* (village), des rivalités de personnes, qui comportent ici des intrigues et là des violences. A Probolingo, sur la frontière des Madœrais, j'ai vu des élections de *lœra* (maire). Ces élections rappellent les *hustings* anglais : vote public, candidats présents, électeurs

face à face. Le premier mot du contrôleur était : les *kriss* au bureau; après quoi l'on ouvrait la lice; et quelle passion! On citera encore le cheminement de taupe des fonctionnaires de carrière, du *magang* au *Rijksbestuurder*, de l'écrivain au grand chancelier; ou encore de vagues tentatives isolées pour paraître s'intéresser aux idées et aux théories d'Occident. Tout cela se renferme dans l'individu et ne le pousse ni à méditer ni à parler. Le Javanais n'a pas la notion européenne de l'ambition.

A-t-il davantage celle de l'amour? Qui l'oserait affirmer? Vous entendrez parfois des *pantœns* (chansons) imprégnées de tendresse et mouillées de larmes. Mais l'amour se rencontre-t-il ailleurs que dans les chansons?

S'il existe à Java, il se cache bien. Vous verrez le soir, à l'heure complice des aveux, des couples, la main dans la main, cheminer doucement dans le sentier, à l'ombre de la haie d'hibiscus. Approchez : ce sont deux jeunes hommes, amis d'école ou de bureau, qui se racontent la journée. Dans la rizière, au temps de la moisson, quand la gerbe coupée tente les voleurs, gardiens et gardiennes se retrouveront peut-être à la nuit close et les huttes de paille seront parfois des nids d'amoureux, qui prépareront, si même ils ne les précipitent, les fiançailles et les justes noces. Sans doute aussi, entre belles filles et garçons ardents l'amour païen éclatera en baisers; mais qu'est-ce

que cela? ils l'appellent amour; appelons-le désir. L'amour, né avec le christianisme, qui croît dans la solitude, fleurit dans l'absence, s'exalte dans le dévouement et s'épure dans le sacrifice, Java l'ignore.

Comment le connaîtrait-il? L'Islam a desséché la plante qui porte une telle fleur. La polygamie est fille de l'utilité et de l'orgueil, ou parfois du plaisir. Quand l'amour survient, elle disparaît. La grande Régente de Pasœrœan, cet être d'exception, exemplaire peut-être irremplacé de la Javanaise épouse et mère, disait avec orgueil à ses amies d'Europe : « Mon mari n'a jamais connu d'autre femme que moi ». Les seuls peut-être d'entre tous les sujets de la Hollande qui se seront haussés à cette notion sont les chrétiens d'Amboine. L'armée des Indes est pleine d'Amboinais chassés du pays par des chagrins d'amour.

Pensez-vous enfin que ces gens soient plus sensibles à la nature? La nature à Java n'est pas sublime; rien de grandiose, si ce n'est les arbres. Sous ce climat de soleil et de pluie, ils s'élancent comme pour porter au ciel l'hommage de la terre. Le jet est prodigieux, le tronc démesuré; le feuillage résiste aux saisons, l'ombre abriterait une tribu. Mais tout le reste est à la taille de l'homme : la nature se mêle à lui et lui est une amie. Les Hindous marient leurs fils aux lianes et leurs filles aux arbustes; le Javanais, lui, plante un

baniang à la naissance de l'enfant et les deux frères grandissent ensemble. Mais ce sont là des cérémonies extérieures; l'âme ne pénètre pas dans l'intimité des choses.

Ce pays a pourtant des heures délicieuses. La plaine n'est point, comme chez nous, monotone. Pas de saisons pour lui mettre un uniforme vert, jaune ou brun. Dans le même temps et l'un près de l'autre se déroulent le vert tendre du riz en pépinière, le vert clair du riz qui lève, le vert foncé du riz grandissant, l'or du riz mûr et le gris du riz coupé. Au crépuscule venant, une légère brume blanche escalade les collines et ferme le plateau; tout au bout, les bambous et les palmes s'estompent; les montagnes, qui fuient par plans successifs, se voilent de bleu sombre, tandis qu'au loin leurs crêtes onduleuses se mêlent aux nuages. De toutes parts, dans la campagne et les villages, s'allument les feux du soir; c'est l'heure où le paysan nettoie son champ et pare son jardinet; la flamme tour à tour brille et s'éclipse dans la fumée; bientôt une nuit de lune aux clartés bleues inscrit au ciel le profil des monts et le panache du volcan. Le silence enveloppe la terre et la paix descend sur les hommes.

Mais le Javanais ne sent rien de tout cela. Où en aurait-il appris le charme? Ni Ruysdael, ni Rousseau, ni Chateaubriand, ni George Sand n'ont passé par là. Ses yeux sont fermés. Même

ces feux, tels nos feux de Saint-Jean, parure et joie du crépuscule, ne disent rien à son cœur. Il brûle pour brûler, sans savoir pourquoi; si ce n'est qu'il fait ainsi que faisait son père. Gardez-vous de lui apprendre que c'est de bonne hygiène; s'il y trouvait un sens, il brûlerait demain sa maison et la vôtre. Le corps mou, l'esprit engourdi, il va prendre sa pitance et s'étendre sur la natte parmi les siens pour reposer ou bavarder. Et sa pensée s'endort. Tant de merveilles lui sont demeurées closes et leur auteur lui reste indifférent : l'Islam, qui a tué en lui la douce foi bouddhiste, ne lui a guère en échange laissé que le néant.

Ceci n'est pas une attaque contre l'Islam. Je sais tout ce qu'il vaut. Des hommes comme Schweinfurth et, si je ne fais erreur, comme Dean Stanley, lui ont rendu justice. Il est la religion la plus proche des païens; il leur apporte du même coup une loi divine et une loi humaine, et leur ouvre une société qui met ses actes d'accord avec ses croyances. De là, ses succès, depuis tant d'années, en Asie, en Afrique et ailleurs. Par quelles circonstances s'est-il donc à Java montré inefficace? Cela est difficile à démêler. Est-ce la faute des convertisseurs ou celle des convertis? Ces Javanais, dont la foi s'était affirmée par des monuments comme le Borobœdœr et ceux de Mendœt et de Brambanan, èt tant d'autres encore enfouis,

ont-ils, en désertant de force les autels de Bouddha, déserté tout idéal religieux? Ou bien l'Islam, presque au bout de sa course et énervé par de si longues luttes, avait-il épuisé sa force d'expansion et ses vertus communicatives? Toujours est-il qu'à Java on ne retrouve ni sa brutalité ni sa mysticité. Peut-être aura-t-il manqué aux musulmans javanais d'être persécutés dans leur religion ou violemment sollicités par d'autres confessions; la communauté hollandaise est, en général, incrédule et l'État, depuis bien longtemps, politiquement athée : l'Islam n'a pas reçu à Java le coup de fouet qui stimule.

Ceux qui ne l'ont vu que là s'illusionnent. Ils parlent de fanatisme; et, de fait, il y a bien de-ci de-là quelques explosions. Mais, à l'ordinaire, rien de plus tiède ni de plus prudent. Un renouveau s'annonce, je le sais. Les congrégations se développent, les mosquées saintes sont plus fréquentées, la prière du soir groupe plus de fidèles, des pèlerins, chaque année plus nombreux, se pressent vers la Mecque [1] : c'est l'effet de prédications

1. Le nombre des pèlerins augmente en raison de la facilité des moyens de transport.

1896	8 000	1910	14 743
1900	5 172	1911	25 260
1905	5 205	1912	18 353

Ces statistiques sont d'ailleurs incomplètes. Le nombre des pèlerins a crû notablement depuis que les rapports avec les Possessions Extérieures sont plus fréquents. La mortalité parmi ces pèlerins est énorme : 1 120, en 1910; 2 798, en 1911; 2 334, en 1912.

récentes; au reste, c'est dans l'Islam un phénomène universel. Mais déjà il s'y mêle des vues mondaines. Tel qui, toute sa vie, a vécu en gueux et en mécréant, éprouve le besoin, à peine sorti de misère, d'avoir la considération comme il a la richesse. Il prend des allures de piété et se joint aux pèlerinages, pour revenir *hadji* et pouvoir prétendre aux honneurs. La religion y gagne peu et la morale n'y gagne rien.

La morale pourtant aurait besoin d'être reconstruite. Le Javanais, certes, ne vaut pas moins que d'autres, il vaut peut-être mieux. Crimes, délits, fautes de tout genre, nos juges criminels en voient plus défiler et de plus attristants que ne font les juges de Java. Mais ce qui nous sauve, c'est que chez nous la morale a des bornes et des défenseurs. Nous savons où finit le juste et le licite; nous ne péchons pas par ignorance; ayant péché, nous en avons conscience, quelquefois même nous en avons honte; en tout cas, il y a une opinion pour éveiller notre conscience et nous infliger la honte. A Java, au contraire, la notion du bien et du mal paraît obscurcie et l'opinion indifférente. Il y a plus, c'est la religion qui fournit des prétextes et comme des encouragements à mal faire. Voler et ruiner un chrétien, par exemple, est, dans une doctrine, d'ailleurs critiquée, admis comme une des formes de la guerre sainte : en conséquence, de temps à autre, un Arabe escroque des sommes énormes

aux marchands européens, et l'opinion musulmane l'applaudit, jusqu'à ce qu'un docteur plus rigide ose condamner ces pratiques frauduleuses.

Voilà pour l'argent; voici pour les mœurs. La pureté, à laquelle nous attachons encore quelque prix, leur est une bagatelle. Sans doute Java compte moins de séductions, moins d'infanticides que notre Europe chrétienne. Cela s'explique : ces gens ont l'âge du mariage avant l'âge de l'amour; filles et garçons se marient quand les nôtres jouent encore aux billes et à la poupée. Mais la prostituée qui aura vécu toute une vie de dissolution gardera des relations cordiales avec sa famille, trouvera un beau jour, grâce à son bien mal acquis, un épouseur et, une fois rayée des registres de la police, rentrera dans la société indigène et y fera figure d'honnête femme.

Et la fidélité conjugale? Fidélité du mari, avec la polygamie, pas n'en est question. Fidélité de la femme, les hautes classes la veulent inviolable, surtout, à ce qu'il semble, pour n'être pas ridicules. Et à ce propos, tout le monde à Java vous contera la légende typique du régent de Kediri. Sa femme étant au bain, la porte resta entre-bâillée. Passe un coolie qui risque un œil. Le régent le voit, le fait saisir et disparaître. Il n'admettait pas qu'un homme, si bas fût-il, restât libre de colporter un fait dont on rirait à ses dépens. Le roi Candaule était moins susceptible.

Quant au peuple, sa conduite est peu compliquée. Il ne prend pas les choses au tragique. L'adultère a-t-il été tenu secret? il prétend, lui aussi, l'ignorer. Est-il devenu public? il avertit la police, mais uniquement pour donner une leçon aux coupables. Leçon légère : six jours à trois mois de travail forcé. Souvent, d'ailleurs, il prie le juge d'excuser sa femme et de ne punir que son complice. La loi s'y oppose, ce qui le stupéfie...; il reprend sa femme et l'amant est mis en liberté. On les voit alors retourner tous trois au village. Ils devisent tranquillement : le mari explique à l'amant la cocasserie des lois hollandaises. « Je veux pardonner à ma femme, c'est mon affaire; mais toi, ne devait-on pas te punir? » L'amant répond qu'en effet cette loi est absurde; « mais est-ce que j'y puis rien changer? alors à quoi bon en parler toujours? » A quoi bon, en effet? Et le mari se tait.

Très peu de religion, à peine de morale, en revanche un amas de superstitions. Nul peuple, au reste, n'y était plus exposé : l'histoire et la nature conspiraient contre lui. Trois races l'ont successivement pétri et façonné : Hindous, Malais, Chinois, les trois races du monde les plus riches en imaginations et en légendes. C'est d'elles que le Javanais a reçu sa mythologie. Mais déjà la nature l'y prédisposait. Ses forêts peuplées de fauves, ses

volcans lanceurs de feu ouvraient d'avance son âme à la terreur et à la crédulité.

Il croit au crocodile habité par l'âme d'un ancêtre, au tigre respectueux de l'État et de ses serviteurs, au Naga, le dragon qui garde la terre. Il y croit et sa croyance influe sur ses actes. Il n'attaquera pas le crocodile que celui-ci n'ait nettement, et par hostilité manifeste, démontré qu'il n'est pas de la famille; lui qui, pour l'or du monde, ne s'aventurerait pas dans le district du tigre, traversera sans crainte la forêt la plus épaisse, si le résident lui confie ce talisman, un pli officiel; enfin, il ne prendra pas de décision sans s'inquiéter de l'orientation du Naga.

Le Naga, comme on sait, est le gardien de la Terre; il lui attache sa queue au nombril et l'entraîne avec lui. Il a deux mouvements, diurne et annuel, et change de position toutes les vingt-quatre heures et tous les trois mois. Ce changement n'est pas progressif et insensible; le Naga, immobile durant tout le jour ou tout le trimestre, se déplace brusquement et d'un coup prend sa position nouvelle. Certains *dœkœn* (médecins, sorciers) ont l'oreille si fine qu'ils perçoivent ce bruit du Naga en mouvement. Or l'orientation du Naga est d'importance capitale. Il y a telle entreprise qui ne réussit qu'autant qu'on marche dans le sens propice, c'est-à-dire de la queue à la tête du dragon; en sens inverse, c'est l'insuccès, peut-être la mort.

Il y a quelques années, à Salatiga, un vieillard fut assassiné. Il était d'humeur aimable, de probité reconnue, et n'avait pas d'ennemis; de sa profession, il était *dœkœn*, et conseillait volontiers les gens dans leurs affaires; mais il ne vaticinait que pour les honnêtes gens : de sa vie, les coquins n'avaient pu tirer de lui un oracle. Le meurtrier était nouveau venu au village, d'ailleurs connu de longue date et fort estimé. Son crime fut une stupéfaction; or, voici ce qu'on apprit de sa bouche même. A la veille de quitter l'ancien village pour le nouveau, il avait consulté le *dœkœn* sur la direction du Naga. D'après les indications reçues, il avait calculé les dates, choisi le jour propice, puis, à un moment donné, quitté la route, fait un détour, et marché à travers champs, de façon à aborder le village en remontant le Naga de la queue à la tête. En outre, il s'était conformé à toutes les prescriptions : prières, incantation, jet de terre, etc. Or, après tant de déférence et de précautions, voici qu'à peine entré dans sa maison, son fils meurt, sa chèvre est volée, le hibou s'installe chaque nuit dans son *nangka*, ulule sur la maison et le menace de nouveaux malheurs. Il en avait conclu qu'il avait dû marcher en sens inverse de la direction voulue, que le Naga était irrité, que le *dœkœn* l'avait trompé : pour se venger, il l'avait tué.

III

Sommaire. — La vie du Javanais : la rizière, la moisson. — Les femmes javanaises. — Jocaste et Œdipe : légende indigène. — Le foyer; parents et enfants.

J'en ai fini avec ces analyses. Mais je voudrais, au moment de conclure, indiquer ce qu'elles peuvent avoir de décevant. Prisme en main, dans la chambre close où filtre le soleil, vous déployez devant un enfant l'éventail des sept couleurs. « Oh! le bel arc-en-ciel. » Retirez le prisme, l'éventail se ferme et l'enfant ne voit plus que la blancheur lumineuse. J'ai fait, moi aussi, de l'analyse spectrale. J'ai dissocié les éléments primordiaux de l'âme du Javanais. J'aimerais maintenant à le montrer un et uni, dans sa vie de tous les jours, tel qu'il apparaît au passant, tel qu'il pense être lui-même. A le trouver si facile et si bon enfant, vous ne diriez jamais qu'il prête à psychologie. Sa religion est tiède, sa morale lâche, sa volonté endormie et sa conscience indulgente; mais un homme si peu compliqué, vivant d'une vie

si élémentaire, n'a pas besoin tous les jours de conscience, de volonté ou de morale; Dieu, assurément, lui tient compte de sa douceur et de sa simplicité : pourquoi les hommes lui seraient-ils plus sévères?

Entrons donc avec lui dans la rizière. C'est là que s'écoule une partie de sa vie. Il y vient pour labourer et pour irriguer, pour semer et repiquer, pour sarcler, désherber, moissonner. Et quand le riz est coupé, il y revient encore pour planter le *polovidjo*, ce que nos agriculteurs appellent récoltes intercalaires. On est au temps de la moisson : le riz est mûr; on a averti parents et amis, et voici qu'au matin toute une bande s'abat sur le champ. Pas de ces tristes blouses bleues d'Europe, pas de ces mérinos sombres ou de ces indiennes éteintes, mais des couleurs franches, le rouge, le vert, le rose, vifs, éclatants, brûlants, et toute la variété des tissus : flanelles, satinettes, percales, mousselines, foulards. Ce qui manque, c'est la variété du teint, des yeux, des chevelures. Rien que peaux brunes et cheveux noirs. Par places seulement, une tête blanche ou, plus souvent, grisonnante, de cette nuance indéfinissable qu'on voit chez nous aux « mères d'actrice ». Mais où sont les blondes et les châtaines, et les yeux bleus, et les yeux gris, et les yeux d'aigue-marine, et les yeux de violette? Nous ne sentons pas assez en Europe le charme d'une palette si riche.

Avançons. Voici qu'on se partage le travail. Ici ni faux ni faucilles, le couteau; un couteau de forme étrange, une demi-lune d'acier entre deux lamelles de bambou, si familier à leurs doigts qu'ils battent faucilleurs et faucheurs. Pas de dos courbés : le riz ne se coupe pas à ras de terre. Ces humbles, si souples à plier le genou, répugnent à plier l'échine. C'est peut-être à cela qu'ils doivent de n'avoir pas cet aspect d'« animaux farouches » dont parle La Bruyère. Ils allongent le bras, saisissent la tige et laissent dans le sol un chaume de deux pieds.

Déjà les groupes se sont formés. Ils étaient combinés d'avance. Ces jours ont une valeur sociale; la rizière leur est notre opéra-comique, la moisson nos soirées d'hiver. C'est là que se rencontrent jeunes gens et jeunes filles; on y pense longtemps, on en savoure les joies, on en escompte les suites. Les parents complices s'éloignent à dessein; les yeux se croisent, les mains se rencontrent et les cœurs se pénètrent. Approchez-vous et ne craignez pas d'écouter : ce qui se dit ici peut s'entendre. Pas de lourdes plaisanteries, pas d'allusions grossières. Pour que le Javanais se risque aux conversations licencieuses, il faut qu'il ait fréquenté les Européens; une femme qui tient des propos cyniques, pas de doute, c'est la concubine d'un soldat. C'est nous qui leur avons enseigné la pudeur; femmes et filles s'inquiètent

peu de croiser leur *kabaaja* (camisole), leur gorge nue n'est ni une effronterie ni une tentation. Mais surviennent les blancs : l'étoffe est rassemblée et serrée; il y a dans nos yeux trop de curiosité et de désir.

Cette jeunesse rustique, encore si proche de l'enfance, est toute fraîcheur et innocence. Mais cela n'aura qu'un temps. L'ennemi la guette : gros planteur des Préanger, sous-officier en rupture de caserne, contrôleur en mal de solitude, sans parler de ceux de sa race, qui héritent de nous, quand ils ne nous ont pas devancés. Quelques menus présents, une pièce qui brille, une promesse qui chatouille et la fille quitte ses parents. Timide d'abord, et tout empêtrée de respect, elle a bientôt laissé là ses airs d'ingénue; elle se pare, s'attife, coquette, demande, arrache, thésaurise et fait son esclave de celui qui pense être son maître. Plus d'un budget modeste a croulé sous elle. Les plus tendres s'attachent, rêvant d'un fils qui retiendrait le père auprès d'elles. Mais l'amant y met bon ordre; et si la nature ne consent pas à être sa complice, il plante là la mère et voilà un métis de plus pour l'orphelinat du gouvernement, l'asile des sœurs ou la *dessa*, qui l'instruira à haïr la Hollande.

Cependant le soleil a marché ; le voici au zénith ; une large brèche est faite dans l'or de la rizière :

des bottelettes innombrables s'entassent, que ce soir, suspendues au bambou, les hommes porteront à la grange ou empileront en meule serrée. La sueur ruisselle des fronts, l'heure est venue du repos; on s'assied à l'ombre, on mange, on dort, on cause; ou encore un ancien conte une légende de jadis. Voulez-vous connaître la version javanaise d'Œdipe et de Jocaste[1] ?

Non loin de Bandœng, près du Tankœban Prahœ, vivait un enfant dont la naissance fut un prodige. Il était fils d'un chien et d'une vierge. Sa mère, une enfant elle-même, humiliée de son origine et fière de sa beauté, l'adorait et le rudoyait. Un jour, pour une peccadille, elle le frappa d'une pierre à la tête si rudement que le cuir fut coupé et que le sang coula. L'enfant, une fois pansé, se sauva et ne reparut plus. Il erra dix années. Son visage était une splendeur, sa voix une mélodie; l'entendre était un charme, le voir un délice. Il paraissait, et les filles lui offraient leurs cœurs, les pères lui offraient leurs biens, les *dessas* lui offraient le pouvoir. Mais lui ne songeait pas à eux : il songeait à sa mère, sans pouvoir toutefois se résoudre à rentrer au logis. D'ailleurs, le logis n'était plus. Si le fils avait toujours sa mère devant les yeux, la mère portait son fils dans son cœur. Lasse d'attendre, elle avait vidé l'âtre, effeuillé

1. La légende originale est plus longue et plus compliquée que je ne la donne ici.

pour l'ombre des ancêtres des roses dans une coupe, clos la maison et, depuis lors, parcourait le pays à sa recherche.

Un jour elle arrive dans une large plaine que ferme un cirque de montagnes et y rencontre un homme qui s'approche, s'assied près d'elle et lui parle et sourit. Son sourire est une caresse et ses paroles une prière. Il lui prend la main, l'attire, incline sa tête et coule dans son oreille de ces mots qui fondent le cœur; leurs lèvres s'unissent et les voici fiancés. Il secoue ses vêtements, se lave à la source et, s'asseyant devant elle, la prie de le peigner. Or, tandis qu'à genoux au-dessus de lui, elle démêle ses cheveux déroulés, elle reconnaît l'indélébile cicatrice. L'homme qui l'aime est son fils. A quoi donc pensaient les Dieux! Elle fuit; mais il la saisit et la ramène. Alors n'osant le refuser en face : « Je t'épouserai, dit-elle, si dans cette journée, avant que brille le soleil de demain, tu as fait de cette plaine un lac et de cet arbre un navire qui nous emportera loin des hommes ». Aussitôt, il détourne les ruisseaux et les précipite dans la plaine; il ébranle les monts et les jette dans la vallée ; il arrache les arbres, y plonge la flamme et le fer; l'eau monte et la nef se creuse. Et la lune se lève seulement. L'amour va vaincre la nature; encore quelques heures, le vœu sera accompli et la mère sera une épouse. Elle supplie les Dieux de l'épargner et de l'inspirer; elle déchire son voile

argenté en mille fragments qu'elle jette au vent, et voici que, sous les feux de la lune, les lambeaux d'argent étincellent et remplissent le ciel de clartés. « Adieu, crie-t-elle, tu as perdu : regarde, le soleil de demain est levé. »

Après la dure journée de travail, on reprend en bandes le chemin du village. Pas de cris, pas de chants. A leur allure, vous ne sauriez deviner ce qu'a donné la moisson. Chez nous, moissonneurs et vendangeurs chantent, selon le cas, des airs de fanfare ou des glas d'enterrement. Le Javanais, lui, veut paraître indifférent.

Triste ou gai, chacun se hâte vers la maison. Chacun est impatient de compter ses gerbes et surtout de revoir ses enfants. Vous souvient-il que Thémistocle appelait son fils le tyran de la Grèce? Il n'est pas un Javanais qui ne comprenne cette servitude. Père et mère servent leurs enfants à pieds baisés; le père davantage peut-être encore que la mère. Rien de plus touchant que de le voir, sur le pas de sa porte, berçant dans ses bras le dernier-né. Ses yeux, son geste, sa voix, tout est tendresse. Il ne le baise pas (ce n'est pas l'usage), il le serre sur lui et le respire. Les années qui se posent sur ces petites têtes si chères ne calment pas cet amour inquiet. Quand l'enfant, devenu gamin, déserte la maison pour le jardin ou la grande route, au moindre bruit, galop d'un cheval,

roulement de la foudre, vite le père accourt pour le protéger ou le rassurer. Pour lui, vivre c'est trembler.

Et ce père tendre est un bon mari. Sans doute, la coutume du pays et la loi de l'Islam lui donnent pleine autorité sur sa femme. Mais les mœurs défont ce qu'ont fait les institutions. Dans ces ménages si rarement mésalliés, la femme vit à côté du mari, d'égale à égal. L'Orient est plein d'histoires de Barbe-Bleue : à Java, la clef de la chambre mystérieuse, c'est la femme qui la tient. C'est elle qui est la ménagère, la commerçante, la caissière ; c'est elle qui dépense, et qui dispense, et qui gronde. Regardez-la marcher par les chemins : son allure est d'une femme réservée, mais d'une femme maîtresse de son sort. Parfois elle enveloppe sa tête de ce voile qui met tant de douceur aux regards des vierges italiennes ; mais elle a le visage découvert, le *sarong* court qui dégage la jambe et la main sur les hanches qui relève la démarche : quoique en pays musulman, vous vous sentez à mille lieues des femmes esclaves de l'Islam. On dirait que le christianisme a passé par ici.

Il y a passé, mais si discrètement que vraiment son œuvre est encore à peine sensible. Toutefois l'action de l'Européen est loin d'être indifférente. Je n'ai guère jusqu'ici montré — étude de statique — que le Javanais livré à lui-même. Je le mon-

trerai bientôt — étude de dynamique — soumis à l'influence de l'Occident. Déjà bien des choses ont changé; les Hollandais sur plus d'un point ont modifié et parfois bouleversé leur règle : *Novus rerum nascitur ordo.*

CHAPITRE II

La société européenne.

Société européenne est peut-être un titre ambitieux; les Européens sont presque tous des Hollandais. Retranchez (y compris les soldats) un millier d'Allemands, deux ou trois centaines d'Anglais, autant de Français, de Suisses et de Belges, tout le reste est citoyen des Pays-Bas. Les Hollandais sont à Java depuis de longues années. A l'entrée du cimetière de Batavia, sur les grandes dalles rougeâtres où la piété des veuves et des enfants a gravé les armes, les titres et le temps des gouverneurs disparus, on lit des noms qui nous reportent au milieu du xvii[e] siècle; mais la série des gouverneurs généraux commence dès 1610, avec Pieter Both, et, avant les gouverneurs généraux, il y avait déjà des gouverneurs locaux et des traficants. Leur établissement remonte donc à trois siècles. Mais, à vrai dire,

la colonisation ne date pas de plus de soixante ans. Pendant longtemps, les Hollandais n'ont guère été représentés à Java que par la Compagnie des Indes, laquelle y entretenait des agents et des marchands, mais, ne professant qu'un goût modéré pour la concurrence, écartait autant qu'elle pouvait les particuliers. Après la chute de la Compagnie, en 1796, les événements politiques qui donnèrent, en vingt années, aux Indes néerlandaises trois maîtres différents, n'étaient pas faits davantage pour y attirer abondance de colons. C'est seulement à partir de 1830 et, surtout, après 1860, quand le système du célèbre général Van den Bosch fut nettement menacé, que les Hollandais émigrèrent aux Indes, en nombre d'abord modeste, puis grandissant plus tard d'année en année, si bien qu'aujourd'hui ils sont, dans l'Insulinde entière, environ 80 000 et, à Java seulement, 64 000[1].

1. Ces statistiques datent de 1905. Par économie et désir de bien faire, on ne procède plus au recensement que tous les 10 ans :

Sexe masculin	42 034 dont 33 403 à Java et Madura.
Sexe féminin	37 314 — 29 552 —
Célibataires	27 934 hommes dont 23 319 à Java. 21 782 femmes — 18 324 —
Mariés	11 303 couples dont 9 265 à Java.
Nés en Insulinde ..	32 026 hommes dont 26 637 à Java. 32 288 femmes — 26 828 —

L'armée et la marine ne sont pas comprises.

I

Sommaire. — La statistique des Hollandais à Java : colons, fonctionnaires, soldats, etc.; total des colons : commerçants et agriculteurs. — Vie de l'agriculteur; les domaines, les divers modes de tenure; la maison; le jardin; les plantations, les défrichements; le voisinage. — Les villes; caractéristique des villes; arbres et jardins; Batavia, les divers quartiers; Sœrabaja; la salubrité; la fraicheur.

Ces 64 000 Hollandais ne sont pas tous des colons. A côté des marchands et des planteurs, il y a les fonctionnaires et les soldats. Une statistique, dont on n'est pas toutefois certain qu'elle soit digne de toute confiance, donne, pour l'année 1905, la répartition du chiffre total entre les différentes professions : 6 578 fonctionnaires de tous ordres; 1 686 personnes appartenant aux carrières libérales et autres : professeurs, médecins, avocats, etc.; 4 336 commerçants, entrepreneurs, artisans; 4 585 agriculteurs; 1 498 représentants de professions non dénommées, et 2 676 retraités ou pensionnés du gouvernement des Indes. Quant aux Européens appartenant, soldats ou officiers, à la marine ou à l'armée, il est difficile de déter-

miner la proportion qui s'en trouve à Java même. Disons seulement qu'ils sont 18 000 pour toute l'Insulinde.

De cette statistique, exacte au moins dans ses grandes lignes, groupez les chiffres qui ne concernent ni l'armée ni l'administration, vous arrivez à un total d'à peu près 12 000 chefs de famille, engagés dans les diverses professions, c'est-à-dire à 12 000 colons. Ces colons sont répandus par toute l'île, et ce n'est pas là un fait indifférent. Étudiez une colonie française, la Cochinchine, par exemple; vous constaterez que sur 2 400 Européens, dont 1 100 d'ailleurs sont fonctionnaires, 1 700 sont rassemblés dans la seule ville de Saïgon. Que prouve cette agglomération? Uniquement ceci, que les Français aux colonies n'ont pas encore dégagé leur voie, qu'ils s'obstinent à vivre du commerce et surtout du gouvernement, au lieu de demander d'abord à la terre féconde l'indépendance et l'aisance. Les Hollandais, j'entends ceux d'aujourd'hui, comprennent la colonisation d'autre manière. Comme Java n'a ni charbon ni minerai, ils ne prétendent pas à la grande industrie et s'adonnent au commerce et à l'agriculture; et, comme le commerce ne peut prospérer que s'il a devant lui une clientèle aisée, ils ont imaginé de se créer cette clientèle : ils se sont associés et ils enrichissent en même temps qu'eux les indigènes; ce sont leurs premiers clients

et les plus sûrs. De là, cette agriculture intensive et tant de plantations : café, thé, tabac, indigo, quinquina, caoutchouc, cocotier, qui mettent en œuvre à la fois les capitaux européens et le travail javanais.

Aussi l'intérêt d'une visite à Java n'est-il pas tout dans les villes : il est autant et davantage dans les campagnes.

D'un bout à l'autre de l'île, le voyageur, d'étape en étape, rencontre le planteur hollandais. Quelquefois c'est un gros propriétaire foncier, héritier ou, plus ordinairement, acquéreur de l'un de ces grands domaines qu'aliénèrent, argent comptant, la Compagnie, le maréchal Dændels et la domination anglaise; des milliers d'hectares sont à lui, des milliers de paysans lui payent redevance. Le plus souvent, c'est un simple locataire : il occupe tantôt à long terme (*erfpacht*, emphytéose), moyennant un loyer annuel, une concession, dont le gouvernement a gardé le domaine éminent; tantôt, pour quelques années, et avec l'agrément de l'administration, des terres indigènes inaliénables, sur lesquelles il cultive des plantes annuelles : canne à sucre ou tabac.

Propriétaire, emphytéote ou locataire, c'est ordinairement sur du terrain à lui qu'il a bâti sa maison. Les circonstances auront pu le contraindre à la descendre jusque dans la plaine; mais, s'il l'a pu, il a préféré la jucher sur les pla-

teaux, parmi la fraîcheur salutaire, au flanc des montagnes ou sur la croupe des volcans. La maison n'a jamais apparence de palais; faite de briques ou de bois, couverte de tuiles ou de chaume, elle rappelle ces élégantes discrètes, vantées par Th. Gautier, qui portent robe de bure et chemise de batiste. Tout le luxe est dans l'intérieur, toute la splendeur est dans le jardin. Pas de serres, naturellement (la serre, c'est le pays inondé de lumière et baigné de vapeur), mais une nature exubérante : l'aréquier jaillit par touffes et lance à dix mètres en l'air au bout de sa lance d'argent le panache de son bouquet; la fougère arborescente déploie ses hampes royales et ses crosses impatientes de l'enveloppe; le datura laisse pendre les calices de ses cloches; l'hibiscus étale sur son feuillage sombre les étoiles rouges de ses fleurs. C'est d'une magnificence et d'une somptuosité qui font qu'on cherche autour de soi la résidence princière digne de ces merveilles. « Où est la villa? Où est le château? » Vingt fois j'ai eu ce cri sur les lèvres. Il n'y a pas de villa et pas de château, et ce jardin-rêve, ce n'est pas l'art qui l'a créé, c'est la nature : l'eau et le soleil.

Par delà le jardin, toute proche et sous la main du maître, est l'usine (car les cultures se doublent d'une industrie); plus loin, les champs et le village indigène. Rien de plus sain que la vie du planteur : elle entretient le corps et développe

l'intelligence. Levé de bonne heure, il se leste d'une tasse de ce café[1] incomparable que les dames hollandaises préparent avec amour et boivent avec recueillement; puis il monte à cheval ou en auto, visite les plantations, surveille les divers ateliers, fait un tour dans l'usine, s'entretient avec le contremaître et le mécanicien et, au bout d'environ deux heures, rentre au logis pour prendre le premier de ses trois copieux repas. La maîtresse a déjà mis en marche le personnel indolent; voici des fleurs sur la table, de ces beaux lotus blancs, dont la forme est une joie et la blancheur une caresse pour les yeux; voici les enfants frais et pimpants et délicieux dans leur pâleur, qui n'est qu'anémie de la peau et non pas anémie du sang; voici enfin le courrier, qu'un *boy* est allé chercher au bureau voisin, dans la boîte de fer close d'un fort cadenas. Le courrier, c'est un peu de la vie du dehors; c'est, à de certains jours, un souffle venu d'Europe; il apporte lettres, journaux, livres récents distribués à tour de rôle parmi les membres des Sociétés de lecture, distraction pour l'esprit autant qu'élément pour l'intelligence.

Le repas fini, le planteur continue la tournée du matin. Il va et vient, lance de nouveaux ordres et s'assure de l'exécution de ceux qu'il a

1. Café noir, extrêmement fort, préparé à froid, sur lequel on jette du lait bouillant.

donnés le matin; puis, certain que tout marchera en son absence, il s'éloigne pour quelques heures. Il court à la station prochaine, va visiter une plantation éloignée ou surveiller les défrichements nouveaux.

Défricher? Sait-on en Europe ce que cela signifie à Java? De cette forêt vierge il s'agit de faire un champ à peu près net. La nature avait mis là le gland doux, l'homme prétend y mettre le café. Il y a progrès; mais le progrès se paie; la nature résiste. Cette forêt vierge, nos bois d'Europe n'en donnent aucune idée. Nous avons nos forêts d'une essence, forêts de chênes ou forêts de hêtres; nos forêts de deux ou plusieurs essences : hètre, charme, chêne, bouleau, érable, etc. Qu'importe? le nombre en est forcément limité. La forêt vierge est un amoncellement, un fouillis, un enlacement, une confusion de toutes les essences et de toutes les espèces. Pas une essence qui domine, toutes sont représentées; pas une espèce qui se dégage, toutes s'entremêlent. Un arbre se dresse; le tronc est enlacé par tant de parasites, d'épiphytes, de lianes et de plantes grimpantes, que jusqu'à vingt mètres en l'air son feuillage propre disparaît sous les feuillages envahisseurs. Sur un seul tronc on a, au laboratoire de Tjibodas, compté jusqu'à 220 hôtes étrangers. En face d'une pareille frondaison, l'homme est impuissant, la cognée ne peut rien, la hache est inutile;

dix hommes en quinze jours ne viendraient pas à bout de ces géants. On brûle. On entaille le tronc, on met le feu et l'on s'efforce seulement de diriger sa chute. S'il tombe où l'on souhaitait, on n'y touche plus : on l'abandonnera gisant dans l'herbe, durant des années, jusqu'à ce que la pluie et le soleil en aient fait de l'humus, duquel, perpétuel enchaînement, sortiront de nouvelles pousses, géants de l'avenir. Si sa chute a barré le chemin, pas n'est question de le déplacer : il y faudrait trop de monde et trop d'argent. Le long de ses flancs, on taille à la hache des escaliers en plein bois, et l'on passe dessus, ne pouvant passer à côté.

En revenant de sa visite, le planteur, d'un temps de galop, pousse chez un voisin (à moins qu'il ne lui téléphone) pour le prier à dîner. Ou encore, au soir tombant, ce sont des amis qui d'eux-mêmes s'invitent. La salle à manger est vaste, la table hospitalière; la véranda offre ses *rocking chairs* et la brève volupté d'une boisson glacée, et les salons leur luxe, parfois frelaté. Le cigare est permis partout; le whisky-soda (*whisky and soda*) et le paït (mélange de genièvre et de bitter) sont sans cesse renouvelés; des bribes de mélodie arrivent du salon où se tiennent les jeunes filles; dans la cour les chevaux attelés hennissent et s'impatientent; la lune parmi les nuages argentés promet pour le retour la clarté

de son croissant et la fraîcheur du soir annonce le repos de la nuit.

Cette tranquille existence est bien du goût des Hollandais. Peuple de marchands, ils sont aussi peuple d'agriculteurs. Arrivés à Java, ils ont rencontré une population purement agricole : cette rencontre a été décisive. Beaucoup ont pris avec joie leur parti de la vie des champs, et, même parmi ceux qui sont fixés dans les villes, il n'en est guère qui ne possèdent des intérêts dans les plantations.

Au reste, leurs villes sont presque des villages et, sous ma plume, ceci n'est point du dédain ; c'est au contraire l'approbation sans réserve donnée au plan et à l'architecture de leurs principales cités. Pour nous, une ville est un amas de maisons pressées les unes contre les autres ; des rues, droites ou sinueuses, formant une suite continue de murs, de portes ou de boutiques, avec, de place en place, quelques arbres rabougris, qui se cachent comme s'ils redoutaient la hache et la cognée. A Java, une ville est un parc, avec des avenues, des espaces libres, pelouses ou bosquets, et çà et là, suivant un alignement que dissimule une végétation extravagante, des maisons, jardin devant et jardin derrière, soustraites au regard du passant. Et partout des arbres. Ici, l'Aloon-aloon, la place consacrée qu'on trouve dans le der-

nier chef-lieu et qui pourrait s'appeler « place de la Constitution » ; au centre, un ou plusieurs troncs de belle venue, entourés parfois d'une barrière ou d'une haie; sur les quatre faces, la Résidence, la Régence, la Mosquée, la Justice et la Prison; là, un géant isolé, jetant en tous sens ses puissantes ramures; ailleurs enfin, des files indéfinies d'arbres en arcade ou en dôme, poussant le long des voies carrossables, le frais sentier du piéton.

D'une ville, d'une agglomération de bâtisses, rien ou presque rien. A Batavia, la résidence, le palais du gouverneur, le tribunal, s'encadrent dans le recul des squares ou des jardins; les *dessas* indigènes s'abritent derrière leurs haies de bambous; les canaux ressemblent à des rivières qui courraient à travers bois, et, comme pour compléter l'illusion, plus d'un passant, jeune femme en humeur de flânerie, philosophe en promenade méditative, s'en vont tête nue et taille libre; ce ne sont pas des citadins en course dans une ville, ce sont des châtelains faisant un tour de parc et s'aventurant, sans y prendre garde, hors des limites de leur propriété.

Sous un autre aspect, Batavia apparaît comme un immense Kampong (village indigène). On y trouve tout du Kampong : l'eau, l'ombre, les demeures cachées; les petits marchands, ambulants ou sédentaires, qui appellent le chaland, chacun de son cri ou de son bruit propre, et, le

soir, chargent la boutique sur le dos et s'en vont dormir on ne sait où, pour reparaître le lendemain; les laveuses brunes et potelées, le buste à demi découvert, le corps moulé par l'eau dans leurs sarongs aux couleurs sombres, étagées sur les escaliers de pierre et battant leur linge, gaies et décentes; l'arroseur public, portant ses deux seaux au long bec de bambou, et qui va toujours courant, pour mouiller plus de terre avec moins d'eau; et les *dos-à-dos*, ces fiacres si peu confortables, mais si commodes et si peu exigeants; et les charrettes indigènes allumant, en guise de lanternes, un bambou fendu en vingt brindilles; et, au tournant de la rue, à la limite des quartiers, l'énorme cylindre de bois creux où le veilleur de nuit frappe les heures et signale les accidents.

Au Kampong, s'est accolée une ville administrative, toute reluisante de propreté; puis un quartier italien, vraie Cour des Miracles, qu'habitent les joueurs d'orgues de Barbarie; puis un quartier bien tenu, voire élégant, qu'on appelle le quartier français, où brillent nos compatriotes : Paul le coiffeur, Oger le tailleur et son rival Herment, d'autres encore; plus loin enfin la ville marchande; tout cela d'une étendue prodigieuse, relié par des tramways à vapeur, et gagnant par un chemin de fer le port de Tanjœng Prijok, mais ayant à peu près gardé le caractère général

du pays : des maisons basses et blanches dans un cadre de verdure.

Verte et ombreuse, la ville pour cela n'est pas fraîche. Même durant la meilleure saison, l'Européen y souffre du chaud. En mars et avril, en octobre et en novembre, au temps du renversement de la mousson, pèse une chaleur écrasante. Les autres grandes villes ne sont pas plus heureuses : Sœrabaja, la cité commerçante de Java, la rivale d'élégance de Batavia, mais rivale inégale, malgré plus de richesse et peut-être plus de luxe, malgré Grimm, le célèbre pâtissier-restaurateur, et les 3 000 voitures qui chaque jour défilent sous sa terrasse; Samarang, qui suit d'un pied boiteux ses deux aînées, etc. Situées au bord de la mer, elles ne connaissent de répit qu'à l'heure où souffle le vent de mer ou la brise de montagne; elles languissent le reste du jour et, la nuit, sursautent sous la fanfare du moustique.

Mais l'intérieur de l'île est plus clément. De la mer, on s'élève par des pentes rapides à de frais plateaux : Buitenzorg est déjà à 300 mètres, Bandœng à 716, Garœt à 710, Malang à 440. L'altitude moyenne est de 500 mètres. A ces hauteurs, l'air plus léger fait le corps plus dispos et l'esprit plus alerte. Beaucoup de citadins y vont chaque année refaire provision de santé, et, le soir, quand tombe la fraîcheur, que les moustiquaires se relè-

vent et que sur le matelas de crin se déploient draps et couvertures, ces inconnus du bas pays, ils oublient bien vite leurs nuits sans sommeil et se persuadent sans peine que même aux Indes la vie vaut la peine de vivre.

II

SOMMAIRE. — La vie du colon hollandais; simplicité des mœurs; *Gemüthlichkeit*, confort; la dépense, le train de maison. — Les mœurs de jadis; la richesse; l'accroissement de l'élément féminin, son influence : plus d'intimité, moins de vie extérieure; les plaisirs en commun; absence de vie de société. — Origine du genre de vie du colon hollandais : le costume d'intérieur, son influence; le coût de la vie; les économies en vue du retour en Hollande.

Ils se le persuadent et beaucoup ont raison d'en être persuadés. Leur vie n'est pas sans agréments. Ce ne sont pourtant pas des mondains (je dirai tout à l'heure pourquoi); ils restent volontiers chez eux et entre eux, dans un cercle très étroit d'amis; en conséquence, ils parent la maison et la font à souhait confortable.

Très peu de maisons à étage; dans tout Java on les compte par unités, au plus par dizaines. Un simple rez-de-chaussée surélevé de quelques pieds; mais des pièces hautes, vastes, aérées, lumineuses, qui chez nous ne s'ouvriraient qu'aux heures de réception et qui là-bas abritent la vie de chaque jour.

Cette vie est pleine de ce genre de bonheur

familier que les Allemands appellent *Gemüthlichkeit*. Sauf exception, les Hollandais de Java sont unis et sans apprêt. Leur tempérament les y dispose et le climat les y invite. Pas de représentation, pas d'étiquette dont on risque de devenir prisonnier, mais de bonnes coutumes familières où l'on se meuve à l'aise. Vous vous présentez chez un gros marchand de la Cité : pas de garçon de bureau pour passer votre carte et vous introduire, souvent même pas d'antichambre; au large écran qui masque l'entrée est suspendue une pancarte avec ce mot : *Binnen*; *Binnen* : dedans; Monsieur un tel est là, il est visible; et vous entrez. Quand monsieur un tel sort, il retire l'écriteau ou simplement le retourne et cela signifie pour les visiteurs qu'il n'est pas chez lui.

Partout même bonhomie. Vous rendez visite à un ami. Au grincement de la voiture sur le sable, au bruit des pas sur l'escalier, un *boy* accourt; il vous présente, muet, une ardoise et un crayon, et court porter à son maître votre nom et votre message. On se croirait dans la *Vie de Bohème*, chez Schaunard ou à la porte de Rodolphe. L'ardoise (elle vient de disparaître, devant le téléphone) sert encore entre parents et voisins. Le *boy* apporte la demande et attend la réponse. Évidemment, nous sommes loin des coquets billets qui circulaient le matin à Trianon et à Versailles, ou de ces « chapeaux » impertinents dont nos grand'mères

savaient plier les trois cornes pour les sceller au centre d'un cachet de cire parfumée. Mais cela est pratique : que voulez-vous de plus?

Pourquoi compliquer la vie? Votre cocher indigène se coiffe d'un turban, d'où émerge le chignon; allez-vous le forcer à se faire tondre comme un jockey anglais? Point; vous lui laisserez le turban et, sur ce turban, vous échafauderez un chapeau de largeur convenable; à lui de s'arranger pour qu'il tienne. Vos domestiques marchent nu-pieds; aux jours de gala, vous les affublerez d'une livrée, mais leur imposerez-vous le supplice des chaussures? A quoi bon? ces gens se lavent deux fois le jour et leurs pieds nus font leur service plus silencieux. Votre fille se fiance, votre femme accouche : pourquoi des billets ou des lettres de faire part? Vite (sauf dans le « beau monde ») une note au journal : « Telle est fiancée à tel, un fils est né à tel et à telle ». Cela ne suffit-il pas? Pourquoi tant de cérémonies?

Ce n'est pas à de pareilles vanités que le colon gaspille son argent; on peut si bien l'employer à d'autres usages! Et d'abord, à recevoir dignement ses amis. L'hospitalité du colon javanais déshonore l'Écossais et l'Arabe. Littéralement, ce qu'il a est à vous : sa maison, ses chevaux, sa table, sa famille, ses amis, ses influences, tout est à votre service, pour le temps qui vous plaît, pour l'usage que vous en voudrez faire.

On vous prie un jour à la campagne : à la gare, des domestiques attendent vos ordres ; un peu plus loin, quand vous aurez pu réparer le désordre du voyage, votre hôte se présente ; des amis l'accompagnent, qu'il a convoqués pour vous faire honneur; des chevaux sont là, tenus en main, si vous voulez tâter d'un temps de galop, ou des attelages variés, si vous préférez la voiture. On se met en branle; on vous mène par les plus doux chemins aux sites les plus séduisants. Voici un kiosque, improvisé d'hier, dont les montants sont des arbres, d'où pendent des orchidées; voici une table servie, non pas encore le déjeuner prié, un simple lunch, un faible acompte, à peine de quoi nourrir un peloton, de quoi désaltérer douze chantres. Cuisine raffinée et cuisine d'Europe. Seul le pain fait défaut, à moins qu'on ne nomme « pain » cette pâte élastique et insipide qui défie le couteau, s'incruste dans la dent et ne céderait qu'au cimeterre mis par Walter Scott au bras nerveux de l'émir Saladin, lequel fend en deux les coussins de plumes. En revanche, des vins délicieux; tes vins, d'ailleurs, ceux de ton pays, mais fins, fondus, exquis, vraie boisson royale, et que dans ta stupéfaction, ô rustre démocrate, tu absorbes sans attention et engloutis sans respect.

Cependant, le cortège se remet en route ; bientôt on touche à la maison; au haut du perron se tient

une bande de jeunes femmes. Tu montes, une d'elles s'avance (c'est la dame du logis) la main tendue, le regard droit, la bouche souriante. « Bonjour, monsieur X... » Et ton nom dit de cette voix claire, ta main serrée de cette étreinte ferme, jusqu'à ta vieille langue française délicieusement écorchée, t'émeuvent à ce point que tu te demandes quelle fée a abrégé pour toi les délais accoutumés et te jette, toi, inconnu, en pleine cordialité et presque en amitié. Calme-toi, ami, la cordialité existe et l'amitié pourra venir. Mais ne sois pas trop français. Personne ne veut te plaire ; personne ne songe à te tourner la tête. On te parle ta langue, on te montre un visage aimable, c'est un devoir dont on s'acquitte, le devoir d'hospitalité. Mais on s'en acquitte si parfaitement que ta vanité se leurre et que ton cœur déjà s'intéresse. Laisse faire le temps ; il se chargera de te détromper.

A la ville, comme à la campagne, la vie est large, mais sans faste. Cette petite fourmi familière, qui rampe parmi les plats jusque sur la table du gouverneur général, avertit qu'en ce pays certaines prétentions seraient insoutenables. On vit dans l'abondance des choses et la simplicité des manières. Tout, d'ailleurs, est à bon compte. Les vivres sont pour rien, les serviteurs pour peu de chose. Je sais une maison où — c'était avant l'élévation des impôts — l'on a 4 chevaux, 13 domestiques,

pour 1 100 florins par mois, 2 300 francs. En Europe, avec la même somme, on serait dans la médiocrité.

Mais voici l'envers de la médaille. Tout est à si bon compte qu'on prétend tout avoir. La maison est immense, les écuries bien garnies, le personnel nombreux. Le climat rend indolent; on supprime le mouvement; tel qui, en Europe, aurait une bonne à tout faire, a un *boy* pour chaque partie du service. *Spada! spada!* on n'entend que cet appel. Je veux allumer un cigare : *spada!* Je désire un verre d'eau : *spada!* Notez que la carafe est devant moi et la boîte d'allumettes sous ma main. Le garçon coiffeur veut qu'un *spada* lui apporte l'eau chaude et lui tire le *ponka*. Ce mot même, *spada*, implique pluralité de serviteurs. *Spada* est la contraction de *sapada* ou plutôt *siapaada* : lequel est (sous-entendu : là)? qui est (là pour me servir)?

Ces habitudes (il ne faut pas, j'y insiste, dire de faste, rien n'en est plus éloigné, mais de confort) sont descendues des gens riches aux gens seulement aisés. J'ai passé à peu près par tous les milieux : j'ai reçu l'hospitalité des grands seigneurs terriens et des fonctionnaires modestes; chez tous, j'ai rencontré même souci d'un bien-être exigeant. Et ce n'était pas une improvisation tentée en faveur d'un étranger : on ne réussit pas si bien dans ce qu'on improvise; seul l'usage — un usage intermittent, je le veux bien — donne ce tact et cette sûreté de main. Voici, par exemple, le menu des

déjeuners chez un fonctionnaire qui habite en pleine campagne, à plusieurs heures de la ville : bouillon de poulet, huîtres cuites au vin blanc et au citron, poulet sauté au riz de veau et aux champignons, bœuf rôti, petits pois et asperges, confiture de gingembre, fruits, café. Le dîner, du même style ; à chaque repas (cela dura trois jours), vins de Bordeaux, de Moselle et de Champagne. Et encore que de raffinements : de la glace, d'un bout de l'île à l'autre, jusque dans la montagne, jusque dans la *dessa* ; de grands éventails de palmier peint que balance derrière vous un *boy* impassible ; le bol d'eau parfumée, avec une feuille de citron odorant, où les femmes, d'un geste infiniment gracieux, trempent le bout de leurs doigts pour se les passer sur les lèvres. Que sais-je encore ?

J'ai vu en pleine campagne une maison, plus qu'une maison, une demeure, une résidence, qui a coûté 100 000 florins. Tous les luxes et tous les conforts : l'eau, l'électricité, pièces somptueuses, hall orné de trophées de chasse ; le propriétaire y dépense 5 000 florins par mois ; il y a peu de temps, à l'occasion de ses noces d'argent, il invitait, logeait, nourrissait, amusait durant trois jours 120 personnes : cette petite fête lui a coûté 30 000 florins. Un autre, dans une occasion comparable, n'en a dépensé que 10 000 ; il s'est presque excusé de la parcimonie sur ce qu'il n'y avait pas de dames. Ce sont là, toutefois, des exceptions.

La règle est infiniment plus modeste. Répétons-le encore; elle semble pouvoir se formuler ainsi : pas de faste, du confort.

Java, certes, a connu la prodigalité. C'est au temps où le café et le sucre faisaient un homme riche en dix ans. Dans ce temps-là, l'ordinaire de la vie était simple, l'extraordinaire était magnifique. Les maisons étaient mesquines, les meubles frustes, les toilettes rudimentaires. On sortait par la ville, on allait en visite tête nue. Le costume blanc était seul connu. Même pour les dîners priés, ni habits ni robes ouvertes. Les hommes venaient en redingote; puis, leur entrée faite, leurs devoirs rendus, ils s'éclipsaient à tour de rôle et réapparaissaient, pour se mettre à table, dans l'uniforme blanc envoyé d'avance. Cette vie unie coûtait peu et laissait du disponible pour recevoir. Et l'on recevait beaucoup. On donnait, sans compter, des bals et des soupers de mille écus. Chaque semaine, la maison s'illuminait et s'ouvrait toute grande à tout venant : on passait, on voyait la véranda éclairée, on entrait, on se présentait, on était accueilli. Aujourd'hui ce sont, dans le même milieu, des réceptions, de sept à huit, pour cinquante personnes, avec le whisky and sodá et un cigare.

Ne croyez pas pour cela que Java soit, dans l'ensemble, moins riche qu'alors. Cela se dit couram-

ment à Java; cela est faux. Il y a moins de succès rapides, moins de millions sur quelques têtes; il y a plus de richesse dans la masse, une plus grande division des fortunes, moins de prodigalité et plus de bien-être et de solide élégance.

Cela est venu insensiblement. En vingt ans la population européenne a presque doublé. En 1877, l'Insulinde comptait 4 500 fonctionnaires contre 9 300 qu'elle compte aujourd'hui (1905); 1 350 commerçants contre 3 000; 3 000 agriculteurs contre 5 300; 1 000 retraités et pensionnés contre 2 500, etc., etc. Joignez à cela que la proportion de l'élément féminin a beaucoup augmenté : aujourd'hui, sur 64 000 Hollandais, Java renferme 30 000 femmes. Ces deux circonstances ont révolutionné les mœurs. Les fonctionnaires et les colons arrivent mariés à des femmes jeunes et d'un milieu social chaque année plus relevé, qui importent avec elles leurs besoins d'élégance et leurs préjugés et, par là, contribuent à hausser le ton et à renchérir la vie. Dans le même temps, sous l'influence de la concurrence universelle, les prix et les bénéfices ont décliné. Et la situation nouvelle peut se résumer ainsi : plus de besoins avec moins de ressources. Il a fallu s'accommoder à un autre genre d'existence : de là, une vie plus intime et, toutefois, très coûteuse (car c'est l'ordinaire, le train habituel qui coûte) et une vie extérieure très simplifiée.

Cette simplification se manifeste par deux symp-

tômes : disparition de ces fêtes somptueuses de jadis, apparition des organisations de plaisir en commun, à l'allemande, sociétés et clubs. Moyennant une cotisation de deux à quatre florins par mois, on a bals, musique, redoutes, veglioni, soupers, etc. On sort plus, on reçoit moins. Il est impossible de citer tous ces clubs et toutes ces sociétés. Presque chaque ville de Java renferme une Harmonie ou une Concordia. A Batavia, outre l'Harmonie, société civile, et la Concordia, société militaire, il y a Ladies' Lawn Tennis Club, Sport Club, Cricket Club, Jardin des Plantes, Sociétés de courses, loge maçonnique, etc. Chacune d'elles organise au profit de ses membres plusieurs fêtes chaque année; quelques-unes échangent des invitations.

Ou, encore, ce sont des troupes de passage, chanteuses légères, virtuoses de la harpe ou du piano; ou les courses — sport cher aux indigènes — de Buitenzorg ou de Bandœng; ou la musique, le dimanche, à Waterloo, ce terrain élégant de snobisme et de flirt; ou quelque cérémonie solennelle, fêtes des deux reines, jubilé de la reine Victoria, etc. L'initiative s'en mêlant, on va jusqu'à monter des pièces de théâtre : des comédies, comme *Maître Pathelin*, des opéras-comiques comme les *Noces de Jeannette*, des opéras comme *Faust* ou *Lakmé*. Un vieux compatriote à nous, homme d'un goût impeccable, est metteur en scène. La

meilleure société (pas tout à fait cependant la fine fleur du panier) ne dédaigne pas de jouer son rôle, et ce sont des filles de la plus stricte bourgeoisie qui dansent, en jupes longues, le ballet des courtisanes.

Derrière tout ce mouvement mondain, on ne sent toutefois ni science ni goût du monde. (Le vrai monde n'émigre pas.) Dans ces assemblées, les coteries se cherchent, les groupes s'organisent; on cause entre soi; on ne se mêle pas aux autres. On se rencontre; on se salue; on ne se fréquente pas. Où donc est la vie mondaine? où donc est la vie de société? Dans ces réceptions sommaires que j'ai dites? Mais elles ont lieu une fois la semaine ou une fois le mois. Encore souvent sont-elles contremandées. Il n'est pas de journal où on ne lise : « La famille X... ne recevra pas le mercredi 1re décembre; la famille Z... recevra le cinquième jeudi de tel mois au lieu du quatrième ». Tout cela n'implique pas un très grand désir de relations. Pas de salons; pas de causeries; dans toute une population, à peine quelques femmes aimant et sachant présider un cercle mondain; dans la même pièce, les femmes serrées les unes contre les autres, les hommes n'osant pas se mêler à elles : ce n'est pas là ce qu'on appelle le monde.

Toute l'activité se réfugie, pour les femmes, dans la conduite de la maison, pour les hommes, dans la conduite des affaires. La femme se lève de

grand matin, reste seule tout le jour, sort peu, se couche tard et, sauf une heure de sieste et l'après-souper, n'a eu qu'une occupation : le détail du ménage. Elle compte et fait le menu avec le cuisinier, délivre les provisions, donne les ordres au cocher et à l'ouvrière, expédie à son mari par le « train des domestiques » son repas de midi ; et la journée passe, et celle de demain passera de même et les autres encore. Ces créatures que le climat de Java a affinées et amollies, qui joignent à la grâce un peu froide de leur patrie une sorte de langueur voluptueuse, et qui, par leur charme propre, seraient l'ornement d'une société, mènent courageusement une vie de devoirs sans grandeur et de distractions sans intérêt. Les plus fortes ont pris le bon parti : elles élèvent les enfants, elles s'associent à leur mari : lui, travaille à les enrichir ; elles, travaillent à faire la maison gaie et à montrer le soir un visage souriant. Les autres s'endorment dans l'indolence et s'enlisent dans la mélancolie. Elles lisent un peu, elles chantent un peu ; elles babillent, courent les boutiques ; elles fuient l'ennui.

Cela a eu son contre-coup sur les hommes. Eux aussi ont perdu le goût de la société. Après une dure journée de labeur, ils rentrent le soir, vannés de corps et d'esprit, ne demandant qu'une chose : rester à la maison et se mettre à l'aise. Les célibataires vont au club et se débrident l'esprit, et leur

conversation n'est ni un exemple de bon goût ni un modèle de décence; les maris enfilent le *pijama*, prennent leur bain, savourent leur thé, et se détendent parmi les leurs.

A cette vie, leur esprit, cela est indéniable, s'alourdit. Ils ont beau former, à quinze ou vingt, de ces « sociétés de lecture » qui achètent à frais communs les livres nouveaux : la lecture n'est un stimulant de l'intelligence que si elle entraîne la discussion et l'échange d'idées. Autrement, elle n'est qu'un amusement. Cela se voit bien à Java. Peu de pays lisent autant; peu restent indifférents à plus de choses. Pendant que j'étais à Java, se déroulait la tragédie gréco-turque. Les triomphes du Sultan enthousiasmaient le monde de l'Islam. Ce sont ces triomphes qui, pour une part, ont soulevé aux Indes les Afridis contre les Anglais. Java, peuplée de musulmans, ne pouvait s'en désintéresser. A peine ai-je rencontré une demi-douzaine d'hommes — et ceux-là l'Europe les convoite et va bientôt les reprendre — pour en parler ou dire au moins les raisons de leur indifférente sécurité.

Beaucoup d'entre eux savent bien ce qui leur manque : ils mettent cette indolence d'esprit sur le compte du climat, et il n'est guère douteux qu'effectivement cette température affadissante ne dompte les énergies et n'assoupisse les curiosités. Mais la température n'est pas seule en jeu, et j'y aperçois, quant à moi, d'autres causes. Cette aver-

sion pour la vie de société a une cause; ce dédain de toute question qui ne les touche pas personnellement a une autre cause[1]. Je vais essayer de les expliquer en deux mots.

Les Hollandais, colonisateurs tenaces, ont tâché, dans leurs entreprises, de mettre toutes les chances de leur côté. Le climat était un de leurs adversaires : ils ont résolu de vaincre le climat et ils y ont réussi. Après des erreurs qui n'ont duré qu'un temps, ils ont dépouillé le vieil homme européen et sont entrés quelques-uns dans la peau, tous dans le régime du Javanais. De là, la *table de riz*, contre-balancée (cela passe) par la *table de bitter;* de là, le bain sans baignoire, qui force au mouvement et précipite la réaction; de là, le costume approprié : veste lâche, larges pantalons, sandales chaussant les pieds nus. Les femmes ont fait mieux. Elles ont laissé là tout l'attirail de la toilette occidentale, corsets, jupons, etc. Toute la journée, de l'extrême matin jusqu'à la chute du jour, elles ont une tenue directement empruntée de l'indigène, qui s'appelle *sarong-kabaaia*. Le *sarong*, c'est une pièce d'étoffe à dessins, jadis triomphe exclusif de l'industrie java-

1. Je dois dire cependant que Java a suivi avec un intérêt passionné le procès Zola et l'affaire Dreyfus. Cette passion (où il entrait, j'en ai eu la preuve, beaucoup d'amitié inquiète pour notre pays) infirme mes observations dans une certaine mesure, mais pas au delà de cette mesure.

naise, coton imprimé ou soie tissée, qui s'enroule autour du corps, de la ceinture jusqu'aux pieds. Le *kabaaia*, à l'ordinaire gris ou blanc, de quelque étoffe qu'on le fabrique, toile ou batiste, de quelques ornements qu'on le pare, dentelles, entre-deux, ourlets à jour, de quelque façon qu'on le taille, montant, ouvert en rond autour du col ou en pointe sur la poitrine, le *kabaaia* n'est autre chose que la camisole de nos aïeules. Cela est horrible et quelquefois scabreux. Il y a vingt ans, les femmes osaient se montrer ainsi accoutrées; elles sortaient à pied ou en voiture, elles couraient les rues et les boutiques. Aujourd'hui, les intrépides seules s'y aventurent; les autres se sont résignées au peignoir et, plus encore, à la robe ajustée. Mais, dans la maison, le *sarong-kabaaia* domine en souverain. C'est si bon d'avoir le buste à l'aise, les jambes libres et nues et nus les pieds dans les mules brodées. Cela est si bon, ce costume aisé, et si délicieux, qu'on ne veut plus s'en passer. Il est des femmes qui le mettent en sortant du lit et ne l'ôtent que pour y rentrer. La plupart l'endossent dès le matin et le quittent à l'heure du dîner. Encore les voit-on souvent, dans la soirée, passer chez elles et revenir vêtues de l'éternel *sarong-kabaaia*.

Or, ce costume d'intérieur, qu'aucune n'ose plus risquer hors de la maison, a eu sur elles cette influence de les rendre réfractaires à la vie de

société. Pour aller dans le monde, pour recevoir, il faut s'habiller; à Java, pour n'avoir pas à s'habiller, on ne reçoit pas, on ne va pas dans le monde. J'entends d'ici les habitants de Batavia et de Sœrabaja; je les entends protester. Ils allégueront la chère exquise de leurs dîners et la féerie de leurs bals. D'accord! Mais ils ne reçoivent et ne sortent qu'à jour dit et à heure fixée. Vous vous êtes annoncé chez eux pour le 1er décembre, ne venez pas le 2; si vous devez être rendu à telle heure, ne le soyez ni avant ni après; convoqué pour sept heures, vous arrivez à six heures et demie, madame ne reçoit pas encore; à sept heures et demie, madame ne reçoit plus. A six heures et demie, elle n'avait pas encore quitté son *sarong-kabaaia*; à sept heures et demie, elle l'a remis déjà. A Java est pratiquement interdite cette habitude, si douce en Europe, de la visite imprévue, de la réunion improvisée. On se rassemble à date convenue; on s'amuse à heure dite; on est prévenu d'avoir de l'entrain pour tel moment. C'est la mort de l'esprit de société.

Voilà une des raisons que j'annonçais plus haut. Voici la seconde.

La société hollandaise, sous des influences nombreuses, trop longues à expliquer, a adopté un train de vie large; maison, domestiques et chevaux, malgré le bon marché, coûtent cher. Les fonctionnaires, plus que d'autres tenus au

décorum, n'économisent rien sur un traitement décent. Les commerçants et les planteurs, s'ils ne gagnent pas très gros, ont beaucoup de peine à mettre un peu de côté. Jadis on ne se croyait riche qu'avec un million; aujourd'hui on se contente de 500 000 florins, et même de moins, et ceux qui les ont se comptent. Vous voyez des hommes âgés qui s'obstinent à rester dans les affaires : c'est qu'ils sont moins riches qu'on ne croit, et que l'ordinaire de la maison a absorbé le plus clair de leurs bénéfices. Il faudrait réduire cet ordinaire, on n'en a pas le courage : ce serait une privation et une déchéance. Ce qu'on ne fait pas sur l'ordinaire, on le fait sur l'extraordinaire : on rogne sur les réceptions, on retranche sur le monde. On vit isolé et — on se l'imagine — à moins de frais. On travaille avec acharnement; on a l'esprit absorbé par les affaires et les yeux braqués sur le résultat, et l'on se désintéresse de tout ce qui n'est pas l'argent, parce que l'argent est non seulement la jouissance présente : il est une fin de vie acceptable; il est le terme de l'exil; il est — ce qui explique aussi pour partie la situation économique et la vie de société à Java, — il est le retour dans la patrie.

III

Sommaire. — Le Hollandais n'émigre pas sans esprit de retour; les familles fixées aux colonies; les pensionnés du gouvernement. — Les rapatriables; la perspective du retour: sentiments contradictoires des colons; motifs qui les décident à retourner en Hollande : pas de *home* aux Indes; nécessité de faire l'éducation des enfants.

Cette notion, que le retour au pays hante les colons de Java, sera peut-être une surprise. Pas pour la Hollande, assurément. Mais la Hollande ne saurait s'imaginer combien les choses de l'Insulinde demeurent ignorées de nous. Depuis un siècle et plus, les Hollandais ont écrit sur leur empire d'Orient des milliers de volumes qui constituent, avec la littérature de l'Inde anglaise, le plus riche trésor où puissent puiser l'historien et l'homme d'État; mais, par un patriotisme étroit et fâcheux, ils ont tenu, pour faire honneur à leur patrie, à écrire tant de précieux ouvrages dans leur langue, que l'Europe ignore; et l'Europe, en conséquence, ne sait presque rien de leur œuvre. Elle vit sur quelques informations fragmentaires

qui cessent d'être vraies au moment précis où elles atteignent le grand public; elle retarde toujours de quelque vingt ans sur les problèmes de l'heure présente.

Une des choses que l'Europe persiste à croire est que la Hollande a su fonder sous les tropiques une colonie européenne, qui s'y fixe et s'y perpétue. Et plusieurs savants — il faut bien le dire — ont tâché d'accréditer cette opinion. C'est une opinion, soit; c'est une erreur. Sans doute, la colonie hollandaise de l'Insulinde compte 80 000 membres. Et cela, assurément, est énorme : les Anglais aux Indes ne sont pas, tout compris, beaucoup plus de 150 000; les Français en Indo-Chine, pas plus de 6 000. Sans doute, Java renferme des centaines, des milliers d'Européens, qui y sont établis à demeure, ne s'en éloignent qu'à regret, et, l'ayant parfois quittée, languissent d'y revenir. J'ai, tout le long de ma route, rencontré des hommes qui n'avaient pas revu l'Europe depuis vingt ou vingt-cinq ans et qui s'en vantaient. Les statistiques officielles attestent la présence de plus de 2 676 anciens fonctionnaires retraités ou pensionnés, qui ont adopté Java comme patrie. On vous montre, avec un orgueil légitime, dans les rangs de l'administration ou des particuliers, des personnages portant des noms éclatants, des Van der Wijck (l'un actuellement gouverneur général, l'autre ministre de l'Instruction publique), des

Van Rees, des Loudon, des Mijer, des De Stuers, des Keuchenius, des Bergsma, des Van den Berg, etc., etc., dont les familles ont eu des représentants aux Indes depuis plusieurs générations. Il y a là comme une sorte de *colonial gentry*, dont la liste, si on la dressait jamais, serait bien instructive. Les cimetières sont pleins de tombes concédées à perpétuité. Certaines familles ont amené de Hollande les restes de leurs parents pour dormir ensemble le dernier sommeil. Voilà, certes, et je n'en ai dissimulé aucun, des arguments bien forts à l'appui de la thèse de la « colonisation » au sens propre du mot. En dépit de ces arguments, je soutiens qu'au fond de presque tous les cœurs il y a l'espoir obstiné, la volonté déterminée du retour dans la patrie, ou, plus exactement, de l'évasion hors de la terre des Indes.

Car — à l'exception de ceux qui y sont nés — ils n'aiment pas les Indes. Que de fois je l'ai senti. Nous arrivions : un de mes compagnons de voyage me montre la lettre d'un parent qui lui écrit en ironie : « Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue dans ces régions enchanteresses! » Et, en me lisant cela, il ne pouvait retenir ses larmes. « Qu'est-ce donc? — Ce que c'est? dit-il; c'est l'exil qui recommence. » L'exil ne finira qu'à l'heure du départ. Et le départ, tous y songent. C'est la pensée toujours présente.

Je me souviens un jour, visitant l'hôpital

européen à Batavia, avoir observé la tristesse de tous ces soldats revenus d'Atjeh. Ils étaient nets et propres et bien soignés. Rien ne manquait à leur chevet, ni la science ni la sympathie. Et ils gardaient un air morne. Je dis au médecin qui me guidait : « Pourquoi cette tristesse? » Il me répondit ces deux mots : « Patrie absente ». Ces deux mots sont dans le cœur de bien d'autres; l'Europe leur manque et l'Inde leur pèse.

Si vous en doutez, ouvrez un journal, le premier venu; vous ne pouvez pas, à la quatrième page, ne pas rencontrer cette annonce : « *Repatrieerenden! Voor repatrieerenden! Repatrieerende Familie!* » Avis à ceux qui rentrent au pays! C'est une bonne qui s'offre pour prendre soin des enfants durant le voyage; c'est une ville de Hollande qui vante aux futurs rapatriés l'agrément et le bon marché de la vie; c'est un particulier qui leur propose une maison à louer dans tel quartier. Puis allez à l'auction, à la salle des ventes. Vous n'y verrez que meubles entassés, non pas meubles dépareillés, chaises de-ci, fauteuils de-là, mais mobiliers complets, l'ameublement de toute une maison, signe visible de départ. Et sans doute ceux qui partent peuvent être des fonctionnaires en congé, forcés par une réglementation un peu ridicule à tout vendre en partant pour tout racheter en revenant; ce peuvent aussi être et ce sont sou-

vent des gens qui disent à Java le dernier adieu. Ceux-ci sont légion.

Je ne plaide pas une thèse. Je cherche la vérité. Je ne cache rien. A côté de l'affirmation, je mets la contradiction. Or, regardez l'apparent paradoxe : ils disent adieu à Java et ils le regrettent; ils se rendent en Hollande et ils redoutent de ne pas s'y plaire.

Les colons de Java ignorent l'hypocrisie; ils répugnent à se parer d'un patriotisme déclamatoire. Ils honorent leur pays ; ils sont fiers de ses destinées; ils lui restent invariablement attachés. Jamais ils ne se permettront de ces paroles, trop fréquentes chez d'autres, emportées ou irrévencieuses, qui blessent tous les sentiments de respect et de loyalisme. Et toutefois, en quittant la terre de leur âge viril, ils hésitent à aller confier leur âge mûr à la terre de leur enfance.

Colons, ils ont eu parfois à se plaindre de la métropole : la Hollande ne s'enrichit plus des dépouilles de ses colonies; mais, en dépit des pouvoirs étendus concédés au gouverneur général, elle les gouverne de loin et se montre réglementaire et quelquefois tracassière. Habitants d'un pays à idées larges et exempt de préjugés, ils redoutent l'esprit provincial et l'humeur espionne des petites villes. Esprits forts, âmes affranchies de presque toute idée religieuse, ils tremblent à la pensée de rentrer dans l'étroit milieu protestant.

Habitués à la fois au confort et au bon marché de la vie, ils s'inquiètent de la cherté de toutes choses. Citoyens épris d'égalité, ayant désappris les distinctions de classes et de castes, et, si humbles qu'ils fussent, ayant toujours pu approcher les plus puissants, ils entrevoient l'humiliation d'obstacles surgissant à nouveau et de sociétés se fermant devant eux. Enfin ils savent que — phénomène curieux dans un pays dont chaque famille a au moins un membre aux Indes — les colons n'ont pas, durant longtemps, été vus de bon œil dans la métropole et ne peuvent lutter contre une présomption défavorable qu'à force d'opulence ou de grandeur, qu'en revenant avec des millions ou le titre de Conseiller des Indes, et les plus insoupçonnés, partant les moins susceptibles d'entre eux, froncent le sourcil devant l'accueil entrevu.

Ces divers sentiments, on s'en doute, ne se formulent pas avec cette netteté. Ils flottent dans les esprits indécis et vagues et ne s'exhalent qu'aux heures d'amertume. Mais ils existent. Le colon javanais a un peu peur de la Hollande.

Chose étrange, il en a peur et il y part; il regrette les Indes et il les fuit. Ses raisons sont curieuses à connaître. Ce n'est pas le climat qui le chasse, il y est fait : son hygiène et sa sagesse l'en ont affranchi; ce n'est pas l'existence menée qui le dégoûte : nul d'entre eux ne m'a paru autant que moi-même sensible à l'absence de la vie de

société. Deux raisons le ramènent à la Hollande : une raison de sentiment et une raison de devoir.

On a beau être homme d'affaires, avoir quitté le pays pour poursuivre la richesse et se donner entièrement à cette poursuite; on a un cœur qui s'émeut et une mémoire qui se souvient. Les Hollandais qui, dès le temps de l'adolescence, désertèrent la patrie, ne peuvent chasser de leurs yeux et de leur pensée le souvenir des heures vécues et des paysages familiers. Quand d'aventure à Java vous vous promenez avec eux à travers champs, à cette heure où la brume se lève et jette un voile transparent sur les splendeurs du jour, il leur arrive de vous serrer le bras et de dire : « On se croirait près de Harlem » : ou « Voici qui rappelle la Frise ». Et devant eux surgit un passé qu'ils croyaient mort. Il sommeillait. Nul sentiment ne meurt qu'il n'ait été remplacé, et les Hollandais de Java n'ont rien trouvé à mettre à la place de la Hollande. Java n'est qu'à bien peu d'entre eux devenue une patrie.

Comment le serait-elle devenue? Ils sont au gré des affaires ballottés d'une ville à une autre ville, d'une plantation à une autre plantation. Ils promènent sans cesse par toute l'île leurs ambitions ou leurs déceptions. Parmi ceux mêmes qui sont nés aux Indes, lequel s'inquiète de sa ville natale? Qui fait ce rêve, cher aux Européens, d'y

retourner finir ses jours? Tous ont la nostalgie de ce que nous appelons le *home*; combien d'entre eux ont un *home*[1]? Ce ne sont pas les locataires de terres indigènes, instables comme l'oiseau sur la branche; ce ne sont pas les administrateurs, sans cesse changés, des *Erfpacht*; qui donc alors? Quelques *emphytéotes*, ayant devant eux une concession de trois quarts de siècle et gérant eux-mêmes leur terre; quelques propriétaires de domaines particuliers, ou encore ces métis de Solo et de Djokja, qui ont en quelque sorte renoncé à l'Occident. Le reste ne sont que gens qui passent. Ils ressemblent à nos fonctionnaires qui ont devant eux trente années de pérégrinations à travers la République et traversent tous les postes et toutes les résidences sans rien laisser d'eux-mêmes, les yeux toujours fixés sur un coin de France qui doit abriter le temps de leur retraite.

Les Hollandais de Java mènent ainsi leur vie de labeur, les yeux fixés sur l'Europe. L'Europe plus encore que la Hollande. Car c'est en Europe, sur la Riviera, à Genève, à Bruxelles, à Paris, que beaucoup iraient se fixer, n'était qu'ils adorent ce pays où ils n'aiment pas vivre, qu'ils sont fiers de leur patrie et qu'ils ont des enfants à élever en patriotes et en Hollandais.

1. Il en est davantage depuis que, par les routes ouvertes, l'intérieur de Java et ses terres sont devenus plus accessibles aux colons.

Je touche ici — et c'est la seconde raison, la raison du devoir que j'indiquais plus haut, — je touche à un côté du caractère hollandais qui approche du sublime. C'est si élevé, si noble, si pur, qu'il n'y a qu'à s'incliner dans le respect. Les Hollandais de Java (dont très peu consentent, dans la conversation, à admettre comme entièrement exacte la moitié seulement de toute cette analyse de sentiment), les Hollandais savent bien ce qui manque à leur Java. Ils connaissent ses faiblesses, et les causes de ces faiblesses. Pour eux, ils s'en accommoderaient; pour leurs enfants, ils sont plus exigeants. Et quand arrive l'âge de l'éducation, ils ne souffrent pas qu'ils restent dans une société sans art, sans haute culture, sans religion, sans idéal, presque sans patrie; ils les envoient en Hollande respirer, avec un air vivifiant qui permet les fortes études, le patriotisme et l'esprit national.

A quel âge cette séparation? De très bonne heure, suivant certains rigoristes; à sept ou huit ans, si l'on veut que ces enfants des tropiques soient de corps et d'âme de purs Hollandais; un peu plus tard, selon la commune opinion, à dix ou douze ans pour les garçons, à seize ou dix-sept pour les filles. A quelque moment qu'elle doive venir, cette séparation pèse sur la vie : entrevue, elle est le coup toujours suspendu; accomplie, elle est la blessure toujours saignante.

Je sais des mères qui ont vu partir des enfants de dix ans et ne les ont revus qu'hommes de vingt. O chères résignées, quelle immolation et quelle grandeur !

Il en est cependant — et le nombre en grandit chaque année de façon inquiétante — qui protestent contre l'usage établi. « Mes enfants, disent-elles, s'ils passent en Hollande leur enfance et leur jeunesse, vaudront mieux sans doute comme Hollandais et comme citoyens ; ils vaudront moins comme enfants et comme hommes. Ils connaîtront tout, excepté leur famille ; ils sauront tout, sauf la douceur du foyer. Leur enfance aura été sevrée des joies de la maison paternelle, leur pensée n'associera pas aux émotions premières le souvenir d'un père ou d'une mère. Ils seront hommes et ne se souviendront pas d'avoir été aimés enfants. » Tout cela est vrai et tout cela peut être sincère. Mais derrière les raisons d'utilité, on entrevoit trop les raisons d'inconscient égoïsme. Je préfère la thèse des parents qui souffrent.

Ramenés vers l'Europe par le vide de la vie aux Indes, attirés vers la Hollande par l'éducation des enfants, colons et fonctionnaires arrivent à n'être pour Java que des hôtes de passage. Ils y restent le moins qu'ils peuvent, juste le temps de faire fortune ou de gagner leur retraite, et rentrent dans leur vraie patrie, ne regrettant des Indes que la

leurs ascendants aussi haut qu'on pourra remonter; en regard, le nombre et le lieu de naissance des enfants. Cela fait, dans quelque vingt ou trente ans, on conclurait. En attendant, les Hollandais agissent comme s'il leur fallait, de toute nécessité, renouveler tous les quarts de siècle le personnel colonial : les colons fatigués rentrent en Europe et sont remplacés par des immigrants de sang frais. Qu'en résulte-t-il?

Au point de vue économique, ce roulement pourrait avoir des suites fâcheuses. Si chaque colon partait après fortune faite, emportait avec soi le trésor de ses capitaux et de son expérience et était remplacé par un colon sans acquit et sans argent, il est assuré que la colonie ne s'enrichirait guère. Tout au plus pourrait-elle maintenir ses positions. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Beaucoup d'entre ceux qui rentrent en Europe ont, au préalable, formé des jeunes gens qu'ils destinent à leur succéder et à qui ils laissent une partie de leurs capitaux. Ainsi les moyens d'action restent sensiblement égaux, et la richesse publique, si, d'autre part, rien ne s'y oppose, au lieu de diminuer, continue à croître [1].

1. Je dois dire toutefois que la richesse publique croît surtout d'une autre façon : par l'établissement de nouvelles entreprises. L'argent nécessaire à cet établissement vient en grande partie de la Hollande. C'est surtout l'argent hollandais qui a largement contribué à la construction des tramways, des sucreries nouvelles, des plantations de café, et aux récentes

Resterait à examiner un autre aspect du problème : la distribution des rôles dans la production entre les représentants des diverses races. Les Hollandais, dans les conditions présentes, sont ce qu'en économique on appelle des entrepreneurs : ils apportent le capital et l'intelligence, et utilisent les ressources naturelles et la main-d'œuvre du pays. Dans toute entreprise, ils sont l'état-major; les postes subalternes, ils les abandonnent aux indigènes ou, si ceux-ci ne peuvent les tenir, aux Chinois et aux Arabes. Cette répartition du travail a une influence considérable sur l'état politique et social de l'île, sur l'emploi et le rendement des capitaux et sur l'abondance de l'immigration européenne. Nous n'avons pas eu jusqu'ici les moyens de sonder une question si profonde; contentons-nous de l'avoir signalée et arrivons à une autre, de capitale importance, *la question des métis* (V. *Introduction*, p. LXXXV).

Il y a une question des métis à Java. Il y a une question des métis dans tous les pays où la population européenne compte moins de femmes que d'hommes. Il y en a une aux Indes anglaises; elle

entreprises minières à Sumatra et à Menado (pétrole et or). Cet argent vient aux Indes sous le drapeau de sociétés anonymes, ayant leur siège en Hollande. Par suite les richesses créées vont surtout à des capitalistes de la métropole, en sorte que l'avoir de la population européenne fixée dans la colonie n'augmente pas très sensiblement.

s'appelle question eurasienne. Il y en a une dans les colonies espagnoles; de là, le dicton : *que se tengan por blancos*. Il y en a une en Afrique occidentale : le général Faidherbe, le grand administrateur du Sénégal, l'avait pressentie, et y avait suggéré une solution, qu'il faudra bien, quelque jour, qu'on discute.

A Java, cette question semble imprévue et même paradoxale : la statistique (je dirai plus loin qu'elle est décevante) compte 64 000 Hollandais, dont 30 000 femmes. Les mariages entre Européens seraient donc possibles et même faciles. D'où vient donc des métis, tant de métis, une question des métis? De bien des causes.

Cette forte proportion du sexe féminin ne date pas de loin. Il est malaisé de préciser les dates : la démographie de Java est rudimentaire, et le gouvernement indo-néerlandais, ce gouvernement consciencieux qui fait bien tout ce qu'il fait, mais n'a pas encore fait tout ce qu'il doit, se devrait à lui-même de fournir aux philosophes de la colonisation cet indispensable instrument de travail. Tout ce qu'on sait, c'est qu'avant les dernières années, quand il y avait moins de chemins de fer, moins de routes, moins de maisons confortables, moins d'hygiène, la proportion des femmes était relativement faible : de là, mariages plus rares et unions libres plus fréquentes.

Ce n'est pas tout. Le régime politique d'alors

n'était pas ce qu'il est devenu : respectueux et bienveillant. Pendant longtemps, l'indigène fut chose exploitable. On lui prenait son temps, son travail, sa récolte, sa femme. Les Hollandais, malgré leur apparente froideur, rappellent assez ce type que, dans le *Fils de Giboyer*, Guy François de Condorier dépeint à la baronne Pfeffers : « Grands chasseurs, grands mangeurs, grands coureurs de jolies filles ». Les gros propriétaires fonciers, ces nababs, les hauts fonctionnaires, ces sultans — je parle de jadis, — exerçaient un peu partout le droit du seigneur. Les *pasengrahan* (auberges de fortune, édifiées par le gouvernement pour les fonctionnaires en tournée) tenaient, à ce qu'on raconte, comme les antiques hôtels de Bohême, réserve de chair fraîche pour les illustres voyageurs. Tel résident ne circulait que suivi de sa femme javanaise; tel autre, lors de son entrée solennelle, faisait d'avance ranger la population par sexe et par âge : cela facilitait son choix. Personne, dit-on, fille ou femme, père ou mari, ne s'en plaignait; mais le résultat était là tout de même. La population voyait croître ses effectifs et varier ses types. Les métis, d'abord unités éparses, faisaient nombre. Tout cela est chose du passé.

Des causes d'autre nature ont contribué à grossir leurs rangs : la sévérité habituelle des mœurs hollandaises, la difficulté d'une intrigue européenne dans ces maisons de verre, parmi l'espion-

nage et le commérage des serviteurs; enfin l'absence de toute vie de société. Pour les jeunes gens, même dans les grandes villes, ni liaison ni flirt; pas même le dérivatif de la vie mondaine. Tout les achemine invinciblement soit au mariage, soit au commerce des femmes indigènes.

On se marie volontiers à Java, et le gouvernement a fait ce qui dépendait de lui pour y pousser : suppression ou abrègement des formalités, mariage entre absents, etc. Malheureusement, les candidats au mariage ne sont pas tous colonels, ou résidents, ou millionnaires. Il leur faut gagner galons et argent sur le terrain, c'est-à-dire au loin, dans les provinces. Or, la vie des grandes villes rend les jeunes filles difficiles. Les plus intelligentes et les plus généreuses mettent leur main dans celle d'un homme de cœur et s'en vont avec lui où la vie l'appelle. Les autres, les futiles, les évaporées, les ambitieuses, discutent sur la résidence, chipotent sur la fortune et souvent restent dans leur famille. Les jeunes gens s'enfoncent dans leur solitude. Bientôt ils en souffrent et s'en lassent : et voilà de nouveaux métis.

Ce qui eût dû être l'exception devient presque la règle. Officiers, fonctionnaires, planteurs, tous, s'ils sont célibataires, prennent une maîtresse indigène. Cela est prévu; cela est dans les mœurs, cela est dans les règlements (V., toutefois, *Introduction*, p. LXXXIX) jusque dans le plan des maisons.

Combien y a-t-il de métis à Java? Je ne sais. Les statistiques que je possède ne l'avouent pas. Elles ne connaissent que des indigènes et des Hollandais. Le gouvernement — et il faut l'en louer — aime assez que ceux qui dépendent de lui légitiment les enfants nés de ces unions; moyennant quoi, il les décore du titre de Hollandais. Il y a 64 000 Hollandais nés aux Indes; sur ce nombre, combien de Hollandais du *Staats Blad* (terme inexact; V. *Introduction*, p. LXXXVIII, *note*)? Les statistiques ne distinguent pas. Quant aux autres métis, à ceux qui restent dans la société indigène, elles les ignorent. Il faudrait qu'une enquête bien menée en évaluât le nombre et en suivît la destinée.

Pendant longtemps, Java n'a pas connu d'état civil régulier[1]. On déclarait la naissance, légitime ou naturelle, devant le pasteur, à qui l'on ne révélait que ce qu'on voulait. Le père, quand il s'agissait d'un enfant métis, taisait son propre nom ou le dénaturait. Il appelait l'enfant d'après le mois :

1. Les Javanais n'ont aucune idée d'une institution de ce genre. Ils ne savent leur âge que très approximativement. Je sais un indigène distingué, l'un des plus remarquables d'entre eux, qui, à en juger par l'âge de ses contemporains européens, doit avoir de quarante-cinq à cinquante ans. Or voici ce qu'il écrivait récemment : « Lorsque Dændels (1808) ou Raffles (1812-1816) examina et exposa telle question..., je n'étais pas encore né. Mais selon les notes de mes parents, je suis venu au monde très peu après la mort de ces grands hommes... »

Cet indigène a dû naître vers 1848 ou 1850; Dændels est mort le 2 juin 1818 et Raffles le 5 juillet 1826.

Meitak, Junitak; ou encore de l'anagramme de son nom à lui : Beer devenait Reeb; Von Ende, Ednenov; Kranssen, Nessnark. Quelques-uns des grands noms de la Hollande se rencontraient au Kampong ainsi déformés.

Ce qui se passait à Java se passait dans les possessions extérieures. Aux Moluques, à Amboine, beaucoup de métis portugais. Le déguisement ici consistait à parer, à tort ou à raison, l'enfant d'un nom retentissant. Les Kampong sont remplis d'Albuquerque, de Souza, d'Oquendo, d'Aceiro, etc. Ce sont aujourd'hui de petits commis dans l'administration ou le commerce : probes d'ailleurs, et propres, et sobres, et travailleurs. A Sumatra, à Padang notamment et à Benkoelen, illustré par le souvenir de Raffles, ce sont des métis anglais. Là, rien ne dissimule l'origine. Le nom anglais s'étale en toutes lettres : Townsend, Farquhar, etc. C'est que l'anglomanie, aujourd'hui si puissante parmi les Hollandais de Java, sévit dès longtemps chez les indigènes. Un nom anglais vaut pour eux un héritage. On raconte qu'un métis, dont on prétendait rabaisser l'origine en disant que son père avait été trompette, s'écriait : « Oui, mais un trompette anglais ».

Anglais, ou Portugais, ou Hollandais (il y a très peu de Français), que deviennent ces métis et quelle place ont-ils dans le pays et dans la société? Les uns restent purement indigènes. La mère les

élève et les dirige, et ni l'éducation ni la direction donnée ne les amène à aimer la patrie de leur père. Les autres, ceux qui sont légitimés, on les confie à des maîtres européens, parfois même on les envoie en Hollande. La loi et le monde les tiennent alors officiellement pour Hollandais. Mais une chose est de les tenir pour Hollandais, une autre chose de les traiter en Hollandais. L'opinion, quoi qu'elle affecte, n'est pas tendre pour les métis. Elle est jalouse de ce que la loi leur concède, de tous ces emplois où elle les admet. Elle leur impute toutes sortes de méfaits ou de mauvais desseins. Elle les taxe tantôt d'incapacité et tantôt de perfidie. Tout cela est exagéré et probablement faux. Quelques-uns d'entre les métis ont fait preuve de hautes qualités; plusieurs se sont illustrés. Qui, jurisconsulte ou ethnologue, ne connaît et ne respecte le nom d'un Wilken?

Les métis peuvent avoir des tares héréditaires; l'éducation (mais cela est très contesté) les en corrigerait à la longue. Le tort du gouvernement, à ce qu'il me semble, est de ne pas tenir la main à ce que cette éducation soit donnée et de ne pas attendre qu'elle ait porté ses fruits. Ne pourrait-il pas faire pour les métis ce qu'en certains pays on fait pour les naturalisés? Le gouvernement des États-Unis, par exemple, n'admet à de certaines fonctions que ceux qui sont nés citoyens américains : cela écarte les débarqués de la veille. Quel

que soit le mérite des gens, il estime qu'il faut au moins deux générations pour faire un bon citoyen. Le gouvernement indo-néerlandais que cela préoccupe (V. *Introduction*, p. XCIII) ne pourrait-il pas adopter la même décision! Cette solution, étant générale, ne blesserait personne : pendant le délai imposé, l'éducation ferait son œuvre, et les métis, se sentant non pas exclus, mais seulement ajournés, attendraient patiemment pour leurs enfants l'heure de la justice.

En tout cas, la question n'est pas de celles qu'on résout par le mépris ou par le silence. On ne peut supprimer les métis, et l'on ne doit pas, avant longtemps et sans de grandes précautions, les élever aux premières places. C'est affaire à l'administration de chercher et d'imposer une solution acceptable.

Au reste, le gouvernement d'un pays tel que Java n'est pas chose facile. Il y faut tenir compte de facteurs souvent adverses. On y trouve en face les uns des autres, et distincts les uns des autres, la domination hollandaise, les colons hollandais, les indigènes, les métis, les Chinois et les Arabes. Nous verrons comment on a tâché de concilier ces intérêts contradictoires.

CHAPITRE III

La concurrence économique. — Européens et Orientaux. — La question chinoise[1].

Sommaire. — Pas de concurrence de races, plutôt une concurrence économique; alliance des représentants des diverses races contre les représentants d'une seule; ceux qui produisent cher contre ceux qui produisent à bon marché.

Ces mots : Européens et Orientaux, à dessein rapprochés l'un de l'autre, pourraient faire croire à une concurrence de races : cette notion serait inexacte. Cette sorte de concurrence, à bien y regarder, n'existe pas à Java. Il y a une concurrence économique. Question d'argent et de droits civils, non pas de religion, non pas de morale, non pas même de politique. Cela dit, voici comment se manifeste cette concurrence entre les diverses races.

Java est habité par des représentants de la race blanche et par des représentants de la race jaune. La race blanche est une infime minorité, la race

1. Sur cette question, v. *Introduction*, p. LX et sq.

jaune une majorité immense. Les blancs ne sont pas tous d'une même famille : il y a des Hollandais, puis, beaucoup moins nombreux, des Allemands, des Anglais, des Français, des Italiens, des Arméniens, des Arabes. Les jaunes n'appartiennent pas non plus tous à un même groupe : il y a des Malais; il y a des Chinois et d'autres Orientaux, Japonais, etc.; les Malais sont des Malais proprement dits et des Javanais; les Javanais, à leur tour, se subdivisent en Javanais proprement dits et en Madœrais et Sœndanais, très différents entre eux d'aspect et de génie. Entre ces divers éléments, il y a concurrence à tous les échelons : concurrence entre Madœrais, Sœndanais et Javanais; concurrence entre Javanais et Malais; concurrence entre Malais et Chinois; finalement concurrence entre jaunes et blancs. Est-ce là concurrence de races? On ne peut pas l'affirmer sans réserves.

Les intérêts se mêlent et s'enchevêtrent, en sorte que la lutte des races passe — comme il arrive souvent — au second plan, derrière la lutte des intérêts, et qu'en dernière analyse on trouve des représentants des deux races unis contre des représentants d'une seule; des blancs et des jaunes alliés contre une catégorie de jaunes; des Européens et des Javanais ligués contre des Chinois. Mais, sous cette forme, l'exposé de la question est encore un peu inexact : on pourrait, à la rigueur,

croire à une concurrence de races. A parler net, voici ce qui se passe : des Européens s'irritent de voir des Chinois s'enrichir à Java ; ils traduisent ce sentiment en termes nobles : ils s'indignent de voir les Chinois exploiter et démoraliser les Javanais ; ils viennent spontanément au secours des Javanais (qui, moitié insouciance, moitié habitude, se plaindraient peu) ; ils demandent contre les Chinois des mesures de protection au profit des Javanais. Ainsi, Européens et Chinois en scène, Javanais dans la coulisse. Est-ce là cette fois concurrence de races?

Même, sous cette forme, l'exposé n'est pas encore exact. La lutte est, au fond : 1° entre ceux qui travaillent et produisent à bon marché et ceux qui travaillent et produisent chèrement ; 2° entre ceux qui ne sont retenus dans la poursuite de la richesse par aucun frein moral, par aucun préjugé, et ceux que leur conscience ou le respect humain oblige, parfois à leur corps défendant, à s'abstenir de certaines pratiques, ce qui les met en état d'infériorité en face de leurs rivaux. Et cette manière de poser la question est si légitime qu'en fait les divers concurrents se rangent en deux camps : Hollandais, Anglais, Allemands, même Français (ceux qui travaillent et produisent chèrement), d'une part ; et, d'autre part (ceux qui travaillent et produisent à bon marché) : Chinois, Arabes, Japonais, Arméniens et même Italiens.

Seulement, Arabes, Japonais, Arméniens et Italiens sont en petit nombre; les Chinois forment les gros bataillons, et voilà pourquoi on montre généralement, d'un côté, les Européens agissant, comme on dit au Palais, tant en leur nom personnel qu'au nom des aborigènes dont ils sont les défenseurs, et, d'un autre côté, les Chinois; voilà pourquoi tout le monde aux Indes néerlandaises parle de la question chinoise.

Avant d'aborder la question chinoise, je voudrais dire quelques mots des Japonais et des Arabes.

I

Sommaire. — Les Japonais ; conséquences de la guerre russo-japonaise; les Chinois de Formose sujets japonais; influence du traité récent entre la Hollande et le Japon. — Les Arabes; leur nombre; leur origine; leur rôle à Java. Rôle économique à l'abri de la religion; l'Arabe et l'Européen; les fraudes; l'Arabe et le Javanais. — Rôle religieux; différence d'attitude à Java et dans les Possessions Extérieures; correction de cette attitude à Java : le docteur Saïd Osman ben Abdallah Alaoui.

Il y a quelques années encore, on ne parlait guère des Japonais à Java : ils étaient à peine quelques individus : des acrobates ou des prostituées. Aujourd'hui, ils sont beaucoup plus nombreux [1] : encore quelques acrobates, déjà plus de prostituées, et des commerçants en nombre croissant. Et l'on commence à s'en préoccuper, mais pas seulement pour des raisons d'ordre purement économique.

La guerre russo-japonaise et les triomphes du

1. Les statistiques ne permettent pas d'en connaître le nombre exact. Ils y figurent sous la rubrique : autres Orientaux étrangers, qui sont au nombre de 3114 à Java, et 15536 dans les Possessions Extérieures.

Japon, qui ont étonné l'Europe, ont troublé l'Extrême-Orient. Ce peuple oriental, passant tout d'un coup, par droit de conquête, au rang de puissance occidentale, a alarmé ceux-là même qu'on eût pu croire au-dessus de l'inquiétude. Java possède une armée solide, un état-major instruit, et des camps, et des forteresses, et des chemins de fer de concentration; et c'est une opinion, que je ne suis pas seul à soutenir, que ni 25 000 ni même 50 000 hommes de bonnes troupes ne suffiraient à en venir à bout. Malgré cela, les autorités indo-néerlandaises rangent, à n'en pas douter, les Japonais parmi les puissances avec lesquelles il est sage de compter. Et c'est une des raisons qui font que les sujets japonais sont de ceux que l'on tient à l'œil.

On a pu craindre qu'il n'y en eût une autre. Le Japon a signé avec plusieurs puissances des traités de commerce où il a stipulé, pour ses nationaux, le même traitement qui serait accordé aux Européens. En vertu de ces traités, les Japonais ont les mêmes droits à l'égard de la partie contractante que les sujets de n'importe quelle puissance occidentale. Il ne peut plus être question d'apporter des obstacles à leur entrée ou à leur établissement, de les assujettir à des taxes spéciales, ou de les soumettre à des restrictions ou à une surveillance. Or, la Hollande est précisément l'une de ces puissances qui ont traité avec le Japon, et cette circonstance emprunte une impor-

tance particulière à la conquête récente par le Japon de l'île de Formose. A la suite de cette conquête, les Chinois indigènes ont été autorisés à réclamer la nationalité japonaise ; par suite, s'ils se fixent sur le territoire d'une nation qui a contracté avec le Japon, ils peuvent prétendre au traitement accordé, non pas aux Chinois, mais aux nationaux japonais, c'est-à-dire aux Européens eux-mêmes. Il en résulte que, Formose étant proche de Java, Java aurait pu voir quelque jour arriver par bandes et se fixer dans le pays des Chinois, contre lesquels on n'aurait aucune action, qu'il faudrait accueillir comme des Européens, mais qui n'en seraient pas moins des Chinois de race, avec le tempérament, les procédés et les chances de succès de leurs compatriotes demeurés Chinois de nationalité. Cela serait gênant.

Les Arabes — au nombre de 19 148 à Java et de 10 440 dans les Possessions Extérieures — apportent avec eux des inconvénients d'un autre ordre, d'ordre économique et aussi d'ordre religieux.

Dans l'ordre économique, on peut, à certains égards, les comparer aux Chinois. Ce n'est pas, toutefois, qu'ils soient grands clercs en agriculture ou en commerce : ils viennent d'un pays qui ne produit rien. Mais ils s'entendent à manier l'argent et à le faire fructifier par le prêt à usure et par la vente à crédit (qui peut être, qui est souvent une

forme de l'usure), et ainsi à lever tribut parfois sur les Européens et toujours sur les Javanais. Dans les deux circonstances, la religion vient à leur aide.

Ces Arabes, qui sont le plus souvent des habitants de l'Hadramout, région située non loin de la Mecque, ont ou affichent un grand zèle religieux; ils mettent la religion dans toutes leurs affaires, en ayant soin d'en invoquer surtout les préceptes qui peuvent leur être utiles. C'est, par exemple, dans l'Islam, une doctrine populaire, quoique, si l'on n'y joint pas les réserves voulues, absolument dénuée de fondement, que dépouiller le chrétien constitue pour le musulman une œuvre méritoire. Partant de là, certains de ces Arabes, quand ils le peuvent, se livrent à l'opération suivante : ils achètent en gros, chez des Européens, des marchandises qu'ils revendent en détail aux indigènes. Les premières fois, ils paient avec exactitude. Ils apportent dans leurs transactions une ponctualité et une rigueur qui donnent la plus haute idée de leur probité. Sans doute, il n'est pas d'Européen qui ne sache qu'il est prudent de se défier des Arabes et de ne leur livrer les marchandises qu'argent comptant. Mais leur hypocrisie prolongée a endormi toute défiance et chaque marchand prononce l'anathème contre la race entière, hormis celui avec qui il traite. A un moment donné, et après dix marchés scrupuleusement

exécutés, l'Arabe fait un gros achat. Cette fois, il demande terme pour payer; on le lui accorde, il vend au plus vite, réalise en espèces et s'enfuit, et, de loin, nargue celui qui lui a fait confiance.

Voilà comment il dupe l'Européen; voici comment il ruine l'indigène. Ici encore la religion joue son rôle. Le musulman javanais est rarement un chaud musulman. Il pratique un islamisme mâtiné d'hindouisme et facile. Mais il a le respect de la religion et surtout, se sentant plus tiède et presque hérétique, de la religion pure et stricte ; placé aux extrémités de l'Islam, il a une vénération pour ceux qui sont au cœur. Il regarde ces hommes de l'Hadramout, qui sont allés ou censés être allés à la Mecque, comme nos ancêtres du moyen âge regardaient les pèlerins retour de Jérusalem. Même les faiblesses ou les vices de ces Hadji ne les diminuent pas à ses yeux assez pour qu'il se permette de les juger, encore moins de les mépriser. Les Arabes profitent de cet ascendant pour faire des affaires. Là où un Européen ne pourra rien vendre, l'Arabe écoulera tout un lot de marchandises. Il lui arrive de réussir même là où le Chinois échouerait. Le Chinois, aux yeux du Javanais musulman, est un être fort, sans doute, dont on subit la loi, mais un païen qu'on trompe si l'on peut. L'Arabe est un croyant de la même foi, un être supérieur à qui l'on cède volontiers. Au surplus, l'Arabe offre des facilités : il vend à

crédit. C'est l'amorce à laquelle le Javanais se laisse toujours prendre. Plus tard viendront les échéances, les intérêts usuraires et les acomptes ruineux. A la différence du Chinois, l'Arabe ne laisse pas longtemps languir ses victimes. Les délais sont plus courts, l'exécution plus brutale. Le mot « Arabe » a le même sens chez nous et là-bas. C'est un grand destructeur de richesses : il ruine ses victimes et s'en retourne au pays chargé de leurs dépouilles[1].

Sur le terrain religieux, a-t-il une influence aussi funeste que sur le terrain économique? Beaucoup de Hollandais le prétendent. Cela n'est pas prouvé. Il faut distinguer. Là où les Européens ne sont pas en nombre, dans les îles de l'Insulinde où ils n'ont pas une forte position, les Arabes peuvent être redoutables. Leur foi religieuse n'est peut-être pas très sincère; mais ils savent qu'en pays musulman la foi, vraie ou affectée, est un sûr instrument de domination, et ils font montre de piété et de zèle, ce qui leur assure du même coup une situation exceptionnelle sur le marché économique. Les indigènes, pris à ces apparences, pratiquent, à leur exemple, leur religion d'une manière plus stricte et parfois se haussent jusqu'au fanatisme, ce qui est toujours

1. Ces assertions, confirmées par beaucoup, sont formellement contredites par des personnes très autorisées.

une circonstance inquiétante pour la domination européenne.

Mais là où, comme à Java, les Européens ont une situation inébranlable, là où toute l'administration et toute la puissance administrative sont entre leurs mains, les Arabes, au contraire, ne peuvent exercer aucune influence fâcheuse. Ils ont quitté leur patrie dans un but de lucre; ils ambitionnent de s'enrichir et de retourner au pays avec une aisance ou même avec la richesse; ils ne s'exposeront que bien rarement, par une propagande religieuse exagérée, aux soupçons et aux sévérités des autorités hollandaises qui, du jour au lendemain, pourraient les expulser. Au surplus, les Javanais, plus que les indigènes des autres îles, ont la possibilité d'échapper à leur influence morale; il leur arrive d'entendre un autre son de cloche. Les Arabes sont loin de mener à Java une vie exemplaire : ils boivent du vin; ils associent les femmes à leurs fêtes; ils commettent le péché d'adultère; toutes infractions à la loi qui, relevées au besoin et signalées, amoindrissent leur prestige assez pour qu'ils cessent d'être dangereux sur le terrain religieux et politique.

D'ailleurs, ces Arabes, fraction presque insignifiante de la population (ils sont à Java environ 19 150, dont 10 300 du sexe masculin), ne sont pas unis. Par caractère et par tradition, ils sont, au contraire, fort divisés. S'il y a mille Arabes,

il y a cent partis, qui se haïssent et s'affaiblissent. Les Saïd, par exemple, des diverses familles ne se gênent pas pour dévoiler les faiblesses et les vices des familles rivales et en ruiner l'autorité.

Le sentiment de leur impuissance et du tort, matériel surtout, qu'ils se feraient en s'aliénant les autorités hollandaises, est assez fort pour les engager à un loyalisme indiscutable. A Bantam, province où s'est concentré presque tout ce qui reste de fanatisme à Java, on les a vus, quand éclata, il y a quelques années, une petite révolte d'allure religieuse, se rendre en corps auprès des autorités hollandaises et les assurer de leur dévouement. Étaient-ils sincères? On en peut douter. Mais ils comprenaient que les premiers soupçons se porteraient sur eux; qu'on les accuserait d'être les chefs du complot; que, par suite, ils seraient expulsés sans délai, qu'ils perdraient peut-être leurs biens et à coup sûr la situation grâce à laquelle ils avaient pu s'enrichir; et, pour conjurer ces éventualités, ils faisaient profession de loyauté et d'obéissance envers le pouvoir souverain.

Même ceux d'entre eux qui ont conquis sur les indigènes une grande autorité morale et religieuse sont et tiennent à faire preuve d'une correction, absolue ou relative, envers les Hollandais. Il y a à Batavia un chef religieux célèbre (1897), Saïd Osman ben Abdallah Alaoui. Il est

en relations étroites avec les autorités spirituelles de la Mecque; il enseigne le droit musulman et se montre, sur le terrain scientifique, dans son cercle restreint d'auditeurs, très intransigeant sur les doctrines fondamentales de l'Islam; il écrit et publie fréquemment de petits livres, semblables aux *tracts* protestants, dans lesquels il vise à purifier l'Islam à Java de toutes les introductions, d'origine chinoise ou européenne, qui ont altéré son caractère et sa pureté. Mais ce qu'il doit à la religion ne lui fait pas oublier ce qu'il doit à l'État; il professe en toute occasion le respect aux autorités établies; il condamne sévèrement la doctrine pseudo-islamique en vertu de laquelle il serait méritoire de s'approprier le bien d'un *roumi*; enfin, dans les petits traités que je viens de dire, où il ne s'agit plus, comme dans les cours de droit, de science, mais d'art et d'application, il a soin de consulter des amis européens sur la correction politique des opinions qu'il professe et sur le jugement qu'en porteront les autorités hollandaises.

Tel est, en quelques mots, l'aspect de ce qu'on peut appeler la question japonaise et la question arabe : maintenant, arrivons à la question chinoise.

II

Sommaire. — La question chinoise; différentes manières dont on peut la présenter. — Les Chinois dans l'Insulinde; variété de leur rôle; banque et commerce; les fermes et le gouvernement; les Chinois propriétaires de domaines particuliers. — La carrière d'un Chinois; comment il fait fortune. — Leur nombre; les dangers.

La question chinoise[1] a beaucoup d'aspects. On peut la prendre au plaisant et accuser d'hypocrisie les Européens, qui cherchent à faire passer pour ennemis de l'État des hommes dont le seul défaut est d'être plus travailleurs qu'eux, plus économes et plus habiles, et de leur faire sur presque tous les terrains une concurrence redoutable. On peut la prendre au tragique, faire des Chinois, de leur âpreté, de leur immoralité et de leur œuvre de démoralisation le plus sombre tableau, et réclamer, dans l'intérêt du peuple qu'ils pressurent et qu'ils terrorisent, des mesures exceptionnelles de protection. On peut encore, tout en reconnaissant le mal, déclarer que c'est un mal inévitable, et que le mieux est de le subir patiemment, attendu

1. V. *Introduction*, p. LVIII.

qu'il ne comporte aucun remède; ou, au contraire, chercher s'il n'existe pas quelque remède et en proposer, d'une efficacité plus ou moins certaine, à échéance plus ou moins longue. Et, de quelque manière qu'on envisage la question, et quelque solution qu'on propose, on est sûr d'être, pour une partie, dans le vrai et dans le juste; mais, pour une partie seulement. C'est dire que le problème est complexe.

Les Chinois ont tant d'aptitudes, ils savent si merveilleusement se plier aux circonstances, qu'on les rencontre aux Indes dans toutes les conditions. Leurs professions les plus habituelles sont celles d'artisans et de marchands; mais ils sont aussi agriculteurs, comme à Bornéo, coolies et mineurs comme à Sumatra, et jardiniers et terrassiers, et même propriétaires et exploitants d'immeubles ruraux. Détail caractéristique : ces mêmes Chinois qui, au Tonkin, à Hong-Kong, à Shanghaï entrent si volontiers chez les Européens comme *boy* et comme *butler* et y servent avec tant d'ingéniosité et d'attentions que le regret de tout Européen, qui a une fois eu affaire à eux, est de n'avoir plus de serviteur de leur race, ces mêmes hommes, à Java, se refusent à servir l'Européen. Ni valets de chambre, ni maîtres d'hôtel. En revanche, employés, caissiers, contrôleurs. Les Hollandais, je l'ai déjà dit, les redoutent; le gouvernement s'en méfie; mais il

n'est pas une grosse maison privée de commerce ou de banque, pas une grande administration publique qui, à son personnel européen, n'adjoigne un certain nombre d'auxiliaires chinois, sur lesquels on se repose de tous les services qui exigent de l'ordre, de l'attention, du sang-froid.

Il y a encore une partie où on les rencontre, à l'exclusion de tous concurrents, soit javanais, soit européens, c'est dans ce qu'on appelle les fermes : ferme de l'opium, ferme des bacs ou des postes, fermes des monts de piété, des jeux, des abattoirs ou plutôt des bêtes abattues, etc. On sait ce qu'est le principe des fermes : moyennant une redevance à payer au gouvernement, dont le montant est déterminé par un procédé tel, par exemple, que la concession ou l'adjudication, le fermier est autorisé à exercer un certain monopole : prêter sur gage, vendre l'opium, assurer le passage des rivières, établir les relais, etc., etc. Quand un gouvernement recourt à la ferme pour un impôt, c'est que l'argent qu'il en attend est d'un recouvrement difficile; sinon, il pratiquerait la régie ou la perception directe. Or, pour cette sorte de besogne, le Chinois est sans rival, parce qu'il ne connaît ni répugnances, ni scrupules, ni pitié. L'Européen, si le hasard de l'adjudication l'a rendu fermier, n'a d'autre ressource que de rétrocéder son contrat au Chinois; faute de quoi, il perd de l'argent là où le Chinois en gagnerait.

Quel autre qu'un Chinois se mèlera aux indigènes, parlera leur langue, partagera leur vie, captivera leur confiance, descendra aux détails écœurants, exigera âprement son dû et même davantage, et tirera parti de la moindre infraction au contrat pour imposer des conditions plus dures? Voici, par exemple, la ferme des bœufs abattus. Le Javanais qui tue un bœuf doit payer 3 florins au fermier. Comment faire pour percevoir la taxe? Comment parer aux fraudes si tentantes et si faciles? Comment tirer trois florins d'une bourse à travers laquelle l'argent fuit comme l'eau par une passoire à larges trous. Il faut, pour cela, espionner ou entretenir des espions, parcourir les villages, et sans cesse user de pression ou entrer en accommodement. Le Chinois, lui, dès qu'il s'est vu concessionnaire de la ferme, a fait un contrat avec les principaux tanneurs, à qui il garantit un nombre fixe de peaux; et c'est là une affaire excellente pour les deux parties. Mais l'affaire devient encore meilleure pour le Chinois, si les Javanais qui ont abattu des bœufs se trouvent hors d'état de payer l'impôt. Il exige alors, en paiement, au lieu d'argent, des peaux, qu'il ne compte qu'à un prix dérisoire, et il gagne deux fois, comme fermier et comme vendeur. L'Européen s'indigne de ces habiletés et de cette âpreté du Chinois; mais peut-il faire aussi bien par des procédés plus honnêtes

et plus humains? Et le gouvernement peut-il se passer des sommes que rapportent ces fermes?

Il y a une classe de Chinois qui a, plus que toutes les autres, le don d'exaspérer l'opinion, ce sont les Chinois propriétaires de domaines particuliers (V. *Introduction*, p. LX et sq. et p. 164). Le gouvernement des Indes néerlandaises prétend sur toute terre soit à la pleine propriété, si la terre est vacante et sans maître, soit au domaine éminent, si la terre est occupée. Les terres dont il a la pleine propriété, il n'en veut plus aujourd'hui concéder par contrat que la possession pour un temps plus ou moins long (*erfpacht*); mais, pendant le XVIII[e] siècle et la première partie de celui-ci, du temps de la Compagnie et sous la domination française et anglaise, il a, pressé par des besoins d'argent, aliéné totalement de larges portions de territoire, au bénéfice parfois d'Européens et parfois de Chinois. Ces portions, aliénées en pleine propriété, sont ce qu'on appelle des Domaines particuliers. Or, beaucoup de ces Domaines particuliers, même de ceux qui ont été vendus à des Européens, sont aujourd'hui aux mains des Chinois. C'est que l'Européen passe et que le Chinois reste. Conséquence : de véritables fiefs, avec droits sur la terre et droits sur l'habitant, et même avec une sorte de délégation des pouvoirs publics, sont aux mains des Chinois, c'est-à-dire de gens dont on redoute, et le plus

souvent avec raison, la dureté comme maîtres et l'absence de conscience comme représentants, à un degré quelconque, du gouvernement ou de l'administration.

Ce qui est le plus exaspérant, c'est que ces Chinois, grands propriétaires ou gros marchands, sont des gens qu'on a vus arriver et débuter dans les postes les plus humbles. La carrière du Chinois est presque toujours la même : c'est celle d'un parvenu. Il part de Chine, débarque, et entre chez un de ses compatriotes comme coolie, parfois comme apprenti, et travaille d'abord pour rembourser son passage, dont le prix, à l'ordinaire, lui a été avancé. Au reste, ce qu'il gagne est rien, ou peu de chose : le gros Chinois s'entend à exploiter ses compatriotes comme les étrangers. Voici, par exemple, un menuisier ou un fabricant de meubles. Il vous fabrique sur commande des meubles du type qui vous plaît, et il vous en demande juste la moitié de ce qu'exige son concurrent européen pour des meubles faits d'avance. Comment arrive-t-il à un pareil bon marché? Très simplement. Il emploie comme ouvriers de jeunes Chinois, qu'il nourrit (littéralement, des compagnons) et à qui, de temps à autre, il donne une pièce de 50 cents (environ 1 franc). Les choses vont ainsi durant dix-huit mois ou deux ans. Au bout de ce temps, l'apprenti sait son métier, et

donne au patron le choix ou de le payer désormais ou de le laisser partir, quitte à former d'autres apprentis. C'est généralement ce dernier parti que le patron va prendre : cela lui coûte moins d'argent et plus de peine. Mais de sa peine il n'est pas avare, et ce qu'il sauve d'argent lui permet de battre ses concurrents à force de bon marché.

Sorti de dettes ou d'apprentissage, le Chinois économise le plus qu'il peut, puis achète, soit chez des Chinois, soit chez des Européens, moitié comptant, moitié à crédit, des marchandises de débit courant, qu'il place sur une balle, et promène par le pays. Il est colporteur, le plus admirable des colporteurs. Rien ne le rebute, ni le poids de son fardeau, ni la longueur de la route, ni l'indifférence des clients. Du matin au soir, il garde son pas aussi relevé, son sourire aussi obséquieux, son langage aussi insinuant. Bientôt il a gagné de quoi prendre un auxiliaire, puis de quoi ouvrir boutique, puis de quoi remplir plusieurs magasins. Et il fait toutes les opérations : la partie et la contre-partie, la vente et l'achat. Il vend les produits européens, il achète les produits indigènes, et il gagne comme vendeur et il gagne comme acheteur.

Il n'est pas seulement marchand, il est banquier, prêteur, usurier; rien ne le rebute, rien ne lui paraît au-dessous de lui; il court les grosses affaires et il ne dédaigne pas les petites. Cependant sa fortune s'assied et s'enfle ; il inspire l'envie,

il inspire confiance; il s'associe à des compatriotes dans les grosses entreprises de fermes : il est fermier des jeux, des bacs, de l'opium, des monts-de-piété. Il a des fonds plus que ses affaires n'en comportent; il fait des placements; il achète une sucrerie, à vil prix ordinairement, de quelque Européen imprudent, et, là où l'autre s'est ruiné, il va joindre les deux bouts et peut-être réaliser des bénéfices; car il gagne sur les ouvriers de la terre, il gagne sur les ouvriers de la fabrique et il ose ouvrir sur sa propriété un *warong* (bazar, épicerie, restaurant), où il écorche la clientèle, une clientèle qui dépend de lui et n'est pas libre d'aller ailleurs. L'Européen se repose dans cette poursuite de la richesse; lui ne s'arrête jamais. Les trésors amassés ne le rendent pas indifférent aux petits bénéfices; il demeure aussi âpre et aussi dur que quand il était dénué de tout. Malheur même au compatriote qui se trouve sur sa route! Voici un Chinois qui n'achète pas d'opium et dont, cependant, on a relevé le nom sur les registres du précédent fermier : bon! qui n'est pas avec moi est contre moi; en conséquence, on ira déposer furtivement chez lui de l'opium de contrebande, puis on le dénoncera à la police et on le fera condamner comme fraudeur.

A ce métier, il entasse, et il amasse; il concentre entre ses mains une fortune énorme; fortune surtout immobilière. Dans les villes, les belles mai-

sons lui appartiennent; la sienne est une demeure d'apparence parfois modeste, mais souvent d'intérieur princier; et si, dans la rue, vous voyez filer, à grand train, un équipage irréprochable, ce sera celui, à Batavia, d'un fonctionnaire ou d'un Chinois, à Sœrabaja, d'un Chinois toujours.

Dans l'Insulinde, ils sont un peu plus de 560 000, 295 193 à Java, 268 256 dans les Possessions Extérieures. C'est peu de chose en face des 30 millions de Javanais; c'est beaucoup en face des 80 000 Européens: c'est énorme, si l'on remarque que dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, il y a seulement 11 300 Européens, en face de 80 000 Chinois. On a beau se dire qu'ils sont pacifiques. On a beau ajouter qu'ils sont moins dangereux que les Chinois immigrés dans les autres pays, qu'ils vivent en famille, qu'ils sont à Java 137 000 du sexe féminin contre 158 000 du masculin, et que c'est là une garantie d'ordre et de tranquillité. Leur nombre s'accroît d'une immigration annuelle d'environ 3 600, leur habileté et leur succès restent une cause d'inquiétude et une cause d'envie. Et, en conséquence, l'envie et l'inquiétude mènent contre eux une campagne qui parfois s'exaspère, et parfois s'assoupit, mais ne s'endort jamais.

III

Sommaire. — Les arguments invoqués : aucun frein moral; la démoralisation : l'opium, le crédit, la corruption des fonctionnaires; l'exploitation des particuliers, l'oppression des petits : exemple tiré de Sœrakarta; la loi tournée : achats de terres. — Les plaignants : Javanais et Européens, planteurs et fonctionnaires; les défenseurs : le commerce en gros et les citadins.

Quels arguments invoque-t-elle donc? Nous les avons déjà indiqués. Insistons-y davantage.

Le premier de tous (j'entends de tous ceux qu'on invoque; car, dans cette cause comme dans toutes les causes, il y a les arguments qu'on dit et ceux qu'on tait, les raisons avouées et les raisons cachées), le premier est qu'à l'égard, non seulement des Européens, mais même de leurs frères de race jaune, les Javanais, les Chinois ne se reconnaissent aucun devoir moral. Nous, Européens, dans nos rapports entre nous, tout en cherchant notre profit personnel, nous nous sentons et nous sommes astreints à de certaines obligations, retenus par certains freins; et ceux, rares du reste, qui brisent ces freins et méprisent ces obligations, nous les notons d'infamie. Les Chinois, au contraire, pres-

que sans exception, ne s'arrêtent devant rien; l'esprit de lucre les entraîne par delà les bornes non seulement de toute pitié, mais même de toute justice; personne ne trouve grâce devant eux, moins encore le faible et le malheureux, placé dans leur dépendance, que leur égal en force et en situation, qui a des armes pour se défendre.

Voici, par exemple, les ouvriers qu'ils emploient dans leur industrie ou sur leurs terres. Ils sont engagés à raison de tant par jour ou, parfois, à proportion du travail accompli, et payés par quinzaine ou par mois. Mais jamais un Javanais n'attend l'époque fixée pour le paiement; chaque jour, il demande des avances; il a un livret sur lequel on inscrit au jour le jour les sommes qui lui ont été remises et, à la fin de la période convenue, on fait le compte. Les Javanais souvent ne savent pas lire; mais ils s'en rapportent à leur maître, et cela pour deux raisons : le maître sait mieux qu'eux, et, d'ailleurs, il est le plus fort : la confiance est ici une forme de la soumission. Quand ce maître est un Européen, l'ouvrier javanais n'a pas à craindre de lui laisser faire seul les comptes. Il n'y perdra rien : un Européen, de conscience moyenne, rougirait de faire tort à son inférieur. Le Chinois, lui, ne s'en fait pas scrupule; et cet ouvrier, à qui déjà il a marchandé âprement le salaire raisonnable, il lui en dérobe, s'il peut, une partie par des erreurs d'arithmétique volontaires.

Après la fourberie, l'immoralité et la démoralisation. Par exemple, avant la régie, par l'opium. Le fermier de l'opium, s'il n'avait, surtout au début, compté que sur la clientèle qui achèterait sa drogue spontanément, qui se dérangerait pour aller au dépôt établi, eût risqué de faire peu d'affaires; mais il avait, si l'on peut ainsi parler, des provocateurs, des gens qui couraient le pays, village par village, offrant de porte en porte le funeste poison et développant la consommation de façon inquiétante. Autrefois, dans la région ouest de Java, et notamment autour de Buitenzorg, les Sœndanais qui fumaient l'opium étaient disqualifiés; aujourd'hui, ils sont si nombreux que la disgrâce particulière se perd dans la honte commune : ce qui était un vice isolé est devenu une habitude à peu près générale.

Le Chinois a mille moyens pour attirer le chaland et l'engager à acheter. Il vend très cher, c'est vrai, il compte 6 ce qui vaut 2; il vend souvent à faux poids et retire double et triple bénéfice et de l'exagération du prix et de la diminution de la quantité fournie; mais il vend à crédit et rien n'exerce pareille séduction sur l'esprit du Javanais. L'Arabe aussi vend à crédit; mais le Chinois offre ou tolère des délais infiniment plus longs. Par là il est plus redoutable. Jamais un mot brutal; jamais de menace qui ouvrirait les yeux; mais des complaisances et des flatteries. Le Javanais, une

fois pris à son amorce, est un homme perdu. Son tyran greffe les intérêts sur le capital, joint l'usure à la vente et établit des calculs si ingénieux que les acomptes, même multipliés, n'arrivent jamais à amortir le capital primitif; un beau jour, le Javanais se voit dépouillé de tout; il n'a plus rien, que des dettes.

A cette mainmise personne n'échappe : ni petits ni grands. Le crédit est l'appât universel. Un Javanais, à quelque classe qu'il appartienne, n'a jamais d'avance et presque toujours de l'arriéré. Faites-vous ouvrir les registres du Mont-de-Piété : vous y verrez inscrits parmi les emprunteurs les plus grands noms de la province. Si, à ces hommes toujours dénués d'argent et rarement retenus par leur conscience, quelqu'un se présente la bourse ouverte, vous jugez s'ils auront la force de le repousser. Le Chinois le sait bien et il en profite. Tous les fonctionnaires indigènes, du plus humble au plus élevé, sont exposés à ses tentations. Comme fermier, comme fournisseur, s'il a intérêt à fermer les yeux qui le doivent contrôler, il emploie son procédé favori, toujours le même : aux plus délicats, il prête de l'argent; aux plus effrontés, il en donne.

Après les fonctionnaires, les particuliers. Ici plus de complicité à acheter; mais de beaux bénéfices à encaisser. Voici, par exemple, comment il

opère à Solo. Solo ou Sœrakarta est la capitale d'une des deux principautés indépendantes (ou soi-disant telles) qui subsistent encore à Java. On y trouve, mais déjà très entamée, une organisation féodale qui a dû régner autrefois sur tout Java : un prince souverain (sauf l'action directrice du contrôle hollandais), appelé *Sœsœhœnan* ou empereur, et une suite de courtisans apanagistes (*patœg*) ; au-dessous, le peuple. La terre appartient au *Sœsœhœnan* et à ses courtisans ; sur cette terre, des paysans qui occupent la terre pour une durée fixée par contrat et paient des redevances ou impôts. Les courtisans, même les plus huppés, ont toujours besoin d'argent : le métier de courtisan n'enrichit guère auprès d'un prince appauvri. Aussi sont-ils toujours à court, attendant, langue tendue, le jour de l'échéance. Le Chinois le sait; il connaît à tous l'état de leurs finances et s'en vient, à point nommé, leur offrir une avance de deux ou trois ans d'impôt sur leur apanage. Marché conclu, moyennant un escompte, que retient le Chinois, de 25 à 30 p. 100. Mais ce ne serait pas connaître le *patœg* que de penser qu'ayant touché du Chinois, il ne demandera rien au paysan. Il fait venir le *bekel*, sorte d'intendant, et lui ordonne de faire payer les fermiers. Le *bekel* obéit; il presse la population pour le compte du *patœg*, il la presse pour le compte du Chinois, il la presse aussi pour le sien, et les malheureux agriculteurs n'ont d'autre

ressource que de payer deux et trois fois ou de déserter la terre, laquelle peut alors se louer à un autre; d'où profit nouveau. De cet écrasement des petits, conséquence de l'exploitation des grands, le Chinois est dans une large mesure responsable.

Et rien ne prévaut contre lui. Les oppositions, il les brise; la loi, il la tourne. Il y a une disposition, par exemple, qui lui interdit de devenir propriétaire : de nos jours, il ne peut plus acheter de terres. Et cependant, il en possède de vastes étendues. D'où vient cela? Du passé, sans doute, du temps où cette loi n'opérait pas. Mais même du temps présent. Il achète par personne interposée, par des femmes notamment. Non pas par sa femme légitime qui, par mariage avec un Chinois, serait, même Javanaise d'origine, devenue Chinoise comme son mari; mais par une concubine, qui garde son statut personnel et possède pour le compte de son maître, qu'elle ne s'enhardira jamais à tromper.

A défaut de la terre, au surplus, le Chinois est libre d'acquérir les produits de la terre. A l'époque des moissons, il s'en va par les campagnes, entre en arrangement avec les paysans et achète les récoltes pendantes; non seulement celles de l'année, mais celles même des années suivantes : de l'argent comptant a endormi toute la prudence du Javanais; le voilà dépouillé pour plusieurs années.

Est-ce lui qui va s'en plaindre? Point. D'abord le Javanais ne sait pas se plaindre spontanément. Il attend qu'on l'interroge. Son penchant le pousse à dire oui. Il se plaindra et peu à peu videra le sac de ses doléances, dès qu'il comprendra que ses plaintes ne seront pas mal accueillies, peut-être même seront les bienvenues. Mais si on lui insinue qu'il est heureux et qu'il doit se féliciter, il ne manquera pas de répondre qu'effectivement il est heureux et se félicite. Et souvent, à dire vrai, il a à se louer du Chinois. Turgot raconte, dans son *Mémoire sur le Prêt à intérêt*, qu'ayant à connaître, comme maître des requêtes, d'une affaire d'usure, il fut étonné de voir solliciter en faveur de l'accusé précisément ceux qu'on l'accusait d'avoir exploités. C'est que l'usurier leur avait offert un crédit que tout le monde leur refusait et que dès lors le prix dont il avait fallu le payer n'était plus qu'un élément secondaire. Il en va de même pour les Javanais. Le Chinois leur a prêté alors qu'ils ne trouvaient à emprunter nulle part[1]. Il leur a prêté, non pas même à la petite semaine, à la petite journée; même à ce taux, le prêt fait l'affaire de l'emprunteur.

C'est pourquoi, moitié conviction, moitié terreur de ce Chinois qui se vengerait quelque jour, le Javanais ne se plaint pas. Mais d'autres se plai-

1. Ils trouvent aujourd'hui dans les Banques de Division, système Raffeisen.

gnent pour lui; et, au premier rang, les Européens : fonctionnaires, surtout européens, mais parfois aussi javanais, à qui le Chinois crée mille embarras; propriétaires fonciers, qui redoutent de lui voir jouer sur leur terre le rôle d'usurier ou, pis encore, d'agent provocateur; administrateurs de domaines, etc. Les Chinois n'ont guère pour les défendre que les commerçants en gros, dont ils sont, en leur qualité de colporteurs et marchands au détail, les plus utiles auxiliaires; et les habitants des villes, qui n'ont qu'à se louer des mille services qu'ils leur rendent comme artisans, coolies, fournisseurs, etc.

Le gouvernement hollandais, à la fin, a dû, pour la dixième fois, s'émouvoir de cette question. Il a récemment ouvert une enquête, qui fut commencée par un haut fonctionnaire, M. Grœneveldt, alors vice-président du Conseil des Indes, et, après sa mise à la retraite, continuée par M. Fokkens. Il semble d'ailleurs, que, du commencement à la fin, on n'ait pas enquêté dans un même esprit. Quoi qu'il en soit, l'enquête même prouve l'acuité de la difficulté. Comment peut-on espérer la résoudre?

IV

SOMMAIRE. — Les solutions proposées. — Solutions extrêmes : l'expulsion, le laisser-faire; arguments en faveur du laisser-faire : impossibilité de substituer aux Chinois les Javanais. — Solution intermédiaire; le Chinois de Java moins dangereux qu'un autre; possibilité de s'entendre; possibilité d'agir; question de persévérance dans les mesures prises; limiter leur nombre et diminuer leur influence. — Taxe de capitation; suppression des fermes; restriction de leur activité économique; éducation du Javanais. — Le Javanais est susceptible d'éducation ; exemple tiré de certaines régions de Java; éducation professionnelle. — Difficultés de cette solution; indifférence de ses partisans.

On a proposé vingt solutions. Car le problème ne date pas d'hier et l'ingéniosité des générations successives s'est donné carrière.

En 1617, on proposait des mesures qui devaient avoir pour effet d'attirer les bons Chinois et de repousser les mauvais. A la suite de ces propositions, les Chinois de toute espèce et de toute qualité se firent plus nombreux qu'auparavant.

En 1740, toujours d'après la même distinction, on songea à déporter les mauvais Chinois à Ceylan. Mais les agents de la Compagnie eurent la

main lourde : ils frappèrent indistinctement les bons et les mauvais. Beaucoup s'enfuirent à l'intérieur et trouvèrent asile chez les princes indigènes indépendants, ce qui leur permit plus tard d'essaimer plus facilement par toute l'île ; beaucoup aussi résistèrent ouvertement et, à cause de cela, 10 000 furent massacrés. Cruauté inutile, conséquence d'un plan mal conçu.

Mais laissons l'ordre chronologique pour l'ordre logique. Et d'abord, allons aux solutions extrêmes.

A Sumatra, l'indigène parfois n'hésite pas à assassiner le Chinois avec la complicité des chefs locaux ; moyen peu pratique.

Après ceux qui veulent s'en défaire, ceux qui ne veulent pas qu'on y touche. « Que voulez-vous tenter? Ils vous sont indispensables et vous ne pouvez ni leur fermer la porte ni essayer de leur rendre le séjour impossible, et le besoin que vous avez d'eux leur garantit la modération, partant l'inefficacité des mesures que vous prendrez contre eux. »

D'autres répondent : « Pourquoi indispensables? Dans une société bien constituée, tout le monde est utile et personne n'est nécessaire. Indispensables? A personne! Eux partis, le commerce seul sentirait leur absence. Mais il trouverait bientôt d'autres auxiliaires : les Javanais se mettraient au détail et au colportage, et les Européens modifieraient au besoin leurs méthodes de travail. »

Mais, objecte-t-on, l'argument ne tient pas. Dans le commerce, il y a 55 000 Chinois contre 6 800 Européens; et, dans les métiers, 9 500 Chinois et pas un seul Européen. Qui remplacera les 55 000 porteballes et boutiquiers et les 9 500 artisans chinois? Les Européens? En arrivât-il 10 000 de plus (et il faudrait pour cela presque doubler leurs effectifs), ils ne combleraient pas le vide : ce sont des « messieurs » qui ne voudraient pas de cette besogne et, d'ailleurs, la feraient mal. Les indigènes? Ils sont trop ignorants et trop indolents et trop naïfs. A quoi sont-ils bons? A fournir de la main-d'œuvre? Rien de plus. Que savent-ils, en effet? quelles preuves de capacité ont-ils jamais données! En agriculture, ils en sont aux méthodes les plus rudimentaires et ne connaissent même pas l'usage de l'engrais! Dans le commerce, ils n'occupent que les situations les plus infimes : sur 29 millions d'indigènes, nous n'en compterions pas seulement 1 000 qui paient 50 florins de patente.

Dans le Préanger, où la concurrence chinoise existe à peine, puisqu'il n'y a que 4 000 Chinois, qu'ont su faire les 2 millions d'indigènes? Peut-on, par tout Java, citer une seule société de commerce javanaise? un seul armateur javanais? Dans l'aristocratie, sur 80 régents, qu'on en nomme 5, qu'on en nomme 2, qui se soient, par un seul côté, montrés remarquables. Le Javanais

est un être bon, doux et incapable[1]. Il ne sait ni concevoir ni exécuter; il n'a ni capitaux, ni idées.

Entre ces opinions extrêmes, il semble qu'il y ait place pour une opinion raisonnable.

Tout d'abord, il faut rectifier certaines idées sur les Chinois. Les Chinois de Java ne sont presque pas comparables à ceux des autres pays. Le Chinois de Singapour et du Tonkin est un passant; il arrive seul; même s'il est marié, il a laissé sa femme en Chine; il ne prend aucun intérêt au pays qu'il habite, en tire le plus qu'il peut, en part le plus tôt possible après fortune faite, et ne s'inquiète guère de laisser derrière lui la ruine et l'immoralité. Le Chinois de Java, sans doute, reste Chinois, garde sa queue et sa langue; mais il ne passe pas, il se fixe; il prend parfois une concubine, plus souvent une femme légitime, une Javanaise ordinairement, à moins que, déjà riche, il ne fasse venir une femme de Chine. Les enfants nés à Java se considèrent un peu comme des Javanais, et se marient dans le pays, non plus avec des Chinoises venues de Chine, mais avec des Javanaises, tout au plus avec des métisses chinoises. Ils restent dans l'île à jamais; ils y constituent des familles, des castes, une aristocratie. Il y a telle famille dont le chef, durant quatre générations, a été,

1. Voir Römer, quatre articles parus en juillet 1897 dans le *Lokomotief*, de Samarang (Java).

dans sa ville, capitaine des Chinois. Le gouvernement n'a pas là devant lui l'élément mobile et redoutable que connaissent, par exemple, les Détroits et le Tonkin.

Voilà pour la qualité. Quant à leur nombre, qu'importe! Plus nombreux, ils se font entre eux concurrence et leur concurrence est un bien. Grâce à elle, acheteurs des produits indigènes, ils paient plus cher; vendeurs de produits européens, ils vendent à meilleur marché. Les Javanais y gagnent des deux mains. Et rappelons-nous que cette usure qu'on leur reproche tant, leurs emprunteurs parfois leur en savent gré.

Si l'on tient compte de ces considérations, on ne regarde plus les Chinois comme un fléau à détourner; c'est un élément composite, avec lequel il faut s'accommoder. Question de décision et de mesure. Or, il semble qu'on n'ait connu avec eux ni la modération ni la fermeté. Ce qu'on a dirigé contre eux était tantôt atroce et, par conséquent, insoutenable, tantôt mesquin et, par suite, sans effet. On avait peur, sans oser l'avouer; on décrétait des dispositions sans portée, dont on attendait des effets radicaux. Il faut changer de méthode.

La méthode nouvelle devra faire dans Java la part des Chinois et la part des Javanais. Le Chinois, ainsi que le disait le publiciste indo-néerlandais que j'ai déjà cité, M. Römer, est un facteur de la vie économique aux Indes, comme l'oxygène

est un facteur de l'eau. Vous ne pouvez pas l'empêcher d'entrer à Java et, une fois entré, vous ne sauriez à perpétuité l'y cantonner. Faire, lors du débarquement, une distinction entre les bons et les mauvais, n'accepter que ceux qui auront des ressources ou pourront exhiber un contrat de travail, c'est impossible; et, d'autre part, les reléguer dans certains ports, les astreindre à séjourner dans les villes, les obliger à prendre un passeport pour circuler dans les campagnes, tout cela peut être admis comme expédient temporaire; mais comme réglementation permanente, c'est ridicule, parce que c'est impraticable. Le seul plan acceptable semble pouvoir se ramener aux propositions suivantes : pour ceux qui sont déjà dans Java, respecter leurs situations acquises; pour ceux qui se proposent d'y immigrer, tâcher désormais d'en limiter le nombre; et, à tous, d'abord retirer les instruments de domination qu'ils tiennent du gouvernement même, ensuite susciter parmi les indigènes, par une éducation bien comprise et vigoureusement menée, des concurrents, dont le nombre et la qualité seront le meilleur obstacle à l'excès des immigrants, sauf à prendre, au bénéfice des indigènes, certaines mesures de protection pendant une période à déterminer.

Comment limiter le nombre des immigrants? Un seul procédé est efficace : une taxe considérable

à l'entrée et une taxe annuelle de capitation; le procédé a fait ses preuves aux États-Unis et en Australie. Mais il faut aller jusqu'aux chiffres décisifs; si vous vous tenez à 25 ou 50 florins, l'obstacle ne jouera pas. Montez plus haut. Et ne redoutez pas trop que les Chinois du pays en ressentent du mécontentement : la mesure aura pour eux des compensations; elle restreindra la concurrence.

Comment ensuite, et pour les anciens et pour les nouveaux venus, diminuer leur situation parmi les indigènes? Cette situation, ils la doivent à deux éléments distincts : l'un, leur évidente supériorité sur les Javanais; l'autre, les attributions et les pouvoirs qu'ils tiennent de l'administration en leur qualité de titulaires de certaines fermes.

Toutes les fermes sont pour les Chinois l'occasion d'abus et de prévarications; mais entre toutes il en est deux plus particulièrement nuisibles : la ferme des Monts-de-Piété et la ferme de l'opium. La ferme de l'opium va, à brève échéance, être partout remplacée par la régie. On va construire, dans ce but, une fabrique qui ne coûtera pas moins de 1 500 000 florins. Déjà on a institué, au lieu de la ferme, la régie dans trois provinces de l'est de Java : Probolingo, Besœki, etc. Et l'on y aperçoit le bon effet de cette mesure. Et pourtant cette mesure n'est encore qu'une demi-mesure : car, dans ces mêmes résidences, tandis que l'on sup-

primait la ferme de l'opium, on maintenait celle des animaux abattus, des jeux, des bacs, des nids d'oiseaux, etc. Or, la ferme, pour le Chinois, ce n'est pas seulement le bénéfice à retirer du monopole, c'est encore le droit de circuler dans le pays, sans passeport, sans contrôle, d'aborder les indigènes où et quand il leur plaît, et de faire avec eux des contrats ruineux de vente à crédit et d'usure, contrats qui ne sont possibles qu'autant que le Chinois a la faculté de relancer ses clients jusque dans leurs villages, et qui tomberaient ou deviendraient rares le jour où, toutes les fermes étant supprimées, le Chinois, soumis — durant cette période provisoire que j'ai dite — au droit commun des Orientaux étrangers, ne pourrait plus pénétrer dans les campagnes qu'à l'aide d'un passeport, lequel n'est délivré qu'à bon escient et serait refusé par l'administration dès qu'elle soupçonnerait qu'il sert à abriter des contrats qu'elle redoute.

Quant à la ferme des Monts-de-Piété, elle peut également être supprimée; l'administration peut-être n'y est pas encore préparée; mais l'utilité de confier ce service à d'autres qu'à des Chinois n'est plus à démontrer. Cette ferme est pour les résidents et leurs agents l'occasion de graves difficultés, conséquences de grands abus des Chinois, à qui les fonctionnaires, saisis des plaintes des indigènes, sont obligés le plus souvent de donner gain de

cause, quoiqu'ils aient tort dans le fond, parce qu'ils ont raison dans la forme.

Cette question des fermes vidée, et les Chinois une fois privés de l'appui qu'ils tiraient des pouvoirs à eux confiés par l'administration, resterait — mais évidemment c'est le facteur le plus important — à combattre les inconvénients résultant de leur supériorité naturelle sur les Javanais.

Il faut avoir pénétré dans ce milieu, pour se douter des conséquences de la supériorité que le Chinois doit à plus d'expérience et à plus d'audace. Loti, dans le *Mariage de Loti*, a montré un coin du tableau. Le Chinois paraît et le Javanais s'incline; rien ne lui résiste; un marché se conclut, une dette naît et grandit, et la ruine entre dans la maison. Comment venir au secours de ces humbles et de ces faibles? Par deux séries de mesures, ayant les unes un caractère temporaire, les autres un caractère permanent, et toutes une égale urgence.

Parlons d'abord des mesures temporaires. Elles visent, comme toutes les lois de protection, à soustraire, durant une certaine période, les Javanais à l'action de la concurrence. Les Chinois sont tellement en avance sur eux, ils ont si bien pris l'habitude de les traiter en auxiliaires, dont ils gouvernent la volonté et plient leurs intérêts aux leurs, que si l'on ne met *pour un temps* ces quasi-esclaves

à l'abri du despotisme de leurs maîtres, on ne pourra jamais redresser leur caractère et leur inspirer l'énergie et l'initiative sans lesquelles il n'est pas de société. Donc, il faut placer les Javanais dans une condition telle que désormais ils ne soient ni forcés de recevoir en toutes choses l'impulsion du Chinois, ni tentés, à la première difficulté, d'aller réclamer son concours. Pour cela, il faut — successivement, et province par province — cantonner les Chinois sur certains points, les astreindre à la résidence dans les villes, leur interdire le colportage dans les campagnes, en un mot restreindre leur activité économique. Quand les Javanais seront, dans leurs villages, livrés à eux-mêmes, le besoin développera en eux les aptitudes; ils se feront porteballes, colporteurs, boutiquiers, et remplaceront bientôt ces Chinois dont ils croyaient ne pouvoir se passer.

Au surplus, ils seront bien vite aidés dans leurs efforts par la communauté européenne. Les Européens qui crient le plus contre les Chinois, sont ceux qui font le plus souvent appel à eux. Les commerçants qui les emploient soit à acheter les produits indigènes, soit à vendre dans l'intérieur les produits importés d'Europe, ne peuvent pas se passer d'auxiliaires pour cette double opération. Ils recourent aux Chinois, parce que les Chinois, qui en ont la pratique, sont à portée de leur main. Qu'on leur rende, pendant une assez longue

période, par les mesures que je viens d'indiquer, difficile l'emploi des Chinois, force leur sera de chercher d'autres collaborateurs, lesquels seront naturellement des Javanais. Et, les circonstances es y contraignant, ils se feront eux-mêmes leurs éducateurs : je ne doute pas que leurs efforts n'aboutissent.

Mais il y a plus : les Chinois eux-mêmes travailleront dans le même sens que les Européens. Jusqu'ici, ils ont le monopole absolu des travaux d'art ; et j'ai expliqué par quels procédés ingénieux, mais oppressifs, ils se procurent de la main-d'œuvre qui ne leur coûte rien : ce qui rend impossible la concurrence européenne. Mais, par les taxes énormes sur les immigrants que comporte le système exposé, l'entrée dans Java des Chinois sans ressources et sans métier va se trouver empêchée, et le recrutement de cette main-d'œuvre tari. Pensez-vous que le patron chinois avancera volontiers 1 000 ou seulement 500 florins pour le plaisir d'avoir à sa disposition un apprenti d'origine chinoise ? Point ! il cherchera autour de lui, parmi les Javanais du voisinage, quelque jeune garçon, au râble plein et de mine éveillée, qui lui remplacera le Chinois absent. Et il en trouvera. Et cela se saura ; et il en viendra d'autres s'offrir spontanément ; et il s'établira ainsi à la fois une sélection dans la jeunesse javanaise et un marché du travail javanais.

Ce n'est pas tout. Après l'action des particuliers, l'action du gouvernement. Le gouvernement peut beaucoup : par l'autorité morale et par l'éducation. Le Javanais est un être éminemment susceptible d'éducation. Il manque d'entraînement et de hardiesse, non pas de facultés naturelles. A l'observatoire météorologique de Batavia, M. Van der Stok emploie à des observations et à des travaux d'une certaine délicatesse des Javanais qui lui donnent toute satisfaction. Dans l'agriculture, quoi qu'on dise, ils ont déjà obtenu des résultats dignes de fixer l'attention. Ils cultivent leurs rizières avec intelligence et profit. Leur ténacité est sans égale : voyez-les seulement semer et repiquer le riz; voyez-les dans les champs de maïs repasser avec le *pootstok* et remplacer les grains qui ont manqué. Ils réussissent à merveille dans la culture maraîchère; les légumes du Préanger sont d'un excellent rapport, et, aux environs de Tosari, les forêts ont disparu pour faire place aux choux, aux pommes de terre, aux haricots, même aux arbres fruitiers. Beaucoup d'entre eux sont d'habiles tailleurs, des potiers de premier ordre, des tisseurs adroits et expéditifs; dans chaque village, on voit des machines à coudre manœuvrées avec dextérité. Dans tout l'Est, la population est à la fois ingénieuse et laborieuse. L'organisation des transports, le nombre des charrettes à bœufs, et surtout de ces dos-à-dos, sortes de

carrioles légères, qu'on peut prendre, à la ville et à la campagne, à de raisonnables conditions de bon marché et de célérité, frappent d'étonnement le voyageur. Ces Madœrais, qui s'en vont par équipes faire au loin la récolte du café, nous rappellent les meilleures bandes de Belges ou de Piémontais. Les Sœndanais sont renommés pour leur esprit d'économie. Tous, enfin, qu'ils soient du Centre, de l'Est ou de l'Ouest, ont infiniment peu de besoins; ils se nourrissent de rien et couchent sur la dure. Si le pays était plus sûr, s'il y avait moins de larrons et une police plus habile et plus nombreuse, ils épargneraient davantage. Si l'Européen les employait à d'autres besognes qu'à celles de coolie ou de terrassier, ils développeraient ou révéleraient plus d'aptitudes et de plus utiles et de plus profitables[1]. Enfin, si le gouvernement leur témoignait plus de confiance, tous, de la plus basse classe à la plus haute, s'enhardiraient bientôt à sortir de leur humilité et de leur passivité.

Le gouvernement a donc ici un devoir positif : faire l'éducation des indigènes. Cette éducation, selon nous, doit être moins littéraireuo scientifique que technique et professionnelle. Elle doit former des spécialistes qui, sans doute, sauront

1. Un industriel de grand mérite me dit : « Dans une de mes usines, les ouvriers javanais ne travaillaient pas assez. J'ai cru le salaire insuffisant, je l'ai doublé; alors ils n'ont plus travaillé qu'un jour sur deux. »

lire, écrire et compter (rien de plus), mais surtout qui auront au moins un métier : menuisier, charron, carrossier, ébéniste, etc. Tous ces métiers doivent, dans un avenir prochain, être réservés aux seuls indigènes; et il dépend, à n'en pas douter, du gouvernement qu'ils le soient. Plus tard, on fera davantage avec le concours des particuliers. Des métiers on s'élèvera alors aux professions : les commis de banque, les employés de commerce, les caissiers seront, si on le veut, non plus des Chinois, mais des Javanais. Questions d'éducation, de temps et de volonté. Dans un demi-siècle, les Javanais peuvent se trouver à la hauteur de toutes ces situations.

Pour quiconque sait ce que peut, dans un pays à gouvernement despotique, la volonté du gouvernement, le système que nous venons d'esquisser n'a rien de chimérique. Donner des garanties aux Chinois fixés dans l'île; modérer à l'avenir et, en quelque sorte, filtrer l'immigration des Chinois nouveaux; protéger contre leur concurrence oppressive les Javanais, peuple enfant; et, pendant le temps que durera cette protection, les instruire et les éduquer, les préparer à occuper la plupart des situations que, jusqu'ici, soit les particuliers, soit l'administration, réservaient aux seuls Chinois : que cet ensemble de mesures puisse être pris et donner les résultats qu'on s'en

promet, tous ceux qui réfléchissent en tomberont d'accord.

Mais ceux qui connaissent Java et les conditions de la colonisation ne se font aucune illusion : les Chinois y occupent une situation d'où on ne les délogera pas de sitôt. Le plan que nous esquissions plus haut ne peut s'exécuter qu'à deux conditions : l'une est la durée, l'autre la ténacité; ou, pour employer une autre formule, que si l'on a la volonté de le maintenir pendant le temps nécessaire. Nous disions tout à l'heure un demi-siècle. Assurément en un demi-siècle bien employé, on peut faire de grandes choses; et bien qu'il s'agisse ici de former quelques centaines de mille Javanais à un rôle auquel rien ne les avait préparés, il est permis de croire qu'effectivement un demi-siècle suffirait à accomplir pareille œuvre. Mais un demi-siècle à Java c'est un laps de temps qui dépasse de loin la portée d'influence d'une volonté humaine, quelle qu'elle soit. Tacite écrivait que quinze années sont un long terme dans la vie des hommes; que dire d'un demi-siècle, et d'un demi-siècle aux colonies, et dans un pays comme Java?

Java, pays tropical, n'est pas une colonie, c'est une possession. L'Européen ne s'y fixe pas à demeure, il y passe. Particulier, il s'efforce d'y faire sa fortune au plus vite. Administrateur, il brûle d'avancer et de parcourir une carrière honorable et lucrative. Pour le particulier, faire fortune

implique l'emploi des meilleurs éléments, des auxiliaires les plus capables; pour l'administrateur, avancer implique le talent de solutionner les questions et de tourner les difficultés. Partant, le particulier et l'administrateur sont tous deux intéressés à recourir à ces collaborateurs chinois supérieurement doués et outillés pour les affaires; l'administrateur est, en outre, intéressé à éviter de soulever des questions qui ne peuvent qu'être fécondes en ennuis de toutes sortes. Donc, ni les particuliers ni les administrateurs, pris individuellement, n'assumeront la tâche que notre plan leur imposerait.

Resterait l'opinion publique avec ses exigences, d'une part, et, d'autre part, le gouvernement avec ses traditions. Mais, dans un pays comme Java, il n'y a pas exactement d'opinion publique, parce que le public, qui fait l'opinion, se renouvelle sans cesse; et les traditions gouvernementales sont longues à établir, parce que ceux qui disposent de l'autorité disparaissent précisément à l'heure où leur avis deviendrait prédominant. On l'a bien vu dans cette question chinoise. Elle est posée depuis deux siècles; en deux siècles, l'administration a pris vingt attitudes contradictoires; et, même aujourd'hui que la question a revêtu un caractère d'acuité et d'urgence, une enquête, jugée indispensable, n'a pas pu, pendant trois années seulement être conduite dans le même esprit.

C'est pourquoi la question chinoise est une de celles qui resteront pendantes encore durant le siècle qui va s'ouvrir. Le problème est nettement posé; la solution s'entrevoit, et l'effort qu'elle exige ne dépasse certes pas l'ingéniosité ou les moyens des citoyens et de l'État; mais elle va à l'encontre des intérêts privés; elle veut trop de volonté et elle exige trop de temps. C'est pourquoi elle restera ouverte aux discussions des hommes : *Ut declamatio fiat.*

CHAPITRE IV

La concurrence politique. Hollandais et Javanais.

SECTION I

L'ADMINISTRATION : LE SYSTÈME. — LES HOMMES

Les Hollandais ont à Java une situation unique au monde : ils sont 64 000 contre 30 millions d'Asiatiques; la Hollande est à 4 000 lieues; ses ressources sont limitées; son bien est (1897) convoité par plusieurs nations, qui épient ses fautes. A tous les vainqueurs, l'entente avec le vaincu est utile; aux Hollandais, si excellentes que soient leurs troupes coloniales, elle est indispensable. Il ne peut plus être question de dominer par la terreur ou de régner par la division : les Chinois massacrés à Batavia, les épices détruites aux Moluques, la population de Bantam décimée, les gouverneurs généraux, satrapes quand ils ne sont pas tyrans,

les princes indigènes tournés l'un contre l'autre et s'affaiblissant à l'envi, tout cela est chose du passé. On trouve en face de soi et, malgré les chefs indigènes interposés, tout contre soi, la masse presque homogène d'une population paisible sans doute, mais qui commence à prendre conscience d'elle-même et qui, une fois exaspérée par la maladresse ou l'injustice, serait difficile à apaiser ou à réduire. Et cette population, on prétend s'assurer sa collaboration pour les œuvres de la paix. L'Européen n'est plus campé sur le rivage pour échanger; il est installé au cœur du pays pour produire; il apporte ses capitaux et ses talents, il attend de l'indigène qu'il apporte son travail.

Cette association est un paradoxe, qui implique entre ennemis de jadis union d'efforts, alliance d'intérêts, équité dans le partage. Ce paradoxe, les Français auraient pu le concevoir à force de générosité; les Hollandais ont su le réaliser à force de prudence.

I

Sommaire. — Origine du système colonial des Hollandais; leur conception particulière et leur application du protectorat; tendances à l'administration directe; pourquoi les Hollandais n'ont pas formellement aboli le protectorat à Java : l'esprit de tradition et une certaine complaisance pour les indigènes et leurs institutions; ce qui reste de protectorat à Java : les principautés indigènes.

Leur système colonial n'est pas une plante originale et d'un seul jet; c'est le produit lent d'une hybridation, anglais par l'origine et, par l'adaptation, hollandais; plus exactement, c'est, sur un tronc indo-néerlandais, une greffe indo-anglaise, sur laquelle ont agi les hommes et le milieu. Dans l'organisation administrative, on retrouve partout la main des Anglais. Trois noms, au XIXe siècle, dominent l'histoire de Java, deux hollandais, Daendels et Van den Bosch, le troisième, anglais, Sir Stamford Raffles. Avant la venue des Anglais, les Hollandais exploitaient l'île; après eux, ils ont eu, bonne ou mauvaise, une méthode de gouvernement et d'administration.

Leur gouvernement et leur administration ont pour base le protectorat. Le protectorat n'est pas un système rigide fait de dogmes ou même de principes ; c'est un expédient souple, qui s'accommode de prudence et d'économie. C'est le procédé de gouvernement qui se présente d'abord à l'esprit du vainqueur en face d'un vaincu demeuré redoutable. Oublié depuis les Romains, à nouveau dégagé par Dupleix, il a été appliqué par les Anglais aux Indes et par les Hollandais à Java. (Et plût à Dieu qu'il l'eût été par les Français en Algérie !) Mais qu'importe une même origine? le climat et le génie des hommes transforment et modifient les rejetons : le protectorat de l'Inde n'est pas celui de Java. Aux Indes anglaises, le protectorat n'est pas seulement dans les traités et dans les lois : il est dans le tempérament de ceux qui gouvernent. Les Anglais, l'ayant établi par nécessité, le conservent par goût. Ils apprécient cet instrument de règne; ils l'ont toujours en main ou à portée de la main; s'il leur faut parfois recourir à un autre pour quelque importante opération, ils reviennent, dès qu'ils peuvent, à celui-ci. On les a vus déposer un prince et administrer ses Etats, et dans le même temps, faire choix d'un de ses héritiers pour le former à leur discipline, lui restituer au plus tôt les prérogatives de ses aïeux et gouverner à l'abri de son nom. Les Hollandais, eux, estimeraient que c'est

là rétrograder. Ils connaissent tout le prix de l'influence exercée, mais ils préfèrent les réalités du pouvoir; et, entre le pouvoir et eux, ils amènent à un minimum d'épaisseur et de résistance l'écran des personnes interposées. Ont-ils eu affaire aux princes indépendants? leur désir et leur art ont été de les affaiblir graduellement jusqu'à ne leur plus laisser qu'une apparence de vie et de force : ce ne sont plus des princes, ce ne sont plus des hommes, c'est une forme vide. Ont-ils eu affaire aux populations? ils ont peu à peu transformé leurs chefs héréditaires en chefs nommés, qu'ils ont ravalés du droit d'initiative au droit de conseil et plus souvent réduits à la simple transmission et à l'exécution des ordres.

Au point où les Hollandais en sont et même bien avant d'en être à ce point, les Français auraient aboli le protectorat et introduit l'administration directe; les Hollandais — et voilà ce qui fait leur originalité entre l'Anglais, ami du protectorat, et le Français, ami (sauf à Tunis) de l'annexion — persistent à maintenir le tampon et le trompe-l'œil. Qui les a retenus? A ce que je puis voir, deux freins. D'abord, leur répugnance pour les innovations et l'esprit de système et leur goût pour l'expérience et les choses de la tradition; et ensuite et surtout une certaine bonhomie, faite d'intelligence et d'indulgence, qui leur a permis de comprendre l'âme indigène, d'entrer

dans les mœurs, dans les préjugés et jusque dans les plaisirs de leurs sujets, et de paraître prendre au sérieux même leur puérilité et de traiter avec égards même leur faiblesse.

Pendant longtemps on n'a pu voir que cela dans leur conduite : sagesse politique facilitée par la bonhomie nationale. Depuis quelque vingt ans, il s'y est joint un autre élément infiniment plus noble : le cœur s'est mis de la partie. Les Hollandais qui, durant 150 et même 200 ans, n'ont songé qu'à s'engraisser de la colonie, qui en plein XIX[e] siècle ont imaginé, imposé, maintenu et n'ont restreint qu'à contre-cœur un système de production ingénieux, profitable, mais effrontément spoliateur, ont fini par être touchés de la grâce. Comme s'ils voulaient expier le passé et laver leur conscience, ces niveleurs des classes princières se sont pris pour le peuple de pitié et, mieux que cela, de sympathie. « *De kleine man* », le petit homme, le petit Javanais, l'humble agriculteur, celui qui ne possède qu'une paillotte et ne cultive qu'un arpent, le coolie qui loue ses bras, le vieillard qui porte la balle, l'administration les prend en quelque sorte par la main, les accompagne et les protège. Et elle les protège contre tous : contre leur chef, s'il les pressure; contre le Chinois, s'il les ruine; contre le colon, s'il les exploite; elle les protégera demain contre le fisc, s'il les appauvrit. Con-

trôleur qui surveille et garde leurs terres convoitées et calcule au centime près la cote de leur impôt du revenu; assistant-résident qui s'évertue à leur rendre justice au civil et au criminel; résident qui, durant des jours, inspecte et confère et discute avec ses collaborateurs indigènes, pour savoir leur condition d'aujourd'hui et prévoir leur condition de demain : tout l'appareil administratif est mis en œuvre pour la défense et pour le bien du « petit homme ». Il y a là plus qu'une politique; il y a un mouvement du cœur. L'intérêt semble tenu en échec par la bonté. Et l'intérêt toutefois y trouve son compte. Java est prospère; l'indigène est à son aise et le budget (n'était la guerre d'Atjeh) en équilibre. Nulle part, ni chez ceux qui l'ont imaginé ni chez ceux qui l'ont réduit en préceptes, le protectorat n'a donné de plus beaux résultats.

A vrai dire, le protectorat proprement dit n'existe plus à Java que dans deux principautés indigènes (*Vorstenlanden*). Et quel protectorat! La dernière famille princière divisée contre elle-même, la souche originelle à dessein fendue en deux troncs rivaux; à Sœrakarta, cœur de Java, refuge dernier des traditions d'antan, un empereur, enfant vaniteux, qui s'endort dans le plaisir; à Djokjakarta, un sultan, vieillard de sens droit et de grande allure, qui ne cherche même plus à cacher son impuissance; chez tous deux l'admi-

nistration remise à des hommes de tête, les *rijksbestuurder* (sorte de vizir), chargés de concilier les abus encouragés jadis avec l'exactitude exigée à présent, et tiraillés de leurs maîtres par droit de naissance à leurs maîtres par droit de conquête; les Européens ici faisant figure, et là plutôt tolérés; le résident se bornant au rôle, toujours plus ample, de conseiller; et les particuliers, métis pour la plupart, pour la plupart flatteurs et quémandeurs, glissant à travers lois et règlements et exploitant princes et peuples; les peuples, enfin, respectueux encore des institutions et même des abus, mais déjà comparant leur condition à celle des pays d'administration européenne et s'attendant sans émotion à l'effondrement des derniers et fragiles remparts de l'autonomie javanaise.

Hors de là, hors des terres princières, c'est l'action des Hollandais à peine masqués derrière les chefs indigènes, mais encore défendus contre leurs propres empiétements par les institutions.

II

Sommaire. — Les institutions indigènes : la commune et la vie communale; le principe électif; discussion sur ses origines et son universalité; élection d'un *Lœra* (chef de village) dans l'est de Java; le rôle des fonctionnaires dans les élections; protectorat pour les Hollandais signifie surtout : protéger.

Les institutions indigènes, certes, ne sont pas l'idéal; presque toutes eussent pu être perfectionnées; mais elles ont pour elles le temps et l'opinion. Dans ces édifices vermoulus, si l'on met la pioche, l'ensemble risque de s'écrouler : le gouvernement a eu raison de n'y toucher qu'avec prudence.

C'est d'abord la commune et la vie communale. A la tête du *kampong* (terme parfois employé dans l'Ouest) ou de la *dessa* (Centre et Est), sont divers fonctionnaires : un secrétaire ou écrivain, un chef des gardes de nuit et des gardes champêtres, deux prêtres, un pour les mariages, un pour la vaccine, et enfin le chef de l'administra-

tion municipale, chargé surtout de la police et de l'impôt, qui, suivant les régions, s'appelle *Lœra*, *Mandœr*, *Bek* (tiré du hollandais *Wijck(meister)*, *Bekel*, *Petingi*, *Kœvœ*, *Djaro*, etc. De quelque nom qu'il s'appelle, dans toute l'île, sauf dans les domaines particuliers, sorte de fiefs jadis aliénés par l'État, partout le chef du village est élu par les habitants, sous réserve de l'approbation du résident. Le résident, d'ailleurs, approuve toujous, sauf les cas d'indignité, d'abus de l'opium et d'invalidité, à laquelle depuis peu on assimile la difformité. Comme le clergé chrétien, l'administration hollandaise ne tolère pas, même parmi ses auxiliaires indigènes, le manque de vigueur ou de prestige.

L'élection des fonctionnaires de la *dessa* est-elle une tradition nationale ou une importation étrangère? Question longtemps controversée, aujourd'hui — à ce qu'on prétend — résolue. Quand Raffles, fonctionnaire du *civil service* des Indes anglaises, vint prendre possession de Java au nom de l'Angleterre, il proclama solennellement qu'il entendait « restituer » aux populations le droit séculaire d'élire les chefs de leurs villages; et, sur la foi de Raffles, le parti libéral, dans les États-Généraux, n'a cessé de défendre ou d'invoquer ce droit comme le « palladium des libertés populaires ». Or, il semble aujourd'hui prouvé par une enquête savante que ce droit séculaire

ne prévalait pas partout, tant s'en faut; que, même dans la seule île de Java, les coutumes variaient avec les régions et que, sur bien des points, d'un bout à l'autre de l'île, avant Raffles et même après lui, les chefs de village ont été non pas élus par les habitants, mais nommés par l'autorité. Et cela ne doit pas étonner : l'élection des municipalités, chose logique dans un pays comme Sumatra, où tout a une allure démocratique, est, à Java, pays d'aristocratie et de hiérarchie, une anomalie, que peut seule expliquer l'intervention des étrangers : Hindous, Anglais et même Hollandais. Quoi qu'il en soit, de nos jours, l'élection des *Lœra* est la règle; bonne ou mauvaise, on n'y pourrait plus toucher.

Il n'est pas de solennité publique plus remplie d'intérêt et d'enseignement; elle permet de voir et d'examiner les indigènes dans leurs rapports entre eux et dans leurs rapports avec leurs chefs des deux races; elle permet surtout de mesurer l'influence, ordinairement bienfaisante, mais toujours décisive, des représentants de l'administration hollandaise. Là, plus d'ambiguïté; le protectorat apparaît bien visiblement débordé de toutes parts : le fonctionnaire européen écarte le paravent javanais et se met résolument en face de la population.

Il m'a été donné d'assister à l'élection d'un *Lœra*. C'était non loin de Probolingo, dans l'Est (partie

de l'île où le *Lœra* s'appelle *Petingi*), en plein pays de ces Madœrais qui ont l'humeur vive et la main prompte. L'assemblée était convoquée au croisement de deux routes, en rase campagne, parmi des plantations de cannes, d'où, çà et là, émergeait le panache des palmiers, avec, au fond, les montagnes bleuâtres qui fermaient le paysage. Autour de nous, toute la population du village; village modique, d'ailleurs : 60 *bows* de terre, 617 habibitants, 114 électeurs. Les fonctionnaires du district et de la commune étaient présents; les électeurs — quelques-uns représentés par ces *Wakils*, sorte de remplaçants qu'admet la loi javanaise même en matière de peines — accroupis en demicercle en face d'eux.

La séance ouverte, tout d'abord s'engagea une discussion sur le nombre des électeurs. Au lieu de 114 inscrits, il s'en présentait 130. — « C'est, nous dit le *Wedono*, chef de ce district depuis trente ans, et, là comme partout, cheville ouvrière de l'administration indigène, c'est que dans ce village prévaut une coutume particulière : sont électeurs non seulement les propriétaires, mais tout inscrit à l'impôt du revenu. » Ce point réglé, l'élection commença.

Le contrôleur hollandais, figure intelligente, allure décidée, parole nette, débuta par haranguer les électeurs. Il leur parlait dans leur langue, en madœrais, aussi couramment, à en juger par le

débit, que j'eusse pu le faire en français. C'est une force qu'une pareille facilité. Et comme on l'écoutait! « Voici, disait-il en substance (on me traduisait à mesure son discours), que vous allez nommer les fonctionnaires et d'abord le chef de votre commune. Gardez-vous de choisir — comme on le fait parfois — le plus faible, pour qu'il ferme les yeux sur vos manquements; choisissez le plus fort et le plus vigilant, qui effraiera les voleurs et les assassins. Et élisez un homme jeune, valide, qui n'ait jamais subi de condamnation et ne s'abrutisse pas d'opium, afin que le résident puisse sanctionner l'élection. Je déclare le scrutin ouvert; que les candidats avancent au centre. » Un silence, un temps : un homme se leva et s'avança; puis un autre, puis un troisième; il y en eut jusqu'à cinq. — « *Wedono*, dit le contrôleur, est-il à votre connaissance que ces candidats aient usé d'intrigue ou de corruption pour s'assurer des votes? — Comment l'eussent-ils pu? répond le Wedono, c'est hier soir seulement qu'ils ont su que l'élection aurait lieu ce matin. » — Le Wedono était-il un ingénu ou un malin? Je n'ai pu m'en rendre compte.

Les candidats postés, les électeurs se lèvent en masse et vont s'asseoir chacun derrière l'homme de son choix. Un des candidats se retourne : personne dans son dos; il comprend et, sans mot dire, s'accroupit derrière l'un de ses concurrents. Dans

l'assemblée, pas un mot, pas un rire; ni raillerie ni approbation. Restent quatre candidats : le secrétaire actuel de la *dessa*, deux propriétaires, un marchand. Le secrétaire — prestige du fonctionnaire et autorité des services rendus — groupe évidemment derrière lui la majorité des électeurs. Les candidats se regardent, les électeurs se comptent; après examen, toujours en silence, un des deux propriétaires se résout à abandonner la lutte. — « Trois candidats? dit le contrôleur c'est encore un de trop; il n'en faut que deux. » Le second propriétaire, à son tour, va se retirer, mais ses électeurs l'arrêtent; quelques-uns même l'invectivent. Il hésite, se lève, se rassied; enfin il s'en va; et voici qu'il ne reste plus en présence que le secrétaire et le marchand.

Ces Orientaux sont impassibles, du moins ils s'efforcent de l'être : chez eux, cela fait partie du code de la civilité. Mais, chez eux comme chez nous, les passions sont les plus fortes; tandis que l'on dénombre chaque groupe, les visages peuvent ne pas remuer, mais les mains tremblent. Enfin, on proclame les chiffres : 86 pour le secrétaire, 42 pour le marchand, soit 128; joignez-y les deux candidats : total, 130 électeurs. Le secrétaire est élu. Le secrétaire a trente ans (il en paraît vingt); le marchand en a cinquante. — « Ni l'un ni l'autre n'a subi de condamnation? interroge le contrôleur. — Non, répond l'assistance. — Ni l'un ni l'autre

ne fume l'opium? — Non, répond l'assistance. — Vous savez tous deux écrire? (Tous deux l'affirment.) — Quel est votre avoir? (Ceci pour permettre la comparaison quand ils sortiront de charge.) — Une maison et deux chevaux, répond le secrétaire; une maison, un cheval et quatre bœufs », répond le marchand. Le contrôleur enregistre leurs réponses; puis il demande au peuple : « Combien de corvéables allouerez-vous à celui qui sera élu? » Des corvéables pour leur service; car s'ils s'occupent des affaires de la commune, ils négligeront les leurs et auront besoin de quelqu'un qui les assiste. Le peuple leur en alloue deux. — « Si c'est l'écrivain qui est élu, poursuivit le contrôleur, vous aurez à lui donner un successeur; à ce successeur combien de corvéables? — Mais, objecte un électeur, a-t-il droit à des corvéables ou à des *angœran*? » La distinction a son intérêt. Le corvéable doit tout son temps, l'*angœran* doit un jour par semaine; à l'ordinaire, tous deux rachètent leur service en argent ou en riz, source de revenus pour l'élu; et du corvéable à l'*angœran* le tarif du rachat peut varier. Le peuple accorde sept *angœran*.

Ce point et d'autres une fois réglés, on ouvre la discussion sur la validité du scrutin. Les candidats n'ont rien à faire et rien à dire : ce sont leurs électeurs qui prennent leur fait et cause. Tout d'abord un électeur du marchand soutient

que, parmi ceux de l'écrivain, plusieurs ont voté qui n'en avaient pas le droit. Et il les désigne du doigt ou les touche à l'épaule. Ceux qu'il désigne ou qu'il touche se lèvent et sortent du groupe. — « Sont-ils électeurs? appartiennent-ils à la dessa? demande le contrôleur. Les réponses s'entre-croisent : « Oui! — Non! » On rit, on crie. Tranquillement, l'un d'eux s'explique : « Je me suis marié à une femme d'une autre dessa et je suis allé vivre dans sa dessa à elle; plus tard je suis revenu ici, à ma dessa d'origine, où je prétends être électeur ». On discute l'argument; les bras se lèvent, les voix se haussent, les poings se tendent. « Tais-toi, dit le contrôleur, à un homme qui veut se faire le porte-parole de tous; tais-toi; pas si fort, retourne à ta place; assieds-toi! » Et l'autre s'en va et s'assied. Puis le peuple rend sa décision : les électeurs incriminés sont sans droit; leur nom est rayé de la liste et leur vote défalqué : l'écrivain reste avec 82 électeurs au lieu de 86.

Second argument des partisans du marchand. « Lui, dit l'un d'eux en montrant l'écrivain, je l'accuse d'avoir loué ma rizière à la fabrique de sucre contre mon gré ou, du moins, sans mon consentement. — Qu'y a-t-il de vrai? » interroge le contrôleur. L'orateur de tout à l'heure se lève encore. — « Tais-toi, fait le contrôleur; et toi, dit-il à l'écrivain, parle. » L'écrivain parle; sa réponse

n'est pas nette. — « On fera une enquête; si tu as fait ce qu'il te reproche, ton élection sera annulée. Personne n'a plus rien à dire? Je le déclare provisoirement élu. » — L'élu provisoire quitte alors sa place, et, pour reconnaître l'honneur qui lui est fait, remercie, mais non pas ses partisans, les chefs qui ont présidé à l'élection, chefs européens, chefs indigènes et nous-même. Le front dans la poussière, par deux fois, il baise le bas de nos vêtements.

La cérémonie est terminée. Je la résume en en trois mots : d'un bout à l'autre, correction, liberté, justice. Mais je pose cette question : pourquoi le contrôleur est-il toujours en scène? pourquoi, en présence de la population indigène, tient-il sans cesse le premier rôle et les chefs javanais seulement les rôles d'utilités ou les rôles de comparses? Que devient avec cela le protectorat? Patience; nous aurons bientôt la réponse. Les Hollandais ont rétréci ou plutôt scindé la notion du protectorat. Elle implique deux choses : protection et éducation. Eux, pour le présent, s'en tiennent encore à la protection.

III

SOMMAIRE. — La protection appliquée à tout le monde et à tous les intérêts; aux indigènes même contre les Européens: régime des terres et main-d'œuvre; quelques détails sur les modes de tenures; l'*erfpacht*; la location des terres des villages : attitude du gouvernement hollandais entre le planteur et l'indigène; substitution de l'administration européenne à l'administration indigène. — Politique indigène des Hollandais; leur attitude envers la noblesse, prudence de leur conduite; réduction progressive des pouvoirs de la noblesse; situation faite aux Régents; les appointements réguliers; la hiérarchie; les titres de noblesse; conciliation des droits héréditaires des Régents avec les besoins du service; le contrôle européen à côté de l'autorité indigène.

Cette protection, il est vrai de dire qu'elle est en leurs mains effective et efficace : ils vont jusqu'à protéger l'indigène contre l'Européen. Voici, par exemple, le régime des terres : c'est, à divers égards, un chef-d'œuvre, où l'on trouve dosées à souhait la liberté et l'intervention. De ce dosage, la formule à peu près exacte peut tenir en une ligne : l'indigène est majeur dans ses rapports avec l'indigène et mineur dans ses rapport avec le reste du monde.

Ainsi que les Anglais aux Indes, les Hollandais

se considèrent comme les héritiers des anciens maîtres du pays; partant, ils ont succédé à tous leurs droits et notamment à leurs droits sur la terre. En conséquence, toute la terre est à eux. Mais le principe comporte des tempéraments et des exceptions. Deux sortes de terre : terre occupée et cultivée, terre inoccupée et inculte. La terre inoccupée est à l'État, qui en dispose à son gré par don, vente ou location; la terre occupée et cultivée, l'État n'y prétend que le domaine éminent, avec ses attributs légitimes : impôts et corvées; la possession, la jouissance, le droit de disposer sont laissés aux indigènes. Ceci réglé, quelle va être la situation du colon européen?

Java est un pays de culture; du pétrole, mais pas de charbon; du zinc, qui ne se traite pas dans le pays; donc peu d'industrie; l'unique ressource est la terre et la mise en valeur de la terre. Le colon arrive : il demande de la terre. Qui peut lui en céder? Le gouvernement? oui, s'il le veut. Les indigènes? oui, si on les y autorise. Et maintenant le colon demande plus que de la terre : il demande la main-d'œuvre. Cette main-d'œuvre, qui peut la fournir ? Les habitants, évidemment. C'est fort bien. Attendez : voici les obstacles qui se dressent. Le gouvernement a bien de la terre à vendre ou plutôt à louer à long terme (*erfpacht*); mais, par définition, c'est de la terre inoccupée, ce qui implique (et surtout impliquait quand Java

ne comptait que quelques millions d'habitants) qu'elle est située dans une région faiblement peuplée; en sorte que, de ce côté, le colon qui obtient de la terre peut être exposé, sinon à la pénurie, du moins à la rareté de main-d'œuvre. Il se tourne donc ailleurs, vers les régions de population dense. Ici l'indigène va lui fournir, moyennant salaire, toute la main-d'œuvre nécessaire, mais la terre, l'indigène ne peut que la lui louer, chèrement et à court terme, sous l'agrément d'une autorité vigilante jusqu'à en être soupçonneuse; et cette fois le colon qui trouve des bras en abondance risque de manquer de terre. L'obstacle semble insurmontable. Il ne l'est pas.

Tout d'abord on trouve à Java d'autres propriétés que celles de l'État ou celles des indigènes.

Il y a en premier lieu les domaines particuliers, quelques-uns vastes comme des provinces, avec une population nombreuse, vendus soit par la compagnie, soit par les Anglais, soit par les Hollandais, au XVIIIe et encore au XIXe siècle, dans les passes difficiles, contre argent comptant, à des Européens et même à des Chinois, qui se trouvent, de ce fait, investis de la pleine propriété du sol, avec des droits quasi féodaux sur les habitants. Il y a, en second lieu, les étendues, médiocres celles-là, que les colons ont pu et peuvent encore acquérir des indigènes pour construire leurs maisons ou élever leurs fabriques.

Ce sont là des cas où l'Européen peut devenir propriétaire. Mais dans un climat tropical, où l'on ne fait que passer, sans rien fonder qui dure, il n'est pas indispensable que le colon européen soit propriétaire; et, de fait, il est moins souvent propriétaire qu'emphytéote ou locataire. Emphytéote (*Erfpachter*), pour un terme à peu près de soixante-quinze ans, il tient de l'État, moyennant une redevance annuelle ordinairement raisonnable (2 ou 3 florins au bouw)[1], mais parfois très élevée, dans des régions, montagne ou volcan, de sol fertile mais de population peut-être clairsemée, des étendues de terre suffisantes, en moyenne quelques centaines de bows, pour y cultiver des plantes vivaces, café, thé, etc., qui n'exigent pas, une fois la plantation terminée, une main-d'œuvre extrêmement abondante ni régulièrement abondante. Locataire, dans des districts peuplés et à portée de sa fabrique, il occupe, parmi les terres des indigènes, pour deux, trois cinq ans, voire douze ans, rarement davantage, le plus souvent à très haut prix, et encore à condition que le gouvernement l'y autorise, une étendue modique, ordinairement quelques centaines de bouws, souvent inférieure à ses besoins, parfois convoitée et disputée par ses concurrents, pour y faire, par assolement biennal, les cultures annuelles, matière

1. Le bouw, ou baœ, vaut environ 7 000 mètres carrés.

première de son industrie, canne à sucre ou tabac, tandis que l'autre moitié des terres du village qu'il aura l'année suivante, est, cette année-ci, réservée aux indigènes de ce village, pour leurs rizières traditionnelles.

Telle est la situation respective des colons et des indigènes. Les colons, faut-il le dire? ne sont pas satisfaits outre mesure de ces arrangements. Ils estiment que l'État est avare de ses terres et dispense les *erfpacht* avec trop de parcimonie et à de trop dures conditions; ils s'indignent surtout qu'entre eux et les indigènes il prenne trop résolument le parti de l'indigène. Ils comparent le résident hollandais à un berger, uniquement préoccupé de protéger son troupeau (qui serait les indigènes) contre le loup (qui serait le colon hollandais). Ils demandent si véritablement le loup hollandais est tellement rapace et l'indigène tellement intéressant; et si, à tout prendre, c'est au gouvernement hollandais à empêcher des Hollandais de tâter non pas de la chair, mais seulement de la laine de ce mouton javanais. Qu'on tire le Javanais des griffes du Chinois, bon; qu'on desserre autour de son cou l'étreinte du chef indigène, à merveille; mais que les conquérants et — ils insistent sur le mot — les civilisés, ceux, après tout, pour qui l'on a conquis et pour qui l'on occupe, et qui chaque année introduisent dans le pays des millions de capital neuf, soient suspects

à ce point que, pour traiter avec les vaincus, il leur faille, comme à l'entrée d'un couvent, subir l'inspection de la tourière et ne parler qu'en sa présence : cela les fâche. Pour parler net, cela les exaspère. Tout ce qu'ils toléreraient, c'est que l'administration hollandaise restât neutre et laissât les indigènes à la seule protection de leurs chefs indigènes.

Le malheur est que l'administration hollandaise n'a pas toute confiance dans les chefs indigènes. Elle redouterait, à les charger de défendre seuls contre des Européens les intérêts de la dessa, qu'ils ne se laissassent séduire par des arguments spécieux. Nous examinerons plus tard si elle a raison, si sa confiance serait effectivement mal placée, et si, ne faisant et étant peut-être actuellement en droit de ne faire qu'un fond médiocre sur la sagacité ou plutôt sur la fermeté des fonctionnaires javanais, elle ne doit pas s'imputer à elle-même d'avoir, comme ces maîtresses de maison qui sont toujours mal servies, dédaigné de former et de dresser ceux qui la servent. Mais ces réflexions critiques se placeront mieux ailleurs. Pour le présent, nous ne recherchons pas si l'on tire de l'administration indigène le meilleur parti, mais quel parti on en tire. Quelques appréciations que nous devions ultérieurement formuler, il est assuré que la « politique indigène » du gouvernement hollandais, pendant la seconde moitié de ce

siècle, a donné des résultats dignes, malgré de légitimes réserves, de notre admiration.

C'est elle qui a rendu tolérable et même bienfaisante une domination condamnée par deux cents ans d'insouciance ou d'oppression; c'est elle qui a valu à Java une paix ininterrompue et qui a permis d'y créer par le travail d'immenses richesses. Vers 1800, s'il faut en croire des statistiques rudimentaires, Java avait presque la même population que Ceylan : environ trois millions d'habitants (Raffles, en 1813, disait six millions); aujourd'hui, tandis que Ceylan est resté stationnaire, Java en a vingt-neuf millions. Et vingt-neuf millions qui vivent, je ne dirai pas dans l'abondance et le confort, mais à l'abri de la famine et de la misère, et dont une portion, formée à l'école des Européens, a introduit dans sa vie, avec plus de jouissances, plus de dignité. Une pareille transformation, qui l'a rendue possible? A n'en pas douter, l'attitude nouvelle des Hollandais envers leurs sujets; c'est-à-dire d'une part, cette bienveillance pour le petit peuple, que j'ai déjà signalée, et, d'autre part, l'emploi, à mon avis encore trop timide, de quelques bons éléments indigènes d'abord sur le terrain de la politique, et, plus tard, même sur le terrain de l'administration.

La politique a consisté à se concilier et à utiliser la noblesse. Pour l'avoir avec soi, on l'a

confirmée dans tous ses privilèges, ne lui demandant qu'une chose : reconnaître que désormais elle les tenait des Hollandais. Une fois liée à leur cause, les Hollandais ne l'ont inquiétée ni sur la tiédeur de son zèle ni sur l'élasticité de sa conscience. Les nobles javanais, omnipotents par leur naissance et leurs fonctions héréditaires, ignoraient jusqu'au sens du mot « abus ». Puisque, de tout temps, tout était à eux, terre et gens, ce qu'ils en laissaient au peuple était pure munificence. Les Hollandais, qui avaient une autre conception de la société, ne prétendirent pas d'abord la leur imposer. Ils se contentèrent longtemps d'agir sur eux par l'exemple et le conseil, non par le blâme et l'injonction. Et c'est seulement quand leur domination fut à la longue en état de défier tous les mauvais vouloirs, qu'ils s'enhardirent jusqu'à exiger des nobles javanais le respect de certains de nos préjugés occidentaux.

A partir de ce moment, le protectorat, qui s'était, pendant si longtemps, maintenu sur le terrain de la politique, s'aventura peu à peu sur celui de l'administration. Et cela entraîna une conséquence inattendue. Tant que les nobles avaient incarné aux yeux de la population le principe de l'autorité, le gouvernement indo-néerlandais s'était à peu près désintéressé de leurs actes; avec l'ordre apparent et l'impôt payé, il les tenait quittes du reste. Mais le jour où, soit derrière les nobles,

soit à côté d'eux, le peuple put apercevoir le gouvernement hollandais et le tenir pour responsable, ce gouvernement jugea nécessaire d'influencer leur conduite, et, de ce jour-là, les régents (c'est le titre des principaux d'entre les nobles javanais) furent transformés en fonctionnaires.

Ici, encore, et quelques réserves qu'on formule plus loin, les Hollandais firent preuve de prudence et de doigté. Ils ne touchèrent pas aux formes. Ils maintinrent les régents à la tête des provinces, se contentant de placer près d'eux un résident pour les conseiller et, au besoin, pour les contrôler. Ce n'est pas tout : ils n'eurent garde d'introduire cette réforme partout à la fois : on la réalisa d'abord là où elle était le plus aisée. Il y avait des régences, notamment celles du Préanger, où les régents possédaient des richesses et une influence énormes : on attendit d'avoir promené le niveau sur toute l'île avant de les y soumettre à leur tour. C'est seulement en 1870 qu'on s'y décida, et avec quels ménagements et quelle diplomatie! Pas de décret inséré au *Staatsblad;* pas même de lettre individuelle. C'est un haut fonctionnaire, le premier après le gouverneur général, M. Van Rees, vice-président du Conseil des Indes, qui fut chargé de négocier avec chacun d'eux pour les amener à accepter le nouvel état de choses : un seul refusa, le régent de Tandjoer; encore son refus fut-il un refus de principe.

Comme on avait été prudent dans les négociations, on fut libéral dans les traitements. Les régents du Préanger reçurent 3 600 florins par mois, plus un tant pour cent sur la valeur du café récolté dans leur régence. A cette époque, on en était encore pour le café au système de la culture forcée ; les plantations pour le compte du gouvernement étaient importantes, les prix élevés : le boni des régents devait être considérable. Le temps passa et consolida la situation des Hollandais : lorsque ces régents de la première heure moururent, les traitements de leurs successeurs furent ramenés de 3 600 florins à 1 200, et, plus tard, pour les successeurs des seconds, de 1 200 florins à 1 000. Aujourd'hui il ne subsiste plus qu'un seul régent au traitement de 3 600 florins : c'est le régent de Tandjœr, qui tient dans le monde indigène une place éminente. Quant au boni, avec la réduction des cultures forcées et le bas prix du café, il est tombé à peu de chose : le régent de Bandœng, par exemple, au cœur du Préanger, ne touche de ce chef guère plus de 3 500 à 4 000 florins.

Avec les traitements, fixes et variables, on institua naturellement une hiérarchie. Hiérarchie entre les régents, à qui l'on confère des titres de noblesse, dont ils sont très friands, bien qu'ils affectent entre eux de les dédaigner[1] (*Raden-*

1. Les critiques formulées par de bons esprits indigènes portent sur ceci : Lorsque le gouvernement élève à de hautes

Tœmenggœng, *Raden-Adipati*, et enfin *Pangeran* — Prince, — le plus haut titre qu'on puisse conférer à un régent et qu'en vingt ans on n'a conféré qu'à un seul, le régent de Soemedang); et hiérarchie au-dessous d'eux, du haut en bas de l'administration : *Patih*, vice-régent, qui remplace le régent absent; *Wedana* ou *Wedono*, préfet, chef de district, l'homme indispensable, le bras droit du contrôleur hollandais, avec les *Assistant-Wedono*, de première ou de deuxième classe; enfin toute la variété des *Mantri*, préposés chacun à un service spécial : Mantri du café, Mantri de l'opium, du sel, des forêts, de l'irrigation, de l'éducation, du palais du régent, etc. Je ne dis rien de certains agents des services spéciaux : finances (*Onder-Collecteur*), justice (*Djaksa*), secrétaire (*Djœrœtœlis*).

Cette hiérarchie, on le devine, a ses compartiments qui ne se pénètrent pas. Sans doute, l'Orient est plein de récits de fortunes extravagantes : mendiants devenus vizirs ou rois; mais, de même que chez nous, il est rare, quoique possible, qu'un soldat devienne maréchal de France,

fonctions, aux fonctions, par exemple, de régents, des hommes que leur naissance n'y destinait pas sûrement, il s'efforce de racheter ce défaut de naissance par des titres qu'il leur octroie de sa grâce au moment de leur nomination. Or les nobles de race estiment qu'il serait préférable de ne conférer ces titres de noblesse que plus tard, quand les régents « parvenus » les auraient mérités par leur zèle et leur habileté.

de même à Java il serait imprévu et impolitique qu'en règle les *mantri* pussent devenir régents. Un *mantri* pourra, par de longs services, s'élever au grade de *Wedono*; mais précisément c'est par le grade de *Wedono* que débutent les régents futurs. Un régime aristocratique comporte de ces départs à mi-chemin. Mais même un régime aristocratique n'exige pas que le fils succède nécessairement aux charges du père. Les Hollandais, ayant la responsabilité, ont voulu avoir des garanties; ils écartent nettement le sot, l'incapable, le fanatique des fonctions auxquelles sa naissance semblait le destiner; et en sens inverse, il leur est arrivé d'élever aux premiers rangs un homme de peu. Cette procédure, si justifiée à nos yeux, étonne et même scandalise la noblesse javanaise; si elle se généralise, elle sera grosse de conséquences et nécessitera des réformes profondes. Nous y reviendrons.

Quoi qu'il en soit, l'organisation que nous venons de décrire apparaît, dans le dessin et dans la construction, d'une haute sagesse. Par surcroît, et pour mettre toutes les chances de leur côté, les Hollandais ont de bonne heure pris une précaution de plus : à côté des fonctionnaires indigènes ils ont placé un corps de fonctionnaires européens — qui, par malheur, firent plus que contrôler —, et ils se sont évertués à les élever à la hauteur de leur tâche délicate.

IV

Sommaire. — Les fonctionnaires européens; fonctionnaires d'autrefois et fonctionnaires d'aujourd'hui; la loi de 1864 sur le Grand Examen; caractéristique du concours. — Mission des fonctionnaires : mission politique et mission administrative; la mission administrative au temps du système de Van den Bosch et à l'heure actuelle. — Mérite des fonctionnaires hollandais : leur connaissance des institutions et des langues indigènes; la langue hollandaise et les indigènes; une conception politique abandonnée. — Rapports des fonctionnaires européens et indigènes; rapports d'administration : les conférences mensuelles; une séance de conférence.

Pendant longtemps, les fonctionnaires des Indes néerlandaises furent recrutés[1] au hasard des choix individuels, parmi les éléments qui s'offraient : officiers de marine, marchands, colons, etc. Parmi eux, pas de traditions, pas d'esprit de corps, pas de moyenne sur quoi tabler. Il y en avait d'excellents; il y en avait d'exécrables. Ils valaient surtout par l'esprit d'initiative; dans l'ensemble, ils rendirent des services; plusieurs, des services éminents. A tout prendre, ils convenaient à une époque où l'on administrait moins qu'on n'agissait, et où l'influence, à la Haye

1. V. *Introduction*, p. CXI, historique du recrutement, les changements survenus depuis la rédaction de ce chapitre.

comme à Batavia, n'étant encore que le lot d'un petit nombre, n'imposait pas au gouvernement trop de nominations ni de trop ridicules. Mais quand l'administration proprement dite devint un des gros soucis de l'État, quand le contrôle des colonies passa des mains du roi aux cent mains des États-Généraux, il apparut indispensable de mettre fin à des choix parfois hasardeux, et un grand ministre, à qui les colonies hollandaises durent beaucoup, M. Fransen Van de Putte, qui connaissait les Indes et leurs besoins, eut la sagesse et l'énergie d'édicter des règles pour le recrutement méthodique de fonctionnaires désormais préparés à leur carrière.

En vertu de dispositions qui datent de 1864 et n'ont pas, depuis lors, été sensiblement modifiées (je simplifie à dessein mon exposé[1] et néglige tout ce qui concerne l'historique, la double épreuve instituée simultanément à la Haye et à Batavia[2] et l'Examen dit des Facultés), chaque année le Ministère des Colonies, d'accord avec le gouverneur général, met au concours le nombre convenable de places. Ce concours — car c'en est un — s'appelle Grand Examen des Fonctionnaires.

1. J'ai étudié cela ailleurs : voir le *Recrutement des fonctionnaires des colonies hollandaises*, une brochure in-16, A. Colin et Cie, 1893.

2. Les places disponibles sont réparties entre les candidats provenant des deux écoles dans la proportion de 2 (Delft) à 1 (Batavia). (V. *Introduction*, p. CXI).

On l'entoure intentionnellement de solennité. C'est quelque personnage de marque, conseiller d'État, ancien gouverneur général, qui en est le président; ce sont des professeurs renommés ou des fonctionnaires connus qui en sont les juges.

Théoriquement, y peut prendre part qui veut, moyennant qu'il remplisse les conditions imposées de nationalité, d'âge, de moralité, d'aptitudes physiques; en fait, ne s'y présentent plus guère que des élèves provenant de l'École Indienne de Delft, qui a la spécialité d'y préparer. Les épreuves sont nombreuses et variées : épreuves écrites et épreuves orales; elles portent principalement sur l'histoire, la géographie, les institutions civiles et religieuses, l'ethnographie, les langues et les productions des Indes néerlandaises. Ensemble à la fois vaste et technique, qui permet d'apprécier sinon la valeur de l'homme, au moins le mérite du professionnel. Le jury classe alors les candidats, dont le ministère met les premiers à la disposition du gouverneur général, lequel seul a le pouvoir de les nommer. Toutes les précautions semblent donc prises pour procurer aux Indes les fonctionnaires les plus recommandables par la moralité, la vigueur et la science; et si ces fonctionnaires ne sont pas plus tard tous égaux à leur tâche, cela tient à des causes — nous les dirons — qui dépassent de loin le cadre d'un programme et les épreuves d'un concours.

Les fonctionnaires ainsi recrutés ont à Java une double mission : mission politique et mission administrative.

De leur mission administrative, le principal objet a, pendant longtemps, été la direction des cultures d'État. Vers 1830, le célèbre général Van den Bosch avait imaginé d'astreindre les indigènes à cultiver, sur une fraction déterminée de leurs terres, certains produits : sucre, café, tabac, thé, indigo, qui trouvaient en Europe un écoulement régulier et avantageux. L'État centralisait ces produits et les vendait soit par ses propres moyens, soit plutôt par l'intermédiaire d'une société commerciale. Son bénéfice provenait de l'écart entre son prix d'achat et son prix de vente; et cet écart était énorme. De quelque façon — j'évite d'entrer dans des détails trop connus — qu'il rémunérât les indigènes, il gagnait sur eux, suivant les temps, 50, 100, 200 pour 100. De là, des recettes prodigieuses et des excédents, versés au Trésor métropolitain, qui s'élevèrent au total à des milliards, et permirent à la Hollande de compléter son outillage économique sans bourse délier. Qu'en sagesse et en équité il eût dû être réservé pour l'outillage des Indes une large portion de ces gains inespérés, cela aujourd'hui ne fait doute pour personne; que cette exploitation de l'indigène fût injuste et même impolitique, cela, dès la première heure, fut évident pour tout le monde, surtout pour les résidents

et leurs sous-ordres, à qui le Système imposait excès de surveillance et excès de travail. Mais on avait pris soin de lier leur cause à celle du Trésor, en leur allouant un boni sur les recettes et en réservant les faveurs et l'avancement à ceux dont la province rendait le plus.

Plus tard, le système de Van den Bosch fut peu à peu restreint en tous sens : au lieu de cinq ou six produits, on n'en cultiva plus que deux : le café et le sucre, et bientôt ensuite qu'un seul, le café; de plus, on affranchit certaines provinces : Batavia, Bantam, Krawang, Japara, et Rembang [1]. Mais partout où il fut appliqué (il ne l'est plus aujourd'hui), on peut affirmer que l'administration a été surtout de l'agriculture, que le fonctionnaire jugé le meilleur a été celui qui produisait le plus en faisant crier le moins, et que, pendant trente ou quarante ans, l'indispensable vade-mecum du contrôleur, de l'assistant-résident et même du résident, a été le *Parfait Planteur de Sucre et de Café.*

Aujourd'hui l'administration proprement dite reprend presque partout le dessus; et seul un préfet de France, avec ses attributions multiples,

1. Même dans ces provinces exemptées, les indigènes qui cultivent volontairement le café sont astreints à verser leur récolte dans les magasins de l'État, aux prix fixés par l'État.

En outre, il existe des cultures, dites cultures du gouvernement, dans les plantations appartenant à l'État; dans ces plantations, on ne cultive plus aujourd'hui que le café et le quinquina. Mais là, le travail est libre.

peut comprendre l'infinie variété de fonctions d'un résident de Java, chargé, dans sa province, de l'administration intérieure, de la justice, de toute une catégorie de travaux publics, de l'éducation, des finances, etc. Il va de soi qu'il a des auxiliaires : assistant-résidents, contrôleurs, aspirant-contrôleurs, géomètres, etc.

Je ne sais pas au monde d'administration mieux instruite et plus pénétrée de son devoir. Je les ai vus à l'œuvre sur le terrain. Leur science administrative défie la critique, leur conscience professionnelle dépasse l'éloge. Il y a en eux de l'apôtre. Nos fonctionnaires des contributions directes seraient peut-être à même d'apprécier ce qu'ont dû coûter de recherches et d'essais la règle et la justice introduites dans les corvées et l'équité dans la rente foncière, et par exemple, ce qu'on appelle les « coupes-épreuves » dans les rizières, lesquelles visent à déterminer un étalon pour évaluer le rendement moyen d'une étendue donnée : c'est le zèle et l'ingéniosité portés au maximum.

Si bien, ne disons pas doués, mais préparés pour les besognes de l'administration, ils le sont non moins bien pour celles de la politique. D'avance les institutions indigènes leur sont connues, et le caractère indigène familier. A peine débarqués, on les met dans des postes sans lourdes responsabilités, où il leur faut, par amour-propre

et par nécessité, devenir, en peu de temps, maîtres de la langue du pays. Et ils le deviennent, à force de fréquenter leurs administrés. Ils savent non seulement le malais, instrument officiel de conversation et de correspondance que la Hollande impose à toutes les races qu'elle domine, mais l'idiome local : le madœrais, le sœndanais et même le javanais aux formes compliquées par le rang et l'étiquette.

On va si loin dans cette voie que, même à Java, mais surtout dans les autres îles, le gouvernement entretient des fonctionnaires chargés de dresser le vocabulaire et de formuler la syntaxe des langues les moins connues ou les plus difficiles. C'est, par exemple, à Macassar, M. Jonker; dans le nord des Célèbes, M. Adriani (aujourd'hui missionnaire du *Nederlandsch Zendeling-Genootschap*); à Java même M. Brandes, M. Gunning, d'autres encore. Cette entreprise méritoire a débuté, il y a longtemps déjà, avec des hommes comme M. Van der Tuuk qui, par quarante années de séjour aux Indes, s'était familiarisé avec la langue de Bali et des Bataks, comme M. Matthes (Macassar), etc. Mais les hommes d'alors étaient des auxiliaires fortuits et gratuits; ceux d'aujourd'hui sont des fonctionnaires de carrière rétribués. On les choisit parmi les « docteurs en langues indonésiennes » et l'on assigne à chacun d'eux un domaine distinct sur le territoire de ces langues.

A en croire les fonctionnaires avec lesquels j'ai eu la bonne fortune de m'entretenir, on ne saurait exagérer l'utilité de la parfaite connaissance des langues. L'administration de la justice, le contrôle des fonctionnaires indigènes, les enquêtes, tout en dépend. Et hors du terrain administratif, que de services! On m'a conté l'aventure suivante d'un résident de Solo (Sœrakarta). C'était un grand coureur de femmes, servi dans ses entreprises par un joli physique, un esprit plein de ressources et la parfaite maîtrise de la langue javanaise. Un jour qu'une princesse de ses amies le recevait au *Kraton* (palais du prince) dans une intimité accusatrice, survient le mari qu'on croyait loin. Pleine lumière de midi; pas de porte par où fuir, pas d'armoire où se cacher. La femme s'évanouit, le mari apprête ses armes; l'amant alors se dresse et, l'air inspiré, déclame la légende, crue de tout Solo, d'après laquelle doit naître d'une princesse et d'un Européen un fils dont la puissance entraînera la chute de l'Empire de Mataram, mais pour le faire, mille ans plus tard, se relever dans une splendeur sans rivale. Cela fut dit dans le javanais le plus pur, avec la *voix* voulue pour ces sortes de prophéties et pénétra d'une horreur religieuse le prince, qui s'inclina et sortit.

Ce n'est pas, je le pense bien, en vue de pareilles éventualités que le gouvernement hollandais presse ses fonctionnaires d'apprendre la langue de ses

sujets. Mais peut-être que sa raison la plus forte, si elle n'est pas d'ordre privé, n'est pas non plus d'ordre administratif. Elle pourrait bien, au moins jusqu'à ces derniers temps, avoir été d'ordre politique. Peut-être — j'y insiste, ce n'est qu'une supposition qui serait à vérifier — a-t-il préféré que ses sujets indigènes n'eussent pas à apprendre et ne parvinssent pas à posséder la langue de leurs maîtres. Toute vérité n'est pas bonne à dire; tout imprimé n'est pas bon à lire. Il y a, dans les livres, brochures et journaux hollandais, plus d'une proposition qu'il vaut mieux que les vaincus ignorent. Dans *Carmosine*, de Musset, Minuccio pose cette question aux filles de la reine : « Lequel préférez-vous, l'amant qui meurt du chagrin de perdre sa maîtresse ou celui qui meurt de la joie de la revoir? — Celui qui meurt, crient les étourdies à tue-tête, celui qui meurt; nous n'aimons que les amants qui meurent. » Si l'on demandait au gouvernement hollandais : « Qui préférez-vous, les sujets qui obéissent par ignorance ou ceux qui obéissent par raison? » j'imagine qu'il saurait faire une différence entre les deux modes, et qu'il préférerait ceux qui obéissent sans se donner à eux-mêmes les motifs de leur obéissance.

Au surplus, la question désormais n'est plus entière. Depuis trente ans au moins, le gouvernement n'a, sauf de rares intervalles, cessé de presser l'aristocratie indigène de donner à ses enfants une

éducation hollandaise, et, malgré les obstacles dressés par la mauvaise volonté d'Européens subalternes, l'aristocratie a obéi. Aujourd'hui toute une partie de cette aristocratie et bien des individus dans le peuple savent le hollandais, le parlent et l'écrivent : c'est une des raisons pour lesquelles il peut être prudent de prévoir et même de préparer à échéance prochaine, non pas une révolution, mais une évolution nécessaire dans le mode de gouvernement et d'administration à Java.

Ces deux groupes de fonctionnaires, européens et indigènes, que tendent à rapprocher l'intérêt, les convenances et la langue, ont en public des relations fréquentes qui, s'il n'y a entre eux éloignement motivé, deviennent dans le privé des relations affectueuses. Le gouvernement loge ses régents princièrement, au moins aussi bien que ses résidents et ses assistants-résidents et, comme eux, presque partout sur ce bel emplacement, Aloon-Aloon, qui est dans chaque ville comme une Place de la Constitution. Or, du Kabœ-Paten (palais du régent) à la Résidence, ce ne sont qu'attentions, présents, visites. Même les femmes se voient, autant que le permet la différence des civilisations. Si la femme du régent est souffrante, presque assurément la femme du résident sera à son chevet. La loi a voulu que le résident fût le

frère aîné du régent; dans plus d'un cas, les hommes lui ont obéi volontiers.

C'est surtout dans le service que cette intimité donne d'heureux résultats. Sans les fonctionnaires indigènes, les fonctionnaires européens pourraient peu de chose. Constamment ils ont besoin d'eux pour savoir et pour agir. C'est un dicton courant qu'il n'est pas de bon contrôleur sans bon *wedono*. De même un résident peut faire bien, mais il ne fera excellemment que s'il s'appuie sur un bon régent. Et ils le savent bien. Témoin ces conférences qui se tiennent une fois le mois entre toute l'administration européenne : résidents, assistants-résidents, contrôleurs, aspirants-contrôleurs, et toute l'administration indigène : régent, patih, wedono, mantri. J'en ai suivi quelques-unes; rien de plus pratique comme procédure, rien de plus bienfaisant comme effets. On me saura gré probablement de donner ici le court procès-verbal d'une de ces séances.

C'est dans la grande salle du palais du Régent; salle ouverte de tous côtés : des colonnes et un toit. Sur le parquet, une natte. A une extrémité, une longue table recouverte d'un tapis; derrière la table, des sièges pour le Régent et les fonctionnaires européens. Parmi ces sièges, deux fauteuils en bois doré destinés l'un au Régent, l'autre à l'assistant-résident (le chef-lieu de cette régence ne comporte pas de résident). Ces deux fauteuils ont leur signification. Le Régent, d'après les règle-

ments hollandais, est le chef de l'administration indigène ; l'assistant-résident, chef de l'administration européenne. Du Régent à l'assistant-résident, quelle est la situation hiérarchique? Aux termes mêmes de la loi, l'assistant-résident et le Régent ne sont pas égaux; l'assistant-résident est moins qu'un Régent, lequel est le « frère puîné » d'un résident; en sorte que, dans une application correcte de la loi, Régent et assistant-résident ne devraient pas être mis sur le même plan ; par déférence pour le Régent, l'assistant-résident devrait se placer au-dessous de lui. Donc ces deux fauteuils de même apparence sont une incorrection. Mais les Hollandais ont pris la mauvaise habitude de ne pas s'inquiéter de l'étiquette, quand l'étiquette est contre eux. Les indigènes, eux, en sont froissés, et — on le verra plus loin — toute l'administration en est faussée.

Donc le Régent et le groupe des fonctionnaires européens sont assis derrière la table : Régent, assistant-résident, contrôleurs et aspirant-contrôleurs. La régence en question est le centre de vastes plantations de café au compte du gouvernement, et comporte plusieurs contrôleurs et aspirants, peut-être sept ou huit. En face, à l'autre bout de la salle, non pas assis mais accroupis sur la natte, et formant demi-cercle, le groupe des fonctionnaires indigènes : *patih* (vice-régent) et *wedonos, assistant-wedonos* et *mantri*.

Les wedonos sont chefs de district; les mantri sont chacun chefs de service dans leur district, *mantri* du café, *mantri* de la police, etc. Le *wedono* correspond au contrôleur, et l'*assistant wedono* à l'aspirant-contrôleur. Mais un district de contrôleur peut être plus vaste qu'un district de *wedono*, en sorte qu'un contrôleur peut avoir affaire à plusieurs *wedonos*, comme un résident, chef de province, peut avoir, dans sa province, affaire à plusieurs régents. Pour cette raison, le groupe des fonctionnaires indigènes est bien plus considérable que celui des fonctionnaires européens qui lui fait face.

Chacun occupant la place qui lui revient, l'assistant-résident prend la parole.

« Quelle quantité de riz peut-on espérer de la prochaine récolte? Et quelle quantité de *polovidjo*? » (Le polovidjo — terme collectif — représente assez bien ce que nos agriculteurs appellent récoltes intercalaires.) Et, se tournant vers chaque *wedono* : « Combien dans ton district? combien dans le tien? et dans le tien encore? » Et il inscrit le chiffre probable attribué par chacun à son district : ce chiffre sera totalisé et transmis à Batavia, au département de l'intérieur.

— « Pour ce qui est du polovidjo, j'ai eu soin de faire distribuer dans chaque district le livre de M. Holle, l'*Ami du laboureur javanais*, qui fournit toutes les informations utiles sur les diverses

plantes à semer, sur le temps des semailles, les soins à donner à la culture et à la plante, etc. Avez-vous tous reçu ce manuel? Et traduit en quelle langue? Javanaise? Malaise? » Le Régent (il faut bien que, de temps à autre, il prenne la parole), s'adresse alors à chaque *wedono*; un Européen, qui fait office de secrétaire, enregistre les réponses.

— « Pour le café, que promet la récolte prochaine? »

Nous sommes ici en plein pays de « café de gouvernement ». A double titre. D'une part, certaines plantations appartiennent au gouvernement en propre, mais cela est peu de chose; d'autre part, les indigènes — ce qui est bien plus important — sont tenus de cultiver en café sous sa surveillance une fraction déterminée de leurs terres. Ils le récoltent et le livrent au magasin de district, où on le leur paie au prix convenu. Comme ce prix est bas, ridiculement bas, l'opération est très fructueuse pour le gouvernement : de là, une certaine impatience de connaître l'importance probable de la récolte; mais cette opération est en même temps léonine contre l'indigène; de là, une série de fraudes que l'administration cherche à déjouer. Cette lutte lui prend un temps énorme et absorbe le plus pur de ses facultés. (*Tout ceci est aboli.*)

« Quelle récolte dans ton district? demande donc l'assistant-résident. Et dans le tien? » Chaque

wedono sait évaluer la production de son district entier très correctement, à 100 ou 200 piculs près (le picul vaut 60 k. environ), comme chez nous un vigneron, le produit de sa vigne. Mais il aime à dire un gros chiffre : le gros chiffre le flatte en tant que *wedono* de district et risque de plaire à l'assistant-résident. Mais l'assistant-résident, rompu à ces finesses, proteste : « Ton chiffre est trop haut ». — Et le Régent : « Ils évaluent tous trop haut ». On discute les chiffres individuels, on discute le chiffre global de la Régence : ce soir on le télégraphiera à Batavia.

Tout cela, demandes, réponses, discussions, en malais officiel, le plus facilement du monde.

Ce point réglé, défilent les questions que soulève la répression de la fraude.

Un contrôleur demande : « Un indigène porteur de café est rencontré par le district sans passeport; est-il, pour ce seul fait, coupable et punissable? » C'est là une question qui comblerait d'aise un de nos commis des Contributions indirectes : il y retrouverait exactement le pendant de sa chasse au fraudeur de vin ou d'alcool. Voici ce que cette question suppose. L'indigène, qui cultive pour le compte du gouvernement, doit livrer son café au magasin du gouvernement et ne le livrer qu'à lui. Il aimerait bien en détourner une partie et le vendre à des particuliers, notamment aux Chinois qui rôdent alentour, et lui en donneraient double

prix. Mais le gouvernement, qui sait cela, prescrit : « Tu iras de ton champ au magasin par telle route, sinon tu seras réputé fraudeur et puni ». Au temps, déjà fort loin de nous, où il n'y avait de plantations de café que celles du gouvernement ou des indigènes cultivant pour lui, cette prescription opérait efficacement, parce que tout indigène porteur de café relevait évidemment du gouvernement; mais quand est venu le temps où des plantations de particuliers (*erfpacht*) se sont, sur un même territoire, élevées parmi celles du gouvernement, il y a eu les indigènes du gouvernement et les indigènes des particuliers, et la fraude est alors devenue possible pour ceux du gouvernement. En vue d'y parer, on a imaginé de donner aux indigènes des particuliers, mais à eux seuls, un passeport qui permet de circuler librement par tout le district. En conséquence, tout indigène porteur de café, rencontré, sans passeport, *par le district*, hors de *sa* route, est un indigène du gouvernement qui fait la fraude.

Mais les fraudeurs sont ingénieux. Ils transportent maintenant le café par petites fractions, qu'on dissimule facilement sous une blouse. Ils le grillent et le moulent et vont le vendre, non plus au Chinois, qui ne fait pas de si petites affaires, mais au bazar, à l'épicerie du village. Ainsi double fraude sur le café en grains et sur le café moulu. « Mais, demande un contrôleur,

qu'est-ce qui constitue le délit? Est-ce le transport? est-ce la vente? Et peut-on verbaliser contre le porteur de café avant qu'il l'ait vendu au Chinois ou à l'épicier? » L'assistant-résident répond : « Il y a délit seulement quand la vente est près de se conclure ou est déjà conclue ».

Plusieurs questions se succèdent, qui toutes concernent la répression de la fraude. Puis on passe à d'autres affaires.

Un wedono réclame, pour le temps de la récolte, un *mantri* provisoire (*mantri pertœlœngan*), sorte de garde champêtre supplémentaire. L'assistant-résident lui répond : « N'en demandez pas trop; on a toujours tendance à accroître le nombre des fonctionnaires. Faites plutôt appel aux petinghi (chefs de villages); s'ils ne vous donnent pas satisfaction, vous les punirez ou vous les ferez démissionner, et vous en ferez élire de meilleurs. »

On a mis en circulation une nouvelle monnaie divisionnaire (argent et cuivre). « Prenez soin, dit l'assistant-résident, qu'elle se répande parmi la population, et qu'elle y reste; prévenez vos subordonnés que les Chinois tenteront de l'acheter pour aller la revendre à Sœrabaja, d'où elle ne reviendra plus parmi nous sans de grands frais. »

Passons : tout cela est de peu d'importance. Voici un morceau de résistance. L'impôt foncier (*landrente*) est pour l'administration une cause

constante de scrupules et de travail. Comme on tient à ne pas charger trop l'indigène, on a pris des peines infinies pour déterminer à peu près exactement ce que rapporte et ce que peut, dans telle province, payer un champ de telle étendue, portant telle nature de récolte. L'impôt une fois déterminé, on en a fixé le montant pour dix années. Au bout de dix années, on verra. Mais si, entre temps, l'indigène modifie l'affectation de son champ, l'administration doit-elle tenir compte de ce changement? Voici que, par l'irrigation devenue possible, une rizière sèche (*tegal*) est mise en rizière humide (*sawa*); voici que l'indigène joint à sa maison un bout de champ et, dans l'enclos ainsi constitué, plante des arbres (*erf*) : la récolte, le rendement, le profit vont être changés; l'impôt ne doit-il pas être changé en conséquence et, par suite, le chiffre total de l'impôt foncier? L'assistant-résident répond : Aucun doute; il faut tenir compte, pour le total du *landrente*, de tous les changements survenus.

Les quittances de l'impôt foncier sont aussi l'occasion de quelques difficultés. L'impôt est perçu au village par le chef élu (*lœra*, *petinghi*), qui délivre reçu au paysan. Mais le paysan ne sait pas lire : le petinghi peut le tromper; il peut, par exemple, lui donner quittance d'une somme moindre que celle qu'il a effectivement versée; ou encore quelque habile faussaire peut se présenter

comme délégué du *petinghi* et donner une quittance non valable. Pour parer aux dangers qui résultent de l'ignorance ou de la candeur du contribuable, on a imaginé le procédé suivant : chaque contribuable reçoit une feuille d'impôts individuelle, sur laquelle est porté le total de ce qu'il a à payer; c'est sur cette feuille même que seront inscrits les acomptes, puis le *quitus* final; et pour que, même ne sachant pas lire, il puisse contrôler l'exactitude de la quittance qu'on lui délivre, cette quittance consiste en l'apposition, sur sa feuille d'impôts, de timbres humides qui représentent chacun une des pièces de monnaie employées dans le pays, qu'il peut reconnaître à la forme seule. Verse-t-il un acompte de 2 florins 80 cents : on appose sur sa feuille un cachet qui représente la pièce de 2 florins 50, et trois cachets représentant celle de 10 cents chacun. Ce procédé, très simple, a l'inconvénient de coûter cher (car il faut des milliers de timbres pour les milliers de *dessas*) et de laisser encore place à la fraude : un filou se procurera de ces timbres, donnera quittance, empochera l'argent et ne reparaîtra plus.

Aussi en a-t-on imaginé plusieurs autres : les tailles, par exemple, comme celles qu'employaient jadis nos boulangers; ou encore la feuille d'impôts divisée par colonnes, une colonne pour chaque pièce de monnaie employée dans le pays : rixdales,

florins, pièces de 50 cents, 20 cents, 10 cents, etc.; dans chaque colonne un nombre de barres verticales qui correspond à la somme totale due par le contribuable; et, lors du paiement, des barres transversales faites, par le chef du village, dans les colonnes convenables, sur autant de barres verticales qu'il y a de pièces de monnaie dans l'acompte versé; etc., etc.

Le gouvernement a lancé une circulaire pour porter à la connaissance de ses agents les divers procédés mis à l'essai sur les divers points de l'île et s'enquérir de l'opinion que l'expérience leur a permis de s'en former. En conséquence, l'assistant-résident consulte sur ces points les contrôleurs et surtout les wedonos.

Puis viennent encore bien d'autres questions, presque toutes relatives au café : au séchage et à l'érection d'une usine de préparation; à l'échange entre planteurs de grains pour semences; au rapport de la quantité de café que peut acheter chaque usinier licencié avec l'importance de son usine de préparation; d'autres encore relatives à l'opium clandestin, à la rentrée de l'impôt, etc., etc.

La séance dure environ deux heures. Administrateurs européens et indigènes ont échangé leurs vues, et la vérité, autant qu'elle peut l'être, est peu à peu dégagée.

V

Sommaire. — La haute administration européenne : l'*adviseur* pour les affaires indigènes, M. Snouck-Hurgronje; le conseil des Indes; le gouverneur général. — Valeur du système d'administration hollandais ; les vices apparents.

Voilà une administration faite — n'est-il pas vrai? — pour comprendre les intérêts indigènes, les respecter et les concilier avec les intérêts européens; ce qui, si l'on donne à ce mot sa pleine signification, est toute la politique. Par excès de précautions, les Hollandais ont encore ajouté à la machine quelques rouages supplémentaires, dont aucun n'est de pur apparat.

L'un de ces rouages est l'*adviseur*, le conseiller pour les affaires indigènes. La fonction n'est pas chose neuve : quelques-unes de nos colonies françaises ont dès longtemps connu la « direction des affaires indigènes ». Mais la direction est un service; le conseiller est un homme; la direction administre et n'a que le temps d'administrer; le conseiller étudie, soit en vue d'une affaire dont il

est saisi, soit à tout hasard et en cas qu'on ait besoin de sa science.

Quand je visitai Java, le conseiller était M. Snouck-Hurgronje. Ceux qui l'ont vu ne sauraient l'oublier. Quarante ans, des yeux de lumière, un front de génie, un visage d'ascète, il est le plus rare assemblage de savoir, de labeur et, tout à la fois, de modestie et de hauteur scientifiques. C'est un homme que ses études antérieures, sa connaissance des langues, de l'histoire et des institutions ont préparé à connaître les indigènes, leurs besoins et leurs passions, et à qui l'on a confié la mission et fait le loisir de les étudier dans les livres et dans la vie. Il réside dans la capitale; son bureau est une bibliothèque, riche en précieux documents islamiques, et sa maison est le rendez-vous des indigènes de marque. Il les reçoit, il les attire, il les héberge, eux et — chose surprenante dans l'Islam — leurs femmes; il est pour leurs fils un correspondant ou un mentor. Il parle leur langue, il respecte leur religion, il gagne leur confiance, il appelle leurs confidences, il discute leurs intérêts, il dissipe leurs préjugés; il se permet le conseil et la critique; il serait à tous égards un supérieur, et il n'est qu'un ami.

Quand ils ne sont pas chez lui, lui est chez eux. Il les va visiter; il vit de leur vie. Il ne s'en tient pas à Java : il y a quelques années, il faisait le pèlerinage de la Mecque, sous la protection d'un

grand chef religieux, et l'on imagine les fruits d'un tel voyage pour un tel homme : son livre, *Mekka*, écrit d'original en allemand, est indispensable aux islamisants. Un peu plus tard, il y a six ans, le gouverneur général l'envoyait à Atjeh (que nous appelons Atchin) vivre parmi les indigènes et tâcher de pénétrer des caractères qui jusqu'ici ont trompé tous les calculs. Il en a rapporté un ouvrage, *Atjeh*, qui explique le passé et ouvre l'avenir.

Le conseiller pour les affaires indigènes examine et suggère; au gouverneur général de conclure. C'est, on le voit, un fonctionnaire hors de toute hiérarchie. Il n'a rien à voir à la besogne courante, quoique, de temps à autre, on l'y associe : il est l'homme de l'extraordinaire; on le consulte sur les cas et sur les projets : cas de conscience et projets de réforme.

Java, d'ailleurs, risque de ne pas garder longtemps un homme de cette valeur. L'Europe le lui envie et déjà le lui dispute. Par deux fois, l'université de Cambridge lui a offert une chaire; quelque jour, le savant l'emportera sur le patriote; sa tâche terminée, il plantera là l'administration pour la science. Il sera difficilement remplacé : il est de ces ouvrages que Dieu tire à peu d'exemplaires.

1. Il a depuis lors effectivement quitté Java et est aujourd'hui professeur à Leiden. V. *Introduction*, p. CXI, le rôle qu'il a joué dans la Commission pour le recrutement des fonctionnaires.

Mais l'administration hollandaise ne sera jamais en péril faute d'un homme. Elle se met en route à son heure (qui n'est peut-être pas la plus mati nale); elle chemine à son pas (qui n'est point le plus diligent); à cause de cela peut-être, rarement elle a besoin, pour se tirer d'affaire, de compter sur la chance ou de faire appel au génie : il lui suffit de ses institutions permanentes.

La plus haute est le Conseil des Indes. Le Conseil des Indes, dans la vie de tous les jours, n'est pas un facteur très important. Dans les textes il est, et il a pu être dans l'histoire, quelque chose de formidable. Pour imaginer ce qu'a été son rôle et ce qu'il pourrait être encore à l'occasion, il faut songer à ce qu'il y a eu de soupçonneux dans le « républicanisme » des Hollandais. Derrière les hommes de gouvernement étaient les amis inquiets de la liberté. En conséquence, le Conseil des Indes fut, à l'origine, une barrière aux empiétements et aux ambitions du gouverneur général; aujourd'hui il ne pourrait plus l'être qu'à sa folie. D'après les règlements, le gouverneur général est, dans un grand nombre de cas, tenu de prendre l'avis du Conseil, et, dans un certain nombre, tenu de le suivre, sauf à passer outre, sous sa responsabilité et moyennant l'approbation de la reine. En fait et dans la pratique, le Conseil est un corps consultatif, organe de discussion courtoise et, à l'ordinaire, instrument d'enregistre-

ment. Ce qu'il garde d'indépendance lui vient de ce qu'assez souvent il discute hors de la présence du gouverneur général.

C'est chez le gouverneur général — réserve faite des droits de la métropole — que reposent toute autorité et toute responsabilité.

Voulez-vous voir un gouverneur général? — entrez avec moi chez M. Van der Wijck. Il habite, à Buitenzorg, un palais sans prétentions, dans un jardin et un cadre admirables. L'homme (croyez que je suis bien impartial) n'est pas indigne du milieu. La Hollande a eu, en ce siècle, sans parler de Daendels et de Van den Bosch, quelques grands gouverneurs généraux : Van Rees, et d'autres; M. Van der Wijck aura été un des grands gouverneurs généraux des Indes néerlandaises.

Ses talents — et il en a beaucoup — sont autant de paradoxes. C'est un homme de carrière qui porte sur ses épaules trente années de fonctionnarisme : il n'a rien du bureaucrate et du fonctionnaire. Il donne l'impression d'un homme d'État. On jurerait que de sa vie il n'a traité que les grands problèmes. Il excelle à écarter le détail mesquin pour aborder et envisager l'ensemble. Il connaît ses agents; il sait utiliser leurs talents. Cet homme qui a passé sa vie à obéir est maître dans l'art de commander. Son physique l'y aide :

stature haute, tête « bien faite », d'aplomb sur un corps robuste, voix ferme, manières réservées. Il reçoit bien, dans un style simple et noble. Le protocole du palais est assez sévère et l'étiquette assez rigoureuse. Il entre; les hommes s'inclinent et les femmes font la révérence. A ces heures, M. Van der Wijck remplit toute la dignité de sa charge; courtois avec les hommes, affable avec les femmes, il impose, et le respect demeure sur les visages après qu'il est parti. Avec tout ce que ses fonctions lui apportent de travail, il est forcément ménager de son temps; il a cependant chaque jour des heures libres pour le sport (natation et billard) et pour les audiences. Il parle peu et dit beaucoup. C'est pour lui à coup sûr que les gouverneurs généraux ont inscrit dans leur cabinet cette devise : *suaviter in modo, fortiter in re.* Il réfléchit, il temporise, il négocie; mais, quand l'heure est venue de se décider et d'agir, sa décision est prompte, son action irrésistible (on l'a vu à Lombok) et sa ténacité inébranlable (on le voit à Atjeh).

Telle est, dans ses grandes lignes, l'administration hollandaise de Java. A tous les échelons, deux traits la caractérisent : la prudence et la conscience; le sentiment du devoir, la crainte des aventures. Les Hollandais ont l'imagination paresseuse et la décision lente; mais l'exécution

vive et vigoureuse. Leur courage moral en face des désastres et leur rapidité à les réparer sont vraiment admirables. En somme, leur politique est sage : honorable pour eux, bienfaisante pour leurs sujets ; nulle part le blanc n'est plus respecté ; nulle part l'indigène mieux garanti.

Et à tout ce que je viens de dire je n'aurais rien à ajouter, si cette construction devait se maintenir à jamais intacte. Mais déjà l'on y aperçoit des fissures

SECTION II

LES FAIBLESSES DU SYSTÈME. — LES RÉFORMES NÉCESSAIRES

La tour de fer lance vers le ciel sa flèche délicate; le curieux passe et regarde; il admire que tant de force soit unie à tant de légèreté : l'ouvrage, après des années, tient superbement; il vaincra les âges. Mais l'ingénieur s'approche; il inspecte, il constate des défaillances : ici, c'est un écrou qui lâche et, là, une tige qui fléchit; il semble même que l'un des piliers ait cédé et que l'axe de la tour ne soit plus rigoureusement vertical. Rien de grave, toutefois; on a vu et l'on a pris note : on sera à temps pour réparer. Tout de même, il est heureux que le technicien ait passé par là.

Les techniciens de l'art de coloniser font, à Java, des observations comparables et arrivent à des conclusions du même ordre. Tout y paraît à souhait : l'indigène est heureux, le colon pros-

père, l'administration habile. L'habitant confesse : Voilà qui est bien ! le voyageur s'écrie : Voilà qui est merveilleux ! Cependant l'homme du métier relève çà et là des lacunes et des vices qui l'étonnent : c'est peu, ce n'est rien ; ce sont des indices. Il y a quelque chose qui pèche ; il y a quelque chose à reprendre. La guerre d'Atjeh alourdit les finances de l'Inde[1] et contraint le gouvernement à ajourner des dépenses utiles ; le colon ressent la concurrence du monde et la baisse du prix des denrées ; la population indigène croît plus vite peut-être que les ressources ; la terre devient rare ; il y a moins qu'autrefois d'affaires faciles et plus de rivaux pour se les disputer : la gestion, plus compliquée, est moins satisfaisante, surtout depuis que la conscience hollandaise est plus difficile à satisfaire.

Voilà des symptômes généraux ; cela permet déjà de poser un diagnostic ; cela ne permet pas encore d'indiquer le remède. Regardons-y de plus près ; entrons dans le détail.

1. V. en sens contraire *Introduction*, p. LVI et sq., *note*, l'état prospère des budgets depuis quelques années.

I

SOMMAIRE. — Le train administratif de Java; temps de prospérité et temps de médiocrité; évolution dans le rôle de l'administration européenne : elle assistait à la vie économique du pays; elle y préside. — Le régime des cultures et l'administration; gonflement des cadres; les cadres ne sont pas réduits quand le régime des cultures décline. — Après le régime des cultures, la protection des indigènes : le *kleine Man* : devoirs multiples et délicats; le fonctionnaire européen se substitue au chef indigène : besogne écrasante, dépenses accrues. — Griefs des colons contre cette omnipotence dans les campagnes et dans les villes; griefs des indigènes, surtout de la noble sse — Résumé de la situation.

La prospérité est nécessairement aveugle : j'entends qu'elle ferme des yeux qui eussent pu être clairvoyants. Quand les dividendes se distribuent réguliers et abondants, pourquoi l'actionnaire critiquerait-il la direction? Il s'en remet à elle de tout et de tout lui fait un mérite. Mais que les bénéfices cessent ou seulement déclinent, aussitôt le voilà qui se met en quête des abus et des réformes. Java n'ignore pas ces retours de l'opinion. Java a connu la phase d'indulgence et con-

naît la phase de sévérité. On y censure aujourd'hui ce que l'on y a longtemps admiré, à tout le moins toléré. Au temps d'une richesse inouïe, on avait pris facilement, et en Hollande et aux Indes même, l'habitude de fermer les yeux et de tendre les mains; les mains aujourd'hui n'osent plus se tendre et les yeux se sont ouverts.

Le malheur de Java, c'est que les heures de retranchement y ont succédé aux heures de prodigalité, non pas tout d'un coup et brusquement, mais peu à peu et par décroissance insensible. Ce pays des Tropiques, où le jour cesse soudain et où soudain la nuit tombe, a connu dans ses finances publiques le lent envahissement du crépuscule. Il a, en un tiers de siècle, passé doucement de l'opulence à la richesse, et voici que de la richesse il glisse à la médiocrité. Ce n'a pas été une de ces catastrophes qui inspirent, en tout cas qui imposent une résolution énergique; aussi n'a-t-on presque rien changé au train de maison; c'est toujours à peu près le même meuble et le même domestique. Mais personne ne nie que ce train ne soit lourd et que, si cela dure, il ne faille l'alléger; seulement on espère que cela ne durera pas (effectivement cela n'a pas duré); et, en attendant, on s'accommode comme on peut aux circonstances.

Or, le train de maison est effectivement considérable : c'est qu'il avait été réglé pour une période d'activité et de bonheur.

Au début, dans les premiers jours de ce siècle, l'administration était simple; à dire vrai, on n'administrait guère; un personnel peu nombreux et bien payé assistait, si l'on peut ainsi parler, à la vie politique et économique des indigènes. En 1808, survient Daendels (cet homme discuté, dont les uns font une brute et les autres un génie, et qui à tout le moins aura été un homme d'action), et voici que s'ouvre le régime des cultures forcées. Dès lors, le fonctionnaire hollandais est transformé; celui qui regardait vivre les autres entre lui-même dans la vie : il travaille et fait travailler. Après Daendels, précurseur qui a imaginé le système, viendra, vingt ans plus tard, celui qui lui donnera toute son intensité et toute sa signification : Van den Bosch. Sous lui, le fonctionnaire se transforme en un entrepreneur, de qui l'on attend le zèle et la vigilance d'un particulier dans ses affaires propres. On les attend et — nous savons par quel procédé — on les obtient. Et comme l'entreprise est fructueuse, on rêve de la développer : les cadres s'étendent et s'emplissent et la troupe des fonctionnaires devient une armée.

A cette époque, il est encore à peine question d'administration, au sens que nous donnons à ce mot. Le *Binnenlandsch-Bestuur*, le département de l'Intérieur, est peu de chose : beaucoup de ses éléments actuels relèvent alors des départements des Cultures ou des Finances. Et cela se conçoit :

la grande préoccupation est de faire de l'argent. Le devoir d'un résident consiste en ceci : cultiver et produire. Prenez, par exemple, les régences du Préanger en 1829 : l'administration y comprend un résident, un assistant-résident (qui est inspecteur des cultures), quatre contrôleurs des cultures, trois commis, quatre chefs de magasins (pour les produits récoltés) et quatorze agents divers; presque tout ce personnel est pour la culture. En particulier, notez cette fonction : contrôleur des cultures. Le contrôleur d'aujourd'hui est la cheville ouvrière de l'administration de l'intérieur. Celui d'alors n'en fait même pas partie[1]. En 1832 et en 1837 on l'y rattache par un lien assez lâche[2]; mais c'est seulement en 1872[3] qu'on le classe définitivement au département de l'Intérieur. Bien mieux : à l'époque dont nous parlons, les résidents eux-mêmes, ces porte-drapeau du *Binnenlandsch-Bestuur*, sont avant tout des agents de culture. Un

1. *Staatsblad*, année 1818, n° 49, art. II : « Les collecteurs auront sous leurs ordres un nombre suffisant de contrôleurs, avec le titre de surveillants (*opziener*) des revenus fonciers ».
Ibid., année 1832, n° 15 : « Collecteurs et contrôleurs des revenus fonciers font partie du département des Cultures... tout en restant subordonnés au résident ».
2. *Staatsblad*, année 1837, n° 20, art. III : « Les contrôleurs, parmi lesquels il faut comprendre aussi les assistants-résidents lorsqu'ils sont chargés des opérations du contrôle, doivent se considérer comme les délégués du résident ».
3. *Ibid.*, année 1872, n° 225 : « Les contrôleurs des revenus fonciers et des cultures porteront dorénavant le titre de contrôleurs dans l'administration de l'intérieur ».

arrêté de 1836[1] divise toutes les régences de Java en quatre groupes, à la tête de chacun desquels il place un inspecteur, adjoint au directeur des cultures, et ayant, à ce titre, autorité sur le résident.

Les choses durent ainsi un quart de siècle. Les cultures d'État, pendant ce temps, ont pris un développement énorme et l'administration a marché du même pas. En 1844, il y avait 18 résidents et 32 assistants-résidents, avec un certain nombre d'agents secondaires; en 1866, il y a 18 résidents, 60 assistants-résidents, 100 contrôleurs, sans parler des agents à la disposition (*ambtenaren ter beschikking*), ceux que plus tard on appellera aspirants-contrôleurs [2].

A partir de 1870, le grand effort agricole et industriel vient des particuliers [3]; le système de Van den Bosch a dépassé l'apogée et ne cesse de

1. *Staatsblad*, 1836, n° 54.

2. *Ibid.*, 1874, n° 76 : « Les agents à la disposition (*ambtenaren ter beschikking*) porteront désormais le titre d'aspirants-contrôleurs. »

3. L'agriculture a pris en Insulinde un très grand développement.

Principales productions agricoles de Java en 1912.

Riz........	85 500 000 piculs (1 picul = 60 kilogr.)
Sucre.....	25 millions de piculs.
Café.......	384 000 piculs.
Thé.......	30 millions de kilogr.
Tabac.....	53 millions de kilogr. (+ 362 000 piculs à Sumatra).
Cacao.....	2 800 000 kilogr.
Quinquina.	12 250 000 kilogr.

décroître : on le ramène à deux cultures, puis à une seule; on le supprime entièrement dans quelques provinces. La besogne évidemment a diminué et cependant les cadres de l'administration ne diminuent pas à proportion. Les fonctionnaires restent aussi nombreux qu'au temps de la grande intensité du système. Bientôt même ils deviennent plus nombreux. Au lieu qu'en 1866 il y avait 18 résidents, 60 assistants-résidents et 100 contrôleurs, il y a, en 1897, 22 résidents, 78 assistants-résidents, 114 contrôleurs, 50 aspirants-contrôleurs et la dépense a presque doublé.

Que s'est-il donc passé? Il s'est passé que les fonctionnaires nommés au temps du système des cultures ont été conservés après que le système a été abandonné. Entrés au service dans la période des vaches grasses, ils ont, les vaches maigres venues, défendu leurs situations. Fonctionnaires ils étaient, fonctionnaires ils sont demeurés. A quel titre? D'abord, au titre d'agents des cultures. Le système de Van den Bosch, même entamé, gardait (il garde encore) des partisans passionnés, qui prétendaient le maintenir et même le développer. A ceux qui l'attaquaient, ils répondaient que la suppression des cultures forcées était une lubie du parti libéral, lubie qui passerait; qu'on savait très bien que les indigènes sont de pauvres têtes, incapables de rien faire sans être instruits à faire et contraints de faire; et que, l'accès

de philanthropie dissipé, on en reviendrait, dans l'intérêt même de Java, au travail obligatoire du Javanais, guidé par le gouvernement hollandais. En conséquence, il importait de ne pas désorganiser l'administration et de ne pas en rompre les cadres.

Telle fut leur première attitude. Puis, quand ils virent le système de Van den Bosch définitivement condamné, les prix des produits baissant de jour en jour, le parti libéral maintenant ses prétentions, et les particuliers résolus à prendre dans la production et le commerce la place jusqu'alors occupée par le gouvernement, à ce moment ils se résignèrent à abandonner, avec les cultures d'État, leurs fonctions d'agents des cultures, mais non pas leur situation de fonctionnaires; et ils cherchèrent autour d'eux comment se rendre utiles, après que leur utilité première avait disparu.

C'est alors que, *Multatuli* aidant, s'ébaucha dans les esprits le système de la protection à accorder aux Javanais, surtout aux humbles, à ceux qu'on appelle couramment les petites gens (*de kleine Man*). Mais qu'on n'aille pas au delà de ma pensée! Cette attitude généreuse, qui fait tant d'honneur aux Hollandais, ne fut certes pas fille de l'intérêt, encore moins de l'hypocrisie. Il se produisit alors une évolution de sentiments très naturelle. Dans je ne sais plus quelle comédie, le fils dit au père : « Je ne veux pas l'épouser, je ne l'aime pas ». Le père répond : « Épouse-la d'abord,

tu l'aimeras ensuite ». Et le fils épouse et il aime Même chose advint aux fonctionnaires hollandais. Ils avaient, par calcul, appliqué leur activité sans emploi à la protection du Javanais ; peu à peu, ce Javanais, qui si longtemps leur avait été indifférent, ils en vinrent à l'apprécier ; un beau jour, ils se sentirent pour lui un battement de cœur : la fonction avait créé l'organe.

Mais ce départ nouveau eut pour eux des conséquences inattendues. Les Hollandais se prirent de passion pour leur œuvre et se laissèrent entraîner au delà de ce qu'ils avaient prévu. C'était bien une autre affaire que de diriger des cultures. Une fois organisé l'atelier, comme on dit en industrie, qu'importe qu'il se compose de 10 ou de 20 ouvriers? Un même surveillant suffit à le diriger. Mais d'entrer dans la vie des hommes, de s'enquérir de leurs besoins et de leurs désirs, de surveiller leurs intérêts et de faire respecter leurs droits, la difficulté grandit avec le nombre. Or, précisément la population javanaise, durant cette période, s'accrut par millions. Il en résulta, avec le temps, une besogne décourageante pour les tièdes et, pour les zélés, écrasante. On s'en tira d'abord comme on put et l'on espéra un temps d'y suffire. Mais les Hollandais commirent une faute[1] :

1. Après réflexion, ceci est et demeure mon opinion. Les Hollandais — je m'en expliquerai plus loin — auraient dû, selon moi, au lieu de prendre presque toute la besogne

ils pénétrèrent de plus en plus dans le détail et ne surent pas se faire aider. Ils voulurent tout voir,

sur eux, faire peu à peu, avec patience et fermeté, l'éducation administrative des chefs javanais, et, pour cela, commencer, dès l'école, leur éducation intellectuelle et morale. Au besoin, ils eussent dû leur imposer de s'instruire. Mais la certitude, la vision toute proche du bien qu'ils pourraient faire immédiatement en intervenant dans le détail même de l'administration, les a aveuglés. Ils ont fait, ils persistent à vouloir faire ce qu'on doit (si l'on écarte les apparences) qualifier de gouvernement direct. Après la publication dans une revue de cette partie de mon travail j'ai reçu de deux des hommes les plus distingués de Java, un riche colon et un haut fonctionnaire, une note commune qui peut se résumer ainsi :

« Le mérite du parti libéral, représenté par Mr van de Putte, est d'avoir pénétré la vie des Javanais, sans toucher au principe que le gouvernement reste neutre dans la direction des intérêts des communes par ceux qui en constituent la population. Ce même parti libéral a ouvert les yeux de la mère patrie sur les abus qui accompagnaient le système de van den Bosch, dont le défaut prédominant était de trop lier les intérêts des fonctionnaires et des chefs indigènes aux profits du système. Le souci de la prospérité de la gent taillable n'y était pour rien. Consultez l'histoire des royautés javanaises et l'exploitation de Java selon l'esprit mercantile de la « Compagnie »; lisez le détail de la grande enquête contenue dans les trois volumes du « *Eindresume* »; la conclusion logique sera toujours que l'éducation des chefs indigènes n'est pas encore parvenue à un degré assez élevé pour qu'on remette les intérêts d'une population nombreuse et soumise aux mains d'hommes qui ne savent pas assez respecter les droits de leurs femmes, pour diriger bien ceux de leurs gouvernés. C'est la raison pour laquelle la Hollande ne pourrait pas encore lâcher la bride et pour laquelle son contrôle reste et restera une nécessité; ou mieux, c'est la raison pour laquelle elle doit prendre largement part au gouvernement des Javanais, en commun avec leurs chefs propres, jusqu'à l'époque où ces chefs auront complètement changé leur caractère national et se guideront par une morale élevée. Cette époque arrivera-t-elle jamais? Si elle arrive, nous croyons que ce sera à une certaine heure où les Hollandais auront achevé leur role aux Indes. Le cri national sera alors : « Java aux Javanais! »

tout savoir et tout faire. Ils se substituèrent au chef indigène, comme suspect, et à l'indigène lui-même, comme incapable, et ils assumèrent tout le fardeau : affaires publiques et même affaires privées.

Il arriva ce qu'on peut imaginer. Cette tâche immense exigea de nouveaux agents, gonfla les services, imposa des dépenses, obéra le budget. Le peuple, qu'on déchargeait de tout, en conçut peut-être pour ses auxiliaires et ses défenseurs quelque reconnaissance. Mais déjà les plus clairvoyants estiment qu'on a fait pour eux trop et pas assez; et, d'autre part, deux classes d'hommes formulent d'expresses réserves sur l'attitude prise et la politique suivie : ce sont les chefs indigènes et ce sont les colons européens.

J'ai déjà dit quelques-uns des griefs des colons. On peut difficilement imaginer à quel point ils dépendent de l'administration : sans elle, ils ne peuvent rien. La terre, la main-d'œuvre, l'eau, l'assistance, tout est dans la main du résident. Il l'ouvre et la ferme pour qui lui plaît. Sans doute, son devoir et les règlements l'obligent à l'impartialité; mais, en dépit des lois et de sa conscience, le résident est un homme, qui a ses adversaires qu'il ne sert pas, et ses amis qu'il favorise. Aussi, combien même le plus gros planteur se préoccupe des mutations dans le haut personnel! « Qui au-

rons-nous comme résident? Qui aurons-nous comme assistant-résident? Que vaut celui-ci? Quel homme est-ce? » Il s'enquiert, près de tout le monde, non pas tant de ses talents que de son caractère et de son humeur. A peine arrivé, il lui rend visite; il l'entoure d'égards; il le comble d'attentions.

C'est que la fantaisie de cet homme peut l'enrichir ou le ruiner. Il lui faudrait plus de terre : il n'en aura que s'il plaît au résident; il aurait besoin de plus de main-d'œuvre : les indigènes s'engageront en masse, si le résident le veut, ou se déroberont, si le résident l'insinue. Il y a à louer deux lots de terre, l'un convenablement arrosé, l'autre menacé de sécheresse : le meilleur ira à un ami du résident, le moins bon aux indifférents et aux adversaires. Parfois, au temps de la maturité des cannes à sucre, éclatent des incendies, assez souvent dus à la malveillance : est-ce là un cas de calamité publique (*Rampen van hooger hand*, littéralement : fléau venant d'une main plus haute), qui rompt l'ordre des corvées et permet d'appeler au secours toute la population? Affaire d'interprétation, laquelle dépend du résident : selon son caprice, vous serez brûlé ou vous serez sauvé. Ainsi, nous le voyons pour le colon comme nous l'avons vu pour l'indigène, affaires publiques et affaires privées, rien ou presque rien n'est résolu et ne peut être résolu que par l'administration.

Dans les villes, ce pouvoir autocratique prend d'autres allures. Sans doute, comme le charbonnier, le marchand est maître chez lui. Mais ce qui se perd sur l'individu se rattrape sur la communauté. Il y a des villes à Java, il n'y a pas de municipalités[1]. Les affaires municipales sont du ressort du résident. Ce résident, qui administre toute une province, en administre par surcroît toutes les villes. Rien ne s'y fera sans lui (ou son délégué). Travaux publics, voies de communications, hygiène, tramways à concéder, recherches de mines à autoriser, sources à capter, il est maître de tout. Bien entendu, sous réserve de l'approbation supérieure, approbation qui se donne à Batavia, ou à Buitenzorg, à moins que ce ne soit à la Haye. Que de lenteur à cette procédure hiérarchique! Aussi les affaires se succèdent, les dossiers s'amoncellent, les solutions tardent et le mal empire. Sœrabaja, par exemple, première ville commerciale de l'île, plus riche et aussi peuplée que Batavia, est arrosée par une rivière dans laquelle un spécialiste, le docteur Groneman, a découvert le bacille du choléra; Sœrabaja demande à se procurer de l'eau pure; il y a des années qu'elle en attend l'autorisation; elle risque de l'attendre des années encore. (Elle l'a eue enfin.)

Contre cette lenteur et cette inertie, les colons

1. V. en sens contraire, *Introduction*, p. XCIX.

s'indignent et s'insurgent. Ils comptent parmi eux des hommes d'un réel mérite, quelques-uns même d'un mérite rare. Leur moyenne est au moins égale, comme intelligence, distinction et activité, à la moyenne des fonctionnaires. Il disent à l'administration : « Déliez-nous les mains; laissez-nous faire; nous ferons plus vite et mieux ». L'administration leur répond : « Je ne puis vous laisser faire; au milieu de vous, élément qui passe, je représente, moi, l'élément qui dure; j'ai la garde d'intérêts permanents; je relie le passé au présent et le présent à l'avenir. Surtout, j'ai charge d'âmes. J'ai ce peuple enfant, qui s'est fié à moi; je le protège. Entre lui et vous, je prononce, étant impartiale par devoir et par situation. Je ne saurais vous laisser vous constituer juges et parties : ceux que voici m'accuseraient de les trahir. »

Et l'administration, en thèse générale, a raison; mais seulement en thèse générale. Elle pourrait appliquer maint procédé qui allégerait ses responsabilités et laisserait aux colons les mains libres et hâterait l'expédition des affaires. Et, d'autre part, il se trouve que cet argument, la protection de l'indigène, qu'elle invoque pour légitimer son intervention, l'indigène lui-même, sans le repousser précisément, en affaiblit déjà la portée et la justesse.

Dans les indigènes, il y a le menu peuple et il y a les grands chefs. Le menu peuple ne songe guère et ne parle pas : il observe. Dans les campagnes, il sait bien que ce qui reste des cultures obligatoires est injuste et inefficace : injuste, parce que ce système lui paie 15 ou 20 florins ce qui en vaut 45 ou 50 ; inefficace, parce qu'il ne couvre plus qu'une fraction du territoire, n'occupe plus qu'une partie des habitants. D'autre part, il sait bien que, n'étaient les colons, un jour sur deux, le travailleur indigène n'aurait ni travail ni salaire ; partant il est, une fois sur deux, pour le colon contre celui qui gêne le colon et le décourage. Dans les campagnes et dans les villes, il voit les Chinois (pour ne rien dire des Arabes) prendre une situation prépondérante et accaparer le commerce et les métiers ; et il en souffre. Il se demande pourquoi, au lieu de le tenir en tutelle et de le réduire aux besognes de manœuvre, on ne l'a pas préparé à devenir un artisan, voire un porte-balle, qui peu à peu aurait appris à faire ce que fait si bien son « frère aîné », et retenu dans Java tant de florins qui émigrent en Chine.

Il va de soi que ces réflexions et ces critiques que je lui prête ne sont, le plus souvent, pas de lui ; son cerveau est paresseux et ses méditations sont courtes. Mais d'autres pensent à sa place. Déjà, on lui murmure cela à l'oreille, bientôt on le lui dira tout haut, et un jour peut venir où il

priera ses conseillers de parler pour lui. Je ne crois pas que, de longtemps, il parle lui-même.

Mais il trouvera des interprètes dans son peuple, parmi ceux qu'il a accoutumé d'écouter et de suivre. Car l'aristocratie javanaise a, elle aussi, ses griefs. Je les exposerai et les discuterai tout à l'heure. Dès à présent, j'en retiens ceci, que, pour docile qu'elle soit et même pour satisfaite qu'elle paraisse, elle a peur de l'avenir : les vainqueurs se sont fait la part trop belle, et, parmi les vaincus, ce sont, contrairement au principe du gouvernement aristocratique, les humbles qu'ils aident à s'élever.

Voilà donc que nous avons passé en revue quelques-uns des principaux éléments de la situation à Java; cette situation pourrait se résumer ainsi : les finances, autrefois en merveilleuse condition, aujourd'hui seulement en équilibre par suite de la guerre interminable d'Atjeh, et en équilibre instable ; le personnel instruit, dévoué, nombreux, mais faisant de la philanthropie au lieu de faire de l'administration, et attelé à une tâche démesurée, qui ne peut, avec une population surabondante, conduire qu'à plus de sacrifices et à plus de déceptions; les colons, ralentis dans leur course par la concurrence et rebutés par trop d'intervention; les indigènes, à tout prendre, heureux, mais à peine reconnaissants d'une tutelle qui les laisse

ignorants et désarmés; l'aristocratie, enfin, inquiète sur ses privilèges; et le système tout entier, malgré sa belle apparence, menaçant de s'arrêter quelque jour, si on ne le répare ou ne le remanie.

Tel est le bilan[1]. Pour qui ne fait que le parcourir, il excite encore l'envie; pour qui l'examine, il appelle déjà l'attention. Rien de grave, assurément; et le remède est sous la main. Mais consentira-t-on à s'en servir? Car ce remède implique un changement dans la distribution des rôles : il faut que désormais l'Européen renonce à être tout et que l'indigène cesse de n'être rien; et, pour cela, il faut que l'Européen veuille et que l'indigène puisse. L'Européen va-t-il vouloir? L'indigène va-t-il pouvoir?

1. Tout ceci est modifié. Grâce aux réformes du gouverneur général Van Heutsz et à la fin de la guerre d'Atjeh, les finances de l'Inde sont plus qu'un équilibre, en pleine prospérité. (V. *Introduction*, p. LVI et sq., *note*.)

II

Sommaire. — Le corps des fonctionnaires européens et son opinion sur la situation; mérite de ces fonctionnaires; leur condition matérielle; leur état d'esprit. — Leur éducation générale et professionnelle; l'école de Delft et les Universités. — La centralisation administrative; la « Secrétairerie » et le *Binnenlandsch Bestuur*; les devoirs de l'administration; l'ordinaire et l'extraordinaire; envahissement de tout par l'administration hollandaise; la meule administrative; nécessité de décharger le fonctionnaire européen.

Il n'est pas sûr que le corps des fonctionnaires européens de Java dans son ensemble soit préparé à comprendre qu'il y a quelque chose à faire et que quelque chose peut être fait. Il lui faudrait s'élever à une rare hauteur de vues et posséder une largeur d'esprit singulière pour douter de l'utilité d'une œuvre qui le passionne ou seulement de la façon dont il la conduit.

Je n'ai pas à redire une fois de plus le bien que je pense des fonctionnaires indo-néerlandais, de leur savoir, de leur conscience et de leur dévouement. Ils ont des qualités qui étonneraient bien

les fonctionnaires d'autres pays : ils adorent leur métier et ne disent pas de mal de leur gouvernement.

Moi qui, pour relever encore davantage la condition de nos administrateurs coloniaux, voudrais qu'on prît en France modèle sur les règlements de l'Inde anglaise, j'ai été, à Java, plus d'une fois choqué de voir la situation des résidents et de leurs collaborateurs diminuée par une foule de mesures, les unes rigoureuses, et les autres mesquines. « Comment, disais-je, un traitement juste suffisant; un train de vie qui défend toute économie; l'obligation de meubler à ses frais des résidences, véritables palais, dont l'installation coûte de 20 000 à 30 000 florins; le mobilier vendu et renouvelé presque à chaque mutation; un congé d'Europe seulement tous les dix ans, avec une solde réduite au tiers du traitement d'activité; pas de congé annuel dans les sanatoria pour aller se refaire et se fortifier avant d'être hors de service; un avancement si lent qu'on n'arrive aux premières places qu'alourdi par l'âge et désenchanté par l'expérience; à peine d'honneurs : les décorations, qui sont prodiguées aux bureaucrates de la Haye, rares pour les résidents, infiniment rares pour les assistants-résidents; enfin une pension de retraite, encore plus étroitement calculée depuis trois ans, qui réduit en Hollande à une vie seulement décente des hommes à qui leurs fonc-

tions mêmes ont toujours imposé une vie large : voilà ce que l'on appelle ici une carrière enviable ! » Et l'on me répondait. « Les nôtres s'en contentent. Ils adorent leur métier. Pas un d'entre eux n'en voudrait changer. Même les plus humbles, même le contrôleur ou l'aspirant-contrôleur, qui habite un trou, dans l'isolement de l'esprit et la solitude du cœur, sont épris de leur tâche. A plus forte raison, le résident, le premier de sa province, qui mène, au milieu d'une nature incomparable, une existence large et pleine, muni de pouvoirs, investi de responsabilités, ayant droit d'initiative, et pouvant, pendant des années, suivre l'œuvre engagée et se rendre ce témoignage que le pays qu'il administre a vécu de sa vie et grandi par son talent. »

Et cet optimisme n'exagérait rien. Je me souviens d'un fonctionnaire qui, m'annonçant son départ prochain pour l'Europe avec tous les siens, me disait : « Comme ce gouvernement est bon ! Ma santé est chancelante : il m'envoie en congé pour la rétablir. Il sait que je ne suis pas riche : il paie mon voyage. Il pense que la séparation me serait douloureuse : il paie le voyage des miens. Je n'ai pas de fortune et ne saurais me passer de ma solde : il me paie, même absent, même inactif; et il me donne, à ses frais, un suppléant pour que la besogne ne s'accumule pas; et il me réserve une place à mon retour. De tout cela, il ne sera

quitte à moins de 15 000 florins. Monsieur, c'est un gouvernement bon et magnifique. »

Pareil langage est touchant et ceux qui le tiennent inspirent la sympathie et commandent le respect. Ce sont des esprits justes et des cœurs reconnaissants; et ce sont de dévoués serviteurs. Mais je dois dire et je tiens à dire que je fais une différence entre leur « manière de servir » et leur « manière de penser »; je veux dire entre l'opinion qu'ils se font de leur rôle et la façon dont ils s'en acquittent.

Pour les apprécier équitablement, il faut savoir ce qu'a été d'abord leur éducation générale, ensuite leur éducation professionnelle.

Le système d'éducation de la Hollande ne ressemble guère au nôtre. En France, les fils de la bourgeoisie, de toute la bourgeoisie, hélas! fréquentent, en général, les collèges et les lycées, où l'on enseigne surtout les humanités; en Hollande, ils fréquentent les écoles « bourgeoises », où l'on donne un enseignement primaire supérieur, ou plutôt un enseignement comparable à ce qu'avait institué notre grand ministre, Victor Duruy, l'enseignement « spécial », qui repose sur ces deux bases : les langues et les sciences. Type d'enseignement remarquable et même excellent, si l'élève se résigne d'avance aux besognes obscures et aux fonctions subalternes; ou bien si, ayant

d'autres ambitions, il est de taille, une fois entré dans la vie, à compléter lui-même son éducation, à élargir et à hausser son esprit par le travail personnel; type assurément insuffisant, si, étant de facultés moyennes, cet élève aspire, cependant, aux premiers rangs de la société ou de l'administration. Son esprit, solidement établi sur des connaissances utiles, n'aura ni souplesse ni profondeur; il manquera de philosophie, qui est tout l'homme d'État; il manquera de forme, qui est tout le politique. Or, les futurs fonctionnaires des Indes, à qui peut suffire un modeste bagage d'administrateur, tant qu'ils restent au bas ou même au milieu de l'échelle, doivent, au contraire, parvenus au sommet, résidents ou conseillers, posséder les ressources étendues du politique et de l'homme d'État. Car leur rôle n'est plus seulement d'administrer; il est, dans une large mesure, de gouverner : et cela, sauf exceptions qui se comptent, ne s'apprend ni à l'école primaire ni même à la *realschule* ou, comme on l'appelle en Hollande, à l'école bourgeoise supérieure. Et l'on s'en aperçoit.

Du moins, l'éducation professionnelle va-t-elle combler les lacunes de l'éducation générale? Ce serait malaisé, mais, après tout, possible. Cela n'est pas. L'éducation professionnelle de presque tout le personnel indo-néerlandais non seulement est technique, elle est terre à terre. Il y a deux

écueils dans l'éducation des fonctionnaires : en faire des théoriciens qui méprisent le détail et dédaignent le courant; en faire des praticiens qui ne connaissent que le bordereau et ne lisent que le formulaire. Les Hollandais, si l'on en croit les camps qui, à cet égard, se partagent l'opinion, n'auraient su éviter ni l'un ni l'autre de ces écueils : Delft et Batavia formeraient de simples praticiens; les Universités, des théoriciens purs. Des deux côtés on exagère. Je tiens d'un des plus distingués conseillers des Indes que les fonctionnaires sortis de l'Université (ils sont la petite minorité) se mettent rapidement à la pratique, avec, en général, une souplesse d'intelligence qui les rend propres à toutes les besognes. Et, pour ce qui est de Delft, j'ai rencontré, parmi ceux qui en proviennent, quelques cerveaux capables de s'élever aux spéculations du gouvernement et de la politique.

Néanmoins, il faut reconnaître que l'enseignement qu'on y donne s'inspire presque uniquement des nécessités de la pratique. Ce qui servira aujourd'hui, ce qui sera utile demain. L'avenir est loin : n'en ayons cure; les réformes sont chose dangereuse : Dieu nous en garde. Et les élèves sont tellement imbus de ce programme utilitaire que beaucoup d'entre eux, une fois dans l'administration, renchérissent encore sur l'esprit de la maison. Ils condamnent Delft pour avoir été trop savant et trop théorique, et ne les avoir pas mieux

préparés à la pratique de leurs fonctions de début. Ils auraient voulu savoir tout de suite parler la langue du pays, diriger les cultures, dresser un compte et établir une feuille d'impôt. Et l'un d'eux, l'un des meilleurs et des plus zélés, avec la science d'un juriste et la conscience d'un apôtre, me soumettait ce plan de réformes : Delft recrutant ses élèves non plus parmi les bourgeois des villes, mais parmi les paysans des campagnes déjà rompus aux choses de la terre et de l'agriculture; et dirigée non plus par un professeur à prétentions scientifiques, mais par un fonctionnaire jeune, de rang moyen, un contrôleur, tout au plus un assistant-résident, lequel donnerait aux élèves et leur ferait donner une éducation qui leur permît, à peine débarqués, d'aller se mêler aux indigènes. Tel serait l'enseignement destiné à former les résidents futurs et les futurs conseillers des Indes.

Pour combler la mesure, l'apprentissage administratif achève ce qu'avait commencé l'école. Quand, tout frais émoulus de Delft, ces jeunes gens arrivent à Batavia, l'administration les met aussitôt non pas en un poste d'étude et d'observation, près de quelque haut fonctionnaire qui leur montrerait l'ensemble et, dans cet ensemble, la place qu'ils occuperont bientôt, qui leur expliquerait tout le mécanisme administratif et leur ferait toucher du doigt le rouage qu'ils vont être, mais en un lieu bas et obscur, où, bornés par l'horizon,

ils entrent tout de suite dans l'action et s'absorbent dans des détails qui sont pour eux, et qu'ils croiront longtemps être, toute l'administration.

Du moins, quand l'avancement vient et qu'ils ont conquis ces grades convoités de contrôleur et d'assistant-résident, vont-ils pouvoir, l'horizon s'élargissant, élargir aussi leurs pensées et les élever? Quelques-uns, les mieux doués, le pourront; la masse ne le pourra pas. Et la faute n'en est pas à eux; elle est au mode d'administration et à la centralisation excessive des Indes néerlandaises.

J'ai lu, dans le beau livre, *India*, de Sir John Strachey, ou plutôt dans la préface de son traducteur, M. Harmand, un de nos diplomates qui a apporté beaucoup de persévérance et de perspicacité à l'étude de la colonisation, que le fonctionnaire moderne des Indes anglaises vit pendu au bout du fil télégraphique, attendant les ordres et déclinant les responsabilités. Un phénomène analogue s'est produit à Java. Tous les fonctionnaires, du petit au grand, y ont les yeux tournés sur Buitenzorg, sur cette fameuse « Secrétairerie », qu'on charge de tous les péchés d'Israël, et d'où, s'il en faut croire la légende, des hommes, intelligents sans doute et riches de science, mais, à ce qu'on prétend, pauvres d'expérience acquise (pour avoir vécu plus longtemps dans les bureaux que dans le

pays), tranchent, taillent, décident, ordonnent, et chargent sur le dos des fonctionnaires de l'intérieur plus de règlements qu'il n'est matériellement possible d'en appliquer. Aussi que d'ordonnances demeurées inutiles, que d'arrêtés restés lettre morte! Entre la science de la « Secrétairerie » et l'expérience du corps des fonctionnaires ce sont des luttes sans fin : l'homme de pratique soutient que l'ordre est inexécutable; l'homme de théorie entend qu'il soit exécuté. Le *Binnenlandsch Bestuur* a la réputation d'être, de tous les corps de fonctionnaires, le moins obéissant; pourtant, de guerre lasse, il lui faut bien céder : c'est de la « Secrétairerie », après tout, que dépendent les faveurs et l'avancement. Mais l'agent, qui doit céder et qui cède, n'est pas, on le conçoit, mis en goût de faire du zèle; il se laisse aller où le courant le mène, où son éducation première l'incline; il ne discute pas, il exécute. Il lit le *Bijblad*, il attend les circulaires interprétatives; dans le doute, il joue du télégraphe. Ce n'est pas ainsi qu'il se prépare aux devoirs élevés que peut lui imposer l'avenir.

Et, au surplus, comment s'y préparerait-il? S'il en avait le goût, où en prendrait-il le temps? Pense-t-on que le fonctionnaire de l'Intérieur n'ait rien à faire? Sa tâche accoutumée est écrasante : les bons s'y tuent et les mauvais s'en moquent. Voici, par exemple, un contrôleur : quand bien

même toute l'année, semaine, fêtes et dimanches, il travaillerait dix heures par jour, il ne pourrait venir à bout de sa besogne régulière. C'est l'impôt des rizières à surveiller et les mutations de tout genre à enregistrer; c'est les cotes individuelles de l'impôt du revenu à établir, souvent sur déclaration, à défaut de présomptions suffisantes; c'est les écoles primaires à visiter et à surveiller, avec les commissions scolaires à convoquer et à présider; c'est le rapport annuel dont il faut rassembler et grouper les éléments innombrables; c'est les enquêtes sur plaintes contre les chefs indigènes, ou sur demandes d'achat de propriétés, ou sur demandes d'*Erfpacht*; c'est toute une partie des travaux publics à conduire : irrigation, ponts, magasins à café, magasins à sel; c'est, dans les provinces où le gouvernement fait cultiver le café, les tournées interminables dans les plantations, la surveillance des magasins, le maniement des fonds. C'est encore le travail extraordinaire venu de Batavia : le *Binnenlandsch Bestuur* est la bête de somme (*Pakezel*, disent les Hollandais) de l'administration, à qui incombe de droit toute besogne exceptionnelle qui n'a pas de titulaire déterminé. Et de ce côté affluent, d'une part, pour le service de l'administration, enquêtes sur les sujets les plus variés : projet d'impôt nouveau dont on voudrait savoir les facilités d'établissement et calculer le revenu probable; monopole du sel, auquel on

soupçonne des fuites qu'on voudrait boucher; d'autre part, pour le profit de quelque savant d'Europe ou de quelque étudiant qui voyage, questions innombrables, quelques-unes imprévues et bizarres : poisons et contrepoisons de la région; phénomènes de conception et de parturition chez les chauves-souris, les écureuils volants, etc. J'en passe, et des meilleures.

Si le contrôleur ploie sous un pareil fardeau, pensez-vous que le résident porte le sien bien allégrement, lui qui a dans son service l'Éducation, les Finances, les Travaux publics, la Justice, les Régies, etc. ?

Qu'on juge, après cela, de leur état d'esprit quand arrivent de Batavia ou de Buitenzorg ces circulaires qui leur recommandent l'initiative et le tact ! Du tact? de l'initiative? Est-ce qu'ils ont le loisir de prendre garde aux gens et de méditer sur les choses? Ils sont accaparés du matin au soir par la besogne courante et le détail infini de cette besogne et négligent, puis bientôt méprisent, tout ce qui n'est pas elle. Les Hollandais le savent bien et ils qualifient cette situation d'esprit par les mots : *Slijtage van benul*, ce qui peut se traduire : Leur esprit montre la corde. Ces gens sont trop absorbés par les petits intérêts pour réfléchir sur les intérêts généraux; ils sont hors d'état d'envisager les grandes choses. Pleins d'enthousiasme quand ils entrèrent au service, ils ont été broyés

par la meule administrative; ils sont vieillis, indifférents ou sceptiques, et, parvenus aux emplois qui leur donneraient de l'influence, ne cherchent même pas à assurer le triomphe des idées qui leur ont été le plus chères.

La faute, je le répète, en est à eux moins qu'au système. Si haut qu'on regarde, le système opère avec cette rigueur déprimante. Même le gouverneur général a trop à faire : il est victime de la centralisation. Trop de détails à régler, trop de signatures à donner. Son personnel n'est pas à même de lui suggérer des réformes, et lui n'a pas le temps de les interroger à loisir.

A cette situation, dont, au reste, entraîné par le sujet, j'ai conscience que j'accentue les ombres, n'est-il pas de remède? Il en est : chacun en offre. Mais nul remède ne sera efficace si l'on ne va au cœur du mal. Le mal, le grand mal, c'est l'envahissement de tout par les Hollandais, et, conséquence, une tâche imposée aux Hollandais, dont, à moins d'écraser le budget, ni le nombre ni même le zèle ne peut venir à bout. Le remède, le grand remède, c'est — durant des générations — la formation convenable et l'emploi raisonné d'auxiliaires dédaignés trop longtemps : je veux dire les chefs indigènes[1].

1. V. *Introduction*, p. XCVIII, CV et sq., les mesures de décentralisation et les projets tendant à recruter mieux les fonctionnaires européens et à rendre aux chefs indigènes leur due influence.

III

Sommaire. — Les chefs indigènes; pourquoi on les a mis à l'écart; les chefs d'autrefois : sous Daendels et sous Raffles, diminution de leur situation et de leurs pouvoirs; une réaction salutaire : Van der Capellen et le décret de 1820; loyauté des Régents pendant la guerre de Java. — Comment expliquer la situation faite depuis lors aux Régents? Leur incapacité administrative, leur absence de sens moral; attitude presque unanime du corps des fonctionnaires européens; nature des services qu'il attend des chefs indigènes; Régents et *wedonos*; une politique démocratique en pays d'aristocratie; les Régents et l'étude; les Régents et la langue hollandaise. — Nécessité de recourir à un emploi plus large des chefs indigènes; nécessité politique; l'éducation des indigènes.

On commettrait une erreur et, pis que cela, une injustice, si l'on accusait les Hollandais d'avoir, à jour dit et de propos délibéré, résolu d'écarter de tout les chefs javanais pour les réduire au rôle de sulbalternes et même de fainéants. Dans l'histoire du gouvernement des peuples, on ne rencontre que bien rarement de ces plans conçus de pied ferme et poursuivis, sans varier, à travers les âges. Le plus souvent, l'homme est mené par les choses et tout son génie ne va qu'à regarder sur

le chemin assez loin devant lui pour éviter les obstacles et les précipices. D'ailleurs, quand on prétend juger l'œuvre des Hollandais à Java, il faut, je l'ai déjà dit, mais j'y veux insister, ne jamais oublier dans quelles conditions et parmi quelles difficultés ils ont eu à établir et à maintenir leur domination sur l'Insulinde : un territoire pour eux démesuré, une population longtemps insoumise, des ressources limitées en hommes et en argent, la politique européenne contrariant sans cesse leur politique coloniale, et des rivaux géants, la France et l'Angleterre, étendant à tour de rôle la main sur leur bien. Sachant cela, qu'on ne vienne pas alléguer une domination ininterrompue de trois cents ans et critiquer les Hollandais d'avoir fait si peu en trois siècles : leur administration date, à proprement parler, du jour où, après les guerres de l'Empire et la restauration de la paix, ils recouvrèrent leurs colonies, qu'au moins nominalement les Français et les Anglais possédaient depuis vingt ans. Or, voici la situation qu'ils trouvèrent.

Les régents du début du siècle étaient autre chose que ce qu'ils sont aujourd'hui. C'étaient des seigneurs et des princes indépendants, comparables, aux dimensions près, aux princes actuels de Solo et de Djokja, issus de souche noble, héritiers d'une influence, possesseurs de richesses et titulaires de privilèges et d'abus. Respectés du peuple, sinon

aimés, ils se considéraient moins comme ses chefs que comme ses maîtres, maîtres des personnes et maîtres des biens. Ils étaient des puissances. Ils avaient des apanages. A condition de fournir au gouvernement hollandais chaque année une quantité déterminée de produits et, en certains cas, d'argent, ils étaient libres presque entièrement de leur conduite. On ne leur donnait pas d'ordres; pour plus d'une raison, on ne se souciait pas de leur en donner. Survint Daendels, caractère à peu près aussi éloigné de la crainte que de la conciliation, et qui fit contre ces indépendants une sorte de coup d'État. A partir de lui les régents, qui jusqu'alors tiraient leurs pouvoirs de leur naissance, furent transformés en fonctionnaires, qui tinrent leurs nominations et reçurent leurs instructions du roi, et durent prêter serment et jurer fidélité au gouvernement de Java. Faisant une pareille révolution, il la fit, d'ailleurs — ce qui ne lui était pas habituel, — avec modération. Il entoura les régents d'égards, il les combla d'honneurs (1er septembre 1808, 7 art.). Il affecta de les associer à sa politique et de prendre leur avis. En juillet-août (29 juillet-20 août) 1808, il convoquait une sorte de conférence sur les affaires indigènes, à laquelle trente-huit régents étaient présents.

Raffles, Sir Stamford Raffles, le grand administrateur du service des Indes qui, pendant la domination anglaise, fut chargé du gouvernement de

Java, eut envers ces régents une attitude très particulière. Admirateur de la politique que Dændels avait pratiquée à leur égard, il restreignit encore après lui leur indépendance. Il semble avoir eu d'eux cette opinion qu'ils étaient tous des despotes capricieux, et quelques-uns de cruels tyrans, à qui l'on devait, dans l'intérêt des peuples et pour le bon renom de la nation souveraine, ne laisser de pouvoir que ce qu'on ne pourrait pas leur retirer. Mais en même temps, comme il appartenait à ce *civil service* qui fait, aux Indes, de si excellente besogne derrière l'écran des puissances établies, il voulut que ces régents gardassent leur prestige intact, qu'ils fussent considérés dans leur district comme la plus haute autorité indigène. Aux fonctionnaires européens de concilier ces deux antinomies : situation d'apparat maintenue, réalité du pouvoir retirée. « Les régents, dit-il formellement, devront être dépouillés de toute influence indue, politique ou autre. Comme la tranquillité du pays est un objet essentiel et nécessaire pour le nouvel ordre de choses, il est à présumer qu'on pourra les employer très avantageusement dans le département de la police, sans que toutefois le résident oublie de surveiller avec vigilance leur conduite dans l'accomplissement de ce devoir. »

Dans la pratique, ce régime sévère était tempéré par cette politesse achevée, qui était le propre de Raffles, et par cette étiquette attachée

aux préséances, qui est l'un des procédés de la politique coloniale anglaise. Les régents parurent s'en accommoder.

Lorsque les Hollandais recouvrèrent Java, il est permis d'imaginer leur état d'esprit. A plus d'un chef indigène ils pouvaient reprocher des cruautés comparables à celles qui marquèrent, en 1857, la révolte des Cipayes; à presque tous, la facilité avec laquelle ils avaient accepté la chute de la domination hollandaise et le triomphe et le maintien des dominations française et anglaise. Ils s'en vengèrent, non pas tant par des représailles ou par des déchéances que par un système d'exclusion. Pas de lois qui écartaient les régents des affaires; mais une politique d'arrogance et de dédain, qui les abaissait ou les ignorait. Le commissaire général Van der Capellen, voyageant, en 1819, à travers Java, constatait que, depuis les deux dernières années, les Régents se trouvaient pour ainsi dire chassés de l'administration.

L'aristocratie indigène en avait conçu de l'inquiétude et du mécontentement. Van der Capellen, un homme d'État qui savait que la rancune est mauvaise conseillère et que la bouderie n'a jamais été un moyen de gouvernement, fit prendre, notamment en 1820, en ce qui concerne les obligations, les titres et le rang des régents à Java, des mesures calculées pour calmer leur irritation et endormir leurs défiances.

Le décret de 1820 (n° 22) place bien les régents sous les ordres immédiats du résident ; mais, d'une part, il les reconnaît comme le premier personnage indigène de leur régence; et, d'autre part, il donne au résident l'ordre de les traiter comme ses frères puînés, et de les prendre, dans les affaires indigènes, comme conseillers intimes. Ce n'est pas tout. Les régents ont des attributions propres; ils doivent surveiller et améliorer la culture des terres, l'élevage du bétail, la préparation des produits, les moyens de transport, etc. Ils doivent tenir à jour un état civil de la population indigène, un recensement des chevaux, bêtes à cornes, etc. Le décret règle ensuite de façon libérale leurs titres, leur rang, les honneurs qui leur sont dus, la condition de leurs femmes et de leurs enfants légitimes et illégitimes, etc.

A la suite de ces dispositions, qui régissaient toutes les provinces dans l'obéissance du gouvernement (à l'exclusion des principautés indépendantes), la tranquillité fut établie sur des bases si solides que, plus tard, en 1825, quand éclata la longue guerre de Java, les régents se refusèrent à joindre leur cause à celle du prince Dipà Negără. « Partout, écrit l'historien Baud, les régents se mirent à la tête de bandes armées; ils se portèrent sur les frontières menacées et harcelèrent l'ennemi sur tous les points où ils purent; les régences du gouvernement restèrent tranquilles et ainsi le

sceau de l'expérience fut apposé sur la sagesse du décret pris en 1820. »

Si les régents ont eu, pendant la guerre, cette attitude correcte; s'ils tiennent de la loi, pour le temps de paix, le droit d'être traités par les résidents en amis et en alliés, comment donc expliquer les changements qui survinrent plus tard et qui ont abouti à faire d'eux tous ou presque tous, dans l'administration de Java, un organe sans fonction?

Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons où les hommes et les choses entrent également.

Le Protectorat — car, aux termes près, c'est le Protectorat qui existait alors à Java — est un mécanisme d'un fonctionnement délicat. Il demande à la fois beaucoup de souplesse et beaucoup de fermeté. Pour le concevoir, il n'a fallu à l'Européen que de l'ingéniosité et de la modestie; pour le maintenir, il lui faut de la volonté et de la modération. Il exige des agents un tact infini, de la fermeté et une patience à toute épreuve. S'ils rendent la main, l'administration va à la dérive et le protecteur manque à ses devoirs; s'ils la reprennent, le contrat de protectorat se rompt et le vainqueur risque de se heurter à une insurrection.

En effet, voici ce qu'il comporte et ce qu'il suppose. Deux hommes — un fonctionnaire européen et un chef indigène — occupent dans le pays

une situation qui, aux yeux des peuples, est à peu près équivalente. Sans doute ils tiennent des règlements des pouvoirs inégaux; mais la subordination de l'un à l'autre, que les textes se contentent d'indiquer, la politique conseille de ne pas la marquer trop. De ces deux hommes, l'un a les talents, les connaissances et la confiance de ses supérieurs; l'autre, le prestige fuyant d'une autorité entamée. Dans des circonstances ordinaires et par des temps calmes, ces hommes pourront collaborer sur un pied d'apparente égalité; vienne un gros temps, le plus habile et le plus fort s'emparera de la barre et réduira l'autre au métier de manœuvre. Cela est fatal; cela s'est produit partout, notamment dans les possessions de domination. Ici ce sont des circonstances politiques difficiles, là des besoins d'argent, qui ont permis et même provoqué l'empiétement de l'Européen. A Java, il semble que ç'ait été l'ordinaire de la besogne. Au temps du système de Van den Bosch, pendant la période que j'ai qualifiée période « de domination et d'exploitation », les régents se montrèrent insuffisants; plus tard, quand s'ouvrit la période de justice et d'amour, ils parurent trop indifférents à la condition des peuples et trop peu sensibles au droit. Leur absence de sens moral acheva ce qu'avait préparé leur défaut de capacité. Le gouvernement, aspirant désormais à mieux connaître et à défendre mieux les besoins des

populations, estima ne pouvoir s'en fier d'une pareille tâche à personne qu'à lui-même. Jusqu'alors on avait mis en doute les talents des régents; désormais on mit en doute leur conscience.

Talents et conscience, tout se crée et tout se forme, quand on veut créer et former : il y a pour cela une science et des méthodes qu'on appelle l'éducation. Le gouvernement hollandais ne paraît pas s'être avisé de cette vérité. Par delà les régents qu'il avait, il ne sut pas discerner ceux qu'il pourrait avoir. Il faut avouer que ce qu'il voyait n'était pas de nature à l'encourager.

Qu'étaient-ce, en effet, que ces chefs qu'on voudrait qu'il eût associés à son œuvre? Des ignorants, des concussionnaires, des tyrans et, par surcroît, des hypocrites. Nulle éducation intellectuelle ou morale. Ils avaient leurs chasses et ils avaient leurs femmes. Leur seules prouesses (dont on les félicitait dans la famille) étaient, par exemple, d'avoir à douze ans fait un enfant à une fille du palais. Pas la moindre notion de devoirs envers leurs sujets; ils étaient souverains; il y avait eux et leurs plaisirs; au-dessous, le bétail, le peuple : quoi qu'ils pussent feindre, ils s'en souciaient comme d'un fétu.

Évidemment le premier soin d'un gouvernement, qui voulait être juste, devait être de s'interposer entre eux et ce peuple, et de le protéger contre eux. Cela revenait à leur interdire de rien

faire désormais sans consulter le fonctionnaire européen; ce qui, par la suite, aboutit à ceci : ne rien faire que sur l'ordre de l'Européen. En conséquence, on maintint les chefs indigènes dans leur passivité. A la longue, parmi le personnel européen, il s'établit une tradition : concéder aux chefs indigènes d'égards et d'honneurs juste ce qu'on leur doit, leur refuser de pouvoir et d'influence tout ce qu'on pourra; en faire, dans l'administration, des instruments et, au besoin, dans le privé, des amis; mais, dans la politique des conseillers et des associés dans le gouvernement, jamais.

Et voici comment cela se traduisit en pratique. Il y a deux sortes de chefs : les nobles, qui sont les régents ou fils de régents, à l'ordinaire régents futurs, et les roturiers (ou les gens de petite noblesse), destinés aux emplois secondaires. Les roturiers qui, le plus souvent, ont, comme ambition suprême, le grade de *Wedono* ou, tout au plus, de *Patih*, on les forme peu à peu à l'administration; on fait leur éducation de fonctionnaires; on les élève dans des idées d'exacte discipline; on leur confie, sauf à les surveiller, l'exécution d'ordres même délicats; à la rigueur, on tolère, on encourage même en eux l'initiative; en somme, on les hausse jusque près de soi. Quant au régent, que sa naissance met très haut et que la loi a placé tout de suite au-dessous du résident et

certainement au-dessus de l'assistant-résident, on affecte avec lui des airs de supériorité. Non seulement on ne lui rend pas tous les honneurs, on ne lui témoigne pas toute la déférence que la loi entendait lui assurer, mais, de parti pris, on néglige de l'associer à la besogne. Si c'est un brave homme, on le traite en ganache; si c'est un homme ferme, on le traite en gêneur. En aucun cas, on ne lui apprend le métier d'administrateur et de gouvernant. On semble même redouter qu'il ne l'apprenne.

A-t-il étudié? On ne lui en témoigne aucun gré. Veut-il s'instruire? On l'en dissuade. J'ai su des régents qui souhaitaient assurer à leurs fils le bénéfice de l'instruction européenne : ils rencontrèrent, non pas sans doute dans le gouvernement supérieur, mais chez des subalternes, une opposition sourde et tenace, dont seuls des Européens d'esprit plus ouvert leur permirent de triompher. Cependant, depuis vingt ans, et surtout dans les dernières années, ils ont fréquenté les écoles, non seulement écoles javanaises ou écoles dites « des fils de chefs », mais écoles européennes, écoles bourgeoises, créées pour les Hollandais. Beaucoup, presque tous les jeunes, parlent et écrivent le hollandais. Une circulaire qui date, je crois, du gouverneur général Pijnacker-Hordijk, modifiant la tradition établie, a invité les fonctionnaires européens à employer le hollandais dans leurs rap-

ports avec les chefs indigènes qui le comprennent et le parlent. Cette circulaire a rencontré parmi résidents et assistants-résidents la plus vive résistance et les Javanais en ont si bien conscience que, même quand ils sont tout à fait maîtres de la langue, ils croient préférable de n'en pas faire usage et de s'excuser sur leur prétendue ignorance. On m'a conté le cas d'un régent qui s'exprime toujours en hollandais quand il est seul avec son assistant-résident et se sert du malais dès que surviennent d'autres Européens. Ce faisant, il pense être agréable à ce haut fonctionnaire, et il l'est.

Après cela, on pressent quelle est la difficulté. D'un côté, les régents, de l'autre, les Hollandais. Les régents, certes, n'espèrent ni même n'ambitionnent l'indépendance politique à l'égard des Hollandais ; ils y ont dit adieu à jamais. Mais leur autorité dépendante, l'action subordonnée sur le peuple, ils n'y ont pas renoncé, ils y prétendront toujours ; et déjà plusieurs ont le désir et la volonté de se mettre en état, par l'étude et l'expérience, de l'exercer convenablement. Les Hollandais, eux, ont assumé tout le fardeau de l'administration et du gouvernement. Mais plus ils gouvernent dans un esprit de justice et de générosité, plus leur tâche s'étend ; et ils ont aujourd'hui conscience de n'en pouvoir venir à bout sans de nouveaux auxiliaires. Des auxiliaires européens ?

Non, l'état des finances et l'exagération des cadres l'interdisent; donc, des auxiliaires indigènes. Ils en ont déjà beaucoup. L'administration indigène s'est développée depuis trente ans; elle coûtait, en 1867, pour toute l'Insulinde, près de 2 millions de florins; elle en a coûté, en 1882, près de 4 millions et demi, et, en 1897, près de 5 millions et demi. Il importe donc aujourd'hui moins d'en augmenter le nombre et d'en étendre les cadres que d'élargir ses fonctions et d'accroître ses responsabilités. Dans les rangs de l'administration indigène les Européens élisent de préférence pour auxiliaires immédiats des fils de la démocratie qu'ils instruisent et qu'ils dressent, laissant, au contraire, la noblesse dans une ignorance entretenue et une inaction forcée. Or, la noblesse prétend que des honneurs, du reste parcimonieusement ménagés, ne lui suffisent pas; elle demande à sortir de léthargie; elle prétend non pas à plus de dignités, mais à plus de pouvoirs; elle aspire à reprendre dans son peuple la place que lui assignait sa naissance et que la loi lui garantissait. Elle affirme qu'elle est loyalement attachée à la domination hollandaise. Si l'on objecte qu'elle est concussionnaire, elle répond qu'elle sera honnête dès qu'on fera appel à son honneur. Si l'on objecte qu'elle est ignorante, elle répond qu'elle est prête à étudier[1].

1. V. *Introduction*, p. CXXXIII et sq.

CHAPITRE V

L'éducation des indigènes[1].

Nulle part, chez aucune autre puissance, dans aucune autre colonie, le problème de l'Éducation des indigènes ne se présente mieux que dans la possession hollandaise de Java; nulle part l'étude n'en est aussi simple et n'en peut être aussi instructive. Tournez-vous vers les Anglais, les Français, les Espagnols et demandez-leur ce qu'ils ont fait pour leurs sujets indigènes, s'ils se sont préoccupés de leur éducation et quelle éducation ils leur ont donnée. A cette question directe, Espagnols, Français, Anglais auront toujours une raison pour ne pas répondre directement. Tous aiment leurs sujets indigènes et veulent les policer et les instruire; mais tous se sont heurtés à quelque obstacle qui les a empêchés d'achever ce qu'ils ambitionnaient : ici, le respect de la propagande religieuse et des droits séculaires du clergé; là, la nécessité d'achever d'abord la conquête et la pacification; ailleurs, les préjugés et les répu-

1. V. *Introduction*, p. CXXXIII.

gnances des peuples vaincus; presque partout, le manque d'argent. Seuls les Hollandais n'ont pas rencontré d'obstacle ou n'ont pas cherché d'échappatoire. Ils ont fait, ils ont pu faire ce qu'ils ont voulu; quand ils n'ont pas fait, c'est qu'ils n'on pas voulu faire. Leur domination à Java date de trois cents ans, à peine interrompue, durant quelques années, au début de ce siècle; leurs finances, longtemps prospères, sont encore satisfaisantes; l'État, chez eux, est indépendant des églises; la population indigène, musulmane de religion, ne se défie pas trop de la science; la seule classe dont l'éducation ait été sérieusement en question, la classe des chefs, n'y a jamais été résolument hostile, et y devient même favorable. En sorte qu'aucun des prétextes invoqués ailleurs ne se rencontre ici. Les Hollandais, sur ce terrain spécial : l'Éducation des indigènes, ont, je le répète, pu faire à Java ce qu'ils ont voulu. A cause de cela, il est intéressant de rechercher ce qu'ils ont voulu faire et comment ils l'ont fait.

SECTION I

L'ÉLABORATION DU SYSTÈME : LES MAITRES. — LES ÉLÈVES. — LES PROGRAMMES

Trois questions dès l'origine ont dominé tout le problème :

1° Qui devra prendre en main l'éducation des indigènes? Le gouvernement lui-même ou des personnes qualifiées, qui en assumeront les charges et recueilleront le bénéfice d'autorité morale que confère le rôle d'éducateur?

2° A quels élèves ouvrira-t-on les écoles? A toute la population ou seulement à une élite? Aux enfants du peuple ou seulement aux fils des chefs ou, comme nous dirions maintenant, des classes dirigeantes?

3° Enfin qu'enseignera-t-on dans les écoles? Se contentera-t-on d'une instruction rudimentaire? ou, au contraire, va-t-on gonfler le programme de l'école indigène à l'instar de l'école européenne?

A ces trois questions, la réponse n'a pas toujours été la même. Elle a varié avec les âges ; elle a subi parfois le contre-coup de la politique intérieure de la Hollande. C'est ce qui va nous apparaître au cours de cette étude.

I

Sommaire. — Les Maîtres. — Les premiers maîtres : les missionnaires; missionnaires catholiques, puis missionnaires protestants; la Compagnie et les missionnaires, politique de la Compagnie. Les missionnaires dans l'Insulinde; leurs méthodes; leurs programmes; lenteur de leurs progrès, ses causes; changement de méthodes; accroissement de ressources; l'étude des langues indigènes. Les missionnaires à Java : scrupules du gouvernement; respect de l'Islam; le Règlement général de 1854 : neutralité confessionnelle de l'enseignement indigène; arrêt dans l'action des missionnaires; réaction sous une double influence : une majorité dans les États-Généraux favorable à la liberté confessionnelle; le besoin de soulager le budget de Java : loi de 1889; les missionnaires subventionnés; pourquoi cette réaction ne rend pas aux missionnaires leur situation de monopole d'autrefois. — Les précédents de la politique de neutralité : Daendels et les Ecoles de Régents; l'arrêté de 1808; son inefficacité; nombre restreint des Écoles de Régents : 1849; 1851; 1865. — Nouvelle politique scolaire de l'Etat; extension de son rôle d'éducateur, causes de ce changement : le système de Van den Bosch; le besoin de comptables et d'écrivains indigènes; un pas de plus : la « population » indigène appelée à bénéficier des « bienfaits de l'éducation »; l'État éducateur; la création d'écoles nouvelles; les Écoles normales, etc.; charges écrasantes pour le budget; disproportion des sacrifices avec les résultats obtenus : statistiques de 1896; nécessité de réagir et de limiter les classes de la population que l'on instruira.

Au début, l'éducation, le peu qui s'en donne, est l'œuvre des missionnaires. A cette époque (com-

mencement du XVIIe siècle), l'État n'administre pas les Indes ; les Indes sont à la Compagnie, et la Compagnie, qui songe à la religion, qui entreprend de convertir les indigènes et, dans ce but, entretient quelques missionnaires dans les Moluques et ailleurs, la Compagnie ne songe que peu à l'éducation. Elle n'en voit pas encore les avantages indirects, elle en suppute déjà tous les frais : Pourquoi en assumerait-elle la charge? Est-ce là son affaire? L'affaire de la Compagnie est, outre la vraie religion qu'il faut « planter », le commerce, l'achat et la vente des épices et l'introduction parmi les indigènes de la culture méthodique de ces épices, ou encore la levée de l'impôt et la soumission des princes. Ce programme ne donne aucune place à l'éducation. Les indigènes, eux, n'y donnent aucune attention. Leur langue même n'a pas de mot pour signifier *école* : *Skola*, que les Javanais emploient aujourd'hui, est d'introduction récente. Même leurs chefs se soucient peu d'étudier et d'apprendre. Il y a bien les prêtres musulmans et leurs *pesantrens* ou *langgars*, dans lesquels ils enseignent la lecture du Coran en langue arabe, et quelques éléments de religion ; mais la Compagnie n'a pas à favoriser, elle pense même avoir le droit de ne point favoriser l'enseignement d'une religion hostile aux chrétiens. Aussi ne fait-elle rien.

Mais si la Compagnie ne fait rien, si elle se

croit autorisée et même obligée à ne rien faire, il y a un corps, une institution, qui estime avoir le droit et le devoir d'agir : c'est l'Église. Catholique ou protestante, elle prend en main les intérêts de la religion; elle envoie parmi les indigènes des missionnaires qui les prêchent et tâchent à les convertir et, pour le succès de leur propagande, commencent par les instruire. Au début, sous la domination portugaise, les indigènes ont eu affaire aux missionnaires catholiques; plus tard, sous la domination hollandaise, aux missionnaires protestants.

Catholiques et protestants, successivement attelés à une même besogne, soutenus, au moins moralement, les premiers par un État alors puissant, les seconds par une grande Compagnie qui attachait du prix à la diffusion de la religion chrétienne, il semblerait que les missionnaires eussent dû, en l'espace de deux siècles et plus, prendre dans l'Insulinde une situation hors de pair et laisser partout des traces profondes de leur action. Il n'en fut rien. Et c'est même un sujet d'étonnement que cette action ait été aussi limitée comme étendue et comme intensité.

Cela s'explique toutefois quand on songe parmi quelles difficultés les missionnaires eurent à débuter : pas d'argent, presque pas d'élèves; ignorance du pays, et ignorance des langues qu'on y parle. Les catholiques, en quête d'un idiome

commun à toutes les peuplades de l'Insulinde, avaient enseigné le latin; les protestants ne voulurent pas du latin, qui n'était pas pratique et avait un parfum de papisme : ils enseignèrent le hollandais. Mais le hollandais ne convenait aux indigènes guère plus que le latin. Les écoles restaient sans élèves. Ceux qu'on pouvait y attirer, il fallait, pour les garder, les nourrir et les payer. Les seuls dont on obtint quelque assiduité étaient les Chinois, race de studieux et race d'intrigants, qui savaient que leur zèle auprès des conquérants serait récompensé par plus d'influence sur les indigènes et, partant, par plus de gains.

Un peu plus tard, au hollandais, les missionnaires substituèrent le malais : c'était un progrès; les élèves et leurs parents s'y montraient pourtant peu sensibles. L'action des chrétiens, éducateurs ou convertisseurs, demeurait fort restreinte. La famille, au jour le jour, défaisait ce qu'avait fait l'école; à ce point que pour défendre leur œuvre, les missionnaires songèrent à organiser des internats. Mais leurs ambitions dépassaient leurs ressources. Ils vivaient de quelques dons privés et des secours de la Compagnie, donatrice intermittente, qui mesurait ses largesses à sa prospérité financière.

Plus tard, mais beaucoup plus tard, au bout de deux siècles, ils eurent plus de ressources et surtout de plus régulières. Après la paix de 1815 et

la restauration hollandaise, ils purent s'appuyer sur des sociétés puissantes : la *Société des Missions néerlandaises de Rotterdam*, la *Société pour la connaissance de la Bible*, la *Société Javanaise des Missions*, à Batavia, etc. Et dès lors leur action s'exerça d'une façon plus suivie; leur méthode devint plus rationnelle, leurs procédés mieux adaptés. Sans doute la religion pour eux resta toujours le but, l'instruction n'étant que le moyen; et à cause de cela, cette instruction ne fut pas ce qui eût été le plus utile aux indigènes. Peu ou pas d'écriture, peu ou pas de calcul; en fait de lecture, lecture de la Bible et des psaumes; en fait de géographie, géographie de la Palestine et les voyages de l'apôtre saint Paul. C'était peu pratique. Mais déjà des vues nouvelles prévalaient : l'utile bientôt allait entrer en scène. Certains missionnaires s'étaient appliqués à apprendre les langues indigènes. Bientôt ils purent mettre au service des Missions une connaissance suffisante des principaux idiomes du pays. Désormais plus de hollandais; mais le malais et le javanais; d'autres langues encore. On composa des livres de lectures dans ces langues. La Société des Missions néerlandaises créa dans les Moluques et, plus tard, aux Célèbes, des écoles normales pour le recrutement des instituteurs; enfin des missionnaires s'établirent sur plusieurs points de Java, où jusqu'alors ils n'avaient pas pénétré.

A dater de cette ère nouvelle (1816-1845), on aurait pu croire que l'éducation de tous les peuples de l'Insulinde serait leur œuvre. Ils avaient des méthodes, des auxiliaires, des ressources; un empire immense s'ouvrait devant eux; c'est précisément à ce moment que leur fortune s'arrêta. Ils s'étaient trop longtemps complus à des œuvres stériles; ils avaient laissé passer l'heure.

Au début, les catholiques portugais avaient évangélisé les Moluques; plus tard, quand les Hollandais eurent dépossédé les Portugais, ce furent aussi les Moluques que les missionnaires protestants choisirent pour théâtre de leur action. Il y avait, en dehors des Moluques, tout un monde qui s'offrait à eux et des millions d'indigènes qui attendaient leur enseignement; mais non, il fallait avant tout purger ce petit coin des mauvaises semences. Donc, comme les catholiques, les protestants s'installèrent d'abord aux seules Moluques et reconvertirent les convertis de la première heure. De là, ils gagnèrent les Célèbes, puis, sur quelques points, le sud et l'est de Bornéo; enfin, mais beaucoup plus tard, ils mirent le pied à Java. Mais, ici, ils rencontrèrent les scrupules, les hésitations, et bientôt la résistance du gouvernement.

Ce n'était plus la Compagnie qui gouvernait les Indes. Depuis 1796, elle avait cessé d'exister et passé la main au gouvernement hollandais. Ce gouvernement, ayant la charge de millions de

sujets musulmans, redouta d'inquiéter les chefs d'une religion qui, prodigieusement habile dans l'art de la propagande, et en passe de convertir presque tout ce qui reste de païens dans le monde, ne tolère pas les entreprises religieuses sur ses propres fidèles et hérisse de difficultés le chemin des gouvernements qui s'y prêtent. A ces scrupules d'ordre religieux s'ajoutèrent des obstacles d'ordre politique. Il y avait en Hollande un parti libéral, représenté aux États-Généraux par des hommes de haute valeur, qui avait pris pour devise : « Respect aux indigènes et aux institutions indigènes », et exigeait du gouvernement une neutralité rigoureuse en matière de religion.

Sous cette double influence, le gouvernement indo-néerlandais contint le zèle des missionnaires. Surtout il circonscrivit avec prudence leur champ d'action. Prétendaient-ils évangéliser soit des populations encore fétichistes, soit des pays dans lesquels leur ministère s'exerçait déjà depuis longtemps, Moluques, Bornéo, etc. : il leur laissait à peu près carte blanche et quelquefois même les aidait de légères subventions. Mais là où, comme à Java, les populations entières sont musulmanes — pour tiède, d'ailleurs, que soit leur foi, — le gouvernement ne permit aux missionnaires aucune propagande religieuse. Et lorsque, après bien des hésitations, il leur concéda l'entrée du pays, ce fut à titre d'éducateurs

et non pas de ministres de la religion chrétienne.

Et ce ne fut pas l'attitude d'un jour, ce fut toute une politique; les années passèrent, sans qu'on s'en départît. Le principe en fut affirmé dans des déclarations solennelles devant les États-Généraux; il fut inscrit dans un texte de loi célèbre, le fameux Règlement général de 1854, qui demeure, après un demi-siècle, la grande charte de l'Insulinde. Pendant plus de quarante années, le gouvernement affirma et maintint sa volonté formelle de ne pas permettre qu'il fût donné à Java un enseignement confessionnel[1]. Pendant plus de quarante années, les missionnaires ne purent obtenir aucune subvention et ne durent compter que sur eux-mêmes. Il fallut, pour qu'on se décidât à modifier cette politique, d'une part, qu'on vît à la

1. « L'organisation (de l'instruction publique), disait l'article 125, dernier alinéa, de ce Règlement, sera fixée par une ordonnance générale; cette ordonnance devra respecter les sentiments religieux de chacun. » De ce texte et de la discussion qui le précéda, il ressortit que non seulement les missionnaires ne seraient à l'avenir ni encouragés dans leur propagande ni subventionnés dans leurs écoles, mais encore que l'établissement et le maintien de leurs missions seraient soumis à l'autorisation et à l'agrément de l'administration, laquelle devrait s'inspirer avant tout des désirs de la population.

C'est une politique très sage et qui semble si naturelle qu'on n'en aperçoit d'abord pas d'autre. Toutefois, c'est là un terrain sur lequel un étranger ne peut s'aventurer. Je ne dirai rien de l'enseignement confessionnel européen. — Sur le terrain des religions du pays, il se produit une évolution extrêmement curieuse, où la Hollande fait preuve de plus de largeur d'esprit peut être que de prudence. Le mouvement peut se résumer en ces mots : « contre l'Animisme, pour l'Islam ».

longue fléchir les finances de l'Insulinde sous le poids des sommes, pourtant bien insuffisantes, qu'aux termes de la loi de 1854 le service de l'instruction publique demandait à l'État; et que, d'autre part, une coalition, dans les États-Généraux, de tous les éléments confessionnels entraînât le vote d'une loi (1889), laquelle concédait au gouvernement la faculté de subventionner les écoles religieuses aux Pays-Bas, faculté bientôt étendue aux Indes mêmes. Cette réforme, qui, en échange de modiques subventions données aux missionnaires, mettait à leur charge le souci et les dépenses d'une partie de l'enseignement, commença à être appliquée à partir de 1895 [1].

Mais il était alors trop tard pour que les missions pussent espérer regagner l'espèce de monopole qu'elles avaient d'abord possédé. Elles devaient se résigner à un rôle plus modeste et se contenter d'être un des facteurs importants de l'enseignement public à Java. Depuis longtemps, l'État avait cherché en dehors d'elles des auxiliaires de sa politique scolaire et, n'en trouvant, d'ailleurs, que d'insuffisants, avait fini par assumer lui-même la tâche de fonder les écoles et de former les maîtres.

1. Après cette loi, le Règlement de 1854, dans ses parties qui concernent l'instruction publique, continuait toujours à demeurer le texte fondamental; mais les exagérations théoriques des débuts en étaient corrigées, au grand profit du Trésor et de la population indigène, qui allait voir se créer de nouvelles écoles, trop longtemps retardées par la pénurie de l'État.

Tandis que les missionnaires s'étaient efforcés, moins à Java qu'aux Moluques et sur d'autres points des Possessions Extérieures, d'attirer les indigènes à la vraie foi, le gouvernement, lui, dans cette île de Java qui fut toujours son domaine de prédilection, avait organisé ou du moins tenté d'organiser, au profit de ces populations musulmanes, un enseignement qui réunirait le double mérite de respecter leurs croyances et de ne rien coûter au Trésor de l'État.

Les premières manifestations de cette politique datent de Daendels. Le maréchal Daendels, sur les mérites duquel les Hollandais sont difficilement d'accord, administrait les Indes au temps de la domination française. C'était, comme on dit aujourd'hui, un grand solutionniste : il ne se laissait pas longtemps arrêter par les obstacles et se flattait de faire marcher les hommes. L'éducation des indigènes l'eût sans doute laissé indifférent, n'eût été l'exemple de Napoléon, qui était en train d'apprendre au monde qu'il n'est point, pour un homme d'État, de question négligeable. Daendels, partant de là, se préoccupa de l'éducation des Javanais. Comme l'État ne voulait ni ne pouvait en assumer directement les charges, il imagina de faire appel aux autorités locales. « Les Régents, disait-il, dans un arrêté de 1808, adressé aux régents de la côte nord-est de Java, devront prendre soin de faire instruire la jeunesse dans

les mœurs, coutumes, lois et connaissances religieuses de Java et de créer les écoles nécessaires... et aussi de nommer d'habiles instituteurs. »

Mais ce sont là de ces dispositions qu'on met sur le papier, et qui y restent. Comment des Régents, alors parfaitement ignorants et qui n'attachaient pour eux-mêmes aucun prix à l'instruction, eussent-ils tenu la main à l'enseignement du peuple? Où trouver les maîtres? Comment organiser les écoles? L'arrêté de 1808 resta donc lettre morte. Lettre morte aussi ceux de 1818, 1820, 1827 et 1830. Les Régents ne pouvaient pas grand'chose ; ils ne firent rien. En 1849, il n'y avait encore dans tout Java que deux écoles de régence. Et c'était chez deux régents célèbres par leur initiative, celui de Japara et celui de Pasœrœan, deux figures historiques. En 1851, il n'y en avait encore que cinq.

Et quelles écoles! Un enseignement à peu près nul; des élèves qui ne se souciaient guère d'apprendre et des maîtres à peu près incapables d'enseigner. Et, à dire vrai, pas d'école, au sens que nous donnons à ce mot. Il se tenait chez le régent, plus ou moins régulièrement, des réunions d'enfants, auxquels un soi-disant maître, parent ou ami du régent, faisait la lecture et le commentaire d'un passage du Coran. Le régent se chargeait parfois de tous les frais, mais le plus souvent seulement de l'entretien du bâtiment; les

habitants contribuaient aux dépenses scolaires; les élèves, en principe, ne payaient pas : les plus riches faisaient des cadeaux au maître, les plus pauvres travaillaient pour lui. Peu à peu, les choses changèrent et les chiffres grossirent. En 1852, on comptait quinze écoles de régence; en 1865, on en comptait cinquante-huit. Mais déjà ce n'était plus à proprement parler des écoles de régence : l'État les subventionnait (il se chargeait du traitement du maître, 30 florins par mois) et les élèves payaient une rétribution; les écoles n'étaient plus laissées à la discrétion d'un régent : elles faisaient partie d'un système d'ensemble, qu'avait consacré le fameux Règlement de 1854.

Que s'était-il donc passé? Quelles circonstances imprévues avaient favorisé le développement de l'éducation des indigènes? Est-ce que l'État avait ouvert les yeux? Est-ce qu'il allait donner une orientation nouvelle à sa politique scolaire et dispenser largement aux indigènes cette instruction qu'il leur avait jusqu'ici mesurée avec une parcimonieuse prudence? Non! l'État n'était point converti; il ne se guidait pas par quelque noble théorie. Jamais gouvernement n'a été moins théoricien ni moins désintéressé que celui de cette époque. Tous ses actes ont été inspirés par l'expérience et l'utilité. S'il modifiait ses vues, c'est qu'il venait de rencontrer sur le terrain administratif et

sur le terrain politique deux motifs de sortir de son indifférence séculaire et de donner, mais seulement à quelques élus et à très faible dose, une instruction, dont il n'avait pas jusqu'ici apprécié les avantages pratiques.

Depuis une vingtaine d'années, le gouvernement indo-néerlandais appliquait aux Indes un système d'exploitation appelé, du nom de son auteur, système de Van den Bosch. J'en ai déjà parlé à diverses reprises. Il consistait à exiger des indigènes qu'ils affectassent, sous le contrôle du gouvernement, une proportion déterminée de leurs terres à certaines cultures : sucre, café, indigo, etc., dont les produits seraient livrés, moyennant un prix fixé d'avance, à l'administration, laquelle les transporterait (ou ferait transporter) en Europe pour y être vendus. Le bénéfice du gouvernement provenait de l'écart énorme entre le prix payé soit aux indigènes soit aux Européens et le prix obtenu sur le marché européen. Ce système comportait, on le conçoit, un nombre considérable d'agents : il en fallait pour surveiller les cultures; il en fallait pour recevoir et emmagasiner les produits; il en fallait pour les transporter et enfin pour les vendre. Par bonheur pour les finances de l'État, ces agents pouvaient être, sauf au dernier terme de l'opération, presque tous des indigènes. Encore, ces indigènes, les fallait-il déjà un peu débrouillés, capables de tenir des registres, d'effec-

tuer des paiements, d'en tirer quittance, de dresser des comptes, etc. Or, sauf quelques rares individus plus intelligents et mieux doués, les indigènes n'étaient guère à même de rendre de tels services : l'État comprit qu'il n'aurait de pareils collaborateurs qu'en les formant lui-même. Le système d'éducation alors en vigueur, qui reposait sur l'initiative des régents, était fatalement inefficient : on commença par le modifier; on finit par l'abolir. De là, toute une organisation nouvelle.

A ce motif d'ordre administratif-économique, il s'en joignit un autre d'ordre politique-administratif. J'y ai déjà fait allusion et j'y insisterai plus loin. D'un mot, le voici. Les Hollandais s'aperçurent que la noblesse javanaise s'inquiétait de ne plus tenir dans le gouvernement de son pays toute la place à laquelle elle avait toujours prétendu, et que cela nuisait sinon à la marche des affaires, du moins à la tranquillité des esprits. Cette diminution du rôle de la noblesse provenait, pour une bonne part, de son incapacité; on résolut de l'en guérir, et pour cela, de l'instruire et de l'éduquer.

Pour ce double motif, le gouvernement fit insérer dans le Règlement de 1854 les articles 125 et suivants qui ont trait à l'instruction des indigènes et chargent le gouvernement de l'organiser.

J'ai dit : « Organisation nouvelle ». Le Règlement posait ce principe, assez neuf, en effet :

l'État désormais avait charge d'instruire « la population indigène ». Jusqu'ici, il s'en était rapporté aux missionnaires ou aux Régents. Désormais, il ne s'en rapporterait plus qu'à lui-même. Voilà qui était neuf et net. Toutefois, si ferme sur le principe, le Règlement, sur certains points, n'était pas très explicite. En particulier, il ne disait pas nettement qui, de cette « population indigène », il conviendrait d'instruire : les fils des chefs seulement ou aussi les fils du peuple ? En 1854, les idées sur ce point étaient encore un peu vagues. Mais les Hollandais marchent avec une sage lenteur Décider, à leur compte, et exécuter font deux. Une loi même importante une fois votée, il ne s'ensuit pas qu'elle soit près d'être appliquée. Avant de se mettre en route, on médite; pendant la route, on réfléchit; au bout de la route, on hésite. C'est ce qui advint après le vote du Règlement de 1854. La loi votée, on discuta à perte de vue et sur sa signification et sur les charges qu'elle imposait au gouvernement. Le point de savoir à quelles catégories d'enfants les écoles seraient ouvertes, et à qui, métropole ou colonie, incomberait la dépense, donnèrent lieu — j'y reviendrai plus loin — à d'interminables commentaires. Et comme le débat avait lieu entre La Haye et Batavia, ce n'était pas moins d'une année ou deux qui s'écoulaient entre chaque demande et chaque réponse. On lambina tant et si bien que

c'est seulement en 1872, dix-huit années après le vote de la loi, qu'on se résolut à la faire passer dans la pratique.

A partir de ce moment, il est vrai, on ne ménagea plus ni la peine ni l'argent. Écoles de fils de chefs, écoles provinciales, écoles ordinaires, écoles professionnelles, même écoles normales pour former les maîtres, tout fut dessiné, bâti, distribué, aménagé et peuplé presque en même temps. Ce fut une rage. Le jour était loin où l'on ne demandait à l'école que de dégrossir quelques rares fonctionnaires pour l'État. Désormais, c'est toute la population qu'on y poussait. Et on ne se bornait pas à Java : on passait aux Possessions Extérieures, et l'on créait écoles sur écoles à Sumatra, aux Célèbes, à Bornéo, aux confins de l'Insulinde connue. De 1873 à 1882, on ouvrit ainsi 249 écoles nouvelles, 111 à Java, 138 dans les Possessions Extérieures. Le nombre total des écoles du gouvernement finit par s'élever à 512 et le budget de l'enseignement indigène à 1 250 000 florins.

Cette fièvre dura jusqu'en 1884. En 1884, la situation financière de Java obligea les plus ardents à modérer leur zèle. Le gouvernement renonça à ouvrir des écoles nouvelles; il dut même, de celles qui existaient, confier une partie aux missionnaires. C'est pourquoi, à la fin de 1905, on comptait à Java (sans parler de 3 écoles normales, de 3 écoles pour fils de chefs et de quelques

écoles professionnelles, 722 écoles, dont 313 écoles gouvernementales, avec 71 000 élèves, 308 écoles subventionnées, et 101 écoles non subventionnées, Ces deux dernières catégories d'écoles recevaient ensemble 44 000 élèves. La dépense totale s'élevait à 1 955 000 florins en 1906; et cependant — chiffres significatifs et qui montrent quels sacrifices eût entraînés l'application intégrale du programme de 1854 : « toute la population », — on ne pouvait avec cette somme, malgré une sévère économie, donner l'enseignement qu'à 115 000 élèves environ, dont 6 000 filles à peine. Et Java renferme 29 millions d'habitants. Étrange disproportion entre les espoirs de la première heure et les résultats de l'heure présente[1].

Évidemment on avait eu, tout d'abord, des ambitions démesurées. On avait prétendu instruire trop de monde et enseigner trop de choses. Mais, en pareille matière, où s'arrêter? D'après quelles circonstances, en vue de quels besoins? C'est ce que nous allons rechercher.

1. V. *Introduction*, p. CXXXVII, les changements depuis l'époque à laquelle parut la première édition de ce livre.

II

SOMMAIRE. — LES ÉLÈVES. — Qui instruire? Besoins du Gouvernement : besoins d'auxiliaires pour le système de Van den Bosch et pour la haute administration indigène. Nécessité d'instruire et de préparer à ses fonctions l'aristocratie javanaise; désirs de cette aristocratie conformes aux vues du Gouvernement. Premier pas dans cette voie; le décret de 1848; erreurs dans l'application; convenance de refondre l'organisation créée. Le Règlement de 1854; à qui l'appliquer? aux fils de l'aristocratie ou à la masse de la population? le projet primitif du Gouvernement (1851); le contre-projet du parti libéral aux États-Généraux (1853); le texte définitif : son exagération; ambitions irréalisables; réaction nécessaire : le système de M. Grœneveldt (1892) : un plan d'enseignement pour l'aristocratie, et un pour la masse du peuple.

Pendant longtemps, je l'ai déjà dit, la politique scolaire de la Hollande, dans ses rapports avec les indigènes, s'inspira d'un seul motif : l'utilité; elle ne visait qu'un seul but : fournir à l'administration européenne des auxiliaires indigènes. Ces auxiliaires étaient de deux sortes : c'étaient d'abord, nous l'avons vu, les comptables, les magasiniers, etc., qu'exigeait le système de Van den Bosch, et les écrivains pour le service des Rési-

dences ; c'étaient ensuite les chefs de la population indigène, associés de tout temps à la direction du pays, mais dans une mesure variable et qui diminuait d'année en année. Examinons de plus près cette seconde catégorie d'auxiliaires.

Le gouvernement intérieur de Java reposait — il repose encore — presque tout entier sur le concours des chefs javanais. De quelque nom qu'on qualifie ce procédé d'administration, il constitue une sorte de protectorat : un petit nombre de fonctionnaires européens contrôlant le corps, infiniment plus nombreux, des fonctionnaires indigènes. Dans chaque province, il y a des familles en possession de fournir les titulaires de certaines fonctions : familles des régents, des *patihs* (vice-régents), etc. Très sagement, le gouvernement indo-néerlandais pendant longtemps respecta leurs privilèges. L'aristocratie, pour indigne qu'elle en fût, avait gardé la sympathie et le respect des populations ; la dépouiller de ses honneurs et de ses bénéfices eût pu amener de grosses difficultés. Le gouvernement le savait et prenait soin, toutes les fois que cela était possible, de sanctionner par son investiture l'ordre de succession admis par la coutume. Malheureusement, il advenait quelquefois, souvent même, que, par suite d'une incapacité native à laquelle l'éducation n'avait pas remédié, l'héritier présomptif s'annonçait comme hors d'état d'occuper la place

où sa naissance l'appelait, et que le gouvernement se voyait contraint de nommer un étranger et de troubler l'ordre fondamental. Il s'en inquiétait. Les nobles javanais s'en inquiétaient comme lui. Ils redoutaient la déchéance éventuelle qui menaçait leur famille. Les plus avisés d'entre eux pressaient le gouvernement de les aider à la conjurer. Et, avec le gouvernement, ils ne voyaient de remède que dans un enseignement qui mît leurs enfants à la hauteur de leur fortune probable[1]. C'est ainsi que les deux régents cités plus haut, ceux de Japara et de Pasœrœan, avaient sollicité l'ouverture d'écoles dans leurs régences et que celui de Japara faisait donner à ses enfants une instruction quasi européenne qui scandalisait la société indigène et étonnait la société hollandaise. Le gouvernement entra dans leurs vues, et, pour ménager l'aristocratie et lui maintenir sa place dans l'État, le roi — de qui seul relevait alors l'administration des Indes — rendit, dès 1848, à la date du 30 septembre, un décret ainsi conçu : « Notre gouverneur général des Indes Néerlandaises est autorisé à inscrire au budget des Indes un crédit annuel de 25 000 florins pour la création d'écoles parmi les Javanais, des-

1. Il y avait bien les bureaux des fonctionnaires européens où l'on formait des auxiliaires indigènes; mais ces auxiliaires étaient plutôt des plumitifs que des agents d'exécution, encore moins des agents de conception.

tinées principalement à former des fonctionnaires indigènes ». Ces fonctionnaires, futurs régents, futurs *patihs*, etc., ce seraient les fils de la noblesse javanaise, préparés à leurs fonctions par une éducation appropriée.

Mais on ne mène pas les hommes à coups de décrets. Il faut compter avec leurs instincts. Les Javanais firent du décret de 1848 un usage imprévu.

Avec ce crédit de 25 000 florins qu'avait accordé le roi, on avait institué une école normale et des écoles provinciales. L'école normale devait former des instituteurs, pris dans la masse de la population; les écoles provinciales devaient former des fonctionnaires, pris dans la noblesse grande et petite. Or il advint que, pour commencer, la noblesse se précipita sur l'école normale. Les instituteurs sont des fonctionnaires; pour humbles que soient leurs fonctions, elles ne pouvaient manquer de séduire des Javanais : elles attirèrent jusqu'aux fils de l'aristocratie. Ce résultat étonna et choqua le gouvernement : l'aristocratie a dans le pays un autre rôle que d'enseigner la jeunesse; en conséquence, défense fut faite aux fils des chefs d'entrer à l'école normale.

Quant aux écoles provinciales, nettement destinées par le décret de 1848 à instruire les futurs fonctionnaires, elles furent également détournées de leur usage premier : au lieu d'être réservées

aux seuls fils de chefs, elles furent envahies par toutes les classes de la société. On y rencontrait le fils du paysan à côté du fils du *wedono* (sorte de préfet) et même du fils du régent. Ce que voyant, les chefs, grands et petits, s'indignèrent et imaginèrent alors de faire suivre à leurs enfants, au lieu des cours des écoles indigènes, ceux des écoles européennes.

C'était encore fausser tout le système qu'avait imaginé le gouvernement. C'était pousser aux premières places non seulement la haute aristocratie, mais la classe noble tout entière. Le gouvernement déclara qu'il ne tolérerait dans les écoles européennes que les seuls fils des grands chefs. Bientôt, allant plus loin dans cette voie, il organisa pour ces fils des chefs des écoles spéciales. Ces écoles ne visaient d'abord qu'à offrir à l'aristocratie un lieu d'études loin du vil peuple; mais plus tard, par une pression presque invincible, elles devinrent des écoles qui forment aux fonctions publiques. A ce titre, au lieu d'être un secours pour la haute aristocratie, elles préparèrent plutôt, sous des influences que j'ai déjà longuement exposées, le triomphe de la petite noblesse javanaise. Le gouvernement n'avait donc pas encore réalisé ce qu'il voulait : au lieu de soutenir une classe qui visiblement décline, il lui avait plutôt suscité des rivaux. La question, envisagée de ce point de vue, était à reprendre tout entière.

Débordé, sur le terrain de la politique, par la noblesse petite et moyenne, le gouvernement l'a été également, sur le terrain de l'instruction, par la masse du peuple. De tout temps, je le répète, il n'avait demandé à l'école que de lui former des fonctionnaires. Il s'était soucié assez peu de ce qu'on appelle les progrès de la civilisation. Témoin le décret du roi en 1848; témoin le texte primitif du projet de Règlement déposé en 1851. Ce Règlement n'entendait instruire qu'un contingent très restreint. « Le gouverneur général prendra très sérieusement à cœur l'organisation de l'enseignement pour les populations indigènes, conformément à leurs besoins particuliers. » L'obligation d'instruire était nettement assumée, mais les derniers mots y apportaient une limitation : « conformément aux besoins particuliers » de la population.

Quels étaient ces besoins? Pour le gouvernement, cela ne pouvait faire doute. La population indigène ne tient guère à s'instruire. Elle n'y tient que dans la mesure où l'instruction l'aide à obtenir des places du gouvernement : pour les petits, places d'auxiliaires des cultures et d'écrivains dans les bureaux; pour les grands, places dans la haute administration indigène. En limitant ainsi la portée de la loi, le gouvernement était raisonnable. Ce n'est pas à dire qu'en thèse générale il eût indiscutablement raison. Il faudrait,

pour oser affirmer cela, discuter le problème, beaucoup plus vaste : « Est-il bon d'instruire les indigènes? » Mais ce problème, à l'heure où nous sommes, le gouvernement ne l'abordait point. Il se bornait à mettre en regard les besoins du peuple et les ressources de l'État, et il proposait d'organiser l'instruction publique dans la limite de ces ressources et de ces besoins. Son seul tort fut peut-être de ne pas indiquer, dans la rédaction de son projet de loi, qu'il considérait cette solution comme provisoire. Il aurait dû dire : « Pour le présent et dans les années qui vont suivre, étant donné que jusqu'ici l'on n'a rien fait encore pour l'éducation du peuple indigène, ce serait folie de prétendre instruire tout de suite et à la fois une pareille masse de population. Bornons nous-mêmes nos efforts; instruisons d'abord telle et telle classe d'habitants; cela seul est possible, cela seul est utile; plus tard, nous ferons davantage, nous instruirons le reste. »

Ce langage explicite ne fut pas tenu. On put croire après les restrictions du gouvernement à un parti pris, à une conception aristocratique, qui refusait au peuple le droit à l'instruction; et le parti libéral des États-Généraux, allant d'un bond aux extrêmes, déposa (1853) un contre-projet qui ne comportait aucune limitation : « Le gouvernement général prend soin de créer des écoles pour les besoins de la population indi-

gène ». Après des discussions prolongées, ce fut ce contre-projet qui l'emporta. L'article 128 du Règlement de 1854 dit : « Le gouverneur général s'occupera de créer des écoles pour la population indigène » Et l'article 81 de l'Instruction au gouverneur général en donne ce commentaire : « Le gouverneur général est autorisé à prendre toutes les mesures qui seraient de nature à améliorer l'instruction parmi la population européenne et indigène et à l'étendre, et à favoriser parmi elle les arts et les sciences. »

Après ce vote impératif, le gouvernement se mit à l'œuvre, prudemment et lentement sans doute, mais toutefois selon l'esprit qui animait le législateur. Il se prépara à instruire non pas une classe, mais toutes les classes de la population. Comment il y échoua en face de la masse énorme de la population indigène et comment il y compromit son budget, je l'ai dit plus haut. Un beau jour, il fut amené fatalement à remettre en discussion les principes fondamentaux du Règlement de 1854.

Continuerait-on à prétendre enseigner toute la population indigène? Continuerait-on à imposer tout le fardeau de l'enseignement au seul gouvernement? Ces deux principes qui, dès l'origine, n'avaient triomphé qu'après bien des efforts, furent vivement attaqués le jour où l'expérience en eut révélé les conséquences inquiétantes. Ces principes, ce n'étaient pas les Indes, ni leur admi-

nistration, qui les avaient fait inscrire dans le projet de loi et voter par les États-Généraux; c'était un des partis qui se partagent la politique intérieure hollandaise, lequel s'était peut-être soucié de satisfaire aux réels besoins des Indes moins qu'à ses théories et à ses préférences. Mais tandis que les besoins des peuples ne changent guère, les partis, leurs théories et leurs préférences sont sans cesse en évolution. Une heure vint où le parti libéral n'eut plus la majorité dans les États-Généraux et où ses théories, que la pratique avait infirmées, furent ébranlées et finalement renversées : celle d'abord, nous l'avons déjà vu, qui exigeait de l'enseignement une absolue neutralité religieuse et, par conséquent, excluait les écoles des missionnaires de toute participation aux subventions de l'État; celle, ensuite, qui prétendait conférer le « bienfait de l'instruction » à toute la population. En 1887, le directeur de l'enseignement, alors M. W. P. Grœneveldt, proposa d'instituer à Java deux sortes d'enseignement : un enseignement sommaire pour le gros de la population, un enseignement plus étendu pour les hautes classes, ce qui tout à la fois soulagerait les finances de l'État et donnerait satisfaction aux sentiments aristocratiques du pays. Cette proposition fut sanctionnée par un décret du 28 septembre 1892 et mise en pratique à partir de 1893.

III

Sommaire. — Les Programmes. — La question des langues; quelle langue enseigner? la langue régionale et une langue commune à tous les peuples; le malais et le hollandais; utilité du hollandais; le hollandais objet d'enseignement et instrument d'enseignement; objections contre l'enseignement du hollandais : objections d'ordre politique et objections d'ordre pratique. — Les programmes des écoles indigènes; les ambitions excessives du début : le « trésor de la civilisation »; disproportion du programme avec les besoins des élèves; pauvreté des résultats; réaction en 1892; l'organisation actuelle ; résumé.

Toute l'histoire de l'instruction des indigènes à Java est caractérisée par deux traits qu'on retrouve sans cesse; au début, l'exagération des ambitions; plus tard, devant la modicité des résultats, la nécessité de se restreindre. Ces deux traits nous les rencontrons encore pour ce qui concerne et la question des langues et la question des programmes.

La question de la langue qu'il convient d'enseigner aux indigènes fut d'autant plus compliquée que l'Empire des Indes néerlandaises n'est pas un tout homogène, un pays habité par une nation :

ce sont des centaines d'îles, avec vingt peuples et vingt langues. Dans la seule île de Java, il se parle trois idiomes distincts : le sœndanais à l'ouest, le javanais au centre, le madœrais à l'est. Entre tous ces peuples et ces idiomes, il y a un lien, le malais, langue de ces Malais qui, durant des siècles, partant des Détroits et de Sumatra, leurs centres, ont exploré, pillé ou conquis toute l'Insulinde et qui, partout le long des côtes et sur plus d'un point de l'intérieur, ont imposé et superposé leur langue. Ce malais, parlé ainsi comme seconde langue dans une bonne partie de l'Insulinde, n'est pas, on s'en doute, le malais littéraire, riche et savant, mais une langue simplifiée et appauvrie, sans flexions et sans syntaxe, sorte de *piggin* ou de *lingua franca*, dont l'étroit vocabulaire est prélevé en partie sur le vocabulaire propre de chaque peuple de l'Empire.

Ceci connu, on comprend l'embarras des Hollandais dans un domaine aussi vaste et aussi varié. Qu'enseigner aux indigènes? la langue de leur pays? Sans doute. Mais ne peut-on chercher pour eux et entre eux un instrument commun de conversation et d'entente? Et cet instrument quel sera-t-il? une des langues indigènes, ou le hollandais? Ce n'est pas tout. Pour l'enseignement des matières du programme, pour les sciences physiques et naturelles, par exemple, la pauvreté du vocabulaire indigène ne constituera-t-elle pas

un obstacle permanent? Ne risque-t-on pas de constater que maint terme européen n'a pas d'équivalent dans les langues du pays? Ne voudrait-il pas mieux dès lors recourir tout de suite au hollandais et s'en servir à la fois comme de langue commune entre les divers peuples et comme d'instrument d'enseignement entre maîtres et élèves?

Les Hollandais ont été ballottés de l'un à l'autre système, d'autant plus qu'à ces préoccupations d'ordre technique se mêlait cette préoccupation d'ordre politique : convient-il d'enseigner au vaincu la langue du vainqueur ?

Pendant très longtemps, ils préférèrent, à Java, du point de vue politique, parler aux indigènes une langue indigène ; non pas le javanais, trop difficile, mais le malais courant, qu'on enseignait dans les écoles à côté de la langue du pays, sœndanais, madœrais, javanais. Plus tard cependant, il y eut une tendance à introduire le hollandais dans les écoles. La langue hollandaise fut d'abord un objet d'enseignement : il y avait des cours et des exercices de grammaire; elle devint ensuite un instrument d'enseignement : c'est-à-dire que, pour enseigner aux élèves l'histoire, la géographie, la botanique, on leur parlait hollandais, on les faisait lire dans des livres hollandais. Ce procédé, dont on devine les avantages (pour l'élève, mettre dans sa mémoire plus de termes hollandais, et, pour le maître, le dis-

penser, quand il rencontre des termes techniques, de chercher en malais des équivalents souvent introuvables), ce procédé avait un inconvénient capital : il conduisait fatalement à n'enseigner plus que le hollandais. Toute classe : histoire, géographie, etc., se transformait en classe de grammaire. L'élève était-il arrêté par un mot ou une forme de langage? le professeur laissait de côté la géographie ou l'histoire pour donner une explication grammaticale. Pour cette raison décisive, on renonça bientôt au hollandais comme instrument pédagogique; on le garda seulement comme objet d'enseignement dans les écoles de fils de chefs et, à titre facultatif, dans les écoles primaires. Aujourd'hui, cependant, il se produit un mouvement inverse; on reviendrait volontiers, pour les raisons que j'ai dites plus haut, au moins dans les écoles les plus élevées, à l'emploi du hollandais comme langue intermédiaire.

Pareil embarras pour ce qui concerne les programmes. Il y eut une époque où les instituteurs et ceux même qui dirigeaient l'enseignement avaient pris dans son sens large la formule des États-Généraux. Ils se croyaient tenus de faire bénéficier la jeunesse javanaise des « trésors de la civilisation ». Ils visaient non seulement à grossir le nombre de leurs élèves, mais encore à gonfler leurs programmes. Dans les écoles ordinaires,

c'est-à-dire dans celles que fréquentait le plus humble des Javanais, on enseignait la lecture et l'écriture de la langue régionale, la lecture et l'écriture du malais en caractères arabes et en caractères romains, la géographie de Java et l'arpentage. Dans les écoles provinciales ou écoles de gouvernement, le programme obligatoire comportait la lecture de la langue régionale et le calcul; le programme facultatif, incessamment accru, comportait les autres langues indigènes, le hollandais, l'arithmétique, la géographie de l'Inde et la géographie générale, l'histoire de l'Inde, l'histoire de la Hollande, l'histoire générale, la physique et l'histoire naturelle, l'agriculture, le dessin, l'arpentage et le chant.

Il y avait là une exagération manifeste. Bon d'instruire les élèves; mais il fallait le faire progressivement et à petite dose.

Le gouvernement ne tarda pas à s'en apercevoir. En 1884, il put constater qu'il avait semé beaucoup plus que récolté. On eut des doutes sur l'efficacité du règlement voté en 1854 et appliqué en 1872. Après examen, on aboutit à cette conclusion qu'il fallait simplifier les programmes atteints d'hypertrophie. On y avait fait entrer tout. La manie d'enseigner et de civiliser sévissait sur le personnel enseignant. A ces pauvres indigènes, qui de leur vie ne sortiraient de Java, on bourrait la cervelle d'idées occidentales. Cela était

absurde, cela était criant. Le bon sens hollandais s'indigna. On fit une halte, puis on recula. Bientôt le mot d'ordre fut de *désoccidentaliser* l'enseignement. A l'heure actuelle, peut-être déjà s'est-on relâché de cette sage sévérité; de nouveau les programmes tendent à s'enfler; mais on reste encore dans le raisonnable.

Résumons-nous. Après avoir abandonné le soin de l'enseignement successivement aux missionnaires et aux régents, l'État indo-néerlandais, au bout de deux siècles et plus, finit par y prendre intérêt et par en commencer l'organisation. Mais il ne le fit que pressé par la nécessité. Il avait besoin d'agents pour ses cultures, d'auxiliaires pour son administration; il ouvrit des écoles destinées à dégrossir les indigènes, futurs fonctionnaires de divers ordres. Puis entraîné par la lutte des partis en Hollande plus encore que déterminé par les besoins de Java, il en vint à assurer non plus seulement aux futurs fonctionnaires, mais à toute la population, les « bienfaits de la civilisation ». L'obligation en fut inscrite dans le Règlement de 1854. Mais voter une pareille loi était plus facile que l'appliquer. Tout s'opposait à ce qu'on l'appliquât : l'état d'esprit de beaucoup de fonctionnaires, l'apathie des Javanais et la situation du Trésor. Un beau jour, et quoiqu'on n'eût encore fait que peu de chose, il fallut s'arrêter, même

reculer. Et l'on organisa alors un enseignement indigène dont voici actuellement les grandes lignes : des écoles primaires à programme très modeste pour la masse de la population (en fait, 71 000 enfants au plus, dans un pays de 29 millions d'habitants, les fréquentent); des écoles primaires à programme plus étendu pour les enfants des classes supérieures; quelques écoles spéciales pour les fils des grands chefs; enfin, dernier échelon, des écoles bourgeoises (enseignement secondaire) dont les enfants les mieux doués de l'aristocratie indigène ont la possibilité de suivre les cours à côté des Européens eux-mêmes.

Voilà ce qu'est l'enseignement indigène après une série de transformations (1849-1854-1872-1892) qui n'ont duré guère moins de cinquante ans. Que vaut le système? qu'en pensent ceux pour qui on l'a construit : les indigènes? et ceux mêmes qui l'ont construit : le gouvernement et ses fonctionnaires?

SECTION II

LES PLANS DE RÉFORMES

Rappelons encore d'un mot le système du gouvernement de Java : éducation et gouvernement sont étroitement liés.

Java est administrée par des fonctionnaires indigènes sous le contrôle de résidents européens. Pendant longtemps, les fonctionnaires indigènes furent tirés uniquement de l'aristocratie, rejetons des grandes familles, en possession de temps immémorial du respect de la population javanaise, que les Hollandais trouvaient utile et commode d'associer à leur politique. Pendant longtemps, le résident européen fut un administrateur parfois de rencontre, parfois de carrière, chargé avant tout d'assurer l'ordre, d'encaisser l'impôt et d'étendre l'influence. Il connaissait mal les habitants, ne savait que peu de chose de leurs coutumes et presque rien de leur langue. En conséquence, il n'avait de rapports qu'avec les chefs indigènes (auxquels il avait imposé de parler

malais comme lui), et les chefs seuls en avaient avec la population. Or, il y a un demi-siècle environ, l'administration de Java, dans des circonstances souvent décrites, se transforma presque en une entreprise commerciale (système de Van den Bosch), dont la direction exigea que les fonctionnaires eussent de plus fréquentes relations avec les indigènes et de plus intimes. Ils apprirent ainsi peu à peu à connaître les besoins et les institutions de la population, ils parlèrent sa langue, ils entendirent ses plaintes et ses vœux, ils se mêlèrent à sa vie. Ce fut une révélation et ce devint une révolution. Cette administration hollandaise, jusque-là indifférente et rude pour la population, se prit à s'intéresser à elle et, de l'intérêt, passa même à la bienveillance. Elle vit alors se dérouler devant elle une tâche immense de réformes ; elle chercha autour d'elle des agents à qui en confier l'étude et la réalisation, et, ne les trouvant pas parmi ses auxiliaires indigènes accoutumés, les régents, passa par-dessus leur tête et se mit directement en rapport avec le peuple. Ainsi la noblesse vit — première étape — entamer d'abord par les fonctionnaires européens le plus cher de ses privilèges. Mais il y eut pis : les Hollandais bientôt furent débordés par leur tâche. Ils se virent forcés d'étendre les cadres de leur administration européenne. Malgré cela, au bout de peu de temps, ils durent reconnaître leur

insuffisance, en même temps qu'ils constatèrent l'accroissement inquiétant des dépenses. Pour ces raisons, ils furent amenés de nouveau à chercher des collaborateurs indigènes; et, moitié par préférence politique, moitié par nécessité d'argent, les choisirent — deuxième étape — parmi la démocratie ou la petite noblesse javanaises, qu'ils appelèrent à prendre part à l'administration du pays. Ils poussèrent ainsi des hommes de peu ou de rien, à cause de leurs talents réels ou présumés, aux fonctions non pas les plus décoratives (qui demeurèrent presque toujours réservées aux grandes familles), mais les plus importantes.

C'est cette conception qui prévaut encore. Toutefois contre cette conception une réaction se prépare; on la sent dans les esprits d'abord, en attendant qu'on la trouve dans les faits. Les finances sont obérées par un système qui multiplie les fonctionnaires européens; le prestige de l'Européen est compromis dans de certaines besognes et de certaines promiscuités. Le peuple javanais, le plus traditionnel des peuples, se sent humilié de l'humiliation de son aristocratie; enfin l'aristocratie elle-même souffre de la diminution de son autorité. Pour ces diverses raisons, une opinion grandissante cherche aujourd'hui l'équilibre du budget et l'équilibre des influences non pas dans un retour pur et simple aux choses du passé, mais dans un emploi meilleur des forces indigènes,

dans une distribution des rôles, plus conforme aux traditions du pays, entre l'aristocratie et la démocratie javanaises ; enfin dans une collaboration plus judicieuse des Européens et des Javanais, l'Européen étant ramené à son devoir — diriger et contrôler, — le Javanais rétabli dans son droit — conseiller et exécuter ; — et, pour que cette collaboration soit efficace, l'aristocratie — de qui l'on attendrait désormais une assistance effective — formée et disciplinée par une éducation non pas identique (loin de là), mais comparable à l'éducation européenne.

Après ces explications, nous pouvons maintenant revenir à l'éducation des indigènes et tâcher de nous rendre compte des solutions qu'on propose de ce grave problème.

I

Sommaire. — Opinions des partis en présence : fonctionnaires européens et indigènes *vieux style* en face des fonctionnaires et des indigènes *style nouveau.* — L'éducation des indigènes; ses conséquences fatales en tous pays; elle conduit à l'émancipation; le devoir de civilisation et l'intérêt du peuple dominant; conflit. — Application de ces idées à Java. Côté des Européens. 1re opinion : Inutilité d'instruire les Javanais; leur incapacité native; danger de les instruire : la chasse aux fonctions; l'opposition politique; ce serait prématuré. 2e opinion : Intérêt des Hollandais; utilité de rétablir l'aristocratie dans son rôle séculaire; danger de créer des mécontents; le danger extérieur possible; loyauté des Javanais; action certaine de l'éducation sur leur intelligence et sur leur morale.

Dans presque toute discussion, surtout dans celles qui mettent en présence la morale et l'intérêt (bien ou mal compris), il y a les opinions qu'on émet et celles qu'on voudrait oser émettre. C'est ce qu'on a vu dans cette question de l'éducation des Javanais. Il n'a été formulé ouvertement qu'une seule opinion : presque à l'unanimité, les Européens ont dit qu'il serait, en principe, juste et bon d'instruire les indigènes; presque à l'unani-

mité, les indigènes ont reconnu qu'il leur serait profitable de s'instruire; et les divergences qui se sont manifestées n'ont porté que sur ce point d'application : le temps est-il venu de les instruire? dans quelle mesure convient-il de les instruire? Mais cette apparente quasi-unanimité sur le principe ne doit pas nous en imposer. Au fond, elle cachait sur le principe même deux opinions diamétralement opposées : il y avait des Européens qui pensaient : « Nous avons (ne considérons qu'eux) le devoir d'instruire les indigènes » ; d'autres : « Nous avons (ne considérons que nous) le devoir de ne pas les instruire ». Et il y avait des indigènes qui pensaient : « Il est bon que les Européens nous instruisent » ; et d'autres : « Il est préférable que les Européens nous laissent dans notre ignorance traditionnelle ». Ainsi deux groupes d'opinions sur la même question. Ces deux groupes, ce sont les fonctionnaires et les indigènes vieux style en face des fonctionnaires et des indigènes style nouveau.

La politique coloniale de tous les peuples implique un redoutable problème. Quand la terre que nous, Français, Anglais, Hollandais, Européens en un mot, venons de conquérir, n'est pas une terre vacante, quand cette terre renferme et nourrit des indigènes, ces indigènes, nous, vainqueurs, qu'allons-nous en faire? Nous avons prétendu porter aux peuples enfants ou tombés en

enfance les « bienfaits de la civilisation », c'est-à-dire notre religion, notre science et nos arts : à merveille. Voici la conquête achevée, et les vaincus qui attendent nos volontés : allons-nous effectivement les traiter comme d'autres nous-mêmes ! Nous leur enseignerons notre religion? En terre d'Islam? Non! — Soit! nous leur assurerons notre justice? Parfait. Et notre science? Irons-nous jusqu'à leur en faire part? Nous hésitons? D'où vient notre hésitation? Avons-nous peur? Peut-être, en effet, n'aurions-nous pas tort d'avoir peur. C'est que nos « bienfaits » — en admettant que ce soient tous des bienfaits — peuvent se retourner contre nous. Sans doute, toute notre science, les indigènes en masse ne s'en soucient guère; mais l'ayant, par goût ou par obéissance, une fois acquise, ils en voudront faire et en feront usage contre nous. Nous leur aurons enseigné les arts : ils s'en serviront pour nous faire concurrrence et peut-être nous ruiner; nous leur aurons enseigné le droit : ils en profiteront pour mettre en question la légitimité des nôtres. Ils détesteront notre force et s'ingénieront à devenir forts. A la fin, par violence ou par habileté, ils détruiront notre puissance.

Et ne disons pas que ce ne sont pas là les résultats nécessaires de l'éducation; n'imaginons pas que nous puissions adopter des plans et rédiger des programmes qui conjurent de telles conséquences. On ne fait pas sa part au désir de savoir. Quand

ces indigènes sauront lire et penser, ne leur donnerons-nous à lire que des livres bien pensants? Leur curiosité les emportera par delà les limites que nous aurons fixées. Nous-mêmes, fils d'une civilisation qui sans cesse doute et s'interroge, nous leur fournirons des armes contre nous. Qui travaille à l'émancipation intellectuelle d'un peuple travaille à son émancipation politique. L'histoire l'atteste. Les Anglais aux Indes l'ont compris; ils sentent que leur domination n'aura qu'un temps; leurs penseurs et même leurs hommes d'État entrevoient comme terme dernier de leur intervention la remise de l'Inde pacifiée et enrichie par eux aux mains des Hindous par eux élevés et disciplinés; et un de leurs auteurs [1], maintes fois invoqué devant les États-Généraux de Hollande par les partisans de l'éducation des masses, au cours de la discussion du Règlement de 1854, a discuté et accepté cette solution comme conforme au génie de son pays et à la dignité de son rôle dans le monde.

Tous les gouvernements sauront-ils, comme cet auteur, se consoler de leurs possessions perdues par la pensée d'avoir travaillé au progrès du genre humain? Non? Chez beaucoup, la générosité ne s'élève pas si haut? Ils s'effrayent de ce rôle sublime? Ils aiment mieux moins de gloire et plus

1. Kaye, *The administration of the East India Company*, 1853.

de profit? Alors, pas de demi-mesure. Qu'ils n'instruisent pas le peuple vaincu; qu'ils le maintiennent dans l'ignorance, qu'ils ne lui enseignent même pas leur langue, qui serait pour lui un instrument de savoir et d'émancipation. Et qu'ils osent formuler toute leur pensée, qu'ils proclament qu'il est des races supérieures et des races inférieures; des races qui commandent et des races qui obéissent; des races qui conçoivent et d'autres qui exécutent, et qu'ils appartiennent, eux vainqueurs, aux premières, tandis que, lui vaincu, appartient aux secondes; qu'ils déclarent que leur industrie, leur commerce ont besoin de noirs ou de jaunes qui travaillent à bas prix et sans compter, et qu'ils ne feront rien qui risque d'ébranler leur domination et d'amoindrir leurs profits. Par égard pour la richesse, qu'ils refusent d'instruire le peuple qui la leur gagne.

C'est avec cette rigueur que se pose devant le vainqueur européen et que ce vainqueur devrait poser le problème de l'éducation des indigènes. Mais aujourd'hui nul Européen n'oserait. Le respect de l'idée est, malgré tout, plus fort que le souci du lucre. Condamner un peuple à l'ignorance, même l'hypocrisie de notre civilisation ne nous le permettrait pas. Et alors, entre le respect humain et l'égoïsme intervient une cote mal taillée. On ne conteste pas l'obligation morale de l'instruction des indigènes; on ne discute plus que

sur l'échéance et l'étendue de cette obligation. Ce n'est plus une question de principe; c'est une question de temps et de mesure.

Cette constatation m'amène à l'exposé de ces variations d'opinion que je signalais plus haut et dont le temps a été l'ouvrier : opinion des fonctionnaires et des indigènes de l'ancienne école en face de ceux de l'école nouvelle.

Il ne faudrait pas, toutefois, sur cette distinction que nous faisons entre fonctionnaires, croire qu'il en soit parmi eux qui s'opposent formellement à ce qu'on instruise les indigènes. Même parmi les moins libéraux d'entre eux, même parmi les champions attardés de la politique rigoureuse de jadis, il n'en est plus qui discutent sur le principe; ils se contentent d'épiloguer sur l'utilité, la convenance, le moment. Voici leurs arguments.

Que se propose-t-on en instruisant les Javanais? De flatter leurs goûts? de servir leurs intérêts? de les lier à nous plus étroitement? de nous préparer de meilleurs auxiliaires? Tout cela est chimérique. Instruire les Javanais? Pourquoi? Pour augmenter encore le nombre des quémandeurs de places? Pour préparer plus de déclassés? Déjà ils dédaignent l'agriculture, le commerce, et tout ce qui enrichit par le travail; la plupart n'estiment que le gouvernement et l'administration; ils sont fous de fonctions, de distinctions, de titres. Et l'on irait

encore accentuer leurs préférences et leurs répugnances? Nous savons bien qu'aux Indes anglaises les étudiants des Universités ne connaissent guère que deux carrières : la chasse aux places et l'agitation politique. Est-ce là ce qu'on veut importer à Java? aspire-t-on, dans un peuple qui aime tant les fonctions, à développer encore le goût du fonctionnarisme? dans un peuple paisible, à jeter des ferments d'excitation? N'est-ce pas assez déjà de nos métis, ces agents de discorde, et de nos « procureurs volants », ces fauteurs de procès? Souhaite-t-on de plus des agitateurs?

Car ce sont-là les maux que nous pouvons attendre à coup sûr de l'éducation des indigènes. En échange de quel bien? « Les écoles, dit-on, prépareront pour le gouvernement des chefs instruits, actifs, honnêtes; on pourra ainsi réduire le cadre des fonctionnaires européens, donner satisfaction à l'aristocratie et au peuple javanais et soulager le budget. » Nous connaissons la thèse : comment y croire? Eux des fonctionnaires à initiative et à responsabilité! Qui l'admettra? Peut-on sur 30 millions d'indigènes en citer dix qui aient su mettre sur pied une industrie, lancer et diriger une entreprise? Peut-on sur 80 régents en nommer deux qui se recommandent par des talents sérieux d'administration? Non; nos Javanais sont indolents et inertes. Suivez, par exemple, les plus hardis d'entre eux dans leurs pèlerinages

de la Mecque : entre tant de pèlerins, syriens, algériens, égyptiens, le consul de Djeddah constatait récemment que les nôtres sont les seuls que les Arabes se risquent à violenter et à exploiter.

Nos Javanais sont faibles et ils ont les vices des faibles : la dissimulation et l'absence de scrupules. Ne pouvant s'enrichir par leurs talents, ils s'enrichissent par leurs rapines. Ils recherchent les fonctions non pour le pouvoir qu'elles donnent, mais pour les profits qu'elles autorisent. Qui pis est : concussionnaires, ils ne flétrissent pas la concussion. L'Européen s'en cache, le Javanais s'en vante : volontiers il en tirera vanité devant un ami. Est-ce par de pareils serviteurs que l'on suppléera les Européens? Est-ce pour les former que l'on veut ouvrir plus d'écoles? Prétend-on que l'éducation changera leur nature? Nous savons tous que la famille défait au jour le jour ce qu'a fait l'école. Et, dans la famille javanaise, le principe même d'obéissance outrée et de respect silencieux conduit fatalement à la dissimulation. Ainsi, dissimulés par éducation et incapables par tempérament, voilà les agents que l'école nous donnera

Pour courir au devant de résultats si inquiétants, du moins faudrait-il avoir l'excuse de la nécessité; un mouvement d'opinion, l'invitation des peuples indigènes. Mais, au contraire, les indigènes ne tiennent pas à s'instruire. Qui donc en a le désir parmi eux? A la maison, papoter

avec les femmes et les enfants, radoter avec les vieillards, avec tous paresser; au dehors chasser, courir, manger, paraître dans les cérémonies, voilà la vie d'un vrai Javanais; et cette vie est bien selon ses vœux. La science, le travail, le souci du bien public, tout cela jusqu'ici le dépasse. En sorte que l'instruction, quand même elle ne serait pas inutile et dangereuse, serait à tout le moins prématurée.

Voilà les arguments de beaucoup, peut-être même d'une majorité de vieux fonctionnaires, hommes d'autrefois. Si on leur posait cette question nettement : « Selon vous, il ne faut donc pas instruire les indigènes? » ils protesteraient et s'indigneraient. « Si, il faut les instruire; mais pas maintenant. — Alors, quand? — Oh! que sais-je; dans cinquante ans peut-être. » Dans cinquante ou dans cent; peu leur importe, pourvu que ce ne soit pas aujourd'hui.

Mais les fonctionnaires nouveau style, ceux que ni les précédents ne lient ni les préjugés ne troublent, et les colons qui vivent davantage parmi les indigènes, sont d'un autre avis. Pour eux, l'éducation des indigènes n'est pas une question de demain, c'est une question, ils disent volontiers, c'est la question d'aujourd'hui, question présente et même pressante, et qui ne comporte plus d'ajournement. Et leurs arguments se résument comme ceci.

Sans parler de devoirs envers les indigènes, nous avons des devoirs envers nous-mêmes. Nous devons les instruire : il y va de l'intérêt de notre domination, de notre administration, et de nos finances. Que la Hollande prenne garde de ne pas laisser, suivant l'expression d'un régent, le vaincu dans la civilisation comme un chat dans un grenier. Qu'elle ne risque pas d'exaspérer cette noblesse javanaise, que déjà elle a dépossédée du pouvoir, dépouillée de ses privilèges et même de ses richesses. Ayant eu raison de faire parmi elle une politique de division et d'émiettement, qu'elle ne se donne pas le tort de faire contre elle une politique de démocratie. Continuera-t-on à lui donner des ordres avec l'apparence de lui demander des conseils? à afficher des préférences marquées pour des personnages subalternes, à qui ces préférences sont allées non pas tant parce qu'ils étaient plus intelligents que parce qu'ils étaient plus dociles, pour ne pas dire serviles? Ce jeu peut finir par être dangereux.

L'intérêt de la Hollande est ne pas confiner cette noblesse dans l'humiliation et la bouderie, mais de se la concilier et d'en faire, au lieu de fantoches à montrer au peuple, des hommes à utiliser, des instruments de règne. Faute de quoi ils s'aigriront et se lèveront au premier signal qui viendra non plus du dedans, mais du dehors. Et du dehors n'a-t-on vraiment rien à redouter, en un

temps où l'Angleterre et l'Europe et les Américains et les Japonais font de l'expansion coloniale, et où les faibles sont tour à tour attaqués et dépouillés : aujourd'hui le Portugal et l'Espagne, demain les Boers et d'autres encore? Quand on voit cela, qu'on n'aille pas se créer d'ennemis inutilement.

D'autant plus que si aisément on pourrait se créer des auxiliaires. La Hollande a, sous l'empire des circonstances, déserté ses traditions : de la domination par intermédiaires elle a glissé à l'administration directe ; qu'elle revienne à ces traditions — cela est possible — et reprenne cette forme si économique, si souple, si sûre, du protectorat ou du contrôle, de quelque nom qu'on l appelle.

Et qu'on ne dise pas que remettre plus de pouvoirs aux mains du Javanais pourra être dangereux. (Ce ne serait dangereux que si — chose très improbable — la religion faisait un jour alliance avec la politique.) Le Javanais est un sujet loyal. Qu'il n'ait pas à se plaindre de ses maîtres, il ne cherchera pas à s'en débarrasser. Il n'a pas le patriotisme aigu et intransigeant. Il a dit adieu à l'indépendance de son pays et ne souhaite plus que de conserver les coutumes de son peuple. Du reste, respectueux de l'autorité établie; profondément hollandais de cœur. Il dit « notre reine », notre « armée », « notre gou-

vernement ». Accueillons-le, faisons-lui une place parmi nous, non pas seulement au salon, ou dans la salle à manger, mais dans la chambre du conseil : son loyalisme en sera réconforté, et sa fidélité soutenue.

Mauvaise recrue, dit-on. Non pas : recrue à instruire. Qu'étions-nous, Européens, en particulier nous, Hollandais, il y a quelques siècles? des barbares? La civilisation a monté de la Méditerranée jusqu'à nous et des barbares de jadis a fait les meilleurs politiques et les plus habiles gouvernants de nos jours. Il n'a fallu pour cela que le temps et l'étude. Ici même, dans nos Indes, ne voyons-nous pas ces métis, dont on disait, dont on dit (bien à tort) encore tant de mal, fournir, surtout dans les possessions extérieures, des fonctionnaires zélés et sûrs. Question d'éducation. Les Javanais sont concussionnaires : est-ce là un monopole des Javanais? Et nous, Européens, ne l'avons-nous jamais été? Mais l'honnêteté dans le maniement des deniers publics n'est qu'un phénomène contemporain. Les Hollandais, nation et individus, ont été à Java même, jusqu'au milieu du siècle passé, de grands concussionnaires. Qui a fait le progrès? L'enseignement de la science et de la morale. Les Javanais seront honnêtes quand l'honnêteté sera chez eux une recommandation, un capital, qu'on risquerait gros à aventurer.

Enfin l'on prétend que l'éducation n'aura pas

de prise sur eux, et que la famille défera ce qu'a fait l'école : sans doute, le jeune Javanais, vivant chez son père, entend prêcher et voit pratiquer une morale différente de la nôtre, et, accoutumé à ne pas contredire les siens, paraît accepter leurs enseignements. Pourtant étudions deux générations qui se suivent : que de différences entre elles, et, à notre point de vue, que de progrès ! Et comme l'école agit vite sur leur manière d'être et de faire ! Il y a à Batavia une école qu'on appelle l'École des Docteurs indigènes. A un certain moment, on y vit les jeunes gens prendre un peu vite, au gré de leurs maîtres, les manières européennes. On s'en inquiéta. On dit : « Prenons garde de ne pas former de faux Européens. Instruisons ces jeunes gens, mais ne les faisons pas sortir de la société javanaise. Maintenons parmi eux les formes extérieures de la politesse indigène, et cette attitude, ces *sumba*, qui attestent non seulement le respect, mais la soumission. » Et on signifia cette décision aux élèves. Mais eux protestèrent. « Si vous nous ramenez aux *sumba*, à l'obéissance passive, à l'acceptation forcée par les jeunes de tout ce qui fut vérité pour les vieux, alors adieu la liberté du jugement, adieu le progrès ; c'est la paralysie, c'est la mort. » Et il fallut les laisser libres de s'instruire et d'évoluer.

Sans doute, de l'instruction on peut dire ce qu'Esope disait de la langue : elle est la source de

tout bien et de tout mal. L'Europe aussi le sait; elle sait que l'instruction ouvre les yeux, éveille les ambitions, excite l'envie, rompt l'équilibre des sociétés et certes ne donne pas le bonheur; et pourtant elle n'ose pas ne pas la répandre, elle l'a répandue, elle la répand à profusion. Ici, on ne l'osera pas davantage. Et, avec prudence et avec mesure, on éduquera et on instruira.

Telles sont les thèses des Européens. Voici maintenant celles des indigènes.

II

Sommaire. — Côté des indigènes. Le *Mémoire* du Régent de Demak, Hadi Ningrat; origine de ce *Mémoire*. — Les deux opinions indigènes; les Régents de la vieille roche; les féodaux; inutilité de la science; elle ne peut rien donner que la noblesse n'ait déjà; — opinion déjà entamée; influence des faits et du progrès; les Régents clairvoyants; la science leur apparaît comme une auxiliaire indispensable; évolution dans la politique et le gouvernement; certains résultats acquis; les chefs de la province de Bantam et l'école de Bandœng; une élite dans l'aristocratie javanaise est conquise à l'idée d'instruire ses enfants; le reste suivra : noblesse et peuple.

La thèse des indigènes, nous en avons un exposé de la plume même d'un indigène, Hadi Ningrat, régent de Demak. Ce régent est une figure. Il est le fils d'un régent qui, il y a quarante années, croyait déjà à la nécessité de s'instruire. Le hollandais lui est familier : il le parle et il l'écrit. Les idées occidentales ne lui sont pas étrangères : il connaît les principaux résultats de la science et même quelques-uns de ses procédés. Toutefois il est possible que son langage et la précision de certains termes nous fassent illusion. Peut-être sait-il seulement le dessin et non l'ana-

tomie, l'aspect et non le dedans des choses. Peut-être aussi, élevé par l'étonnement, on pourrait presque dire l'admiration des Européens, si fort au-dessus de ceux de sa race, se croit-il tenu de prendre des attitudes. Toujours est-il que ses connaissances sont assez étendues, ses idées judicieuses. L'homme est distingué.

Les problèmes politiques, l'avenir de son pays, les destinées de sa caste reviennent souvent dans ses entretiens. Il s'en inquiète et il s'en informe. Voilà plus de vingt-cinq ans, il remit à un haut fonctionnaire, M. Levysohn-Norman, une note sur la convenance qu'il y aurait d'instruire les indigènes. Le gouverneur général l'ayant lue, lui dit : « Il est plus facile de présenter un pareil projet que de l'appliquer ». En vrai oriental, Hadi Ningrat s'est incliné et a attendu. Et voici que le temps a travaillé pour lui.

L'un des derniers gouverneurs généraux, M. Van der Wijck, esprit ouvert et politique prudent, frappé de la part plutôt modeste que l'aristocratie indigène prend à l'administration de Java, résolut, il y a trois ans, d'ouvrir une enquête sur cette situation anormale, sur ses causes et sur les remèdes qu'elle comporte. Ne serait-ce point que les Régents sont demeurés trop ignorants et qu'à cause de cette ignorance les fonctionnaires européens les ont écartés des affaires? Si cela était, ne conviendrait-il pas que les fils des régents, futurs régents eux-

mêmes, fussent par une meilleure éducation mieux préparés à leurs fonctions? Les régents, en fait, prennent-ils soin d'instruire leurs enfants? En ont-ils les moyens? Ces écoles de « fils de chefs », qu'on a instituées pour eux, les agréent-ils? Ou trouvent-ils quelque chose à y reprendre? Et quelles réformes y peuvent-ils souhaiter?

Un questionnaire conçu dans cet esprit fut donc adressé aux agents hollandais. De cette enquête, malheureusement, je ne sais rien. Mais j'ai eu à ma disposition d'autres informations : précisément le mémoire que je citais plus haut.

En même temps qu'il commençait son enquête parmi les fonctionnaires européens, le gouvernement des Indes hollandaises avait, par lettre spéciale, sollicité l'avis d'un des plus éclairés d'entre les indigènes : le régent de Demak. Il est vraisemblable qu'au lieu de lui écrire, il eût été mieux de le voir et de l'entretenir. Un Javanais — fût-ce le régent de Demak — n'a pas pour la vérité un culte tel qu'il ne s'efforce de deviner la réponse que l'Européen attend de lui. Pour en tirer la pure, l'entière vérité, il faut l'interroger en face, le presser, le harceler, le mettre en présence de ses réticences et de ses contradictions. Ainsi seulement on aura son opinion vraie. Néanmoins la réponse de Hadi Ningrat, mémoire d'une quarantaine de pages, pour apprêtée qu'elle soit, est

d'une grande valeur. On peut, dans presque toutes ses parties, la tenir pour sincère.

Hadi Ningrat est clairvoyant et sévère. Il connaît son temps et il connaît son peuple et sa classe. On lui demande : Les régents sont-ils ignorants? Il répond : Certes, ils le sont; imaginez qu'il en existe encore qui n'ont qu'une faible idée du télégraphe, du chemin de fer, du tramway. — Et ces régents sentent-ils l'inconvénient, voire le danger de leur ignorance? — Nullement! il en est même beaucoup qui sentiraient le danger du contraire. Ils pensent : « Si le fils arrive à en savoir plus long que le père, qu'adviendra-t-il du respect et de l'autorité? Instruire les enfants, c'est ruiner la famille et l'État; ces cervelles émancipées ne respecteront ni leurs parents ni même leurs vainqueurs. » — Avec une pareille conception, l'instruction qu'ils font donner à leurs enfants doit être peu de chose? — Très peu de chose, en effet; beaucoup se contentent de les envoyer à l'école indigène. — Et à l'école des « fils de chefs »? — Ils s'en soucieraient peu, s'il ne tenait qu'à eux. Et cette insouciance conditionnelle, voici l'explication historique qu'en donne le régent.

Il y a quelque vingt ou trente ans, bien peu de régents s'inquiétaient d'étudier et d'apprendre. Pourquoi apprendre? Lire, écrire, se courber sur les livres et sur le papier, ce n'est pas le rôle d'un noble. (On croirait entendre nos barons du moyen

âge.) Dans quel espoir s'y astreindraient-ils? Pour gagner plus d'autorité sur le peuple? Ils n'en ont pas besoin. Voyez, quand ils passent par les chemins, la terreur respectueuse qui les précède : le cavalier descend de cheval, le piéton se jette à genoux, et les femmes accroupies se cachent la figure dans les mains. La voilà, l'autorité. Ils n'ont pas à l'acquérir : ils l'ont. Et ils ne l'ont pas comme un résident hollandais qui la tient de celui qu'il représente. Ils l'ont, parce qu'ils sont; l'origine du pouvoir est en eux. Ils ont succédé à leur père, leur fils leur succédera, et les peuples, qui ont obéi aux aïeux, obéissent aux descendants. A-t-on besoin d'étude quand on a la puissance? C'est ainsi que nos régents ont longtemps raisonné et que vraisemblablement ils raisonneraient tous encore s'ils étaient laissés à eux-mêmes.

Mais, poursuit Hadi Ningrat, les Hollandais sont là et leur présence les intimide. Ce serait beaucoup de dire qu'elle influe sur leur opinion, mais elle modifie leur attitude. Et que leur attitude en soit modifiée, cela même est un progrès. D'ailleurs, pour être absolument exact, il n'y a pas que leur attitude qui se modifie. Même ceux qui sont les plus attachés aux idées anciennes sentent qu'à certaines heures ces idées les gênent. Sans qu'ils s'en doutent, ils ont marché à la suite du reste du monde, et l'immuable civilisation javanaise leur est un obstacle.

A l'appui de ceci, Hadi Ningrat conte, en manière d'apologue, une anecdote, déjà vieille de trente ans, que tout Java connaît, et qui fait toucher cet obstacle du doigt. Un régent chassait. Il lève un cerf, tire, manque et court. Arrivé à la lisière du bois, plus de cerf, pas de trace du cerf. Mais un paysan est là qui travaille. « Le cerf, lui crie le régent, as-tu vu le cerf? » Le paysan pose son *patjœl* (sa bêche), se met à genoux, lève les mains et, faisant les gestes prescrits, avec une lenteur respectueuse, et à voix si basse qu'à peine on peut l'entendre : « Votre Noblesse, dit-il, vous me demandez où le cerf a passé. Eh bien, si un pauvre homme comme moi ose, dans sa stupidité, parler à Votre Noblesse et lui dire son opinion… » Pendant ces cérémonies le cerf est loin. Furieux le régent s'enfuit : les formes traditionnelles lui ont coûté sa proie. Quand le Chinois veut travailler, il enroule sa queue autour du crâne et retrousse sa robe entre les jambes. Java a besoin de retrousser sa robe et de rouler sa queue.

Quand on cause avec Hadi Ningrat, il ne tarit pas en remarques qui confirment cette thèse générale. Du doigt, il nous fait toucher le progrès et nous montre la société qui évolue. Voici, par exemple, les chemins de fer. Pour tout le monde un seul et même train; pour presque tous les

indigènes une seule et même voiture. Le paysan y coudoie le *wedono*. Pas de place dans ce wagon étroit pour les révérences et les génuflexions : on s'en passe et l'on apprend désormais à s'en passer. Et, avec les révérences, c'est tout un monde qui disparaît. Autre exemple. A Solo, l'une des deux principautés indépendantes, dernier asile de la vieille société javanaise, les distinctions de caste s'écroulent les unes sur les autres. Jadis le *Sœsœhœnan* (prince) avait un *sarong* (vêtement) à lui réservé; nul ne pouvait avoir le même. Aujourd'hui peut le porter qui peut le payer. Et ainsi du reste. Le progrès envahit tout : grand niveleur et grand éducateur.

Ainsi parle le régent de Demak. Il conclut nettement à la nécessité d'instruire les jeunes nobles. Et ceux qui connaissent bien l'histoire de Java affirment que jamais conseil ne fut plus sage. Il y a une trentaine d'années, un autre régent, précisément le père de celui de Demak, avait coutume de dire : « Sans l'étude, nos familles déclineront ». La noblesse javanaise a déjà pu voir se vérifier cette prédiction. Voici comment c'est arrivé.

Les fonctionnaires hollandais, à une certaine période, eurent besoin de collaborateurs indigènes. Les premiers à appeler auraient dû être les régents. Mais ces régents ne savaient rien et ne leur eussent été d'aucun secours. On aurait pu tenter de les former. Mais c'étaient seigneurs de

haute naissance, de manières imposantes et qui parfois imposaient effectivement aux résidents hollandais. C'est pourquoi ces résidents, au lieu d'entrer en lutte avec une aristocratie peu maniable, cherchèrent au-dessous d'elle, dans la petite noblesse et jusque dans le peuple, les collaborateurs qu'il leur fallait. A la longue, ils ont formé des cadres : *patihs* (vice-régents), *wedonos* (préfets), infiniment plus instruits et pratiques que les régents, leurs supérieurs. Les régents s'en sont bien rendu compte : ils se sont déchargés de toute l'administation sur le *wedono*. Comme le roi de France disait : « Mon chancelier vous dira le reste », de même ils disent : « Mon *wedono* fera cela pour vous ». Mais à ne rien apprendre, à ne rien faire, les régents ont pris peur de ces *wedonos* qui savaient tout et faisaient tout; ils se sont sentis humiliés devant eux; ils n'ont plus osé donner d'ordres à des gens que le savoir et l'expérience plaçaient si fort au-dessus d'eux, et, sans plus protester, ils ont laissé les Hollandais s'adresser à eux directement. Ainsi, peu à peu, ils se sont trouvés mis à l'écart.

Le gouvernement a beau en théorie les associer à l'administration, presque au même titre que le résident; eux-mêmes constatent et avouent tout ce qui les sépare du résident : savoir théorique et talents pratiques, force de conception et habileté d'exécution; et ils disent : comment atteler

ensemble le fort et le faible, le savant et l'ignorant? Chez beaucoup, cet aveu n'est que de la résignation, chez d'autres il implique le désir de s'instruire. L'un d'eux a même fait cette remarque : « Si vous, Européens, vous pouviez être nommés résidents sans rien savoir, vous donneriez-vous la peine d'apprendre? » Volontiers, il eût conclu : « Ne nous confirmez dans nos fonctions héréditaires que si nous les méritons par nos talents : forcez-nous à travailler. »

Or, tandis que la connaissance du présent et le souci de l'avenir les sollicitent à marcher et à avancer, le passé lui-même les relâche de son étreinte. La crainte de compromettre les antiques institutions et ces belles manières dont les Javanais sont si fiers, ce dernier scrupule tombe comme le reste. Quelques enfants déjà ont quitté la famille pour passer par l'école et, tout en acquérant l'indépendance intellectuelle, sans laquelle il n'est pas de progrès[1], sont demeurés d'excellents Javanais et des gentilshommes accomplis. Le régent de Demak qui, dans de longs entretiens, m'a commenté son mémoire, cite des régents, ceux notamment de Kœdœs, de Bandjar Negara, de Karang Anjar, etc., qui bien qu'ayant passé par l'école et l'éducation hollandaises, sont

1. Déclaration formelle, recueillie de la bouche même du régent de Bandœng, lequel n'est certes pas un intellectuel.

des modèles de distinction et de tenue. On nomme encore un indigène, le *patih* de Sœkabœmi, lancé de bonne heure par son père dans les études et la société des Européens, et qui fournit à souhait l'exemple de ce que la civilisation d'Occident peut faire d'un pur type d'Orient.

Aussi voit-on, peu à peu, un mouvement se dessiner. Parmi les grands javanais, il en est qui envoient leurs fils dans les écoles de fils de chefs ou dans les écoles européennes. Ou s'ils rencontrent d'aventure quelque bonne famille hollandaise qui consente à se charger de leurs enfants et à les élever comme elle élèverait les siens propres, ils s'empressent de profiter de l'aubaine, sans jamais marchander sur les conditions. Et cela gagne peu à peu toute l'île, même les parties les moins avancées.

Il y a, à l'ouest de Java, une province, celle de Bantam, habitée par des populations qu'on accuse à tort d'être stupides, et qui ne sont que très attachées à leur religion et à leurs coutumes. Elle renferme cinq régences; les nobles javanais y sont résolument ignorants; ils envoient bien leurs enfants à l'école, mais à l'école indigène, où l'on n'apprend rien, pas même l'indispensable. Il y a quelques années, un Hollandais, fonctionnaire d'initiative, essaya de modifier cet état de choses. Il proposa à plusieurs chefs d'envoyer leur enfants à l'école de Bandœng, pour y recevoir une manière

d'éducation hollandaise. Presque tous refusèrent; un seul, un Régent, accepta. Quand son acceptation fut connue, ses parents et ses pairs s'efforcèrent, par une démarche solennelle, de l'amener à la rétracter. Il la maintint : son fils partit pour Bandœng. Arrivé là, autre difficulté : le maître ne voulait pas recevoir cet indigène : il fallut l'insistance d'un Hollandais de marque pour l'y décider.

Enfin l'enfant fut admis. C'était un garçon appliqué; il fut bientôt et régulièrement le premier de sa classe. Pendant les vacances, il retournait dans sa famille : c'est là qu'on l'attendait. D'avance, les vieux Javanais critiquaient sa transformation, dénonçaient son dédain des coutumes nationales, ses affectations européennes. Mais ce garçon plein de zèle était aussi plein de tact. Ses maîtres, éducateurs prudents, l'avaient, autant que possible, maintenu dans le respect des habitudes javanaises. Il séduit par sa modestie, il étonne pas son savoir. Au bout de trois ans, une conduite si sage a porté ses fruits. Les autres régents et des chefs moindres vont trouver le père et s'enquièrent comment on peut faire entrer les enfants à l'école de Bandœng. Bientôt ce pays, plutôt fanatique, envoie sept ou huit de ses enfants dans les écoles hollandaises, quelques-uns même au gymnase Guillaume III, à Batavia. A l'école de Bandœng on compte, aujourd'hui,

12 élèves originaires du Bantam ; sur les 12, deux ont dû être renvoyés comme décidément stupides ; en revanche, à l'examen de sortie, deux autres occupent le premier et le second rang.

Ainsi, dans l'aristocratie javanaise, il y a déjà une avant-garde qui se réconcilie avec les idées et l'éducation européennes. Ce n'est pas tout. Des hommes du peuple, des laboureurs, de simples paysans envoient leurs enfants à l'école spontanément : jadis ils ne l'eussent fait qu'à la prière d'un chef. Contrairement à ce qu'on eût pu croire, il semble que véritablement la poussée vienne d'en bas. La démocratie avide de places sait qu'elle ne peut les conquérir que par le travail. Si le gouvernement ouvrait une école par district, le lendemain l'école serait pleine. Sans doute la population a, suivant les régions, plus ou moins de goût pour l'étude. Dans l'Est, par exemple, la plupart des Madœrais y sont réfractaires : ce sont gens d'action, qui ont le génie des affaires. Dans le centre, au contraire, dans Java proprement dit, les écoles sont toujours trop petites. L'ensemble de la population de l'île témoigne du désir d'apprendre. Les élèves sont plus assidus et appliqués que leurs camarades hollandais. En sorte que sur ce terrain de l'éducation, visiblement déjà la question n'est plus : « faut-il instruire les indigènes, ou les indigènes voudraient-ils s'instruire? » mais « que convient-il de leur enseigner? »

III

Sommaire. — Que devra être le plan d'études pour les indigènes des diverses classes? Écoles pour les différentes classes. — Enseignement technique, arts et métiers, pour le peuple. — Enseignement technique administratif, dans les écoles de fils de chefs, pour les fils de la petite noblesse. — Enseignement libéral pour les fils des grands chefs, dans les écoles bourgeoises supérieures à Java; non pas dans les écoles et Universités d'Europe.

Rappelons qu'un point est hors de discussion : ce n'est pas une élite seulement qu'on prétend instruire, c'est sinon toute la nation, du moins des représentants de toute la nation. Il y a donc et il doit y avoir des écoles pour les fils des grands, et, théoriquement (car à peine renferment-elles le vingtième de la jeunesse scolaire indigène), des écoles pour les fils du peuple. Sur ce résultat acquis (théoriquement acquis), on est très décidé. On ne reviendra plus en arrière : on instruira l'aristocratie et l'on instruira le peuple. En sorte que ce dont l'on doit s'inquiéter, c'est un plan d'enseignement pour le peuple et un plan pour l'aristocratie. Que va-t-on enseigner à l'aristocratie? Que va-t-on enseigner au peuple?

Que le lecteur n'aille pas croire que j'assume, à moi tout seul, la responsabilité de ces critiques et de ces plans. Ce serait, après un séjour de quelques mois, bien de la prétention. Je ne suis ici qu'un écho, que le porte-parole de quelques-uns des plus distingués d'entre les fonctionnaires et les colons. Je répète tout haut ce qu'ils m'ont dit tout bas.

Le programme pour le peuple n'a pas jusqu'ici coûté grands frais d'imagination. Le gouvernement hollandais, qui s'est toujours guidé par des considérations d'intérêt, n'avait, en ouvrant les écoles primaires indigènes, que voulu former des comptables pour ses magasins. Pour le reste, s'il a soupçonné l'intérêt de donner au peuple telle éducation plutôt que telle autre, il ne nous l'a pas encore fait connaître. Tout au plus a-t-il déclaré ce que du moins il entendait ne pas lui enseigner. Avec infiniment de sagesse, il a résolu de n'en pas faire des demi-savants, qui seraient des intrigants. Dans les écoles indigènes, il a maintenu ou plutôt ramené le programme à une extrême simplicité. Et il a pris, il y a quelques années, la décision de ne laisser sous aucun prétexte les enfants du peuple pénétrer dans les écoles hollandaises. Ces enfants n'y allaient que pour apprendre le hollandais, qui les acheminerait plus vite aux petits emplois administratifs. Le gouvernement estime avec raison qu'il a le devoir de décourager cette tendance et, impi-

toyablement, il renvoie les indigènes à l'école indigène.

Dans cette école, j'ai déjà indiqué ce qu'on enseignait et je n'y reviens pas. Mais je voudrais dire que, selon des autorités considérables, il conviendrait d'y enseigner, pour le profit des indigènes et du gouvernement lui-même, moins les lettres ou les sciences que les métiers et les arts. Un enseignement technique serait d'un excellent effet pratique et moral. Moral, parce que les indigènes, qui sont pénétrés de considération pour tout ce que fait le gouvernement, estimeraient, sur cette seule indication, plus qu'ils ne font, le travail manuel, et peut-être perdraient, à la longue, de cet engouement, je ne dis pas universel, mais si répandu parmi eux, pour les places et les emplois. Pratique, parce qu'ils apprendraient enfin — il en est temps — à s'enrichir et à soutenir la concurrence chinoise. A Java, tous les métiers sont aux mains des Chinois; le Javanais n'a que deux ressources : le métier de coolie avec des muscles plutôt débiles, et le métier d'agriculteur, avec sa seule routine agricole. Cela changerait bientôt si l'école indigène se transformait en école professionnelle, avec ce programme : lire, écrire, compter [1], et de plus un métier : métier de potier, de tisseur, de

1. Il conviendrait de s'en tenir strictement là, parce qu'ils sont si dociles et si épris d'études que, si on leur voulait enseigner le sanscrit, ils s'y mettraient aussitôt.

filateur, menuisier, charpentier, forgeron, charron, etc. ; et en outre, et partout, l'agriculture[1], avec son complément : l'irrigation.

Tel serait le programme de l'enseignement populaire. Si on l'appliquait avec sobriété et fermeté, en un demi-siècle on aurait résolu de graves problèmes économiques et politiques.

Reste le programme de l'enseignement destiné aux chefs. Ces chefs se recrutent dans deux classes : la petite noblesse et la haute aristocratie. La petite noblesse, ce sont les moindres gentilshommes (auxquels même il faut joindre les mieux doués et les plus riches du peuple); elle fournit les administrateurs de second rang, qui, sauf exception, n'arriveront jamais au premier; classe fort utile, mais, de l'avis de beaucoup, trop utilisée par les Hollandais. L'aristocratie, c'est l'ensemble des familles de régents (pierre angulaire de la société indigène) à qui le gouvernement a

1. Je sais bien que les Anglais aux Indes ont constaté que la pratique agronomique des indigènes était, beaucoup mieux que nous ne le pensions, accommodée aux conditions de leur climat, et qu'il ne faut qu'avec prudence la modifier conformément aux enseignements de la science européenne. Je sais aussi que les chefs javanais, sollicités autrefois de faire instruire leurs fils à l'école d'agriculture de Buitenzorg, y ont montré fort peu d'empressement, si peu que, l'école étant venue à brûler, le gouvernement jugea inutile de la reconstruire. Malgré cela, l'expérience (notamment celle de M. Holle à Java) a prouvé que l'agriculture javanaise a encore bien des progrès à faire et que les indigènes sont beaucoup mieux qu'autrefois préparés à accepter un enseignement simple et compétent.

intérêt à assurer l'hérédité des grandes charges. La petite noblesse doit fournir des fonctionnaires; l'aristocratie, avant tout, la classe dirigeante. La caractéristique des chefs secondaires sera d'être de très bons agents d'exécution; celle des grands chefs d'être en mesure de donner aux fonctionnaires européens des avis, aux fonctionnaires javanais des ordres, et de surveiller l'exécution de ces ordres. Partant, les chefs secondaires, fils de la petite noblesse, doivent recevoir une éducation technique, quelques-uns même une éducation technique supérieure; les grands chefs, fils de l'aristocratie, une éducation libérale, qui peu à peu les ouvre aux idées les plus élevées du gouvernement, et aux grands devoirs de l'administration.

Cela étant, les chefs secondaires, dont le bâton de maréchal sera un poste de *wedono* (préfet) ou parfois de *patih* (vice-régent), qu'on les élève dans les écoles actuelles des « Fils de chefs », devenues plus nombreuses et plus techniques. Les grands chefs, les futurs régents [1], qu'on les envoie dans les écoles bourgeoises supérieures, à côté des

1. Dans les familles des régents qui comptent beaucoup d'enfants, tous les enfants ne peuvent aspirer à être régents. L'aîné et celui qui vient après lui doivent seuls, selon toute probabilité, être réservés pour ce poste. Les autres suivront une autre carrière. Laquelle? Évidemment pas celle de chefs secondaires, qui serait une déchéance. Certains chefs indigènes poussent leurs cadets vers la science et ses applications. Le régent de Djapara a envoyé son troisième fils à Delft étudier pour être ingénieur. L'idée est bonne, j'y reviendrai un peu plus loin.

Européens, pour, je ne dis pas seulement qu'ils y apprennent notre science, mais qu'ils comprennent enfin notre civilisation, pour qu'ils en découvrent la base morale et se persuadent — idée nouvelle pour eux — qu'elle repose sur la notion de nos droits moins que sur celle de nos devoirs. Après cela, que l'on complète leur éducation par des cours spéciaux, tels qu'en suivent les candidats-fonctionnaires du collège Guillaume III à Batavia, et par un stage auprès des hauts fonctionnaires hollandais.

Faut-il faire davantage? Convient-il de les envoyer en Europe, dans les académies et les universités? Je ne le crois pas : l'Europe peut-être les ferait plus savants, mais elle risquerait d'en faire des Européens. Or, l'intérêt de la Hollande est de les maintenir indigènes. Quand on a une aristocratie de naissance, c'est jouer gros jeu, pour vouloir en tirer une aristocratie d'éducation, que d'en altérer le caractère fondamental. L'école bourgeoise supérieure aux Indes mêmes suffit largement à l'éducation de leur intelligence et de leur cœur. Qu'à la rigueur, on les envoie plus tard en Europe non comme étudiants mais comme voyageurs, assez longtemps pour qu'ils ouvrent les yeux, pas assez pour qu'ils modifient leur esprit. Le but encore une fois n'est pas d'en faire des Européens, mais les collaborateurs intimes d'Européens. A cette vue tout doit être subordonné.

IV

SOMMAIRE. — Chances qu'ont ces plans d'aboutir; l'administration supérieure européenne et les fonctionnaires inférieurs; les vœux des chefs indigènes : débouchés offerts; un contingent à dévier vers l'agriculture et l'industrie. — Ce qu'il faudrait de temps pour effectuer ces réformes; la société javanaise dans un demi-siècle.

Supposons que le gouvernement indo-néerlandais partage et applique un jour ces idées, qui sont celles — nous tenons à le répéter — de plusieurs résidents et de quelques régents : quelles en seront les conséquences? Oh! qu'on ne se flatte pas que ces conséquences soient prochaines. Un peuple ne se laisse pas pétrir et remodeler si facilement. Et il s'agit ici de tout un peuple : à la fois la masse de la population et l'aristocratie. Avant que l'éducation ait produit ses effets sur le peuple, il faudra cent ans, et, sur l'aristocratie, au moins cinquante. Et encore à condition que le gouvernement ne se soit pas lassé : car les résistances viendront peut-être moins des indigènes, peuple et noblesse, que des Européens.

Non pas de la haute administration : son siège est fait; depuis longtemps, elle invite les chefs indigènes à faire instruire leurs enfants et enjoint à ses fonctionnaires de veiller à ce que ses recommandations soient suivies. La résistance viendra plutôt de certains de ces fonctionnaires eux-mêmes, dont, quelques-uns, pour mainte raison délicate à exposer, ne se soucient pas de se trouver en face d'une aristocratie, qui, éminente par la situation, le serait encore par les talents.

Le fonctionnaire européen — et cela est vrai de tous les Européens, — quand il n'est pas supérieur par le caractère comme par l'intelligence, aime à dominer de haut le grand chef indigène. Comme si l'Européen se sentait diminué par ce qui grandit l'indigène. Au lieu de le glorifier devant ses compatriotes, il le rapetisse; parfois même il l'humilie. De ce travers, faiblesse morale et faute politique, le Hollandais, qui pourtant a mieux que d'autres pénétré le génie des indigènes, n'est pas plus exempt que le Français. Sa loi, la propre loi hollandaise lui a enjoint de traiter le régent comme son frère; lui, le traite en subordonné. Sa loi, la propre loi hollandaise a placé l'assistant résident au-dessous du régent : l'assistant-résident a fait descendre le régent au second rang. Longtemps il lui a — ce qui est blessant — parlé bas-javanais; longtemps il lui a dénié — ce qui est humiliant — le droit de parler hollandais

avec lui. Bien plus : à cet indigène qu'on lui imposait comme égal, il s'est plu à susciter des rivaux. De là, l'avènement aux premières places de la petite noblesse et même de roturiers, qu'on va jusqu'à décorer des titres et des honneurs de la noblesse d'origine. Politique impuissante, car le peuple ne l'a ni comprise ni approuvée; politique imprudente, car elle a dégradé une aristocratie qui, pour rendre des services, précieux aujourd'hui et demain plus précieux encore, n'aurait besoin que d'être soutenue et restaurée.

Cette aristocratie, à l'heure présente, demande deux choses : un droit de préférence sur les emplois disponibles et, dans ces emplois, une part d'action et de responsabilité. Elle s'instruit, elle travaille à s'instruire, elle y travaillera mieux encore demain. Mais qu'on ne la décourage pas. Que ses fils, sortis diplômés des écoles, n'attendent pas six ou huit ans avant d'être nommés aux postes de début; qu'ils ne voient pas passer devant eux ces *magangs*, écrivains de carrière, qui, sans études et par le seul effet du temps, sont promus d'échelon en échelon jusqu'aux sommets de la hiérarchie. Car, alors, pourquoi travailler? Pourquoi (effort si méritoire chez ces aristocrates) rester des années sur les bancs de l'école? Que de préférence à tous autres on les emploie, sinon au sortir de l'école, du moins après un stage raisonnable dans les bureaux. Et, une fois nommés,

qu'on leur donne une part décente dans la gestion des affaires. Au lieu que le résident évoque tout à lui, décide sans les consulter et assure l'exécution par-dessus leur tête; au lieu que devant le peuple il les relègue au second plan et s'attribue tout le mérite des mesures prises, qu'on leur assure leur domaine propre; qu on décide ce qui se fera sans eux, ce qui se fera avec eux et ce qui se fera par eux. Les plus ambitieux, qui se trouvent être les plus sages, vont même plus loin : ils souhaitent que rien ne se décide sans eux, et que tout s'exécute par eux, et que l'Européen se contente de son droit supérieur de contrôle.

Pour beaucoup d'Européens, de pareils projets sont chimériques. Et il est assuré qu'ils sont d'une réalisation délicate, après que, durant soixante années, on a systématiquement déprimé l'aristocratie. Mais l'intérêt de l'État est évident; l'expérience doit être tentée : bien menée et suffisamment prolongée, elle doit réussir.

Si elle réussit, elle entraînera des conséquences d'une haute portée politique et sociale.

Tout d'abord l'entrée en scène de régents doués de talents et assurés d'une grande autorité sur le peuple déterminerait une modification du régime administratif. Les cadres européens, assistants-résidents et même contrôleurs, pourraient être réduits, et le budget, traitements et pensions, serait soulagé.

En face de cet incontestable avantage, un danger possible. La noblesse javanaise, classe relativement nombreuse, n'aurait toujours, malgré ces innovations, que des débouchés insuffisants. Une fois éveillée à la vie intellectuelle et à l'activité administrative et politique, elle ne se contenterait plus de sa situation d'aujourd'hui. Préparés à plus de devoirs, déçus dans plus d'ambitions, les nobles sans emploi constitueraient une sorte de prolétariat aristocratique, et bientôt une classe de mécontents : il importerait de leur ouvrir d'autres débouchés.

Ces débouchés pour l'aristocratie javanaise, je les vois, après d'autres (parmi lesquels des régents de mérite), dans la vie d'affaires. L'aristocratie se partagerait alors en deux classes : les gouvernants et les producteurs de richesse, toutes deux influentes et puissantes, l'une par l'argent et l'autre par les emplois.

Sans doute, il ne sera pas facile de convertir la noblesse javanaise à l'agriculture, au commerce, en un mot au travail et à la poursuite de la richesse. Mais ce n'est pas impossible. Dès à présent, les nobles savent la puissance de l'argent. Ils ont vu, par exemple, des Javanais roturiers se faire, par leurs richesses, une situation jusqu'à côté des nobles. Au surplus, c'est une affaire d'éducation privée et publique. Éducation privée : que le noble, père de famille, entoure son fils agricul-

teur ou marchand, de la même affection et des mêmes égards que son fils le régent; éducation publique : que le gouvernement, dans la distribution des honneurs, pratique la même impartialité. Et bientôt le préjugé général sera entamé.

Ainsi, l'on peut très bien entrevoir, vers le milieu ou la fin du siècle prochain, la société de Java ainsi constituée : le peuple, d'où sortent les agriculteurs et les artisans; une fraction de l'aristocratie, où se recrutent les chefs des entreprises les plus importantes d'agriculture, d'industrie et de commerce; la petite noblesse et les premiers d'entre les roturiers qui alimentent l'administration secondaire, du *lœra* (maire) au *wedono* (préfet); enfin l'aristocratie, classe dirigeante, dans laquelle sont pris les régents.

Et pour préparer et maintenir cette organisation sociale, un système d'éducation qui comprenne : dans l'école primaire indigène, un enseignement professionnel (agriculture et métiers) pour le peuple; dans l'école primaire et secondaire hollandaises, un enseignement professionnel (agriculture, industrie, commerce) pour une partie de l'aristocratie; dans l'école des Fils de chefs, un enseignement administratif pour les candidats aux postes inférieurs de l'administration; dans l'école bourgeoise supérieure, un enseignement libéral pour l'aristocratie, classe de gouvernement.

CHAPITRE VI

Résumé et conclusions.

SOMMAIRE. — Résumé de la situation de Java. Les réformes proposées; les moyens : plus de pouvoirs concédés et plus de liberté laissée aux Régents; éducation de l'aristocratie indigène; un rouage à créer pour contre-balancer son despotisme possible; conciliation des fonctionnaires européens et indigènes; modifications dans l'éducation des fonctionnaires européens; retour vers un protectorat mitigé; décentralisation administrative.

Après cette étude des plus importantes questions qui puissent intéresser l'avenir de Java, résumons-nous et concluons.

Java est trop gouvernée. L'administration hollandaise a voulu tout surveiller et tout diriger : affaires publiques et affaires privées, affaires des indigènes et affaires des colons, rien ne peut se faire qu'elle ne soit, à un moment donné, appelée à y mettre la main. Son ambition est haute et son zèle est louable : cet excès d'intervention part d'un excès de bienveillance. Mais, dès maintenant, il est visible que le système pèche. Les fonctionnaires européens se noient dans le détail.

ils sont débordés de toutes parts; et ni leur éducation, générale ou technique, ni l'opinion qu'ils se font de leur rôle, ne leur permet de trouver un remède à cet envahissement.

Ceux pour qui ils se donnent tant de mal ne leur en savent, d'ailleurs, aucun gré.

Les colons s'insurgent contre une surveillance qui gêne les affaires et une centralisation qui retarde les solutions.

La masse de la population indigène n'apprécie guère cette protection qu'on étend sur elle. Elle sentirait plutôt le prix dont elle la paie : ce qui subsiste encore du système de van den Bosch.

Quant à l'aristocratie, elle est visiblement mécontente de la déchéance qu'on lui a imposée. Les régents, satisfaits un temps de se décharger de leur besogne sur les agents inférieurs, s'inquiètent de voir ces inférieurs se transformer, de l'aveu des Hollandais, en rivaux. Ils aspirent à reprendre leur rôle de classe dirigeante, dût-il leur en coûter quelque peine et quelque travail.

Voilà, pour quiconque sait voir, la situation dans son ensemble : qu'y faire?

Ici, je me confesse embarrassé : non seulement parce qu'il est plus facile (voyez, en effet, les livres de thérapeutique) de décrire le mal que de le guérir, mais encore parce que je suis étranger, que plus de réserve m'est imposée et que l'expé-

rience m'a appris que critiques et conseils, même partant d'un cœur ami, ne sont pas toujours bienvenus. J'ai eu, à mainte reprise, occasion de méditer la réponse que faisait à Gil Blas l'archevêque de Grenade. « Je ne trouve point du tout mauvais que vous me disiez votre sentiment. C'est votre sentiment seul que je trouve mauvais. J'ai été furieusement la dupe de votre intelligence bornée. » Cependant, osons; soyons net et soyons bref.

Donc, en face de l'état que je viens de décrire, si j'étais gouverneur général de Java, voici ce que je ferais :

1° Je ferais profiter Java de l'expérience acquise dans les Possessions Extérieures. Ce n'est un secret pour personne que l'on est satisfait de l'administration de cette partie de l'Inde, simple et libérale, et qui laisse beaucoup d'indépendance aux indigènes. Si l'Insulinde compte cinq bons résidents, il y en a quatre dans les Possessions Extérieures. D'où vient cela? De ce que n'y étant pas en force, on a dû, en beaucoup de matières, respecter la liberté de la population et de ses chefs. J'agirais de même à Java, quoique j'eusse le pouvoir d'agir autrement. Tout le monde y gagnerait.

2° En conséquence, je préparerais l'avènement d'un régime plus libéral : moins d'intervention chez les fonctionnaires, plus d'initiative chez les chefs indigènes; et je formerais l'aristocratie javanaise à ce rôle nouveau. Je lui donnerais une

éducation appropriée à ce rôle. J'ai dit plus haut ce que devrait être cette éducation.

3° Comme cette aristocratie possède encore sur la population une autorité morale immense, et que cette population jusqu'ici est d'humeur à supporter d'elle presque tout ce qui ne serait pas insupportable, je m'efforcerais, dans le cours des quinze ou vingt années qui vont suivre, de créer, mais avec infiniment de ménagements, parmi l'élite de la classe roturière, une opinion publique avec laquelle la noblesse aurait à compter. Disant cela, je songe, comme moyen, aux écoles, et aussi à quelque chose comme ces conseils provinciaux indigènes que M. Paul Bert avait institués au Tonkin, si évidemment utiles et efficaces que les mandarins, effrayés, en firent, dès le premier jour, assassiner le membre le plus écouté.

4° En même temps que je prendrais ces précautions et avant même d'en attendre le plein effet, je rendrais un peu la main aux régents; je relèverais leur condition; j'enjoindrais aux résidents et aux assistant-résidents de les consulter et d'écouter leur avis, de le discuter avec eux, et, la décision arrêtée, de s'en remettre à eux du soin de la faire connaître aux populations et d'en assurer l'exécution parmi elles. Je recommanderais à mes fonctionnaires de toujours mettre les régents en avant, de ne pas leur disputer les succès, de ne pas leur faire concurrence devant leurs compa-

triotes, de les laisser s'attribuer et même de leur attribuer le mérite des mesures prises. Un fonctionnaire européen ne doit attendre sa récompense que de ses supérieurs européens et non d'une popularité parmi les indigènes, qui risque de porter ombrage et de faire échec aux chefs du pays.

Grâce à cette politique nouvelle, le régent obtiendrait tranquillement de la population, par le seul ascendant de sa naissance et de sa dignité, ce que l'Européen n'obtient que d'ordres dix fois donnés et dix fois répétés.

Le résident, lui, n'aurait qu'à contrôler. Le rôle de l'Européen, en un pays si vaste et si peuplé, ne doit pas être de faire de l'administration, mais de contrôler l'administration des chefs indigènes ; sa partie à lui, partie réservée, est la politique et le gouvernement.

5° Pour arriver à réaliser ces conceptions qui, je le confesse, ne sont pas neuves, je saurais qu'il convient de modifier en même temps non pas la « manière de servir », mais la « manière de penser » des fonctionnaires européens. Je n'y faillirais point.

Tout d'abord, je relèverais le niveau des études à Delft; je fondrais son programme pratique avec le programme théorique de l'Université (cela, par contre-coup, amènerait insensiblement un remaniement dans le programme de l'Ecole bour-

geoise). Des élèves, désormais mieux recrutés, de Delft, je constituerais un corps privilégié avec qui j'aurais d'exceptionnelles exigences, mais à qui j'assurerais des avantages exceptionnels : carrière, traitement, retraite.

Toutefois, à aucun prix, je ne me résignerais à être réduit à ce seul mode de recrutement. Je prétendrais, si passait à ma portée un homme de mérite, quelle que fût son origine, pouvoir assurer ses services à Java, sous cette double réserve que de ces *outsiders* le nombre serait limité et qu'ils ne jouiraient pas des privilèges réservés aux seuls fonctionnaires de Delft.

6° Ce corps de fonctionnaires à double origine, je le déshabituerais peu à peu des excès de l'administration directe et je l'inclinerais à la pratique du Protectorat. Et, pour l'y amener plus sûrement et plus vite, je resserrerais ses cadres et diminuerais ses effectifs. Je réduirais le nombre des résidents; je ferais des coupes claires dans les assistant-résidents et les contrôleurs, non pas parmi les fonctionnaires actuels, dont je ne supprimerais l'excès que par voie d'extinction, mais dans les postes mêmes, dont beaucoup désormais ne devraient plus être pourvus. Et des économies réalisées, j'augmenterais le traitement des fonctionnaires maintenus. Leur nombre à ce point réduit, ils se sentiraient dans l'impossibilité de continuer à agir par eux-mêmes; ils feraient

appel aux chefs indigènes et se résoudraient à entreprendre enfin — ce qui jamais n'a été tenté — leur éducation administrative. Tout cela, progressivement et avec l'aide du temps.

7° Quant aux colons européens, je leur rendrais plus de liberté. Dans les villes, j'instituerais non des municipalités, mais des commissions municipales, siégeant, en sessions régulières, deux ou quatre fois l'an, sous la présidence du résident ou de son délégué; dans les campagnes, des commissions semblables d'*afdeeling*, sous la présidence de l'assistant-résident.

8° Enfin, si j'étais gouverneur général, je n'aurais garde de m'oublier moi-même. Je me débarrasserais sans scrupule de la signature de centaines d'arrêtés sans importance. J'instituerais à Java trois lieutenances : pour l'Ouest (Sœndanais), le Centre (Javanais) et l'Est (Madœrais); sur mes lieutenants je me déchargerais de l'administration et de la politique régionales. Je réserverais mes forces et mon cerveau pour la haute besogne de gouverneur général de l'Insulinde, pour les intérêts d'empire [1].

De ces réformes, on s'étonnerait, on s'inquiéterait, on crierait. Je laisserais crier. Rien n'est à

1. V. surtout ceci : les réformes déjà réalisées et les projets déjà étudiés, *Introduction*, p. XCVIII et CIII, *note*.

craindre. Les nobles javanais, un peu pillards (mais il y aurait le contrôle et les châtiments exemplaires), sont à jamais désabusés et dégoûtés de l'indépendance. Et Java possède une belle armée, bien encadrée et bien outillée, qui suffit à assurer la domination hollandaise contre tous les mécontents du dedans, même appuyés sur des alliés du dehors, quels qu'ils soient. Mais, de cette armée, il ne serait pas besoin.

FIN

19-14. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P3-14.

Le Japon d'aujourd'hui, *Études sociales*, par M. G. Weulersse. 1 vol. in-18 jésus, br. 4 fr.

« Ce volume, très subtantiel en même temps que d'une lecture fort attrayante, est le résumé d'observations rapportées par l'auteur d'un voyage d'études qu'il a accompli en Extrême-Orient; c'est donc vraiment sur le vif qu'il a pu peindre la société japonaise. Il s'est attaché à mettre en lumière tout ce qui, dans cette civilisation faite de juxtapositions, peut fournir une matière d'étude précise au sociologue. »

(*Revue de Géographie.*)

« J'aime le livre de M. Weulersse. Il a marqué d'une façon très précise le point où paraissent parvenus les Japonais dans l'assimilation de la civilisation européenne. Sans négliger le Japon pittoresque, qu'il a bien senti, il nous explique la vie économique, la vie des universités, la condition de la femme, en des chapitres pleins de faits et avec une mesure dans les appréciations qui donne confiance. »

(G. Lanson. — *Revue Universitaire.*)

Le Japon politique, économique et social, par Henry Dumolard. 1 vol. in-18 jésus, broché. 4 fr.

« Ce livre, dit la préface, n'est point un recueil d'impressions de touriste. Ayant passé plus de trois ans à parcourir le Japon en tous sens, à partager l'existence intime de son peuple, à étudier les manifestations de sa vie sociale », l'auteur a voulu nous décrire « non le classique Japon des estampes et des bibelots, des maisons de thé, des fleurs et des mousmés, mais le puissant Empire de 45 millions d'hommes, avec son armée dont on sait la valeur, sa flotte, ses usines, ses universités, son parlement, ses journaux, etc... »

D'autres, avant M. Dumolard, avaient ébauché cette entreprise. Personne ne semble l'avoir réalisée aussi complètement. Personne surtout ne semble y avoir apporté un esprit plus dégagé d'admirations convenus ou de dénigrements systématiques. Ceci est proprement un tableau complet et impartial du Japon dans sa vie passée et présente. »

(*La Revue de Paris.*)

N° 438.

Chine ancienne et nouvelle. *Impressions et réflexions*, par M. G. WEULERSSE. 1 volume in-18 jésus, broché . . . . 4 fr.

« Le remarquable volume de M. Weulersse n'est ni une œuvre d'érudition livresque, ni le simple recueil des impressions d'un touriste; on y trouvera une étude à la fois approfondie et vivante du contraste, de la lutte des deux Chines, *ancienne et nouvelle*, dans lesquels l'auteur cherche l'explication du spectacle si curieux et si digne d'attention que nous présente l'Empire chinois à l'aube du xxe siècle. »

(*Journal des Débats.*)

« Érudit et vécu, savant et descriptif, amusant et documenté, ce livre sur la Chine est le dernier rapport d'un témoin impartial avant la grande crise chinoise de 1901. Il nous expose l'état réel et nous fait entrevoir le développement futur de cet Empire qui, désormais, entre de force dans le concert européen, jusqu'au moment où peut-être il tombera sous la loi européenne. » (*Revue de Paris.*)

L'Inde d'aujourd'hui, par ALBERT MÉTIN. 1 vol. in-18 jésus, broché . . . . 3 fr. 50

M. Albert Métin, qui a récemment visité l'Inde, a voulu combiner les conclusions générales tirées de l'étude des documents et les impressions personnelles du voyageur qui peuvent seules leur donner la vie et la couleur. Il a cherché surtout à expliquer les conditions de la vie sociale, au sens le plus large du mot.

Après avoir étudié le sentiment religieux indou, le passé et le présent de l'Islam aux Indes, il expose la situation des principautés indigènes, l'esprit et les procédés de l'administration anglaise, ainsi que le mouvement d'opposition né de la formation d'un prolétariat intellectuel indigène.

Il traite ensuite de la culture indienne et de ses charges, et aborde le problème si souvent discuté: l'Angleterre épuise-t-elle l'Inde? Enfin il étudie les conditions de l'ancienne et de la nouvelle industrie.

Un index très soigneusement établi ajoute beaucoup à l'utilité de ce remarquable ouvrage.

Les Anglais aux Indes et en Égypte,

par M. EUGÈNE AUBIN. 1 vol. in-18 jésus, broché. 3 50

M. Aubin a longtemps habité l'Égypte. Au commencement de 1897 « les hasards, dit-il, d'une existence très mobile » l'ont conduit aux Indes. Partout où il a séjourné, il a su regarder et voir. On trouvera dans son livre des indications précieuses sur la situation de l'Inde, sur les conditions économiques du pays, sur les procédés par lesquels l'Angleterre y maintient sa puissance, enfin sur les questions toujours ouvertes à sa frontière du nord-ouest.

Nous pouvons là étudier les méthodes anglaises et les admirer sans arrière-pensée; il n'en est plus tout à fait de même lorsque M. Aubin revient d'Asie en Afrique. Il a assisté de très près à l'absorption graduelle de l'Égypte par les Anglais; il en expose les phases successives; il en précise le caractère actuel. Il indique enfin avec force pourquoi l'Égypte continue de se rattacher intimement aux intérêts français en Orient.

(Revue des Deux Mondes.)

Les Chinois chez eux, par M. E. BARD.

1 vol. in-18 jés., *12 planches hors texte*, broché. 4 »

Les mœurs et le caractère des Chinois sont fort peu connus en Europe sous leur véritable jour. Trop de gens rapportent un livre d'un voyage rapide et ne nous font part que d'impressions. L'auteur de cette étude, chef d'une importante maison de commerce en Chine, a vécu là-bas pendant cinq années. Ses relations journalières et intimes avec les commerçants indigènes l'ont mis à même de recueillir un grand nombre de renseignements authentiques. Tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales trouveront dans son livre une abondante contribution de documents. *(Revue de Paris.)*

Le curieux ouvrage de M. Bard est un livre de bonne foi. C'est une œuvre de vulgarisation consciencieuse et sincère, conçue sans optimisme exagéré comme sans esprit de dénigrement, qui mérite tout particulièrement d'éveiller et de retenir l'intérêt des lecteurs de tout ordre. *(Journal des Débats.)*

3383. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie, — 5-14.